Université de Strasbourg

Année Universitaire 2019 – 2020

Diplôme de l'IEP – Quatrième année

MÉMOIRE EN ÉTUDES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

SUJET : Intégration et action de plaidoyer des ONG au sein des institutions européennes : la place singulière des ONG au Conseil de l'Europe

Claire LEY

Sous la direction, de Madame Birte Wassenberg, Professeure en Histoire contemporaine des Relations Internationales, à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Strasbourg.

Sciences Po Strasbourg
École de l'Université de Strasbourg

REMERCIEMENTS :

Je remercie toutes les personnes ayant accepté de s'entretenir avec moi, leurs témoignages ont été essentiel dans l'aboutissement de ce travail.

Je remercie également ma directrice, Madame Birte Wassenberg pour sa patience, sa bienveillance, ses conseils et son accompagnement dans ce premier travail de recherche.

Un merci tout particulier à ma famille pour leur aide précieuse et relectures critiques.

Enfin, un grand merci à Émilie, Lucie, Amélie, Juliette, Marie et Valentine pour leur encouragements et soutien quotidien durant cette année.

SOMMAIRE :

INTRODUCTION GÉNÉRALE : 4

PARTIE 1 : L'intégration des ONG au sein des institutions européennes : définitions et ancrage historique 22

Chapitre 1 : Une définition nécessaire des termes du sujet de recherche : 23

Chapitre 2 : Une intégration des ONG propre à chaque instance et fruit de longues luttes : .. 41

CONCLUSION PARTIE 1 : 61

PARTIE 2 : Des actions de plaidoyer différentes, fruit du fonctionnement propre des institutions européennes et des acteurs non gouvernementaux 63

Chapitre 1 : L'action de plaidoyer des ONG, conditionnée par le fonctionnement différent des institutions européennes : 64

Chapitre 2 : L'action de plaidoyer des ONG conditionnée par l'implication de l'ONG elle-même : 85

CONCLUSION PARTIE 2 : 102

PARTIE 3 : L'intérêt des ONG à investir le Conseil de l'Europe 104

Chapitre 1 : Une place de premier plan pour les OING : La conférence des OING 105

Chapitre 2 : Une Conférence des OING en proie à plusieurs limites : états des lieux et solutions possibles : 125

CONCLUSION PARTIE 3 : 139

CONCLUSION GÉNÉRALE : 140

BIBLIOGRAPHIE : 144

TABLES DES MATIERES : 157

ANNEXES : 161

INTRODUCTION GÉNÉRALE :

Médecins du Monde France, ONG médicale de solidarité internationale créée en 1980[1], définit la stratégie de plaidoyer comme « un processus visant à influencer les décideurs, c'est-à-dire les personnes qui ont le pouvoir d'effectuer un changement donné dans les politiques et / ou les pratiques, au profit des populations ciblés par nos projets »[2]. Ainsi, influencer pose en premier lieu la question des moyens investis avant la question de l'obligation de résultats. Les organisations non gouvernementales (ONG), sont des organisations aujourd'hui fortement intégrées au champ décisionnel des institutions européennes. Celles-ci ont en effet été progressivement associées au champ de l'eurocratie. Cette intégration découle à la fois d'une volonté des institutions européennes elles-mêmes ; mais également et surtout de la volonté de transnationalisation de l'action collective au travers d'actions de plaidoyer de la part des ONG. Les organisations internationales que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe constituent des fenêtres d'opportunité de premier plan pour les ONG leur permettant de mener leur action de plaidoyer. Le terme de plaidoyer, ou advocacy en anglais, s'est progressivement imposé et désigne les stratégies d'influence mises en place par les ONG[3]. Ainsi, les ONG peuvent se définir comme des groupes d'intérêt cherchant à participer aux processus décisionnels et législatifs des institutions européennes. L'image la plus commune de ces organisations est celle d'organisations humanitaires engagées, de manière complètement désintéressée et autonome des structures étatiques, pour la défense d'une cause et de valeurs nobles. Cependant, la définition des ONG ne fait pas consensus : il n'existe pas de définition juridique internationale, ni de définition internationale dans le monde universitaire.

Explication du choix de sujet de recherche :

Le choix de ce sujet de recherche découle d'un intérêt double personnel à la fois pour les questions européennes et pour les ONG au sein desquelles je suis engagée depuis de nombreuses années. C'est également par volonté de construction de mon futur projet professionnel que je me

---

[1] « Notre Histoire », Médecins du Monde France, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/qui-sommes-nous/notre-histoire

[2] Direction Santé et Plaidoyer Médecins du Monde France « Qu'est-ce que le plaidoyer à Médecins du Monde ? », Médecins du Monde France publié en mai 2018, consulté le 28 janvier 2020, Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2018/08/07/le-plaidoyer-medecins-du-monde

[3] Étienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale,* n°67 (2015/2):17-31

suis intéressée à cette question. De ce fait, c'est animée d'une curiosité personnelle que je me suis interrogée sur la place, si elle existe, de ces acteurs spécifiques de la société, les ONG, au sein des institutions européennes. L'idée pour moi est alors de comprendre comment ces acteurs particuliers des relations internationales se sont intégrés et interagissent dans le champ spécifique de la gouvernance européenne. Il s'agit également de comprendre comment ces acteurs sont parvenus à s'inscrire durablement au sein des institutions européennes. Enfin, il s'agit d'analyser l'impact que peuvent avoir les ONG, en tant qu'acteurs non institutionnels, sur la prise de décision.

Ainsi, ce travail croise trois disciplines de mes études universitaires. D'une part une dimension historique, qui s'attachera à expliquer la progressive intégration des ONG au champ européen, d'autre part une dimension juridique, qui s'attachera à étudier les outils et moyens juridiques à disposition de ces acteurs dans le processus d'intégration et d'action, et enfin une dimension sociologique d'étude des acteurs et de leurs motivations afin de comprendre leurs actions dans le champ européen. Dans ce cadre, il me faut adopter une démarche scientifique soit faire preuve de neutralité axiologique[4] dans l'étude de mon sujet. Ayant été moi-même engagée, et étant encore en engagement au sein d'ONG dans le travail de plaidoyer de ces dernières, il m'a été difficile de prendre le recul nécessaire que tout chercheur se doit de faire. En effet, les valeurs défendues par les ONG avec qui j'ai pu m'entretenir et travailler font fortement écho à mes propres valeurs. Ainsi, toute l'action de plaidoyer des ONG me semble louable et il m'est difficile d'être critique face à la volonté de faire respecter les droits humains et les droits sociaux. De fait, adopter ce regard critique sur le travail de ces derniers est chose délicate. De plus, en tant qu'étudiante je ne me sens pas la légitimité d'adopter un point de vue critique. C'est pourquoi, pour parvenir à cette neutralité scientifique, ce travail de recherche se gardera d'émettre un jugement normatif sur les valeurs proprement défendues par les ONG au sein des institutions européennes. Il ne s'agit pas non plus d'effectuer une évaluation des pratiques de plaidoyer mais plutôt de comprendre comment les acteurs utilisent ce plaidoyer et s'inscrivent dans les champs de l'eurocratie européenne en fonction des outils et des entrées dont ils disposent.

L'objectif est avant tout de réaliser un état des lieux de la situation actuelle de ces acteurs de façon la plus objective et critique possible. Dans ce sens, l'étude se portera tout particulièrement sur la question du plaidoyer des ONG : comprendre les motivations à effectuer ce travail au sein

---

[4] Max Weber, *Le savant et le politique,* traduction de Julien Freund, Paris : Librairie Plon, 1959

des instances du pouvoir européen, décrire les moyens et possibilités actuellement disponibles et enfin en dégager les limites. Cette étude me conduit à travailler avec des notions très générales et quelquefois également floues : les termes et notions « d'ONG », de « plaidoyer » et de « société civile » se doivent d'être définis. C'est dans ce cadre qu'une comparaison entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne fait tout son sens.

Au départ de mon travail de recherche, débuté en novembre 2019, j'ai fait le choix de me concentrer uniquement sur le Conseil de l'Europe et cela pour de multiples raisons. Tout d'abord car le choix du Conseil de l'Europe m'apparaissait comme un choix tout à fait logique du fait des missions particulières assignées à cette organisation européenne de la « grande Europe »[5]. Les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe reposent en effet sur la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit[6]. Ainsi, il m'apparaît assez naturel et logique que les ONG aient une place de premier plan au sein de cette instance. Cette première prénotion est vite confirmée : les ONG disposent au sein de la Maison des droits de l'homme d'un statut juridique spécifique, unique et reconnu par le Comité des Ministres, organe supérieur de cette instance intergouvernementale. Ces dernières disposent même d'une arène de discussion spécifique au travers de l'existence d'une « Conférence des OING »[7]. De plus, la proximité du terrain a constitué également un critère dans la circonscription de mon sujet : habitante à Strasbourg, il me paraissait plus simple d'investir un terrain de recherche pour de futurs entretiens ou déplacements au Conseil de l'Europe en étant directement sur place. Enfin et surtout, la volonté de me concentrer uniquement et principalement sur le Conseil de l'Europe découlait également d'une méconnaissance personnelle de cette institution européenne. En effet, si cette instance intergouvernementale fait partie des premières institutions européennes, la reconnaissance et la connaissance de ses activités est limitée de manière générale au sein du grand public mais également auprès des étudiants en études européennes telle que je le suis. Ainsi, c'est également dans une double motivation de comprendre pourquoi le travail de cette instance est peu connu et dans une humble volonté de le mettre en lumière que j'ai choisi de me concentrer en premier lieu sur cette instance européenne.

---

[5] Birte Wassenberg, *Histoire du Conseil de l'Europe*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2013

[6] « Conseil de l'Europe - 830 millions de citoyens - 47 états membres », Conseil de l'Europe, consulté le 6 mai 2020, Disponible sur: https://www.coe.int/fr/web/portal/home.

[7] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », *Relations internationales* n° 152, (2012/4): 77-92.

Explication du déroulement de l'enquête théorique et empirique *:*

C'est dans ce cadre que j'ai débuté mes recherches théoriques. Dans un premier temps, l'objectif est de me familiariser avec les notions de mon sujet à savoir les ONG, le travail de plaidoyer et la question de la représentation de la société civile. C'est dans ce sens que je me suis nourrie de la littérature générale existante à ce sujet tel que les travaux de Ryfam Philippe[8] ou ceux de Johanna Siméant et Pascal Dauvin[9]. Enfin, je me suis également penchée sur des rapports institutionnels tel que l'Étude sur les relations entre ONG et Institutions Internationales, un rapport public du Haut Conseil de la Coopération Internationale publié en 2002[10]. Dans cette compréhension académique de mon sujet, je me suis également appuyée sur des enseignements et informations donnés par Florent Pouponneau dans la cadre du cours « ONG et réseaux transnationaux »[11].

Il me semble également important de me familiariser avec le fonctionnement général et les pratiques de cette institution de la « grande Europe »[12]. En effet, pouvoir comprendre comment les ONG interagissent au sein de cette maison commence tout d'abord par une compréhension claire et précise de l'articulation générale de l'institution, que ce soit les différents piliers mais également le travail du Sécrétariat général et de ses divisions. En outre, bien qu'étudiante en études européennes, mes enseignements scolaires se concentrent davantage, si ce n'est principalement, sur l'institution européenne qu'est l'Union européenne. Pour pallier cette méconnaissance, je me suis appuyée sur des ouvrages généraux sur le Conseil de l'Europe présentant son histoire générale comme celui de Birte Wassenberg[13] ou présentant son action comme celui de Jean Petaux[14]. Ces écrits de chercheurs spécialisés du Conseil de l'Europe ont constitué pour moi une sorte de Bible

---

[8] Philippe Ryfman, *Les ONG*, Paris: La Découverte, 2004

[9] Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002

[10] Henri Rouillé d'Orfeuil, « Étude sur les relations entre ONG et institutions internationales », Rapport publique du Haut Conseil de la Coopération Internationale, République Française, adopté le 29 octobre 2002, consulté le 31 décembre 2019, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/rapport/25829-etude-sur-les-relations-entre-ong-et-institutions-internationales.

[11] Florent Pouponneau, « ONG et réseaux Transnationaux », Cours de quatrième année Fillière « Études européennes et internationales », Sciences Po Strasbourg, Année universitaire 2019-2020

[12] Birte Wassenberg, 2013, op.cit., p. 31

[13] Birte Wassenberg, 2013, op.cit.

[14] Jean Petaux, *L'Europe de la démocratie et des droits de l'homme : l'action du Conseil de l'Europe*, Strasbourg : Étions du Conseil de l'Europe, 2009

me permettant de mieux comprendre la structure générale de cette organisation. Toutefois si des ouvrages généraux existent concernant l'institution en elle-même, la littérature scientifique, hormis quelques autres mémoires de recherche, sur la question de l'intégration et surtout de l'action des ONG au Conseil de l'Europe reste encore rare. Birte Wassenberg, m'encadrant dans ce travail de recherche et s'étant déjà penchée sur cette question particulière,[15] a pu me donner de précieuses explications. Face à cette limite de ressources académiques, je me suis penchée sur la documentation institutionnelle produite par le Conseil de l'Europe et publiée sur le site de l'institution. C'est ainsi que j'ai épluché les différentes interfaces du site du Conseil de l'Europe, site qui est une réelle mine d'information. Dans cette étude du site je me suis particulièrement et naturellement intéressée aux documents et informations publiés par la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING)[16]. Si la Conférence des OING fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement du Conseil de l'Europe cette dernière en est indépendante ce qui lui permet de garder une certaine autonomie dans son travail et ses actions au sein du Conseil. Pour autant, la présentation des actions et le choix des documents mis en ligne font partie de l'image que ce regroupement d'ONG souhaite donner à l'extérieur. Ainsi, l'absence d'analyse littéraire des pratiques et des usages des ONG constitue une source de difficulté dans mon travail car ma perception de l'intégration et l'action des ONG au sein du Conseil de l'Europe repose avant tout sur ce que les différents sites institutionnels souhaitent en dire. En prendre conscience me permet de prendre le recul nécessaire afin de garder une perception objective.

Au départ se forme en moi une image idéalisée d'une intégration quasi parfaite des ONG. Je me rends compte lors de mes premiers entretiens que cette image est plutôt de l'ordre de l'utopie et qu'une intégration institutionnelle par le droit[17] n'est pas suffisante pour garantir une intégration effective. C'est également grâce à cette interface que j'ai pu entrer en contact avec les premières ONG. En effet, le site de la Conférence des OING dispose d'une base de données[18] où sont référencés l'ensemble des représentants actuels des OING avec leurs noms et informations de

---

[15] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit.

[16] « Accueil », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 3 décembre 2019, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/home.

[17] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Recommandation CM/ REC (2007)14 et exposé des motifs « Statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe », adoptée le 10 octobre 2007, consulté le 28 décembre 2019, Disponible sur : https://rm.coe.int/16807096b8

[18] « INGO Database », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 3 décembre 2020, Disponible sur : http://coe-ngo.org/#/ingos.

contacts. Enfin, dans cette question de l'intégration des ONG au processus décisionnel du Conseil de l'Europe, je me suis également appuyée sur les recommandations produites par le Comité des ministres définissant le statut de ces dernières au sein de la Maison des droits de l'homme. D'autre part, étudier la question propre à l'action des ONG dans le champ européen, me conduit à m'intéresser au processus de transnationalisation de l'action collective de ces acteurs. La transnationalisation de l'action collective, au sein des institutions européennes, implique un cadrage des problématiques et une uniformisation des pratiques afin de parvenir à une unité au sein des acteurs. Elle est aussi permise par l'affirmation des institutions européennes comme lieu d'accueil pour le plaidoyer des ONG dans la défense des droits humains et sociaux. Cette transnationalisation de l'action collective est particulièrement visible au sein de la Conférence des OING. La transnationalisation de l'action collective pose plusieurs limites. En premier lieu, la diversité culturelle, linguistique et politique rend les accords sur les actions à réaliser délicat. D'autre part, la question de la distance physique entre les différents représentants des OING, compte tenu du fait que tous n'habitent pas à Strasbourg et que la session des OING ne se déroule que deux fois dans l'année, pose également problème. La question du coût économique des personnes, des biens et de l'information qui limitent la socialisation et les actions - dans le cadre de la Conférence des OING se rendre au Conseil de l'Europe - constitue une autre variable. Enfin, apparaît la question des contextes politiques locaux qui déterminent et limitent les possibilités d'actions des ONG à un niveau global[19]. Ces hypothèses se vérifient partiellement dans mon enquête de terrain dans le fonctionnement de la Conférence des OING, difficultés sur lesquelles il faudra revenir au cours du développement. Je me rends compte également que le cadre juridique crée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe par le vecteur de législations ou simplement par des lignes de conduites données dans des rapports officiels - Livre blanc, Livre vert côté Union européenne - donne des outils et une place aux ONG.

Le travail de recherche s'est ensuite traduit par une volonté d'interroger les ONG en question. En effet pour parvenir à comprendre les motivations et actions de ces dernières il me semble essentiel de pouvoir recueillir leur témoignage. Ce travail d'entrée en contact avec les ONG commence à partir de janvier 2020. Avec pour base de contact la base de données de la Conférence des OING, je contacte plusieurs ONG différentes après avoir réalisé une sélection, qui je le conçois

[19] Joe Brandi, Jackie Smith, *Coalitions Across Borders: Transnational Protest and the Neoliberal Order*, Lanham : Rowman & Littlefield Publishers, 1992

reste subjective dans ces critères de sélection. Ce choix des ONG, que je souhaite interroger pour comprendre l'intégration générale des ONG au Conseil de l'Europe, a débuté avec l'ONG ATD Quart Monde. ATD Quart Monde est un mouvement que je connais très bien ayant pu y effectuer un stage durant la période estivale de l'année passée. Étudier, alors tout particulièrement, le travail d'ATD Quart Monde, me semble pertinent ayant déjà connaissance du fonctionnement de l'ONG : ceci s'inscrit dans la continuité de mon stage de l'été dernier. De plus, j'avais déjà pu rencontrer la représentante actuelle. Ainsi, j'effectue mon premier entretien avec la représentante d'ATD Quart Monde, Hélène Rozet, le 13 janvier 2020 via Skype. Effectuer un premier entretien me semble alors être un soulagement dans le sens où j'ai le sentiment de collecter mes éléments de recherches qui forment la plus-value de mon travail. Ce premier entretien reste cependant quelque peu décevant pour moi. En effet, j'étais alors empreinte d'une image quelque peu idéalisée de l'intégration des ONG au sein du Conseil de l'Europe. Je comprends alors que les représentants des ONG au Conseil de l'Europe, que j'avais idéalisé, sont avant tout des bénévoles dont l'implication est relative et limitée pour certaines. Si Hélène Rozet est spécifiquement mandatée par son ONG et réalise cela à titre professionnel, celle-ci effectue également d'autres missions. Ce constat se confirmera lors d'autres entretiens. Cet entretien me permet cependant d'utiliser le « réseau » d'Hélène Rozet et me conduit à m'entretenir avec Annelise Oeschger. Ancienne présidente de la Conférence des OING de 2004 à 2009, ancienne représentante d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe, elle est actuellement encore impliquée au sein du fonctionnement de la Conférence des OING au travers de son travail au sein du l'association « OING-Service »[20]. Son témoignage me permet de pleinement comprendre le fonctionnement de la Conférence des OING, son articulation, son histoire, ses réussites mais également ses limites. Je comprends alors que cette Conférence des OING est un élément clé de l'intégration et de l'action des ONG au sein du Conseil de l'Europe. À ce stade de ma réflexion je ne souhaite pas me spécialiser dans une analyse strictement centrée sur le travail d'ATD Quart Monde par peur de manquer de matériaux à ce sujet. De fait, j'ai toujours cherché à adopter une vision d'analyse assez générale.

Une deuxième grande porte d'entrée dans mon enquête de terrain, a été mes contacts avec l'ONG Médecins du Monde France. C'est suite à une séance d'information pour devenir bénévole,

[20] « OING-Service », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 31 janvier 2020, Disponible sur :https://www.coe.int/fr/web/ingo/ingo-service. « OING-Service » est la structure de gestion financière interne à la Conférence des OING.

donnée le 8 janvier 2020, que je découvre la Mission Europe de l'ONG. Ces derniers sont à la recherche de personnes bénévoles pouvant s'engager dans le cadre de cette mission ; mission démarrée en janvier 2020 venant soutenir le travail de représentation déjà effectué par l'actuelle représentante au Conseil de l'Europe, Martine Schmelck. Contrairement à ATD Quart Monde, dont la présence actuelle au Conseil de l'Europe est plus distante, je remarque une véritable présence et volonté d'accroissement de cette présence de l'ONG au sein du Conseil de l'Europe. Je peux alors m'entretenir le soir même avec Martine Schmelck, représentante de l'ONG au Conseil de l'Europe à qui j'expose mon projet. S'en suit une réunion avec la délégation Alsace au sujet de ma possibilité de rejoindre cette mission Europe. Je pense alors pouvoir centrer mon mémoire sur les actions spécifiques de Médecins du Monde France, envie que j'expose à l'ONG. Pour autant cette réflexion se bute à deux limites. D'une part, une limite de l'ONG elle-même : Nicolas Fuchs, en charge de la délégation Alsace, m'explique qu'il serait très compliqué voire impossible d'effectuer un travail spécifiquement sur l'action de Médecins du Monde pour des questions de légalité de diffusion de contenu. Des travaux existent déjà au sujet du travail de l'ONG et celle-ci reste prudente quant à la publication de ses pratiques et ce qui pourrait être dit « en son nom ». Je me retrouve alors dans une position délicate, tiraillée entre mon envie personnelle de rejoindre cette Mission Europe qui me permettra à la fois de réaliser une mission qui a du sens à mes yeux et de me mettre dans la peau d'un chargé de plaidoyer et la limite qui m'est imposée. D'autre part, je découvre, par hasard et non dans les archives de la bibliothèque, qu'un précédent travail de 4A a déjà été effectué concernant l'action de plaidoyer de Médecins du Monde au Conseil de l'Europe. Ces deux limites me conduisent à renoncer à l'idée de me centrer particulièrement sur une ONG et de rester dans une analyse plus générale. Je fais également le choix de rejoindre la Mission Europe de l'ONG tout en me gardant de communiquer et d'utiliser les stratégies spécifiques de plaidoyer et autre documents internes de l'ONG.

Pour les différentes raisons mentionnées auparavant, adopter une approche critique sur l'action spécifique des ONG n'est pas le but de cette recherche. Être bénévole au sein de la Mission Europe de Médecins de Monde me permet d'investir le Conseil de l'Europe. Il m'est alors facile d'accéder, par le biais de l'ONG, au sein de l'institution. Cette observation participante active constitue dès lors un très bon moyen pour comprendre le fonctionnement de l'organisation et également de voir toutes les limites pour les bénévoles souhaitant mener un travail de plaidoyer au sein de l'institution. C'est ainsi, par exemple, que j'ai pu observer le déroulement de la session de janvier de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : être sur le terrain a été une vraie chance et opportunité de découvrir ce que j'avais pu lire de manière théorique. Cela me permet

également de découvrir quelles sont les principales ONG actives et engagées. Au sein de la Conférence des OING, ces dernières sont ATD Quart Monde, le Mouvement International d'Apostolat en Milieux Sociaux Indépendants (MIAMSI), Caritas Europa, Médecins du Monde France (MdM France), l'Association Internationale des Charités (AIC), EUROGEO (Association européenne des géographes) et le réseau des travailleurs sociaux. À cela peut encore être ajouté le Comité européen d'Action spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de vie (EUROCEF) dont l'actuelle présidente de la Conférence des OING est issue, ainsi que certaines OING de défenses des droits des femmes. D'autre part il convient de ne pas oublier les grandes ONG des droits humains qui sont fortement et depuis de longue date investie et associé par le Conseil de l'Europe : ces derniers agissent cependant de manière plus autonome. Ce sont Amnesty International, Human Right Watch et Human House Right Foundation. C'est par cette identification subjective, que je reconnais et que j'assume entièrement, que j'ai effectué ma sélection d'ONG avec lesquelles je souhaite m'entretenir. En effet, cherchant à comprendre l'investissement des ONG et la manière dont celles-ci effectuent leur travail de plaidoyer il me semble alors logique et pertinent de m'entretenir avec celles qui sont le plus investies.

Contacter les représentants des ONG au Conseil de l'Europe est assez facile : mes mails reçoivent dans l'ensemble des réponses positives. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes que je contacte sont majoritairement des bénévoles retraités et engagés depuis de nombreuses années. C'est ainsi que j'effectue mon troisième entretien avec Daniel Guéry, représentant actuel de l'ONG MIASMI au Conseil de l'Europe le 14 février 2020. Ce dernier est quelque peu étonné et me demande des précisions concernant mon choix spécifique de le contacter lui, le MIASMI étant une petite ONG et de confession catholique. Je lui explique alors la manière dont j'ai effectué ma grille de sélection et que je ne cherche pas à analyser, ni juger les valeurs défendues par les ONG mais plutôt la manière dont celles-ci s'organisent et investissent le Conseil de l'Europe en prenant pour illustration un certain nombre d'ONG avec lesquelles j'aurais pu m'entretenir. Ainsi, je m’intéresse dans ce travail plus à la forme que peuvent prendre les actions de plaidoyer et aux moyens utilisés que je n’analyse le contenu des revendications portées. Je lui explique également que par manque de temps il me serait tout simplement impossible d'établir une cartographie d'analyse des 300 ONG présentes au Conseil de l'Europe et qu'il m'a fallu délimiter mon objet de recherche. Cet entretien est enrichissant en ce qu'il montre que la taille d'une ONG n'est pas un frein à son implication au sein de la structure du Conseil de l'Europe. Il me permet également d'analyser et de comprendre plus en profondeur les motivations de la figure du militant

s'investissant dans un travail de plaidoyer. Je comprends également que le travail de plaidoyer au Conseil de l'Europe nécessite un long apprentissage des codes de l'institution : de fait une sélection se fait dans l'investissement.

Ainsi, les premiers contacts sont relativement faciles, je me retrouve à interroger des personnes ayant à coeur de m'expliquer leur travail. Les entretiens se déroulent relativement bien et je me sens plutôt à l'aise et en légitimité à interroger ces personnes. Je pense que ceci s'explique par le fait que je suis une habituée du milieu associatif et que le dialogue au sein du milieu associatif est d'une certaine manière également plus simple et accessible. Toutefois je suis également face à des refus de certaines grandes ONG des droits humains dont notamment Amnesty International, qui ne dispose pas du temps pour me répondre. En ce sens je découvre qu'il existe une vraie frontière de disponibilité entre les représentants bénévoles et les représentants professionnels ou de plus grandes ONG qui ne voient pas l'intérêt d'une recherche de master 1. Parallèlement à ces refus, j'entre en contact avec la représentante actuelle du Caritas Europa, Elisabeth Marie. Après un premier contact début février je peux obtenir un entretien le 4 mars 2020. Cet entretien, le seul que j'ai pu effectuer dans un échange direct, me permet de recueillir un témoignage différent d'un militant engagé dans le plaidoyer auprès du Conseil de l'Europe. Son expérience me montre également toutes les limites du travail de plaidoyer auxquelles les ONG font face au sein du Conseil de l'Europe. Ainsi, la diversité des expériences recueillies me permet de croiser les sources et informations dans mon travail d'état des lieux de l'action des ONG au sein de la maison des droits de l'homme. La diversité des profils de ces chargés de plaidoyer, m'indique que l'implication ainsi que la maitrise des codes juridiques et institutionnels de l'institution sont inégaux.

Parallèlement à ce travail empirique de terrain, je continue mes lectures. À ce stade l'énigme que je souhaite démontrer et expliciter est encore en construction. Je découvre, grâce à mes recherches, mais surtout suite à l'entretien avec Annelise Oeschger que des mémoires de recherche de 4A de Sciences Po Strasbourg ont été soutenus autour de mon sujet. Par volonté personnelle et pour ne pas répéter des travaux déjà existants, j'entame alors dans une réflexion non pas de restreindre mon sujet mais de l'élargir. Je reviens à ma toute première idée de départ qui me semblait trop générale pour être problématisée : l'étude de l'intégration et de l'action des ONG au sein des institutions européennes soit au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. J'intègre ainsi à mon sujet une dimension comparative entre les deux instances européennes que l'on tend généralement à opposer. Ce travail de comparaison me permet de réfléchir aux synergies

existantes entre les deux institutions, à leurs complémentarités mais également à leur rapport de concurrence dans leur travail avec les ONG. Ce travail de comparaison montre également que la place des ONG au sein des instances n'est pas similaire : en comprendre les raisons, du fait de la construction historique et juridique propre de ces institutions me semble alors tout à fait pertinent. Cette envie d'exploration « côté Union européenne » découle aussi d'un de mes cours de quatrième année « Européanisation des politiques publiques » au sein duquel je prends conscience du pouvoir d'action possible des ONG au sein de l'Union. Ainsi, je fais le choix de garder un centrage plus important sur la place des ONG au sein du Conseil de l'Europe du fait cette présence particulière de la Conférence des OING, encore trop peu étudié et qui à mon sens mérite que l'on s'y intéresse de plus près. Ainsi, je mets à profit mes vacances de février pour lire un certains nombres d'articles scientifiques au sujet des ONG au sein des institutions européennes. À savoir les questions des groupes d'intérêt[21], du travail de lobbying[22], de la question de la société civile européenne[23] ainsi que de la question de la bonne gouvernance européenne[24]. La littérature scientifique sur la question de l'intégration et de l'action des ONG au sein de cette « petite Europe »[25], est également beaucoup plus riche. Ainsi, j'ai pu m'appuyer sur les travaux de nombreux enseignants chercheurs / chercheuses, tels que Sanchez-Salgado Rosa[26], Hélène Michel, Nathalie Berny[27], Julien Weisbein[28], Robert Cécile[29] ou encore Guillaume Courty[30], pour comprendre et analyser la place particulière qu'occupe les ONG au sein du champ de l'eurocratie de l'Union européenne. Enfin dans ce travail de recherche j'ai également pu bénéficier sur l'aide extérieure de mes professeurs, dont notamment Hélène Michel, professeure de science politique à Sciences Po Strasbourg et spécialiste dans la question des représentations des intérêts dans l'Union européenne ainsi que sur

---

[21] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris : Montchrestien, 1998

[22]Emiliano Grossman, Sabine Saurugger, *Les groupes d'intérêt: action collective et stratégies de représentation,* Paris : A. Colin, 2006

[23] Rosa Sanchez Salgado, « La société civile européenne : les usages d'une fiction ». *Raisons politiques,* n°44 (2011/4): 201-26.

[24] Hélène Michel, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, (2007/1): 30-37.

[25] Birte Wassenberg, op.cit., 2013 p.31

[26] Rosa Sanchez-Salgado, *Comment l'Europe construit la société civile,* Paris : Dallloz, 2007

[27] Nathalie Berny, « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique* vol. 3, (2014/1): 75-106

[28] Julien Weisbein, « Sociogenèse de la « société civile européenne » », *Raisons politiques*, n°10, (2003/2): 125-137

[29] Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », *Gouvernement et action publique* vol. 6, (2017/1): 9-32

[30] Guillaume Courty, « L'institutionnalisation des représentants d'intérêt ». Olivia Bui-Xuan. Représentation et représentativité dans les institutions, Institut universitaire Varenne (2016): 27-41

les questions de transparence et de gouvernance au sein de l'Union en lien avec les acteurs, et citoyens. Hélène Michel, a su me guider dans ma réflexion et ma compréhension de l'intégration et de l'action des ONG au sein de l'Union européenne. Contrairement au Conseil de l'Europe, mes enseignements scolaires suivis tout au long de mon cursus, et particulièrement lors de cette quatrième année, m'ont permis de me familiariser avec le fonctionnement des instances de l'Union européenne et la manière dont les différents acteurs, telles que les ONG, sont associés aux processus décisionnels.

Ainsi, mon travail empirique prend une nouvelle tournure : je cherche dès lors à m'entretenir avec des représentants de plaidoyer du côté de l'Union européenne. Idéalement je souhaitais mettre au profit les deux semaines de vacances de février pour réaliser cela. Cependant, par manque de temps, et certainement d'organisation, je n'ai pas pu me rendre à Bruxelles comme je le souhaitais pendant les vacances de février. Pour déterminer avec quels chargés de plaidoyer d'ONG à Bruxelles je souhaite m'entretenir, je décide simplement de garder les ONG avec lesquelles j'ai déjà pu m'entretenir ou travailler. Si pour Médecins du Monde France et le MIAMSI, il n'y a pas d'équivalent européen investi à ce jour à l'Union européenne, c'est le cas pour ATD Quart Monde et Caritas Europa. Il me faudra également utiliser "l'effet boule de neige" des entretiens pour pouvoir parler avec des chargés de plaidoyer au sein de l'Union européenne. C'est ainsi, que je peux m'entretenir avec Peter Verhaeghe, Représentant du Caritas à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe, le 11 mars 2020 via Skype. Cet entretien en anglais me donne les clés nécessaires pour un véritable travail de comparaison critique entre les deux institutions. Échanger avec un professionnel du travail de plaidoyer, en tant que salarié et non bénévole de son ONG, présente également une autre approche et ressenti ce que constitue le travail de plaidoyer au sein des institutions européennes. On passe ainsi de représentants issus du groupe à des professionnels de la représentation. Toutefois, malgré plusieurs prises de contacts et appui des personnes que je connais d'ATD Quart Monde, je n'ai pas réussi à m'entretenir avec le représentant d'ATD Quart Monde pour l'Union européenne Bert Luys. L'analyse du travail de l'ONG côté Union européenne repose ainsi sur ce que j'ai pu collecter sur le site de l'ONG.

Sur les conseils avisés de Birte Wassenberg, je m'entretiens également avec une fonctionnaire du Conseil de l'Europe, Joanne Hunting, responsable du programme du service de la jeunesse de la Direction de la participation démocratique. Cet entretien initialement prévu au Conseil de l'Europe se déroule également par téléphone du fait de la situation du COVID-19.

L'intérêt de cet entretien, effectué en anglais, a été de pouvoir recueillir le témoignage d'une fonctionnaire européenne travaillant au sein de l'institution européenne. Entendre un point de vue différent, d'une personne salariée du Conseil de l'Europe, donc un point de vue plus institutionnel en ce qui concerne l'intégration et l'action des OING au sein du Conseil de l'Europe, me semble tout à fait perspicace. L'objectif en croisant les témoignages des représentants d'OING avec celui d'une fonctionnaire européenne est de parvenir à une analyse plus fine et exhaustive de mon sujet. S'il ne m'a pas été possible de m'entretenir avec la division du Conseil de l'Europe travaillant directement avec la Conférence des OING, instance de regroupement des OING, cet entretien avec la responsable du programme du service de la jeunesse a pu mettre en lumière un constat important. Les OING peuvent travailler avec différentes unités du Conseil de l'Europe, que ce soit par le biais de la Conférence des OING, au travers d'actions de plaidoyer adressées directement aux représentants et élus des États membres ou encore, comme dans le cas présent, au travers d'autres directions comme la direction de la participation démocratique. En effet, comme me l'explique Joanne Hunting, les ONG de jeunesse sont associées aux programmes mis en place en direction de la jeunesse. De manière similaire pour étayer ma recherche et pour les mêmes raisons évoquées concernant le Conseil de l'Europe, je cherche également à pouvoir m'entretenir avec un fonctionnaire travaillant dans une des institutions de l'Union européenne en lien avec les ONG. J'obtiens une réponse positive mi-février de la part de Marc Beffort, alors secrétaire du troisième groupe de représentants de la société civile dont les ONG font parties. Pour autant, après plusieurs relances de ma part, l'entretien n'a pas pu se faire. J'ai pu pallier aux entretiens manquants par les informations que j'ai pu récolter sur les différents sites des organismes concernés ainsi que par mes lectures de précédente recherche.

Enfin, j'ai encore pu avoir l'honneur, certes de manière tardive compte tenu de la situation de COVID 19, d'échanger avec l'actuelle représentante de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe Anna Rurka. L'avancement de mon enquête et la détermination de mon énigme a fait émerger d'autres questions plus spécifiques que je souhaitais lui poser, notamment sur les questions des défis futurs de la Conférence des OING. Cela a été possible le 30 avril 2020 via à nouveau Skype.

Explication des objectifs de ce travail de recherche :

L'ensemble de mon travail de recherche m'a conduit à introduire une dimension comparative entre le Conseil d l'Europe et l'Union européenne, dimension qui me semble tout à fait pertinente pour comprendre l'action globale des ONG au sein de l'espace européen. D'une part il conviendra à la fois de montrer pourquoi il est pertinent et intéressant, pour les ONG, d'investir aujourd'hui le Conseil de l'Europe ; de mettre en lumière les causes de l'impact limité du travail des ONG au sein de cette instance, limites liées au fonctionnement propre de l'institution. D'autre part, il s'agira, d'expliquer pourquoi, aujourd'hui, l'investissement des ONG semble plus fort au sein de l'Union européenne. Enfin il sera nécessaire de s'interroger sur la question de l'instrumentalisation et de l'utilisation des ONG par les institutions européennes, notamment l'Union européenne, dans cette volonté d'intégrer la société civile aux décisions et politiques publiques européennes.

Les deux premières parties de ce travail s'attachent à réaliser une comparaison critique de l'intégration et de l'action de plaidoyer des ONG au sein des deux institutions européennes. Ce travail de comparaison permettra de mettre en lumière et comprendre plusieurs paradoxes. Le premier paradoxe est qu'en dépit du fait que le Conseil de l'Europe offre aux ONG, le statut juridique le plus poussé et intégrateur au monde, ces mêmes ONG tendent à délaisser l'institution. De la même manière, cette protection juridique n'empêche par la remise en question régulière de l'instance dans laquelle les ONG s'organisent : à savoir la Conférence des OING. Il est ainsi, paradoxal de voir, que d'une certaine manière, c'est au sein d'une institution « économique », l'Union européenne, que les ONG s'investissent le plus. L'hypothèse d'explication de ce désintérêt tient au temps plus long des processus législatifs du Conseil de l'Europe lorsque les normes sociétales actuelles appellent à des résultats rapides et probants. Cette culture de l'efficacité et de retour sur investissement se manifeste dans l'action de plaidoyer des ONG. Le deuxième paradoxe est celui d'une méconnaissance du travail de qualité que produisent les ONG au sein du Conseil de l'Europe. D'autre part, l'étude comparative permettra de mettre en lumière les différences et les similitudes dans l'intégration et l'action des ONG au sein de ces deux institutions européennes. Si les objectifs poursuivis dans les deux institutions européennes ne sont pas les mêmes mais cette différence fait également la richesse et la complémentarité des deux institutions. Enfin, cette comparaison permet de montrer que le travail des ONG au Conseil de l'Europe a toute sa place, a été précurseur et mérite davantage d'intérêt.

La troisième partie de ce mémoire s'attachera à réaliser une étude plus approfondie sur la Conférence des OING et ses acteurs. Les hypothèses posées sont les suivantes : d'une part la Conférence des OING représenterait de manière « la plus juste » la société civile européenne. D'autre part, en partant du postulat que « la société civile est au fondement même du régime démocratique », la Conférence des OING pourrait être une des réponses à la crise de la démocratie européenne. En ce sens, cette instance devrait donc gagner en reconnaissance. Je souhaite également d'expliciter les raisons des limites et de proposer des hypothèses d'amélioration.

Il est important de préciser que ce mémoire est un travail de recherche qui utilise les témoignages, comme une source permettant d'appuyer une réflexion et non comme un argument d'autorité. L'objectif est de contribuer à l'analyse théorique déjà existante tout en espérant apporter une nouvelle compréhension de l'action des ONG au sein des institutions européennes.

Explication des limites de mon enquête :

Comme toute analyse scientifique cette étude présente un certain nombre de limites qui tiennent au temps, au terrain, aux outils utilisés et à l'organisation et l'implication dans le travail. Ce premier travail de recherche ne peut être exempt de défauts.

Premièrement, le manque de temps n'a pas permis d'entrer pleinement dans les détails de l'étude de l'intégration et de l'action des ONG au sein des institutions européennes que sont le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. De plus, par souci d'efficacité et de calendrier, il a fallu opérer une sélection d'ONG à interroger. Mon analyse de l'action des ONG se limite ainsi à un certain type d'ONG - ONG travaillant sur les droits humains et les droits sociaux - et n'est donc de fait pas représentative de l'ensemble des activités des ONG au sein des institutions européennes, même si plusieurs emploient des procédés similaires. Pour un travail de recherche de quatrième année, avec un temps limité, il n'a pas été possible d'effectuer une cartographie détaillée de l'ensemble des ONG agissant au sein des institutions européennes. Cette limite se doit d'être correctement expliquée dans l'écriture et l'analyse. Il ne s'agit pas de faire de l'extrapolation. Cette sélection limitée oblige à émettre une certaine réserve quant aux enseignements et présupposées dégagés. Ces entretiens ont permis de montrer les différences d'intégration et de travail des ONG au sein des deux institutions européennes malgré une volonté similaire de représenter la « société civile » et d'agir pour influencer les décisions politiques. Cependant, il conviendrait de réaliser

d'autres entretiens, notamment au niveau des ONG opérant au sein de l'Union européenne. D'autre part, dans ce jeu d'intégration et de prise de place dans les instances européennes, le point de vue d'autres acteurs, avec lesquels les ONG sont de fait en contacts courants, apparaît important pour gagner en exhaustivité. Cependant, un seul entretien a pu être effectué avec une fonctionnaire du Conseil de l'Europe.

La deuxième limite, tient à la méthode de sélection et à la détermination de l'objet d'étude. La sélection des ONG internationales étudiées est quelque peu arbitraire. Cette sélection a été faite suite à une discussion avec une militante investie Conseil de l'Europe. Son récit me permet d'identifier les ONG qui sont les plus impliquées, aujourd'hui, au Conseil de l'Europe. J'ai donc choisi de me centrer sur des ONG fortement impliquées dans cette arène démocratique. Si leur forte implication rend leurs connaissances et témoignages plus fournis quant au fonctionnement du Conseil de l'Europe et de ses piliers, au jeu de pouvoir, à la perpétuelle difficulté d'intégration des ONG mais également à toutes les ressources possibles dont les ONG disposent pour influencer les décisions ; le choix de ne pas interroger des ONG « hors du jeu » de la Conférence des OING peut, m'être reproché. Donner la parole à ces ONG non impliqués aurait pu, dans une certaine mesure, mettre en lumière les causes et limites de l'intégration des ONG au sein de l'institution qu'est le Conseil de l'Europe. Ces ONG ont toutefois une autre caractéristique commune : celle d'être des ONG plus « altruistes » œuvrant pour les droits de l'Homme. Dans une vision comparative, j'ai cherché à m'entretenir avec les même ONG œuvrant cette fois ci au sein de l'Union européenne dans l'objectif de voir en quoi les pratiques et difficultés divergent.

D'autre part, une autre limite pourrait être le choix trop large de l'objet d'étude. Cette difficulté peut conduire à rendre mon travail, dans une certaine mesure, comme une synthèse de ce qui a déjà été montré dans la littérature scientifique, sans apporter de réelles connaissances supplémentaires. Je reste consciente, que le choix d'un sujet plus transversal, peut me conduire à rester dans un travail d'exposé qui ne me permet pas d'avoir un angle d'attaque suffisamment pertinent.

En outre, ce travail de recherche m'a mis face mes propres limites et capacités d'étudiante de master 1. Mes principales difficultés ont été le respect du temps et l'articulation du travail scolaire et du travail de mémoire. En effet, il a été très difficile pour moi de travailler régulièrement, et surtout dans les temps que je me fixais, sur ce mémoire. Le sentiment de ne pas pouvoir

m’investir autant que je le souhaitais et le sentiment de ne pas avancer assez vite de manière efficace ont été source de grande frustration et de stress. L'enquête de terrain me questionne sur ma légitimité à évaluer le travail d'autrui quand l'écriture de cette recherche me pose question sur ma capacité critique et analytique. Je mesure aujourd’hui pleinement toute la difficulté qu’implique un travail de recherche : mon admiration envers les enseignants chercheurs a été renforcée.

Enfin, la crise sanitaire actuelle et du confinement dû à l'épidémie de COVID 19 est venue remettre en question l’ensemble de mon organisation et de mon travail. Certains de mes entretiens ont été annulés tout comme la Conférence des OING qui aurait constitué l’occasion d’observer directement la manière dont les représentants des ONG s’intègrent au sein des instances européennes.

Explications des termes utilisées :

Dans cette analyse, est inclut au sein de la définition « institutions européennes », l’Union européenne et le Conseil de l’Europe, en tant que deux organisations internationales du continent européen. Les termes d’Organisation Non Gouvernementale, « ONG » et d’Organisation Internationale Non Gouvernementale, « OING » seront également utilisés, dans leur abréviation, à plusieurs reprises.

Énoncée de la problématique de ce travail de recherche :

L'objet de ce mémoire sera d'étudier la place des ONG au sein des institutions européennes que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et ainsi de voir comment ces acteurs, non étatiques, peuvent jouer un rôle dans l'élaboration des législations européennes. La question de l'intégration des ONG est donc liée à la question de la possibilité de l'action de plaidoyer. Dans cette étude comparative, la question qui a guidé l'ensemble de mon travail est la suivante :

En quoi est-il pertinent pour les ONG de continuer d'investir et d'exercer une activité de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe et non seulement au sein de l'Union européenne ?

D'une part, cette question permet, d'interroger la place, les impacts, et les difficultés pour les ONG dans leur intégration à l'eurocratie européenne. Cela rend aussi possible, une comparaison de la plausibilité des actions de plaidoyer au sein des deux institutions européennes tout en s'interrogeant sur les notions de société civile européenne. Cette problématique permet également d'étudier la pertinence et l'impact réel de la reconnaissance d'un statut propre aux ONG. Cela montre les limites d'un statut juridique : le juridique ne fait pas tout, d'autres explications sont à chercher pour comprendre l'investissement, ou non, des ONG au sein des deux institutions européennes. D'autre part, il m'est possible de me centrer plus spécifiquement sur l'action des ONG au Conseil de l'Europe, notamment au travers de la Conférence des ONG, pour mettre en avant ses limites mais également son importance. Enfin, cette question rend possible l'évocation, en filigrane, de la problématique de l'instrumentalisation des ONG dans le champ européen ; mais également du double avantage, pour les ONG et pour les institutions européennes, de ces intégrations.

Ainsi, une première partie s'attachera à l'étude de l'intégration des ONG au sein des institutions européennes au travers d'une analyse historique de la progressive intégration des ONG comme représentante de la société civile au processus européen. Une seconde partie se concentrera sur l'étude de la différence des actions de plaidoyer, comme fruit du fonctionnement propre des institutions et de ses acteurs. Enfin une troisième partie aura pour objectif de montrer l'intérêt des ONG à investir le Conseil de l'Europe au travers notamment de la Conférence des ONG.

PARTIE 1 : L'intégration des ONG au sein des institutions européennes : définitions et ancrage historique

Cette première partie théorique a pour objectif de présenter les cadres européens au sein desquels les ONG évoluent et coopèrent. Pour cela, les champs disciplinaires de l'histoire et du droit seront mobilisés pour retracer et analyser l'intégration des ONG au sein des champs institutionnels européens. Dans ce cadre, le développement qui suit, cherchera à montrer que l'intégration des ONG est unique et propre au fonctionnement de chacune des deux institutions. L'association progressive des ONG aux processus politiques européens est le fruit de la volonté des institutions européennes elles-mêmes. Ceci tient à la légitimité démocratique dont dispose les ONG. Les ONG sont en effet présentées, dans le langage courant, comme la voix de la société civile « *dont les contours sont des plus flous mais dont la présence constitue un gage de démocratie et de participation* »[31]. L'objectif de cette première partie sera donc à la fois d'analyser cette hypothèse et également de comprendre comment ces acteurs sociaux, non gouvernementaux, contribuent à la participation de la société civile européenne au sein des deux institutions européennes que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Dans ce sens, il faudra tout d'abord définir au mieux les notions d'ONG et de société civile européenne ainsi que leurs synergies mutuelles (I). Puis, il s'agira de revenir sur l'intégration progressive des ONG au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne dans une perspective comparative pour en dégager les différences mais également les ressemblances (II).

[31] Bernard Hours, Monique Selim, « Les ONG, outils de gouvernance globale », *Multitudes*, n°47 (2011/4): 97-108, p.98

Chapitre 1 : Une définition nécessaire des termes du sujet de recherche

La rigueur scientifique appelle à présenter un travail répondant aux impératifs de l'exactitude et de la logique. Dès lors, il convient de définir les notions floues d'ONG (1) et de société civile (2). Ceci amènera à montrer que les ONG contribuent à la reconnaissance et à la construction de la société civile au sein des institutions européennes (3).

1) La notion d'Organisation Non Gouvernementale (ONG)

Après avoir exposé la signification du terme d'ONG mais également ses limites (A) il conviendra de présenter la définition juridique retenue, pour ce mémoire de recherche, du terme d'ONG dans le cadre européen (B).

A) Le terme d'ONG : le succès d'une catégorie multiforme et ambiguë

Ruiz Fabri reconnait avec clarté que « *s'il est un sigle aujourd'hui d'usage banalisé c'est bien celui d'ONG* »[32]. Il est compliqué à définir du fait qu'il existe une multitude de groupes se définissant comme « ONG ». Le problème de définition réside dans le sens large que revêt ce terme. La première évocation du terme « ONG » date de 1945, dans l'article 71 de la Charte des Nations Unies du Conseil économique et social[33]. Depuis, les législations nationales tout comme les définitions juridiques internationales restent floues : il n'existe pas de consensus autour de ce qu'est une ONG, que ce soit dans le monde universitaire ou dans le droit international.

Pour tenter de définir ce concept aux frontières indéfinies, il convient de se pencher sur les travaux du monde académique. La littérature autour de ce concept mobilise une pluralité de chercheurs : sociologistes, politistes, juristes, économistes. Ainsi, d'un point de vue sociologique, Marcel Merle définit l'ONG comme « *tout regroupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à divers pays en vue de la poursuite d'objectifs non*

---

[32] RUIZ-FABRI (H) « Organisation non gouvernementale » Répertoire de droit Internationale, Dalloz 200 Section 2 in Marie Guimezanes, *Organisations non-gouvernementales, financement étatique et efficacité de l'aide au développement : une illustration des rôles des ONG en droit international*, Issy-les-Moulineaux, France : LGDJ, une marque de Lextenso, 2017 p.1

[33] Article 71 du Chapitre X : Conseil économique et social de la Charte des Nations unies, « Chapitre X », 17 juin 2015, Disponible sur: https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-x/index.html

lucratifs »[34]. D'un point de vue économique, pour Alain Piveteau, les ONG sont des organisations médiatrices de l'aide dont l'action repose sur « *une redistribution philanthropique de ressources d'origine et de nature principalement privées en faveur du développement* »[35]. Le politiste, Samy Cohen, définit une ONG comme « *une association de solidarité internationale, à but non lucratif, apolitique, et pétrie des valeurs humanistes et indépendantes des États* »[36]. Cette diversité des approches illustre la richesse et la difficulté de la notion mais appelle tout autant à faire preuve de recul tout particulièrement lorsque les logiques militantes s'invitent dans la définition du terme. L'identification des ONG à la société civile brouille encore plus la définition de ce groupe si particulier. Ainsi, Michel Doucin plaide pour « *une définition volontairement large et dénuée de précision juridique* »[37] Pour ce dernier les ONG sont des moyens alternatifs de participation au pouvoir politique en dehors des partis politiques.

Pierre Ryfman[38], à la fois chercheur et militant, présente cinq éléments clés définissant les ONG. Tout d'abord, une ONG est une association regroupant des personnes privées souhaitant défendre un idéal, des valeurs, dans le cadre national ou ici européen, et dans un but non lucratif. À cela il faut ajouter la notion de permanence qui implique que les membres de l'ONG se regroupent de manière régulière pour construire leurs projets. La notion de but non lucratif signifie que ces membres cherchent avant tout à servir l'intérêt de la communauté. Le chercheur explique qu'il existe une grande disparité entre les ONG : le degré d'institutionnalisation et de permanence de l'ONG en termes d'organisation, de hiérarchisation et de structuration varie fortement. Une ONG dispose également d'une forme juridique propre à la législation du pays dans laquelle elle est implantée. D'autre part, une ONG entretient un rapport particulier à la puissance publique. Celle-ci, si elle peut avoir des liens forts et même être financée par la puissance publique ; doit, pour pouvoir être considérée comme ONG, rester autonome d'un État, ou dans ce cadre d'une organisation européenne. Aussi, une ONG est distincte d'un État, car elle ne dispose ni d'une

---

[34] Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris : Dalloz, 1982 in Philippe Ryfman, 2004 op.cit. p.21.

[35] Alain Piveteau, *L'évaluation des petites opérations des ONG : une analyse économique des ONG à partir d'actions agricoles réalisées au Burkina Faso*, Bordeaux : Université Montesquieu, 1998 in Ryfam, 2004, op. cit. p.22

[36] Samy Cohen, « ONG, altermondialistes et société civile internationale », *Revue francaise de science politique* vol. 54, (2004/3): 379-397

[37] Michel Doucin*, Les ONG : le contre-pouvoir,* Paris : Éditions Toogezer, 2007 in Ryfam 2004 op. cit. p. 22

[38] Pierre Ryfman 2004 op.cit. p.26

population, ni d'un territoire sur lequel exercer une autorité[39] . Enfin, l'action d'une ONG dispose d'un caractère transnational : s'intégrer et s'institutionnaliser au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe fait partie de cette volonté d'inscrire l'action dans un cadre international. Cette dimension internationale implique que les ONG cherchent à participer à des enjeux globaux tel que la défense des droits humains et sociaux. Elle implique également une distinction entre ONG nationales et ONG internationales : dans le cadre de cette recherche, seules les ONG internationales seront étudiées. Un autre critère qui se doit d'être ajouté à cette liste, est le fait que les ONG tentent de garder leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, en faisant appel à la générosité de la société civile[40]. Cette autonomie financière permet de garantir une autonomie politique. Médecins du Monde France souligne cette autonomie financière lors de ses réunions de présentation[41]. Enfin, il ne faut pas non plus omettre la concurrence inter ONG : si ces dernières sont pleines de bonne volonté, comme dans toute organisation humaine, celles-ci n'échappent pas, aux questions de pouvoir, de luttes d'influences, de batailles de compétences[42]. Ainsi, ce sentiment de concurrence inter ONG, mis en lumière au travers des entretiens, existe au Conseil de l'Europe.

Il convient également de présenter les moyens dont les ONG disposent. Manon Nour Tannous et Xavier Pacreau[43] distinguent cinq moyens propres aux ONG. D'une part, figurent les moyens matériels et humains. Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'étudier les moyens humains utilisés pour l'action de plaidoyer. D'autre part, des moyens financiers sont nécessaires à la mise en place des actions des ONG. Ces moyens peuvent venir de dons, des cotisations des membres, ou encore des subventions des organisations internationales comme l'Union européenne. Ensuite viennent, les moyens médiatiques et de communications. Les campagnes de sensibilisation sont utilisées pour mobiliser la société civile dans la conduite des actions de plaidoyer auprès des

---

[39] Jean Salmon, *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles : Bruylant, 2001

[40] Sylvain Lefevre, *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent* », Paris : Presses Universitaires de France, 2011

[41] Ainsi, 47,5% des ressources de MdM France dépendaient de subventions publiques, le reste venait de la générosité du public (48%), de subventions privés et mécénat (3,2%) et autres (1,3%) in Rapport Moral Éditions 2018, Médecins du Monde France, publié en 2018, consulté le 23 janvier 2020, Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/qui-sommes-nous/transparence-financiere , p.71

[42] Pierre Ryfman, 2004, op.cit., p.68

[43] « Quels sont les moyens d'action des ONG ?» Vie publique, République Française, modifié le 25 juin 2019, consulté le 31 décembre 2019, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/fiches/38237-quels-sont-les-moyens-daction-des-ong, Extrait de l'ouvrage à paraître au 1er septembre 2020 de Manon-Nour Tannous, Xavier Pacreau, *Les Relations internationales*

institutions européennes. Il faut également ajouter les moyens juridiques disponibles au sein des institutions européennes et dont les ONG se saisissent. Il s'agit par exemple des recommandations formulées au Conseil de l'Europe. Enfin un dernier moyen à la disposition des ONG, est de se regrouper en coalition d'ONG, comme au sein de l'Union européenne. Ceci permet d'accroître leurs poids et de coordonner leurs actions.

Il faut enfin noter que le label « ONG », disposant d'une connotation positive, est utilisé par des groupes d'intérêt international qui n'ont rien d'une ONG : il s'agit d'ONG à vocation technique ou de coopératives représentant des branches économiques. Ce phénomène des astroturfs, très présent à Bruxelles, concerne des groupes d'intérêts qui « *ressemblent à une ONG mais dont l'existence est, dans les faits, assurée par des fonds privés et ce à des fins commerciales* »[44]. Toutefois, les ONG peuvent être assimilées, dans leur fonctionnement et organisation, à de véritables entreprises. Ce postulat conduit à utiliser la définition entrepreneuriale de Max Weber. Ainsi, les ONG interrogées regroupent des bénévoles mais également des salariés avec « *une direction administrative à caractère continu agissant en finalité* »[45], soit un ensemble de personnes morales de droit privé. On observe également que le plaidoyer de ces ONG au sein des institutions européennes, tend à se revêtir d'une rationalité entrepreneuriale se rapprochant du lobbying effectué par d'autres groupes d'intérêt. Les ONG constituent, dans le cadre européen, un groupe d'intérêt dans le sens où elles cherchent à faire pression et à influencer le pouvoir politique en faisant remonter les demandes politiques de la société[46]. Pour devenir un groupe d'intérêt, une ONG se doit de créer une identité de groupe ainsi qu'une légitimité lui permettant d'investir le champ européen. Il faut donc délimiter un objet - ici les droits humains et sociaux -, légitimer son intérêt - la lutte contre la pauvreté ou les traitements inhumains de la migration - et faire représenter ses idées au travers de portes parole - bénévoles ou professionnels de la représentation -[47]. In fine, une ONG, constitue « *un élément clé de la démocratisation et de la gouvernance internationale*

[44] Sylvain Laurens, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », *Critique internationale* n° 67, (2015/2): 83-99

[45] Pascal Dauvin, Johanna Siméant, op.cit. p. 235

[46] Michel Offerlé, 1998, op.cit, p.21

[47] Michel Offerlé, 1998, op. cit., p.81

avec un rôle de participation et d'impulsion »[48]. Ce phénomène et cette place des ONG dans les organisations européennes est nouveau[49].

Michel Offerlé[50], rappelle que les termes et catégorisations utilisés pour définir le fonctionnement d'un groupe donné -ici les ONG- ne sont pas intangibles et dotés de réalités objectives. Ces définitions sont une manière de penser le monde social. De fait, celles-ci sont susceptibles de réappropriation et d'évolution. Il convient cependant de donner une définition claire et précise de ce que revêt le terme d'ONG en recourant au juridique.

B) Les ONG dans le droit international : définition juridique retenue dans le cadre européen

Une ONG se crée dans un ordre juridique étatique. L'autonomie des ONG est aussi juridiquement protégée. En effet, la liberté d'association est garantie à un niveau international : article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme[51] et article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques[52]. Cette liberté d'association est également garantie à un niveau régional : pour l'Europe, à l'article 11 de la Convention Européenne des droits de l'homme[53]. Cette liberté d'association permet à des individus de créer une association – ONG – et de pouvoir entreprendre des actions, collectivement et librement, en vigueur des buts définis[54].

À côté de cela, des tentatives de définition unanimement admises dans le droit international ont été effectuées. On compte aujourd'hui quatre organes ayant tenté de définir juridiquement ce qu'est une ONG : l'Institut de droit international, l'ECOSEC et le département de l'information de

---

[48] Nations Unies, Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Société civile, Doc. A/58/817, Rapport du 11 juin 2004, In Marie Guimezanes, 2017, op.cit., p.3

[49]Thomas Davies, *NGOs A new History of Transnational Civil Society,* Oxford : Oxford University Press, 2014

[50] Michel Offerlé, 1998, op.cit., p.22

[51] Article 20, Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Nations Unies, Paris, adoptée le 10 décembre 1948, Disponible sur : https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

[52] Article 22, Pacte Internationale relatif aux droits civils et politiques, Nations Unies, adoptée 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976, Disponible sur : https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

[53] Article 11, Convention européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, adoptée le 4 novembre 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1952, amandée par les protocoles n°11 et 14 et complétée par le Protocole additionnel et les Protocoles n°4,6,7,12,13, Disponible sur : https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

[54] Marie Guimezanes, 2017, op.cit. p.25

l'ONU et enfin le Conseil de l'Europe avec la Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales du 27 avril 1986[55] et plus récemment, la recommandation CM/Rec (2007)14 sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 10 octobre 2007. [56] Cette tentative de définition juridique repose sur le fait que les ONG exercent leurs activités dans plusieurs pays, emploient des personnes de différentes nationalités et remplissent un objectif international donnant lieu à des complexités.

La première tentative remonte au projet de convention relative à la condition juridique des associations internationales adopté par l'Institut du Droit International en 1923 : « *les associations à caractère privé qui sont accessibles, dans les conditions fixées par leurs statuts, aux sujets et aux collectivités de plusieurs pays et poursuivent, sans esprit de lucre, un but d'intérêt international* »[57].

Une deuxième tentative de définition juridique internationale est réalisée par l'ONU, qui dans sa Charte mentionne les ONG et leur donne un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). La résolution 1996/31 du 25 juillet 1996[58] ; donne les conditions pour obtenir un statut consultatif. Ces conditions forment une définition juridique de ce qu'est une ONG internationale. Ainsi, pour l'ONU, une ONG doit avoir « *une réputation établie dans le domaine particulier auquel elle se consacre ou être représentative* » (article 9) ainsi qu'« *un siège reconnu et un chef administratif* […] *un acte constitutif, adopté selon les principes démocratiques* […] *avec un organe représentatif devant lequel un organe exécutif doit être responsable* » (article 10), doit pouvoir « *parler au nom de ses membres par l'intermédiaire de ses représentants* » (article 11) et doit disposer « *des rouages qui conviennent pour répondre de son*

---

[55] Conseil de l'Europe, Série de traités européens n°124 : « Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales », adoptée le 24 avril 1986, consulté le 28 novembre 2019, Disponible sur : https://rm.coe.int/168007a683

[56] Recommandation CM/Rec (2007)14 et exposé des motifs op.cit.

[57] Institut de droit international, Projet de convention relative à la condition juridique des associations internationales, Résolution adoptée à la session de Bruxelles, 1923 in Marie Guimezanes, op.cit. p.5

[58] Conseil économique et social des Nations Unies Résolutions 1996/31 « Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales », adopté le 25 juillet 1996, consulté le 27 janvier 2020, Disponible sur : https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/18969A0268ECBB48C1256F5D003DBD0D/$file/Eres96-31F.pdf

action devant ses membres » (article 12). Les moyens financiers de l'organisation doivent « *provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés ou des contributions des particuliers membres* » (article 13). Le département de l'information de l'ONU définit une ONG comme un groupe à but non lucratif qui rassemble des citoyens volontaires partageant des intérêts communs. Une ONG peut être organisée au niveau local, national ou international. Enfin, une ONG oriente ses actions vers l'intérêt général[59].

La troisième tentative, toute particulièrement intéressante dans le cadre de cette étude, est celle du Conseil de l'Europe en 1986. Le but de cette **124ème Convention du Conseil de l'Europe, sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales**, est de restreindre le champ d'application du terme ONG. L'article 1 présente les conditions qu'une organisation internationale non gouvernementale doit satisfaire pour bénéficier des avantages de la Convention. Les ONG internationales doivent « *avoir un but non lucratif d'utilité internationale, avoir été créées par un acte relevant du droit interne d'une partie, exercer une activité effective dans au moins deux États, avoir leur siège statutaire sur le territoire d'une partie et leur siège réel sur le territoire de cette partie ou d'une autre partie* ». Ainsi, est affirmé le caractère associatif, l'organisation de la défense d'intérêts, l'absence d'activité commerciale, le rattachement à l'État d'origine par la création de l'ONG au travers d'un acte de droit interne ; et enfin la nécessité de la portée internationale de l'action. À cela, il convient encore d'ajouter le fait que l'ONG ne doit pas exercer des prérogatives de puissances publiques. On remarque que la notion « d'utilité internationale » est ici plus large que celle « d'intérêt général ». On remarque aussi qu'une ONG internationale est juridiquement avant tout une ONG nationale qui cherche à mener des actions dans d'autres États. L'article 2 présente les modalités de l'exercice de la personnalité juridique des ONG quand l'article 3 donne les conditions d'acquisition de la personnalité juridique[60]. Cette Convention est restée relativement méconnue et son effectivité est limitée : celle-ci n'est ratifiée que par douze États. Ainsi, la tentative normative et la portée juridique de cette définition de la part du Conseil de l'Europe reste faible. Cette reconnaissance juridique des organisations non gouvernementales en Europe, est complétée par **la**

---

[59] Marie Guimezanes, 2017, op.cit. p.6

[60] Conseil de l'Europe, « Rapport explicatif de la Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales », adoptée le 24 avril 1986, consulté le 28 décembre 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16800ca476

Recommandation CM/Rec (2007) 14 du Comité des ministres en 2007. Dans le cadre de ce travail, cette définition de l'« ONG » sera retenue comme définition modèle. La recommandation reconnait l'utilité et la contribution des ONG comme *« vecteurs de communication entre les différents secteurs de la société et les autorités publiques,* [pour] *venir en aide aux personnes dans le besoin, élaborer des normes techniques et professionnelles,* [et] *veiller au respect des obligations découlant du droit national et international* »[61]. Le but de cette recommandation est d'augmenter le nombre de parties contractantes à la Convention 124. Le Comité des ministres recommande donc fortement aux gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe de s'inspirer, tenir compte et veiller à ces normes. Cette recommandation, qui reconnaît qu'il n'y a pas de définition universelle des ONG[62], permet de tout de même de proposer une définition précise de la signification d'une Organisation Non Gouvernementale. **Les ONG *« sont des entités ou organisations autonomes volontaires créées pour réaliser les objectifs essentiellement non lucratifs de leurs fondateurs ou adhérents* » (Principe de base 1). Ceci exclut les partis politiques. Les ONG sont créées, par des personnes, à titre individuel ou par un groupe, avec ou sans adhérents (Principe de base 2). Les ONG peuvent être ou non dotées de la personnalité juridique (Principe de base 3). Elles peuvent être composées et agir à un niveau national ou international (Principe de base 4), elles doivent jouir de la liberté d'expression (Principe de base 5) et ne pas recevoir des directives des autorités publiques (Principe de base 6). Les ONG disposant de la personnalité juridique, en tant que personne morale, devraient répondre aux obligations et sanctions de droit administratif, civil et pénal (Principe de base 7). Les ONG devraient bénéficier d'un régime juridique et fiscal qui favorise leur création et leur pérennisation (Principe de base 8). Enfin, les ONG ne devraient pas distribuer à leurs adhérents ou fondateurs leurs bénéfices (Principe de base 9) et devraient pouvoir être en mesure de faire un recours administratif en cas d'actes ou omissions des autorités publiques (Principe de base 10).**

La difficulté d'une définition communément acceptée des ONG est le reflet de la diversité de ses organisations. Dans ce cadre, la recommandation adoptée en 2007 fixe un réel cadre pour le statut juridique des ONG en Europe. Cette définition se complique encore plus lorsqu'on y intègre la notion également floue de « société civile ». En effet, les ONG sont

---

[61] Recommandation CM/Rec (2007), 14 op.cit. p.5

[62] Ibid, Principe de base, paragraphe 1, p.23

perçues et se perçoivent comme des représentants de la société civile. La recommandation CM/Rec (2007) 14 marque la volonté du Conseil de l'Europe d'agir en faveur du rôle de la société civile dans la défense de ses principes -droits de l'homme, État de droit, Démocratie-. Il convient dès lors de se pencher sur cette notion de la « société civile » et plus particulièrement de « société civile européenne ».

2) La notion de société civile européenne dans la gouvernance européenne

Après avoir défini la notion de société civile (A), il s'agira de montrer que cette société civile endosse des significations et des portées différentes selon l'institution européenne concernée (B). L'objectif est de comprendre comment la société civile est utilisée et s'articule dans le paysage européen au travers des ONG.

A) L'ambiguïté de la notion société civile : une construction sociale pour faire société

La notion de société civile est également une notion ambiguë et contestée. Contrairement aux groupes d'intérêt exprimant la pluralité de la société, la société civile peut autant renvoyer à une vision pluraliste de la société qu'à une vision universaliste. Dans la pensée moderne et contemporaine, on trouve plusieurs conceptions de la société civile : pour les penseurs libéraux la société civile repose sur l'individualisme et l'égalitarisme où l'État est considéré comme minimal et séparé de la société civile ; pour d'autres, la société civile représente les valeurs universelles dans une association avec l'État.[63] In fine, dans la pensée des modernes, elle constitue une imagination qui sert à penser la société par elle-même[64]. Aujourd'hui, la notion de société civile renvoie davantage à une opposition à l'État jugé trop intrusif dans la vie des citoyens et au monde économique[65]. En résumé, la société civile serait ce qui est en dehors de la sphère politique, construite dans un ordre public civil et social[66].

Une seconde question est donc de savoir qui sont les membres qui forment la société civile. Celle-ci constitue un ensemble hétéroclite d'organisations, de mouvements et thématiques différentes dans lesquels les ONG s'insèrent. Elle est ainsi difficile à décrire, à définir et ne

---

[63] Pierre Monforte, « Le secteur associatif face aux politiques européennes d'immigration et d'asile. Quels acteurs pour quels modes d'européanisation ? », *Politique européenne*, n°31, (2010/2) : 119-145

[64] Keith Tester, *Civil Society,* Londres: Routledge, 1992

[65] Hélène Michel, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » », 2007, op.cit.

[66] Philippe Herzog, « 12. La formation d'une société civile européenne », *L'Europe après l'Europe. Les voies d'une métamorphose,* Hors collection, Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur (2002): 245-64.

constitue pas un groupe établi[67]. Ce concept fourre-tout désignerait à la fois l'organisation et la représentation de « *citoyens actifs et participatifs, capables de se rassembler et de s'organiser au sein ou sous l'égide d'associations volontaires qui travaillent tantôt au coeur de la société, oeuvrant à la solidarité et à d'autres actions altruistes, tantôt à la direction de l'État ou des institutions publiques pour faire part de ces expériences censées éclairer la décision politique* »[68]. Comme le dit justement Daniel Guéry, représentant actuel du MIAMSI au Conseil de l'Europe, *« La grande question est de savoir comment la société civile peut être représentée dans les institutions internationales d'un point de vue politique* »[69]. Ainsi, la société civile est à la croisée d'un double paradoxe : à la fois élément catalyseur d'un renouveau démocratique et risque de remise en cause de l'État. Cette notion peut être contestée tout à la fois par son caractère « normatif » et par son caractère « libéral ».

Pour une ONG, la société civile est le moyen, pour celle-ci non élue démocratiquement, de se légitimer. Ainsi, la représentation des intérêts de la société civile constitue l'élément principal de la légitimité des ONG. Cette légitimité repose sur la capacité des ONG à porter la parole de la société civile au sein des instances de pouvoir et à l'adhésion de la société civile ou non de leurs actions. Daniel Guéry, souligne l'importance d'être porte-parole de la réalité : « *notre objectif est de faire monter les pensées, les actions, les analyses de la société civile* »[70]. Cette légitimité reste fragile car il ne suffit pas de porter la parole de la société civile, plus encore il est nécessaire que les actions des ONG se soldent de réussites[71].

L'idée de société civile transnationale est reprise par les ONG et par les hommes politiques qui aiment afficher leur lien avec la société civile. La transnationalisation, et donc construction, de la société civile par les ONG reste délicate. En effet, au-delà des aspects de démocratisation et de légitimation, on ne dispose que de peu d'outils pour analyser la portée de l'action des ONG dans l'établissement d'une société civile européenne. Enfin, dans cette construction d'une société civile, il convient de ne pas minorer le rôle du national : les croyances, ressources, visions, stratégies des

---

[67] Rosa Sanchez Salgado, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », 2011, op.cit.

[68] Hélène Michel, « Société civile », *Dictionnaire encyclopédique de l'État,* sous la direction de Pascal Mbongo, François Hervouët, Carlo Santulli, Éditions Berger Levrault (2014) : 848-851.

[69] Daniel Guéry, Représentant actuel du MIAMSI au Conseil de l'Europe – Entretien du 14 février 2020

[70] Ibid

[71] « Quelle légitimité les ONG ont-elles ? », Vie publique, République Française, modifié le 25 juin 2019consulté le 31 décembre 2019, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/fiches/38240-quelle-legitimite-les-ong-ont-elles Extrait de l'ouvrage à paraître au 1er septembre 2020 de Manon-Nour Tannous, Xavier Pacreau, *Les Relations internationales*

ONG en tant qu'acteurs internationaux, dépendent, en partie du contexte étatique d'origine[72]. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les ONG sont des acteurs internationaux parmi d'autre[73].

B) Une signification et une portée différente selon le champ européen

Du fait de la complexité de la notion de « société civile européenne », on peut s'attendre à ce qu'elle soit appropriée de manière différente au sein des deux institutions européennes étudiées. Pour comprendre cela, il faut, d'un point de vue épistémologique, se situer dans une démarche constructiviste. Celle permet de souligner que la société civile est fabriquée par les institutions européennes tout en montrant que cette dernière vient également influencer les institutions européennes[74]. Un même terme comporte des significations, et donc des conséquences et rapports de forces, différents. En effet, si l'on retrouve un certains nombres d'ONG similaires dans les deux institutions européennes ; certaines ne sont qu'actives et représentées au sein du Conseil de l'Europe et vice-versa. De même, le fonctionnement de l'Union européenne a la particularité de rassembler au sein de cette « société civile européenne » une multitude d'acteurs et groupes d'intérêt, que l'on préfère appeler société civile, les ONG ne constituant une partie de l'ensemble. Ceci est moins vrai au Conseil de l'Europe. Par conséquence, on se trouve face à deux représentations différentes de la société civile européenne. Cette différence n'empêche pas la complémentarité entre les deux.

Au Conseil de l'Europe, la société civile est constituée des OING et des partenaires sociaux – soit les organisations syndicales et patronales -. Cette société civile européenne a été associée dès le départ : les ONG disposent d'un statut consultatif dès 1954[75]. Dans la troisième partie de la déclaration finale du Sommet de Varsovie de 2005, les chefs d'États et de gouvernements « *préconisent pour la construction d'une Europe « plus humaine », par la promotion « d'un modèle culturel démocratique […] qui implique activement la société civile et les citoyens* » »[76]. Aujourd'hui, ces OING se regroupent au sein de la Conférence des OING qui est le reflet de la vitalité de la société civile. À la différence de la société civile de l'Union européenne, l'avantage de la Conférence des OING est d'offrir une représentation permanente et institutionnalisée de la

---

[72] Centre de développement de l'OCDE, *Les ONG européennes actives dans le domaine du développement : état des lieux*, Paris : OCDE, 2000
[73] Cohen, 2004 op.cit.
[74] Peter L. Berger, Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Collin, trad. fr. 1986
[75] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit.
[76] ACE, Déclaration finale du 3ème Sommet de Varsovie, 17 mai 2005 in Birte Wassenberg 2013, op.cit. p.530

société civile. Comme le souligne Annelise Oeschger, *« ce qui est spécifique au Conseil de l'Europe et que l'on n'a dans aucune autre structure intergouvernementale, c'est que la société civile a une place reconnue au sein de l'institution* » [77]. En effet, le Conseil de l'Europe, dans sa vision et son travail, encourage la participation de la société civile, au travers des ONG, que ce soit au niveau des procédures décisionnelles nationales ou européennes. Dans ce sens, la Conférence des OING a développé, suite à une recommandation du Forum pour l'avenir de la démocratie du Conseil de l'Europe en 2007, un Code de bonne pratique pour la participation civile.[78]. Cet intérêt pour la participation de la société civile se poursuit comme le témoigne la Conférence internationale sur la participation civile à la prise de décision, organisée récemment par la représentation permanente de la Géorgie[79].

À l'Union européenne, la Commission a commencé dans les années 1990 à construire un « dialogue civil » avec les ONG qui s'inscrivent de plus en plus comme tiers acteurs entre la Commission et les intérêts économiques. Pour les juristes, l'implication décisive de la Cour de justice des communautés a oeuvré dans l'établissement d'une société civile « supranationale »[80]. Cette société civile européenne se mobilise alors au sein du Forum permanent de la société civile -dont ATD Quart Monde était membre- ; forum qui souhaitait faire des ONG et associations des acteurs légitimes de la gouvernance européenne[81]. À cette époque, où l'Union européenne cherche à se rapprocher de ses citoyens, le contexte institutionnel est favorable aux ONG qui sont alors progressivement intégrée[82]. Le Parlement européen implique également davantage la société civile. Enfin, le Conseil économique et social des communautés européennes -aujourd'hui Comité économique et social européen- se décrit, comme le pont de la société civile organisée à l'échelle

---

[77] Annelise Oeschger, Ancienne présidente de la Conférence des OING, Ancienne représentante d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe, Présidente d'OING-Service – Entretien du 31 janvier 2020

[78] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel : révisé », adoptée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe le 30 octobre 2019, consulté le 08 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/code-of-good-practice-civil-participation-revised-301019-fr/168098b0e3

[79] Présidence Géorgienne du Comité des ministres « Conférence internationale sur la participation civile à la prise de décision », Conseil de l'Europe, 6 et 7 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/civil-society/civil-participation-online-event

[80] Julien Weisbein, « Sociogenèse de « la société civile européenne » », 2003 op. cit., p.5

[81] Ibid p.11

[82] Julien Weisbein. « Rassembler la « société civile européenne » : La contribution des mouvements fédéralistes : l'expérience du Forum permanent de la société civile », *« Société civile organisée » et gouvernance européenne. Formation, recrutement et pratiques des représentants d'intérêts dans l'Union européenne,* Strasbourg, 2004

européenne. Cette institutionnalisation de la société civile rentre dans le cadre de la « gouvernance européenne », défini par le Livre blanc du 25 juillet 2001, où la Commission propose d'impliquer davantage la « société civile » au processus décisionnel communautaire et invite celle-ci à s'organiser[83]. Aujourd'hui, la Commission travaille fortement avec cette société civile, notamment avec les réseaux d'ONG – exemple de Caritas Europa au sein de la Plateforme des ONG sociales -. Ce processus d'intégration de la société civile européenne est essentiel dans le sens où il permet un contrôle des pouvoirs exécutifs européens ainsi qu'une réelle participation des citoyens à la gouvernance européenne. Inclure, la société civile permet de redonner une place aux citoyens méfiants et peu intéressés par la politique européenne[84]. Mais, à la différence du Conseil de l'Europe, la société civile de l'Union européenne est plurielle : les ONG et partenaires sociaux sont face à tous les acteurs hors institutions comprenant les Églises, les organisations régionales ou infra-étatiques et les acteurs économiques dont l'objectif n'est pas la défense de valeurs universelles[85]. On constate également que cette création de la société civile européenne a suscité de nombreux débats et tensions entre les partisans et acteurs de la société civile européenne[86]. En effet, la définition large de la société civile n'est pas sans déplaire à certaines ONG comme le Caritas Europa pour qui la société civile regroupe des organisations tournées vers l'intérêt général et non par les intérêts économiques particuliers[87]. Les ONG souhaitaient alors limiter la notion de société civile à ceux qui défendent des causes désintéressées[88]. Enfin, on observe, que depuis le livre vert sur la transparence de 2006, la Commission privilégie l'utilisation de la notion de « parties intéressées » plutôt que de société civile[89].

Cette recréation de la société civile au sein des instances européennes est le reflet de l'évolution du lien social instaurant une nouvelle manière de faire société. On voit un changement de paradigmes : à la fin des années 1990 ce n'est plus le citoyen qui est au cœur

---

[83] Commission des communautés européennes, « Gouvernance européenne : un livre blanc », COM (2001) 428, adopté le 25 juillet 2001

[84] Hélène Michel « La « société civile » dans la « gouvernance européenne », 2007, op. cit.

[85] Hélène Michel, « Société civile », 2014, op.cit.

[86] Ibid

[87] Caritas Europa et Eurodiaconia, (2002, « Joint position on the Consultation Document : Towards a Reinforced Culture of Consultation and Dialogue » in Sanchez Salgado Rosa, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », p. 219

[88] Hélène Michel, « Société civile », 2014, op.cit.

[89] Emiliano Grossman, Sabine Saurruger, 2012, op.cit.

des décisions dans le processus mais la forme collective de « société civile ». Les ONG s'emparent de ce changement en se revêtant d'un mandat de représentation des intérêts de la société civile au sein des institutions européennes.

3) Les ONG, des représentantes de la société civile au sein des institutions européennes

Il conviendra tout d'abord d'expliquer en quoi le mandat de représentant de la société civile des ONG constitue un moyen d'accès privilégié pour les ONG dans la participation à la gouvernance européenne (A). Ceci amènera à voir que cette inclusion des ONG en tant que porte-parole de la société civile est également utilisée par les institutions, que ce soit à l'Union européenne mais également au Conseil de l'Europe (B).

A) Représenter la société civile : le moyen pour les ONG de participer aux décisions européennes

La société civile constitue avant tout un puissant élément clé du processus démocratique : elle « *donne aux citoyens un moyen alternatif, parallèlement à ceux des groupes de pression et des partis politiques, de véhiculer des points de vue différents et garantir la prise en compte de divers intérêts dans le processus décisionnel politique* »[90]. Ainsi, le moyen alternatif pour le citoyen d'exercer une pression sur le pouvoir en place, c'est de se structurer dans une organisation qui peut prendre la forme d'une ONG. Ces dernières sont perçues comme des acteurs contribuant activement à l'expansion qualitative et quantitative de la société civile, ce qui par crescendo vient renforcer et développer la démocratie[91]. Société civile, ONG et vitalité démocratique sont donc des éléments interagissant mutuellement dans une forme de symbiose. Les ONG aident la société civile à multiplier ses rapports aux systèmes politiques en étant une interface entre la société civile et le monde politique[92]. Pour cela, l'actuelle présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, a développé un outil d'une grande clairvoyance. Cette dernière organise des visites dans les pays membres du Conseil de l'Europe pour connaître les besoins de la société civile et être en

---

[90] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel : révisé », 30 octobre 2019, op.cit.
[91] Centre de développement de l'OCDE, op.cit. p.9
[92] Jean-Louis Laville, Alain Caillé, Philippe Chanial, *Association, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte, 2001

mesure de les faire remonter[93]. Celle-ci a même proposé, au Comité des ministres, de créer un fond pour permettre d'amener la société civile nationale au Conseil de l'Europe et ainsi accroître la représentation[94].

Les représentants des ONG, au niveau européen, sont associés au travers de forum, d'eurogroupe, de conférence où ces derniers peuvent échanger et se rencontrer. Ces cadres sont propices à l'émulation intellectuelle, à la proposition de recommandations, à la création d'alliances et de coalitions dans le résultat sera de soutenir ou contraindre une décision européenne. Ainsi, faire partie des instances européennes, que ce soit au sein de l'Union européenne ou au Conseil de l'Europe constitue à la fois un dividende symbolique en étant reconnu en tant qu'ONG, et aussi une manière d'intervenir dans le processus en étant un acteur clé associé à la politique menée[95]. D'autre part, l'investissement des ONG internationales dans le champ décisionnel européen participent à la construction et l'avènement d'une vraie société civile européenne.

L'intégration de la société civile pose la question de la représentativité. En réalité, la participation des ONG aux processus décisionnels européens, n'est pas si représentative de la société civile au sens large du terme. En effet, ces dernières représentent avant tout les intérêts des groupes qu'ils défendent -donc d'une partie de la société civile-. C'est le cas, par exemple, pour ATD Quart Monde ou le Caritas Europa qui plaident avant tout pour les droits sociaux des plus pauvres[96]. De plus, les représentants sont souvent auto-proclamés ce qui posent la question de la légitimité de leur représentation. Les organisations européennes ont répondu à cette question de la représentativité de manière différente. Ainsi, si le Conseil, par le statut participatif[97], énonce des critères de représentativité ; la Commission quant à elle se refuse dele faire pour ne pas opérer de sélection entre les différentes ONG et autres parties prenantes.

---

[93] Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe – Entretien du 30 avril 2020

[94] Ibid

[95] Michel Offerlé, 1998, op.cit. p.134

[96] Roger Sue, *La société civile face au pouvoir*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003

[97] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution 2003 (8) « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », adoptée le 19 novembre 2003, consulté le 25 novembre 2019, disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805de6fb

In fine, représenter la société civile permet aux ONG d'intégrer les instances européennes et d'accéder à la participation des politiques européennes. Ce processus est cependant double : il permet tout autant aux institutions de légitimer les actions[98]

B) La société civile européenne : instrumentalisation et utilisation des ONG par les institutions européennes dans le processus de gouvernance européenne

Il y a fort à parier que l'intégration de la société civile aux processus européens n'existerait pas si les acteurs européens ne trouvaient aucun intérêt à associer cette société civile. La relation ne perdure que si l'acteur européen y trouve un intérêt : il faut donc double avantage à collaborer. Ainsi, au Conseil de l'Europe la question de la légitimité et du maintien ou non de la Conférence des OING se pose régulièrement.

Les principaux avantages pour les institutions européennes consistent à acquérir une légitimité démocratique ainsi que le savoir-faire des ONG. Cela est autant le cas au Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Les ONG peuvent fournir de l'information, de l'expertise et de la légitimation et cela à un coût réduit. C'est le cas par exemple, du Caritas Europa, qui fournit à la Commission des statistiques au sujet de la pauvreté des pays membres de l'Union européenne. Ceci explique pourquoi elles sont autant consultées. En conséquence de cette intégration, les ONG participent également à la construction européenne. Ces dernières viennent en effet combler le manque de légitimité démocratique : afficher sa proximité avec les représentants des ONG, et donc des représentants de la société civile européenne, est un moyen de pallier le déficit démocratique[99]. Aujourd'hui, consulter la société civile est ressenti comme un impératif à la fois pratique et symbolique tout particulièrement pour la Commission européenne. En effet, la question de la confiance du citoyen européen dans les institutions européennes est toujours d'actualité : c'est tout l'enjeu de la conférence sur l'avenir de l'Europe de l'Union européenne[100], reportée suite au

[98] Hélène Michel, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » », 2007, op. cit.
[99] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op.cit
[100] Communication de la Commission européenne « Donner forme à la Conférence sur l'avenir de l'Europe », publié le 22 janvier 2020, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_89

COVID 19. Dans ce cadre, entretenir un dialogue avec les ONG, tout au long du processus décisionnel, et travailler avec ces dernières est primordial[101].

Par conséquence, au sein de l'Union européenne notamment, des logiques de vassalisation sur les ONG, peuvent émerger : certains acteurs institutionnels, comme la Commission ou le Parlement, peuvent être tentés de fidéliser les ONG par le financement de leurs activités pour les instrumentaliser en tant que source d'expertise ou moyen de pression face à d'autres instances comme le Conseil de l'Union. Pour autant, si la Commission cherche à pouvoir utiliser l'ambiguïté de la notion de société civile à son avantage, les ONG peuvent également utiliser ce flou pour mettre en avant leurs valeurs[102]. Ainsi, cette utilisation de l'image positive des ONG est à double tranchant : en incluant les ONG aux politiques européennes, l'Union européenne se soumet également à la critique de ces mêmes organisations comme les ONG altermondialistes par exemple[103].

En réalité, que ce soit à l'Union européenne ou au Conseil de l'Europe, les instances européennes peuvent bien se passer de cette « société civile ». Du côté de l'Union européenne, comme le souligne Sanchez Salgado Rosa, l'activité de lobbying des groupes d'intérêt correspond davantage au fonctionnement de l'Union européenne. Il y a donc une forme de perversion, pour la Commission, à utiliser la notion de société civile : cela permet « *d'entretenir une illusion consistant à faire croire qu'elle accorde une place privilégiée au point de vue des associations citoyennes* »[104]. De manière similaire, au Conseil de l'Europe, la société civile représentée sous la forme de la Conférence des OING « *légitime leur travail* »[105] ; mais le Comité des ministres comme l'Assemblée parlementaire peuvent se passer de la Conférence et la remplacer « *par quelques grandes ONG qui ont les moyens de l'expertise* »[106].

Les notions d'ONG et de société civile sont le fruit de multiples définitions et assimilations. Ainsi, il n'existe pas de réel consensus dans le monde académique ce qui rend également ces notions plus malléables. Ces deux notions renvoient à des coalitions humaines cherchant à être et / ou faire évoluer la société. Ainsi, ces concepts évoluent au gré des acteurs

---

[101] Cécile Robert, 2017, op. cit.
[102] Julien Weisbein, « Rassembler la société civile européenne », 2004, op.cit. p.224
[103] Sylvain Laurens, 2015, op.cit.
[104] Rosa Sanchez Salgado, 2011, op. cit p.218
[105] Anna Rurka – Entretien du 30 avril 2020
[106] Ibid

les investissant. Ces différences de compréhension se reflètent dans les champs décisionnels européens, et viennent directement se répercuter sur la manière dont sont intégrées les ONG au sein du Conseil de l'Europe et au sein de l'Union européenne. Cette intégration des ONG est différente et propre au fonctionnement et à la vision de chacune des instances européennes.

Chapitre 2 : Une intégration des ONG propre à chaque instance et fruit de longues luttes

Il s'agira, tout d'abord, de démontrer par une approche historique, que l'intégration des ONG est à la fois progressive et différente au sein du Conseil de l'Europe (1) et de l'Union européenne (2). Cette démonstration viendra montrer que l'intégration des ONG, au sein des deux instances européennes, présente contre toute attente de nombreuses ressemblances (3).

1) L'intégration des OING au sein du Conseil de l'Europe

L'intégration des OING au Conseil de l'Europe est le fruit d'une coopération et d'une reconnaissance effectuée dès le commencement (A). Celle-ci est aujourd'hui unique au monde dans ses modalités et ses implications (B).

A) Un statut acquis et renforcé depuis plus 50 ans

Dès le commencement, le Conseil de l'Europe reconnait « *l'importance des ONG et leur contribution aux activités de l'Organisation, chacune dans son domaine particulier* »[107]. C'est lors de la 8ème session, en mai 1951, que le Comité des ministres décide qu'il « *peut, au nom du Conseil de l'Europe, prendre toutes dispositions utiles pour consulter des organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de la compétence du Conseil de l'Europe* »[108]. En cela, le Conseil de l'Europe est la première organisation européenne qui associe dès son origine les ONG à ses travaux. Ainsi, ces dernières s'investissent dans le contenu de la Convention européenne des droits de l'homme plaidant pour l'intégration des droits sociaux.[109] Il faut attendre 1952, pour que le Conseil de l'Europe adopte une résolution qui ouvre la possibilité de la consultation des ONG sur des questions relevant de leur domaine de compétence. **L'octroi de ce statut consultatif constitue la première étape de l'intégration des ONG.** Toutefois n'est alors pas défini précisément ce qu'est une ONG : les syndicats et organisations patronales sont donc indirectement admis.

---

[107] Conseil de l'Europe, Convention n°124, 1986 op.cit.

[108] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/ RES (51) 30 « Rapports avec les Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales » adoptée le 3 mai 1951, consulté le 2 novembre 2019, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805e398d

[109] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012 op.cit. p.78

Pour combler ce flou juridique, autour des conditions d'octroi du statut consultatif et des droits qui en découlent, une autre résolution est adoptée en 1954[110]. Trois statuts consultatifs, liant les ONG de façon contractuelle, sont alors créés : premièrement, un statut large « *réservée aux organisations qui possèdent un domaine étendu de compétences* »[111]. Les organisations sont alors fortement associées aux travaux de l'Assemblée [112]. Le second statut s'applique aux organisations spécialisées investissant un domaine proche des activités du Conseil. Les associations peuvent alors « *uniquement recevoir l'ordre du jour d'un comité d'experts ou adresser leurs observations au secrétaire général du Conseil de l'Europe* »[113]. Enfin le troisième statut concerne les organisations spécialisées qui ne travaillent pas dans un domaine proche des activités du Conseil : ces dernières ne sont donc consultées que de manière temporaire et sur « *l'initiative du secrétaire général, d'un comité d'experts ou d'une commission parlementaire* »[114]. Ce statut consultatif pose problème du fait que le Conseil de l'Europe n'expose pas les critères de sélection conférant, ou non, aux ONG ce statut consultatif. De plus, l'institutionnalisation de trois types de statuts, crée un rapport d'inégalité et de concurrence entre les ONG. Naturellement, les ONG de droits humains deviennent des partenaires privilégiés du Conseil de l'Europe. Les limites du statut consultatif ainsi que l'augmentation importante du nombre d'ONG associées au Conseil de l'Europe, conduisent à une révision nécessaire[115]. Celle-ci est effectuée en 1972, avec l'adoption d'un « Règlement de statut consultatif », par le Comité des ministres au travers de la Résolution (72) 35[116]. Par cette révision les trois catégories de statut sont supprimées, ce qui crée une certaine égalité entre les différentes ONG. Les droits et obligations qu'implique l'octroi de ce statut sont également complétés : les ONG ont des conditions à remplir pour garder leur statut consultatif[117]. Enfin, à partir de 1976, à la suite de l'initiative du secrétaire général du Conseil de l'Europe Georg Kahn-Ackermann, un

---

[110] Ibid

[111] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.78

[112] Ibid, p.79

[113] Ibid

[114] Ibid

[115] Ibid

[116] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/ RES (72) 35 « sur les relations entre le Conseil de l'Europe et les organisations internationales non gouvernementales - Règlement de statut consultatif », adoptée le 16 octobre 1972, consulté le 27 novembre 2019, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680507c59

[117] ACE CM (89)183, document du secrétariat général sur les relations avec les ONG du 31 octobre 1989 in Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op. cit. p.79

Comité de liaison est mis en place comme interlocuteur entre les ONG et les organes du Conseil de l'Europe. Annelise Oeschger, ancienne présidente de la Conférence des OING, explique que ce comité a été créé pour coordonner la parole des ONG. Celui-ci est devenu au fil des années une véritable structure[118].

Cette intégration se poursuit en 1981, où le Comité des ministres donne, suite à la proposition du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), un mandat exploratoire à un Comité d'experts chargé d'étudier « *la possibilité d'une action intergouvernementale au niveau européen* »[119]. Ce Comité d'experts remet un rapport au Comité européen de coopération juridique. Le Comité des ministres charge alors le Comité d'experts sur les organisations non gouvernementales (CJ-R-OR) *« d'élaborer un instrument approprié sur les ONG »*[120]. De ce mandat est né un projet de Convention qui a été adoptée, après quelques amendements du CDCJ, par le Comité des ministres le 24 octobre 1985. La Convention n°124, sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales, a été ouverte à la signature des États membres à Strasbourg le 24 avril 1986[121]. Ce texte, de 11 articles, reconnait le statut et la personnalité juridique des ONG au sein du Conseil de l'Europe. Il établit également, comme déjà évoqué, les conditions qu'une ONG doit remplir pour obtenir cette personnalité juridique. Ce qui ressort est la volonté affichée du Conseil de l'Europe de favoriser l'activité des ONG à un niveau européen pour créer une société civile européenne. Ainsi, les représentants de groupes d'intérêt nationaux sont exclus. Toutefois, le Comité des ministres adopte alors une résolution statutaire qui permet aux ONG régionales et nationales ne remplissant pas les conditions permettant l'obtention du statut consultatif, de pouvoir travailler avec le Conseil de l'Europe[122].

Néanmoins, après 50 ans d'intégration des ONG au Conseil de l'Europe par ce statut consultatif, beaucoup de choses restent à améliorer. Les critères spécifiques du statut consultatif sont toujours attendus. La révision est nécessaire d'autant plus qu'en 2000 ce ne sont pas moins de 400 ONG qui collaborent avec le Conseil de l'Europe alors que l'instance poursuit la sélection

---

[118] Annelise Oeschger– Entretien du 31 janvier 2020
[119] Conseil de l'Europe, Convention n°124, 1986 op.cit.
[120] Ibid
[121] Ibid
[122] ACM, CM, résolution statutaire 93 (38), 1993 in Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.80

entre les ONG en entretenant des rapports privilégiés avec trois d'entre elles, Amnesty International, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Commission internationale des juristes (CIJ). Il faut attendre le 19 novembre 2003 pour une véritable réforme : le Comité des ministres décide de changer le statut consultatif en un statut participatif « *considérant qu'il est indispensable que les règles régissant les relations entre le Conseil de l'Europe et les ONG évoluent pour refléter la participation active des organisations internationales non gouvernementales (OING) dans la politique et le programme de travail de l'Organisation, et pour faciliter la participation et l'accès des OING à des organes tels que les comités directeurs et les comités d'experts gouvernementaux, et d'autres organes subsidiaires du Comité des ministres »*[123] . La résolution Res (2003) 8 donne un règlement fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les OING pour obtenir le statut participatif. De plus, le Comité des Ministres adopte le même jour, un statut de partenariat par la Résolution 2003 (9)[124] pour des ONG nationales. Ainsi, **ce statut participatif constitue la deuxième étape de l'intégration.** La majorité des ONG obtiennent ce statut qui rend ainsi l'ancien statut caduc et crée de fait une égalité – en théorie – entre les différentes ONG. À partir de 2003, une nouvelle ONG doit soumettre une candidature qui sera évaluée en fonction des critères donnés par le Comité des ministres. Pour cela, les ONG doivent respecter et défendre les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe (point 2.a), soutenir la réalisation d'une union plus étroite (point 2.b), être créées et gouvernées de manière démocratique (point 2.c,d), doivent être représentatives dans leurs domaines de compétences et d'actions au Conseil de l'Europe (point 2.e), doivent être représentatives dans au moins cinq États membres (point 2.f), doivent avoir des activités depuis plus de deux ans (point 2.g), doivent déjà être en relations avec le Conseil de l'Europe (point 2.h), doivent pouvoir contribuer et participer de façon active aux activités du Conseil de l'Europe (point 2.i) et enfin doivent relayer auprès de la société civile les travaux du Conseil de l'Europe (point 2.j)[125]. Ce nouveau statut intègre véritablement les ONG au sein des trois organes statutaires du Conseil.

---

[123] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES 2003 (8) « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », op. cit.

[124] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES 2003 (9) « Statut de partenariat entre le Conseil de l'Europe et les organisations non gouvernementales nationales », adoptée le 19 novembre 2003, consulté le 25 novembre 2019, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805de6f3

[125] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution (2016) 3 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », adoptée le 6 juillet 2016, consultée le 15 février 2020, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168068824b

La **troisième étape de l'intégration est la reconnaissance politique**. Cette reconnaissance s'est effectuée lors du Troisième Sommet des chefs d'États et de gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe à Varsovie le 17 mai 2005. Ces derniers mentionnent le rôle des ONG comme « *élément essentiel de la contribution de de la société civile à la transparence et à la responsabilité d'un gouvernement démocratique* »[126]. Pour cela, ces ONG internationales, vont également se réorganiser, au sein de la nouvelle Conférence des OING, pour mieux se coordonner au sein du Conseil de l'Europe. Suite à cela, la participation des ONG aux activités du Conseil de l'Europe s'est intensifiée. Est mis en place, un groupe de spécialistes sur le statut juridique des organisations non gouvernementales (CJ-S-ONG), dont le but est de créer un statut unique pour toutes les ONG en Europe[127].

En 2007, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte la Recommandation CM Rec (2007) 14. Ce texte définit les « *normes à respecter en ce qui concerne la création, la gestion et les activités générales des ONG dans les États membres de l'organisation* »[128]. Enfin, en 2015, le Secrétaire Général recommande, en collaboration avec la Conférence des OING, une révision du statut participatif. Cette recommandation se trouve dans son rapport de 2015 sur la « situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe ». Cette dernière révision souhaite expliquer de façon encore plus claire et précise les critères d'obtention ou de refus du statut participatif[129]. La révision sera adoptée en juillet 2016 par le Comité des Ministres au travers de la Résolution (2016)3[130]. La résolution vient donner des informations supplémentaires concernant les modalités de coopération mais également les engagements que les OING, dotées du statut participatif, doivent remplir. Ainsi, ce dernier levier d'intégration vient « *accroître la pertinence et la qualité des OING bénéficiant de ce statut* »[131].

---

[126] « Normes juridiques pour les organisations non gouvernementales » Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 04 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/legal-standards-for-ngos

[127] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.82

[128] « Normes juridiques pour les organisations non gouvernementales » Conférence des OING du Conseil de l'Europe, op.cit.

[129] « Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 20 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/participatory-status

[130] Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES (2016) 3 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe » op. cit.

[131] « Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, op. cit.

B) Une intégration des ONG unique au monde

Ainsi, le partenariat unique et original, crée entre l'institution intergouvernementale et les ONG, s'est développé, dans sa nature et ses modalités d'intégration, depuis la création du Conseil de l'Europe au travers de différentes déclarations. Cette reconnaissance réalisée depuis de nombreuses années, montre que le Conseil de l'Europe en tant qu'institution européenne, est précurseur. En effet, bien avant l'Union européenne, les instances du Conseil de l'Europe comprennent l'utilité à coopérer et à intégrer les ONG à ses activités. Ainsi, l'instance intergouvernementale est la première à montrer qu'une intégration des ONG est bénéfique aux deux parties. En ce sens, le Conseil de l'Europe peut être qualifié de modèle. Ainsi, la Convention 124 de 1986, marque un véritable tournant dans le sens où le Conseil de l'Europe reconnait explicitement, et de manière officielle, le rôle et l'utilité des ONG à la communauté internationale pour réaliser les buts fixés par le Conseil de l'Europe. Cette reconnaissance juridique rend l'intégration des ONG au sein de cette instance européenne effective. Ainsi, la nature de la relation que souhaite entretenir l'instance européenne avec les acteurs de la société civile est clairement définie. Dans ce cadre, la dimension internationale de l'ONG est capitale dans cet objectif de construire une société civile supranationale. Cette reconnaissance juridique et politique des Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) de la part de l'instance intergouvernementale est aujourd'hui encore unique au monde. En effet, dans aucune autre instance internationale, un statut participatif n'a été donné aux OING tel qu'il a été donné en 2003 : la nature des relations dans les autres organisations internationales, à commencer par l'Union européenne, reste de l'ordre du consultatif. Le Conseil de l'Europe ne s'arrête pas simplement à reconnaitre l'expertise des OING. Les différentes instances du Conseil de l'Europe associent de manière directe les OING dans leurs travaux. Les résolutions 2003(8) et 2016(3) renforcent la coopération des ONG avec les autres piliers du Conseil de l'Europe et conduisent à l'institutionnalisation d'un véritable « quadrilogue » au sein de l'institution. Ceci, « *constitue une expression du pluralisme démocratique et un élément essentiel pour la poursuite du développement d'une Europe des citoyennes et des citoyens* »[132]. Ainsi, le statut participatif permet aux OING de participer de manière active à l'élaboration des différentes législations -conventions, recommandations,

[132] Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING « Mot de la présidente à l'occasion du 40ème anniversaire de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, publié le 6 janvier 2017 consulté le 30 mars 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16806ecbd3

résolution, charte- du Conseil de l'Europe. Celles-ci peuvent, individuellement ou par la Conférence des OING, participer au processus décisionnel en étant associées aux réunions des différents comités d'experts du Comité des ministres et aux différentes commissions de l'Assemblée parlementaire. Ces dernières peuvent également être consultées ou invitées à participer aux réunions de travail, séminaires, conférences, colloques les concernant ainsi qu'aux séances publiques du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Elles peuvent enfin adresser des mémorandums au Secrétaire général et accéder à l'ordre du jour ainsi qu'aux documents publics de l'Assemblée parlementaire[133]. Comme le souligne Daniel Guéry « *le statut participatif nous permet globalement de faire des recommandations, ce que l'on ne peut pas faire dans les autres institutions* »[134]**.** Ainsi, pour les OING, le statut participatif permet à la fois d'avoir une réelle garantie juridique qui leur assure un droit effectif de participation tout en institutionnalisant, dans le temps long, leurs liens avec le Conseil de l'Europe[135]. On peut donc attendre que cette intégration, par la reconnaissance juridique et politique, constitue un élément de protection et de préservation de la place des OING au sein du Conseil de l'Europe.

On, observe également, qu'au fil des années ce statut, et plus largement cette association, se poursuit et se renforce : en ce sens, les modalités de participation se multiplient et se diversifient[136]. En effet, le Conseil de l'Europe, offre depuis de nombreuses années, d'autres possibilités de participation pour les OING que celles prévues par le statut participatif. Elles sont associées en tant que véritables co-gestionnaires à d'autres instances du Conseil de l'Europe[137]. Cette association est permise par la flexibilité des structures du Conseil de l'Europe. Les OING sont fortement impliquées au sein de trois d'entre elles : le Centre européen de la jeunesse (CEJ) – comme le montre l'entretien avec Joanne Hunting Responsable du programme Service de la jeunesse[138] -, le Centre Nord-Sud et les écoles de la démocratie[139]. Ces dernières sont également

[133] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES (2016) 3 op.cit., point 3 Modalités de participation
[134] Daniel Guéry – Entretien du 14 février 2020
[135] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.79
[136] Ibid p.78
[137] Ibid p.82
[138] Joanne Hunting Responsable de programme Service de la jeunesse, Direction de la participation démocratique du Conseil de l'Europe – Entretien du 13 mars 2020
[139] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.83

invitées à coopérer étroitement avec le Commissaire aux droits de l'homme[140]. Il convient tout de même de souligner que si la structure d'organisation intergouvernementale permet une plus grande flexibilité et donc une plus grande possibilité d'association pour les OING[141] ; ce choix d'associer les OING est le fruit de la volonté du Conseil de l'Europe là où l'Union européenne tend à privilégier la consultation et le lobbying.

D'autre part, le Conseil de l'Europe ne s'arrête pas sur ses acquis. La réforme du statut participatif en 2016 illustre la réelle volonté de l'institution de poursuivre et d'améliorer l'intégration des ONG en son sein. Enfin, le Conseil de l'Europe attend en retour de ce statut unique que les OING soient actives. Ainsi l'intégration unique au monde des OING au Conseil de l'Europe implique des droits mais également des règles et obligations pour ces dernières. La Convention de 1986 souligne déjà cette volonté « *d'établir dans leurs relations mutuelles les règles fixant les conditions de la reconnaissance de la personnalité juridique de ces organisations afin de faciliter leur fonctionnement au niveau européen* »[142]. À noter que, l'élaboration de cette convention fut le fruit de l'investissement de la Conférence Plénière des OING – ancêtre de l'actuelle Conférence des OING -[143]. La résolution CM/Res (2016) 3 complète les obligations attendues envers les OING dotées de ce statut participatif[144]. Il est attendu que ces dernières s'engagent à une réelle promotion des conventions et de l'ensemble des instruments juridiques du Conseil (point 4.a), à une contribution à la mise en œuvre des normes et des politiques du Conseil (point 4.b) ainsi qu'à une participation active aux sessions et travaux du Conseil (point 4.c). De plus, les OING doivent s'engager « *à publicité les initiatives et réalisations du Conseil de l'Europe* » (point 4.f) et à « *diffuser à leurs membres des informations sur les normes, les instruments et les activités du Conseil de l'Europe* » (point 4.g)[145].

---

[140] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES (2016) 3 op.cit., point 3 Modalités de participation

[141] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit.

[142] Conseil de l'Europe, Convention n°124, 1986 op.cit.

[143] Claude-Laurent Genty, Président d'honneur de la Conférence des OING « Historique de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe », le 6 janvier 2017, consulté le 30 mars 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16806ecbd3

[144] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES (2016)3 op.cit., point 4 Modalités de participation

[145] Ibid

Ainsi, au Conseil de l'Europe, l'intégration des ONG, ou OING pour l'exprimer de façon plus précise, est unique au monde. L'existence et la fonction de ces dernières sont reconnues juridiquement et politiquement. Par déduction, il semble donc possible d'affirmer que l'intégration, et donc la coopération, des OING avec le Conseil de l'Europe est forte. Il convient maintenant d'analyser l'intégration des ONG au sein de l'Union européenne, intégration quelque peu différente de celle du Conseil de l'Europe.

2) L'intégration des ONG au sein de l'Union européenne

Après avoir exposé les causes et réalisations effectuées par l'Union européenne, pour intégrer les ONG, des années 1990 à nos jours (A) ; il conviendra de s'attacher à expliciter les conséquences de la politique spécifique d'intégration de l'Union sur les ONG (B).

A) Une volonté naissante dans les années 1990 poursuivie jusqu'à nos jours

Dès les années 1970, certaines Directions Générales telles que la DG Environnement, Développement ou Emploi, ont des liens avec des ONG qui se détachent alors des groupes d'intérêt économiques traditionnels. Grâce à ces ONG, ces DG moins puissantes ont pu augmenter leur pouvoir tout en contribuant à la création de réseaux d'ONG comme le Comité de liaison des ONG de Développement. La déclaration 23 annexe du Traité de Maastricht, relative à la coopération avec les associations de solidarité, reconnait le rôle particulier de ces acteurs[146]. Le contexte de l'après Maastricht marqué par « l'Europe des citoyens » ; crée alors un nouvel espace public européen qui vient poser la question de l'intégration des ONG dans le champ politique. Ainsi, au début des années 1990, de nombreuses associations et réseaux associatifs européens se structurent en investissant des enjeux civiques. Celles-ci prennent conscience de l'émergence d'un nouvel échelon de pouvoir européen et de la nécessité d'un engagement militant européen[147]. La Commission comprend alors l'importance du secteur tiers et commence à réfléchir à une réelle intégration[148]. Ainsi, cette société civile portée par les ONG, se construit progressivement au travers de plusieurs communications de la Commission : « Une dialogue ouvert et structuré avec

---

[146] Sanchez Salgado, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », 2011, op. cit. p.206-207

[147] Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne, « Pour un statut de l'association européenne », Avis et Rapport du Conseil Économique et Social, République Française, 2008, consulté le 25 février 2020, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000407.pdf

[148] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit. p.106-107

les groupes d'intérêts » (2 décembre 1992)[149] où la Commission souhaite créer une relation basée sur la consultation de ces groupes d'intérêts qui doivent s'auto-réglementer ; « La promotion du rôle des associations et fondations en Europe » (4 juin 1997)[150] qui accorde une place aux ONG du fait de leur contribution à l'intérêt général, ou encore « La Commission et les organisations non gouvernementales : le renforcement du partenariat » (18 janvier 2000)[151]. Cette dernière communication dont l'objectif est d'approfondir et structurer la relation de la Commission avec les ONG, souhaite alors doter ces dernières d'un statut juridique. Ces communications sont une forme de reconnaissance du rôle des ONG dans le fonctionnement de l'Union européenne. Elles s'inscrivent dans un contexte institutionnel favorable aux associations comme intermédiaires des citoyens et de l'Union européenne. Dans ce cadre, la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996 de même que le « contre-sommet de Nice » en décembre 2000, ont conduit à une mobilisation massive des associations et ONG européennes. Dans l'ensemble, on observe que la coopération avec les ONG se structure surtout de canaux ad hoc et ponctuels de consultation[152]. Dans cette décennie des années 1990, le Parlement alors considéré comme l'allié naturel des ONG du fait de son origine démocratique, cherche également à construire une relation avec ces acteurs. Enfin, il en va de même pour le Comité économique et social des communautés européennes qui cherche à se faire sa place au sein des différentes instances. Ce comité souhaite devenir le référent institutionnel du développement de la société civile dont font partie les ONG.

Les ONG souhaitent la création d'un statut d'association européenne transnationale. Ces revendications sont entendues par Parlement européen et la Commission européenne. Au Parlement, les premières propositions remontent aux années 1990 : en 1987, celui-ci invite la Commission à présenter une proposition de règlement relative au statut de l'association européenne « *à l'usage des associations dont le champ d'activité s'étend à plus d'un État membre et des*

---

[149] Communication des communautés européennes, « Un dialogue ouvert et structuré avec les groupes d'intérêts » (COM) 1992, publié le 2 décembre 1992, consulté le 28 février 2020

[150] Communication de la Commission européenne, « Promotion du rôle des associations et des fondations en Europe », COM (1997) 0241 final, publié le 6 juin 1997, consulté le 28 février 2020, Disponible sur : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=LEGISSUM%3Ac10714

[151] Communication de la Commission européenne, « La Commission et les organisations non gouvernementales : le renforcement du partenariat », publié le 18 janvier 2000, consulté le 28 février 2020, Disponible sur : https://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/d49adb6c-8d26-404d-b63c-accbdf648dbb/publishable_fr.pdf

[152] Ibid

associations nationales qui veulent agir en commun au niveau européen »[153]. Cette invitation résulte d'une volonté de construire une citoyenneté européenne tout en poursuivant l'intégration européenne dans le domaine de l'économie sociale. La Commission européenne publie alors en 1991, un Règlement portant le statut de l'association européenne. Il s'agit de donner aux associations une capacité juridique équivalente à celle des acteurs à but lucratif. En 1993, celle-ci formule une proposition modifiée de règlement portant statut de l'association européenne. Pour autant, la Commission européenne abandonne le projet de loi en septembre 2005 et cette proposition restera sans suite malgré la constitution d'un groupe de travail du Conseil de l'Union à ce sujet[154]. Ceci conduit à de nombreuses protestations des membres du secteur associatif et du Parlement européen qui invite alors dans la résolution du 14 décembre 2005 -sur le programme de travail de la Commission pour l'année 2006- à reconsidérer cette question de l'association européenne. Le CESE, dans un avis du 14 février 2006, plaide également pour la création d'un statut européen des associations transnationales. Enfin, le Forum civique européen, réseau européen d'associations nationales constitué en décembre 2005, décide de mener une campagne pour la remise en chantier de ce statut[155]. Pour autant le projet n'aboutit pas, tout comme d'autres projets, tel que le Livre blanc sur les associations et les fondations en Europe qui s'est transformé en une simple communication de la Commission ou le projet de communication sur le partenariat entre les institutions européennes et les ONG qui est éclipsé par le Livre blanc sur la gouvernance[156].

Si le projet d'association européenne est un projet avorté, l'intégration des ONG s'est déroulée sous d'autres formes. Cette intégration des ONG, se poursuit dans le cadre de la bonne gouvernance, mise en place à partir du Livre blanc sur la gouvernance de 2001[157]. Ce livre blanc cherche alors à donner une définition à la société civile européenne de l'Union européenne. Cette société civile européenne est fondée sur des principes de légitimité, d'efficacité et de justice qui vont articuler la façon dont la gouvernance publique européenne fonctionne[158]. Le livre blanc est

---

[153] Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne, « Pour un statut de l'association européenne », 2008, op. cit. p.14

[154] Ibid

[155] Ibid, p.29

[156] Rosa Sanchez Salgado, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », 2011, op. cit p.209

[157] Commission des Communautés européennes, « Gouvernance européenne : un livre blanc », COM (2001) 438, adopté le 25 juillet 2001, consulté le 22 février 2020

[158] José Candela Castillo, « 11. Vers une notion intégrée de bonne gouvernance publique européenne », in Marie Bonnafous-Boucher, Éditions *Décider avec les parties prenantes*, Paris : La Découverte (2006): 189-211

salué par les associations et ONG dont le rôle est reconnu et qui sont ainsi érigées en interlocuteurs privilégiés des institutions de l'Union. Toutefois on voit une disparité dans la réaction des ONG : les petites ONG sont plus demandeuses d'une stabilisation des relations avec les instances de l'Union européenne pour des raisons de gains économiques[159]. Parallèlement, en 2004, le Comité économique et social européen crée un « Groupe de liaison des organisations et réseaux européens de la société civile ». L'objectif est d'établir un dialogue plus poussé entre le CESE et les ONG et réseaux européens de la société civile[160]. Toujours dans cette volonté de bonne gouvernance, le commissaire Kallas met en place, en 2005, l'initiative européenne pour la transparence ; un instrument de réglementation du lobbying à Bruxelles. Cette initiative, fait suite à l'apparition de mouvements beaucoup plus critiques à l'égard de la construction européenne et de la politique d'ouverture de la Commission européenne à l'ensemble des groupes d'intérêts. Face à cela, est instauré un système non obligatoire d'enregistrement des données de l'ensemble des groupes d'intérêt, couplé à un code de conduite. Depuis 2011, celui-ci est commun à la Commission et au Parlement : il s'agit du registre de la transparence[161]. Cette méthode s'inscrit dans la politique d'invitation à l'auto-régulation des groupes d'intérêt ; une politique qui rentre en contraste avec la méthode de contrôle et d'évaluation choisie par le Conseil de l'Europe.

Les ONG sont toujours noyées au milieu d'autres groupes mais cette publicité plus grande des activités des autres représentants d'intérêts ainsi que des activités de la Commission européenne – CF portail de la transparence mis en ligne en juin 2012 – permet au ONG d'être mieux armées et ainsi de mieux s'intégrer. En effet, en ayant accès aux informations, on fait le pari d'une facilité plus grande des ONG à participer. De plus, la transparence sans même légiférer, permet d'exercer une certaine surveillance sur les acteurs investis et ainsi de veiller au respect du pluralisme de la représentation des intérêts. Cette participation viendrait en retour promouvoir les procédures et les décisions prises par les instances de l'Union européenne toujours dans l'objectif de se rapprocher de ses citoyens[162].

---

[159] Hélène Michel, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » », 2007, op. cit., p.32

[160] Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne, « Pour un statut de l'association européenne », Conseil Économique et Social, 2008, op. cit. p.15

[161] Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », 2017, op. cit. p.10

[162] Hélène Michel, « La transparence dans l'Union européenne : réalisation de la bonne gouvernance et redéfinition de la démocratie », *Revue française d'administration publique* 165, nº 1 (2018): 109-26, p.116

B) 30 ans après, un statut non unique pour les ONG : des ONG noyées au milieu des groupes d'intérêt

Débuté dans les années 1990, c'est à partir des années 2000 que la Commission affiche clairement sa volonté d'ouvrir le système politique communautaire. 20 ans après, la situation n'a que très peu changé. Si l'on pouvait espérer, en 2005, la création d'un statut spécifique pour les ONG et associations, celui-ci à l'image de la Constitution pour l'Union européenne, n'a pas vu le jour. La version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ne fait pas non plus mention du terme des ONG, même pas au sein de l'article 214 sur l'action humanitaire. Le Traité de l'Union européenne, à l'article 11 affirme cependant la nécessité du dialogue civil et de l'importance de la participation associative : « *les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile* »[163].

La Commission européenne dans sa volonté d'être accessible à tous groupe d'intérêt de la société civile, de respecter le pluralisme et l'égalité de traitement quel que soit l'intérêt défendu ; ne privilégie aucun groupe d'intérêt par rapport à un autre[164]. Ainsi, à la différence du Conseil de l'Europe, les ONG sont en concurrence avec d'autres groupes d'intérêt. Toutefois, on observe au fil des années une plus grande codification de ces groupes d'intérêt[165]. Un groupe d'intérêt peut se définir dans une acceptation réduite « *comme une organisation constituée qui souhaite influencer les pouvoirs publics dans un sens favorable à ses intérêts* »[166]. Un groupe d'intérêt est organisé de manière professionnelle et met en œuvre différents répertoires de l'action collective. Les ONG peuvent être considérées comme des groupes d'intérêt dont les ressources utilisées seront le plaidoyer et l'expertise. Ainsi, les ONG comme tout autre acteur, ont accès à une multitude de portes d'entrée leur permettant de représenter leurs causes[167]. Toutefois, ces groupes d'intérêt ne sont pas égaux. La différence entre les groupes d'intérêt s'explique par des « *ressources financières, humaines ou logistiques, qui vont déterminer leur possibilité de succès dans le travail*

---

[163] EUR-LEX, « Version consolidée du Traité de l'Union européenne – Première Partie, Titre II : Dispositions relatives aux principes démocratiques – Article 11 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12008M011:fr:HTML

[164] Hélène Michel « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence » in Pascal Mbongo, dir. Le phénomène bureaucratique européen, Bruxelles : Bruylant, 2009

[165] Didier Chabanet, « Les enjeux de la codification des groupes d'intérêt au sein de l'UE », *Revue française de science politique*, vol.59 (2009/5) : 997-1019

[166] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012 op.cit. p.9

[167] Richard Balme, Didier Chabanet et Vincent Wright, *L'action collective en Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002

de lobbying auprès des institutions européennes »[168]. Les représentants de la société civile sont dans l'ensemble satisfaits avec cette politique qui leur permet à la fois de participer au processus d'élaboration des politiques publiques tout en étant financés[169] : ceci est vrai pour Caritas Europa[170]. Ainsi, les ONG et réseaux d'ONG, deviennent peu à peu des interlocuteurs privilégiés et essentiels de la Commission européenne et de ses Directions Générales (DG).

De plus, si les ONG portent des revendications souvent contraires aux volontés législatives de l'Union européenne, leur implication est un enjeu central pour l'institution. En effet, impliquer une ONG, même contestataire permet de légitimer la politique de bonne gouvernance ainsi que la politique de transparence dont le but est de dialoguer avec tous les groupes d'intérêt[171]. Ainsi, la participation des ONG est d'une part l'illustration de leur intégration au champ décisionnel de l'Union européenne et d'autre part l'application pratique de la définition de la bonne gouvernance[172]. Enfin, la place toute singulière des ONG permet aux services du Secrétariat général de disposer d'arguments essentiels leur permettant de consolider leurs positions au sein de la Commission[173].

De nombreuses limites dans l'intégration de ces ONG au champ décisionnel de l'Union européenne, demeurent et viennent interroger la pertinence de la création d'un statut spécifique aux ONG. D'une part, en accordant à chacun la même importance, on tend dans la pratique à donner plus de pouvoir à ceux qui sont déjà les plus puissants, à savoir les groupes d'intérêt économiques. D'autre part, on remarque toujours une prépondérance des intérêts économiques dans les consultations ouvertes à tous ce qui limite l'intégration des ONG. Enfin, un décalage peut exister entre l'agenda des ONG actives à Bruxelles et les sièges présents dans les espaces nationaux. Ainsi, le rapprochement de la société civile par les ONG avec la Commission apparaît limité : ceci

---

168 Hélène Michel, « Groupe d'intérêt », dans *le Dictionnaire encyclopédique de l'État*, sous la direction de Pascal Mbongo, François Hervouet, Carole Santulli, Éditions Berger Levrault, (2014) : 490 – 492, p.490

169 Hélène Michel, « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence », 2009, op. cit. p.5

170 Peter Verhaeghe, Représentant actuel du Caritas à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe– Entretien du 11 mars 2020

171 Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », 2017, op. cit p.16

172 José Candela Castillo, « 11. Vers une notion intégrée de bonne gouvernance publique européenne », 2006 op.cit.

173 Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », 2017, op. cit p.16

s'illustre par l'euroscepticisme ambiant[174]. En conséquence, pour Robert Geyer, les ONG sociales resteront des acteurs faibles et insignifiants tant que la politique sociale de l'Union européenne ne sera pas une priorité. Ainsi, si les réseaux d'ONG, comme la plateforme sociale européenne, constituent des solutions efficaces à l'intégration des ONG celles-ci se doivent d'être renforcées[175].

Face à cela deux solutions sont envisageables. D'une part, sortir de la neutralité en acceptant la primauté de certaines valeurs universelles permettant de différencier les groupes lucratifs et non lucratifs et d'encourager la participation des plus petites ONG[176]. D'autre part, réfléchir à nouveau à la création d'un statut spécifique aux associations. Un tel statut comporte plusieurs avantages : un rapprochement des réglementations nationales des pays européens sur les ONG, une simplification administrative pour les associations transfrontalières ou non signataires de la 124ème Convention du Conseil de l'Europe, une meilleure compréhension de la dimension européenne pour les citoyens européens, ou encore un approfondissement du dialogue avec la société civile organisée[177]. Pour autant créer un statut spécifique aux groupes d'intérêt originaux que sont les ONG sur un principe de « représentativité qualitative » par exemple ; irait, pour les fonctionnaires de la Commission contre le principe « d'ouverture » aux groupes d'intérêt[178].

Ainsi, l'intégration des ONG au sein des deux institutions n'a pas connu la même histoire ni la même trajectoire. À la différence du Conseil de l'Europe, les ONG actives à l'Union européenne sont noyées au milieu des autres groupes d'intérêt. Bien que fruit de multiples débats, le choix a été fait de n'accorder aucun statut spécifique aux ONG. La raison de cette différence pourrait s'expliquer par le fait que l'Union européenne reste plutôt une instance supranationale à caractère économique quand le Conseil de l'Europe est une instance intergouvernementale à caractère politique. D'autre part, les modalités de l'intégration varient également : tandis que le Conseil de l'Europe fait le pari d'un statut participatif poussant l'intégration des ONG à son maximum ; l'Union européenne reste sur

---

[174] Julien Weisbein, « Rassembler la société civile européenne », 2004, op.cit., p.222

[175] Robert Geyer, « Can European Union (EU) Social NGOs Co-Operate to Promote EU Social Policy? », *Journal of Social Policy* vol.30, (2001/3): 477-493

[176] Julien Weisbein, « Rassembler la société civile européenne », 2004, op.cit. p.223

[177] Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne, « Pour un statut de l'association européenne », 2008, op. cit. p.29-32

[178] Hélène Michel, « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence », 2009, op. cit.

une dynamique consultative. Toutefois, en dépit de ces grandes différences, plusieurs similarités existent entre les deux instances européennes au niveau de l'intégration des acteurs de la société civile européenne.

3) L'intégration des ONG à la gouvernance européenne : une différence en trompe l'œil

Il conviendra de montrer que l'intégration des ONG au sein des deux organisations européennes n'est pas si différente qu'elle semble être, en montrant que la reconnaissance des ONG est le fruit de l'implication de ces dernières (A) ; tout autant que cette reconnaissance reste fragile et à réaffirmer chaque jour (B).

A) Une reconnaissance longue et fruit de l'implication des ONG elles même

Ainsi, au Conseil de l'Europe, si la plus haute instance de l'institution - le Comité des ministres - reconnait très tôt l'importance des OING comme un partenaire privilégié, l'établissement de la Conférence des OING est le fruit de l'implication des OING. En effet, suite au Sommet de Varsovie de 2005, les OING, qui disposent du statut participatif, vont se rassembler au sein de la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) qui remplace alors la Conférence Plénière : Annelise Oeschger, ancienne présidente explique que c'est « *comme ça on s'est déclaré nous- même l'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe* »[179]. Il s'agit ainsi d'une volonté portée par les OING – autres que celles entretenant des rapports privilégiés avec les instances du Conseil de l'Europe - de s'ancrer au sein de l'institution strasbourgeoise. Pour l'ancienne présidente de la Conférence des OING, il ne fallait pas juste « *faire pot de fleur* »[180]. Le rapport d'activité du Conseil de l'Europe de la 2005, reconnait que ce changement de nom montre que les OING disposent désormais d'une reconnaissance politique au sein du Conseil de l'Europe[181]. La même année, le Comité des ministres vient juridiquement consolider, le statut de la Conférence des OING par la résolution 2005 (47)[182]. La Conférence peut

[179] Annelise Oeschger – Entretien du 31 janvier 2020

[180] Ibid

[181] Conseil de l'Europe, *Rapport d'activité 2005*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2006

[182] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution RES/CM (2005) 47 concernant les « Comités et les organes subordonées, leur mandat et leurs méthodes de travail », adoptée le 14 décembre 2005, consulté le 31 janvier 2020, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d91e8

dès lors déléguer des représentants aux comités directeurs et organes subordonnés des autres piliers du Conseil de l'Europe[183]. Ainsi, les OING membres de cette nouvelle Conférence se sont fortement impliquées pour obtenir et gagner la reconnaissance politique.

Le même phénomène peut être observé au sein de l'Union européenne. En effet, plusieurs ONG se sont mobilisées face à la volonté de la Commission européenne d'associer les groupes d'intérêt à ses activités. Ces ONG font le choix, pour la majorité, de se rassembler en coalition. À l'image du processus suivi au Conseil de l'Europe, l'union en coalitions permet d'accroitre sa capacité d'action. Ainsi, la reconnaissance des ONG est le fruit de l'engagement des mouvements fédéralistes qui militent massivement, durant les années 1990, pour une implication et une reconnaissance plus grande de la société civile européenne dans le processus décisionnel européen [184]. À cet effet, la conférence intergouvernementale de 1996 ou l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux sont des exemples probants de l'implication et de la mobilisation des ONG. Jusqu'alors, ces acteurs sociaux étaient alors plutôt en retrait ou exclus d'une intégration européenne dont l'essence même repose sur une intégration économique[185]. Dans ce cadre, l'ECAS (Euro Citizen Action Service) et le CEDAG (Comité européen des associations d'intérêt général) sont deux organisations clés ayant cherché à construire l'Europe des citoyens par l'implication et la représentation de l'ensemble des acteurs non gouvernementaux[186]. Les deux organisations ont plaidé pour un lobbying encadré, transparent et ouvert à tous les intérêts représentés à l'échelle communautaire[187]. Les mouvements fédéralistes et d'ONG civiques, vont fortement s'engager dans les travaux du Livre Blanc sur la gouvernance européenne. Ils deviennent les acteurs principaux de la défense de la participation de la société civile comme le principe de la bonne gouvernance[188]. Aussi, au milieu des années 2000, la coalition ALTER-EU - qui regroupe en majorité des associations spécialisées dans la défense de l'environnement, des droits de l'homme ou de la solidarité internationale - lance sa campagne pour la transparence dans le but de combattre l'« accès privilégié » de certains groupes d'intérêt aux institutions européennes. Le collectif souhaite, dans

---

[183] Annelise Oeschger – Entretien du 31 janvier 2020

[184] Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying », 2017 op.cit., p.21

[185] Julien Weisbein, « Le lobbying associatif à Bruxelles entre mobilisations unitaires et sectorielles », *Revue internationale de politique comparée*, vol.9, (2002/1): 79-98, p.79

[186] Ibid, p.81

[187] Ibid, p.85

[188] Hélène Michel « « La société civile » dans la « gouvernance européenne » », 2007, op. cit.

la lignée du Commissaire Kallas, réglementer et réformer le lobbying pour parvenir à une consultation équitable des groupes d'intérêt au sein de l'Union européenne[189]. ALTER-EU contribue ainsi à mettre sur l'agenda la question de la publicité des informations et de la lutte contre la corruption et parviennent à obtenir un encadrement plus strict des groupes d'intérêt. Toutefois, si cela contribue à défendre l'intégration des ONG en tâchant de protéger ces acteurs par la mise en place de garde-fou ; leurs actions contribuent avant tout à instaurer l'ouverture à l'ensemble des groupes d'intérêt[190].

B) Une reconnaissance fragile à réaffirmer chaque jour

Être reconnu comme un acteur clé dans l'élaboration des politiques publiques européennes et être en conséquence associé et intégré dans le champ décisionnel européen ne suffit pas. En effet, cette reconnaissance se doit d'être régulièrement réaffirmée, que ce soit à l'Union européenne ou au Conseil de l'Europe. Paradoxalement, malgré la reconnaissance juridique et politique plus poussée des ONG au Conseil de l'Europe ; le terrain montre que certaines ont besoin de réaffirmer l'importance de leur présence et / ou d'utiliser des canaux de représentations comme la Conférence des OING pour être associées au travers de l'institution strasbourgeoise et mener à bien leurs actions de plaidoyer. Ainsi, voilà tout le paradoxe de l'intégration des ONG au sein du Conseil de l'Europe : un statut plus protecteur au niveau du droit reconnaissant l'importance des ONG dans la participation aux processus décisionnels – nationaux comme européens -, n'est pas synonyme d'une parfaite intégration de ces dernières dans l'élaboration des politiques européennes du Conseil de l'Europe. Le second chapitre de la troisième partie de ce mémoire s'intéressera de manière plus précise à cette question.

Pour les ONG, au-delà d'être écoutées et d'être associées, il s'agit également de développer des rapports de moyen et long terme qui permettent de s'imposer comme des interlocuteurs réguliers et incontournables : c'est le cas autant du représentant du Caritas Europa à l'Union européenne que des représentants de Médecins du Monde France et du MIAMSI au Conseil de l'Europe. Ces derniers sont engagés depuis de nombreuses années et ont pu ainsi développer un

---

[189] Laurence Jourdain, « Comment peut-on militer à Bruxelles pour une « Autre Europe » ?, Le cas du Collectif ALTER-EU », *Politique européenne* n°43 (2014/1): 210-241

[190] Hélène Michel, « La transparence dans l'Union européenne : réalisation de la bonne gouvernance et redéfinition de la démocratie », *Revue française d'administration publique*, n°165, (2018/1) : 109-126, p.12

rapport de confiance permettant d'institutionnaliser le dialogue[191]. D'autre part, il est nécessaire d'affirmer la légitimité de sa présence. Peter Verhaeghe, représentant salarié du Caritas Europa à l'Union européenne mais également au Conseil de l'Europe, explique que les ONG en tant que représentantes de la société civile doivent être capables de montrer en quoi elles apportent une valeur ajoutée au fonctionnement des instances européennes. À l'Union européenne par exemple, il faut pouvoir montrer son expertise en présentant des données statistiques[192].

Au Conseil de l'Europe, la reconnaissance des OING, malgré l'octroi du statut participatif et la recommandation du Comité des ministres de 2007 reste fragile. Leur intégration n'est pas similaire à d'autres acteurs du Conseil de l'Europe. Ainsi, par exemple, les représentants des ONG ont besoin de réactiver leurs badges chaque mois. S'il est simple de réactiver son badge, cette réalité de l'ordre du symbolique, est significative d'une reconnaissance à affirmer de la part des ONG. De manière similaire, la reconnaissance des ONG est contrôlée. En effet, les ONG, disposant du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, doivent rendre compte tous les quatre ans de leur « *participation aux travaux des différentes instances de Conseil de l'Europe* », « *de leur participation aux différentes manifestations organisées par le Conseil de l'Europe* », « *de leur participation et leurs contributions aux sessions et travaux de la Conférences des OING* » et enfin des « *manifestations organisées par leurs soins, promouvant les valeurs du Conseil de l'Europe* » (point 4.h)[193]. Cette obligation existe depuis la Résolution (2016) 3 du Comité des ministres sur le statut participatif des OING auprès du Conseil de l'Europe. Ne pas remplir cette obligation peut entrainer le retrait du statut participatif : il s'agit ainsi d'une véritable obligation dont chaque OING doit s'acquitter. Ce contrôle peut également se vérifier au sein de l'Union européenne, tout particulièrement pour les ONG qui sont financées par la structure européenne. Ces dernières sont alors dans l'obligation de rendre des comptes. L'Union européenne a mis en oeuvre, depuis la fin des années 1990, un certain nombre d'instruments spécifiques pour contrôler étroitement l'action des ONG. Ce mécanisme est l'illustration de la bureaucratisation des ONG ainsi que l'emprise des logiques managérielles.

---

[191] Roger Sue, 2003, op.cit. p.96 - 97
[192] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[193] Ibid

Toujours au Conseil de l'Europe, on peut observer que la reconnaissance juridique et politique des OING ne signifie par la garantie de leur instance de regroupement, à savoir la Conférence des OING. Ce quatrième pilier doit continuellement justifier l'intérêt de ses actions et de sa présence au sein de la structure générale du Conseil de l'Europe. Comme l'explique Anna Rurka, la Conférence des OING est toujours *« dans cette quête de la reconnaissance pour prouver qu'il y a besoin, parce que le Conseil peut s'en passer, c'est une institution intergouvernementale* »[194]. Le Comité des ministres tout comme le Secrétariat général exercent un contrôle informel sur cette Conférence qui se doit de prouver qu'elle « *sert à quelque chose* »[195]. Comme le font ressortir les entretiens, cette instance fut fortement menacée de disparaître – en 2018 - pour des raisons financières, face à des pays tels que la Russie et la Turquie qui ne payaient pas ou pas entièrement leurs contributions. Ainsi, si le Conseil de l'Europe est très fier du statut unique dont dispose les OING en son sein, les moyens alloués restent limités ce qui tend à créer un équilibre de reconnaissance précaire.

[194]Anna Rurka – Entretien du 30 avril 2020
[195] Ibid

CONCLUSION PARTIE 1

Ainsi, cette première partie montre que les notions d' « ONG » et de « société civile » sont des termes complexes revêtant de multiples définitions selon leurs utilisations et emplois. Ces termes, dont l'existence se réalise au travers de leurs représentants, sont également sujets à évolution en fonction des influences auxquelles leurs acteurs sont soumis. Ceci contribue à la difficulté de l'élaboration d'une définition unique. Ainsi, le terme d'ONG ne connait pas de définition juridiquement admise. Le Conseil de l'Europe fournit cependant une première définition internationale. La notion de société civile revêt également des réalités et des significations différentes en fonction de l'institution européenne où cette dernière s'établit. Ces deux termes sont fortement liés dans le sens où les ONG constituent une incarnation de la société civile. Les ONG vont ainsi représenter cette dernière au sein des institutions européennes qui souhaitent être le réceptacle de la société civile de leurs États membres. Le champ disciplinaire de la science politique a montré que l'Union européenne a une acceptation très large de la société civile et englobe ainsi l'ensemble des groupes d'intérêt alors que le Conseil de l'Europe se tourne principalement vers les ONG lorsqu'il s'agit de dialoguer avec la « société civile européenne ».

L'intégration de ces ONG pose deux questions. Premièrement, celle de la politique institutionnelle que les institutions européennes vont adopter à leur égard. Cela concerne la question des droits des ONG, de leur reconnaissance politique, juridique ou non, et enfin de leur capacité et légitimité à agir dans l'espace décisionnel européen. L'approche historique a montré que cette intégration s'est produite de façon différente au sein des deux institutions européennes. Ainsi, le Conseil de l'Europe collabore avec les ONG depuis sa création. Les acteurs y disposent d'un statut juridique unique au monde. Le Conseil de l'Europe est en ce sens un précurseur et un modèle de l'intégration des ONG aux organisations internationales. L'Union européenne s'est quant à elle tournée vers ces acteurs particuliers durant les années 1990. Deuxièmement, cela pose aussi la question de leur association au sein des processus décisionnels européens. Au sein de l'Union européenne cette intégration s'est construite sur le mode de la collaboration lorsque la relation établie au sein du Conseil de l'Europe est participative. Ainsi, l'intégration des ONG, qui est directement liée au fonctionnement des institutions européennes, est dans les deux cas spécifique.

L'intégration des ONG dans l'espace européen, suppose à la fois une organisation des ONG elles-mêmes, une organisation des institutions européennes pour répondre à leurs demandes, et

enfin une organisation de leur place en leur sein. Les institutions européennes sont disposées à intégrer les ONG dans leur fonctionnement institutionnel et fournissent à cet égard des opportunités d'actions. Accueillir la société civile par le biais des ONG est vitale pour ces organisations internationales dont la légitimité est différente de celle des États. Elle permet de démocratiser et rendre plus légitimes les décisions européennes.

Cette intégration des ONG, aux divers stades d'élaboration des politiques et législations européennes, va leur donner des opportunités pour exercer une action de plaidoyer.

PARTIE 2 : Des actions de plaidoyer différentes, fruit du fonctionnement propre des institutions européennes et des acteurs non gouvernementaux

Dans le cadre de cette seconde partie, il s'agira de mettre en avant la capacité d'action de plaidoyer des différentes ONG en les considérant comme actrices du processus législatif et décisionnel européen. Il s'agira d'analyser l'action de plaidoyer globale des OING mais également et surtout de de s'appuyer sur le travail et les actions de plaidoyer des ONG interrogées : ATD Quart Monde, le Caritas Europa, Médecins du Monde France et le MIAMSI. Les deux premières ONG ont en outre l'avantage d'être présentes au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne ce qui rend possible un travail de comparaison. Pour comprendre et analyser l'action de plaidoyer de ces ONG, le choix a été fait de privilégier une approche en termes de champ. Cette approche, développée par Pierre Bourdieu[196], est un outil pertinent et fructueux pour montrer que la capacité de mobilisation des ONG, est limitée par différents éléments structurels extérieurs, en premier lieu duquel le champ institutionnel de l'eurocratie européenne. Les acteurs évoluent en effet dans des espaces structurés par les positions qu'ils occupent : ces positions sont à la fois institutionnelles et pratiques. Par conséquence, les différents champs - social, économique, politique, de l'organisation de l'ONG elle-même - viennent contraindre et influencer le plaidoyer de ces dernières.

Ainsi, l'analyse montrera que l'action de plaidoyer des ONG est à la fois conditionnée par le fonctionnement propre de chaque institution européenne (I) ; mais également par le fonctionnement de l'ONG elle-même (II).

[196] Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, 1980

Chapitre 1 : L'action de plaidoyer des ONG, conditionnée par le fonctionnement différent des institutions européennes

Aujourd'hui, le plaidoyer des ONG s'est imposé comme une pratique naturelle de ces acteurs. De manière simple, celui-ci peut se définir comme les stratégies d'influence des ONG dans le processus de décision politique. Tout d'abord il faudra revenir sur le concept de l'action de plaidoyer (1), puis montrer que les opportunités de plaidoyer diffèrent au sein des deux institutions européennes (2), ce qui amènera à constater que ces actions de plaidoyer sont conditionnées par les institutions européennes elles-mêmes (3).

1) Une même volonté d'agir : faire une action de plaidoyer

Après être revenu plus en détail sur l'action de plaidoyer et son but (A), l'accent sera mis sur la manière dont les ONG organisent leurs actions de plaidoyer (B).

A) L'action de plaidoyer, son but et son intérêt

Depuis les années 1990, le terme de « plaidoyer » s'impose dans la pratique et dans les discours des ONG. Ceci s'explique tout simplement par le fait que les institutions internationales comme les institutions européennes, ont intégré les ONG du fait de leur intérêt croissant pour la société civile. Ce terme est pourtant difficile à définir. Dans une définition large on peut retenir qu'il s'agit de l'ensemble des activités visant à défendre la ligne politique de l'organisation. On peut également définir le plaidoyer grâce à une définition négative. Ainsi, selon Médecins du Monde France, le plaidoyer se distingue de la communication, du seul témoignage, du lobbying et des réunions d'actions de sensibilisation et d'information[197]. Comprendre l'action de plaidoyer d'une ONG, en tant que groupe d'intérêt, c'est étudier sa capacité soit à imposer de nouveaux enjeux et de nouveaux problèmes soit à maintenir le statu quo d'une politique. Ainsi, une action de plaidoyer peut se définir comme une forme de démarchage politique, donc de création de réseaux de contacts en vue de favoriser une issue favorable dans une négociation politique[198]. En anglais, le terme « advocacy » désigne l'objectif d'être au plus proche des responsables publics pour pouvoir les influencer. Les ONG anglophones, qui ont bien compris ce mécanisme, sont plus

[197] Direction Santé et Plaidoyer Médecins du Monde France « Qu'est-ce que le plaidoyer à Médecins du Monde ? » op.cit. p.8-9
[198] Guillaume Courty, « L'institutionnalisation des représentants d'intérêts », 2016, op.cit., p.33

investies à l'Union européenne qu'au Conseil de l'Europe où la représentation est plus franco-française[199]. L'intérêt principal des ONG à investir le niveau européen réside dans le fait que certaines questions dépassent le cadre national : c'est par exemple le cas pour la question de la migration et de sa gestion par les institutions européennes[200]. Au Conseil de l'Europe, le MIAMSI, Médecins du Monde France et Caritas Europa sont très impliqués dans cette thématique dans un objectif de faire respecter les droits humains des migrants. Tout l'enjeu de l'action de plaidoyer des ONG, au sein des institutions européennes, est d'influencer à la fois le droit non gouvernemental qui est plus social, plus orienté vers les droits de l'homme et la protection des plus vulnérables ; et le droit étatique et inter-étatique s'intéressant davantage à la croissance économique[201].

Dans le cadre de son action de plaidoyer, l'ONG va représenter les intérêts de ses membres, des personnes ou encore des valeurs qu'elle souhaite défendre. L'action des ONG au sein de la gouvernance européenne est sectorisée, publique et ne mobilise que peu de membres. Ainsi, se produit un « effet d'oracle », pour reprendre les mots de Bourdieu, où les absents deviennent présents symboliquement au travers de la représentation. Lorsque cette représentation fonctionne, les représentants des ONG vont réussir à rendre présent la cause ou l'intérêt du groupe qu'ils défendent ; un groupe qui de manière générale n'a pas accès aux institutions européennes où pourtant ils doivent être défendus et entendus[202]. Au Conseil de l'Europe, on observe que la Conférence des OING a déjà pu faire venir des individus concernés par les thématiques défendues au sein de l'institution : c'est notamment le cas lors de la journée internationale pour l'éradiction de la pauvreté du 17 octobre[203].

L'activité de plaidoyer bien que difficilement distinguable de l'activité de lobbying ne correspond pas à proprement parler à du lobbying. Comme le rappelle justement Médecins du Monde France, le lobbying « *n'est qu'un des leviers, aux côtés d'une combinaison d'activités de*

---

[199] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.19

[200] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020

[201] Marie Guimezanes, 2017, op., cit.

[202] Pierre Bourdieu, « La Représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37 (1981) : 3-24, p11

[203] « 17 octobre - Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté », Conseil de l'Europe, consulté le 17 mai 2020, Disponible sur: https://www.coe.int/fr/web/portal/17-october-world-day-to-overcome-extreme-poverty

mobilisation des médias, de l'opinion publique, d'alliances qui sont essentiels pour attirer l'attention, convaincre et ainsi faire bouger les lignes »[204]. Il existe tout de même un paradoxe dans l'action de plaidoyer, celui d'être proche des pratiques du lobbying mais éloigné du lobbying en termes de représentation. En effet, les représentants interrogés préfèrent l'utilisation du terme de « plaidoyer » plutôt que de « lobbying ». Favoriser l'utilisation du terme de plaidoyer procure un double avantage : il permet d'utiliser les stratégies des lobbyistes mais de garder l'image symbolique positive du monde associatif[205].

Ainsi l'action de plaidoyer transforme l'action collective contemporaine : l'action des ONG vient questionner la légitimité de la gouvernance européenne. Pour le courant de pensée constructiviste, la professionnalisation du plaidoyer au sein des ONG, est le signe d'un changement de main du pouvoir dans des lieux jusqu'alors contrôlés par les États ou les organisations économiques. Pour d'autres, les ONG, à force d'être proches du pouvoir et de ses pratiques, seraient désormais cooptées à un système qu'elles ne dénoncent plus[206]. La question de la dépendance financière des ONG aux organisations européennes est dans ce cadre une excellente variable de mesure de cooptation. Au Conseil de l'Europe, Anna Rurka souligne qu'exercer son activité de manière bénévole lui permet de garder toute son indépendance[207]. En résumé, il existe deux facteurs clés de succès pour les ONG souhaitant exercer une action de plaidoyer au sein du cadre européen. D'une part, la proximité avec d'autres ONG partageant les mêmes idées ; d'autre part, la possibilité d'établir des contacts informels avec les représentants des institutions européennes que l'on souhaite influencer.[208]

---

[204] Direction Santé et Plaidoyer Médecins du Monde France « Qu'est-ce que le plaidoyer ? », 2018, op.cit., p.9

[205] Étienne Ollion « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op.cit., p.25

[206] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.19

[207] Anna Rurka – Entretien du 30 avril 2020

[208] Ralf Bläser, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », *Annales de géographie*, n°668 (2009/4) : 382-396

B) L'organisation du travail de plaidoyer

Il existe une multiplicité de manières d'organiser le plaidoyer : stratégies médiatiques, appels au public, aux responsables politiques, rédaction de rapports techniques ou de mémorandums etc. [209]. L'observation participante au sein de la délégation de Médecins du Monde France, montre qu'il peut également s'agir de veille informationnelle, soit surveiller l'action des responsables politiques et administratifs afin de pouvoir réagir dans les délais aussi brefs que possible. Dans l'organisation de l'action de plaidoyer, les ONG utilisent les ressources dont elles disposent pour attendre des objectifs qui ne sont jamais entièrement délimités ni maitrisables. Ces ressources confèrent au chargé de plaidoyer une capacité d'action ainsi qu'une légitimité. On compte trois types de ressources : les ressources sociales, sociétales et financières. Les ressources sociales renvoient au degré d'institutionnalisation du groupe au sein de l'appareil politico administratif européen, ses contacts plus ou moins étroits avec celui-ci, le savoir-faire, l'expertise et la capacité à définir et présenter ses intérêts, son projet de plaidoyer. Les ressources sociétales concernent la perception de l'ONG dans la société, soit la capacité à mobiliser la société dans l'action de plaidoyer. Enfin, les ressources financières des ONG sont cruciales pour s'inscrire dans le champ européen de façon constante et durable[210]. Ces ressources peuvent être utilisées au sein d'un répertoire d'action collective des ONG, défini par Charles Tilly comme les « *moyens établis que certains groupes utilisent pour faire avancer ou défendre leurs intérêts* »[211]. Un répertoire d'action collective propre à l'Europe se met en place : *« étiquettes, statuts, nombres d'adhérents, ampleur de l'implication géographique, budget, nombre, compétences et expériences des personnels mais aussi des formes valorisées et promues »*[212] par les instances européennes. Une ONG va mettre en œuvre une stratégie pour pouvoir gérer ses différentes ressources, au travers d'un répertoire d'action propre, lui permettant de se maintenir ou d'accéder aux débats et discussions européennes[213].

---

[209]Étienne Ollion et Johanna Siméant, « Le plaidoyer : internationales et usages locaux », *Critique internationale* n°67 (2015/2) : 9-15

[210] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012, op.cit., p.13-14

[211] Michel Offerlé, 1998, op cité., p.102

[212] Guillaume Courty, Hélène Michel, « Groupes d'intérêt et lobbyistes dans l'espace politique européen : des permanents de l'eurocratie », in Didier Georgakakis, (dir.), *Le champ de l'Eurocratie : une sociologie politique du personnel de l''UE*, Paris : Economica, 2012, p.220

[213] Ibid

Les intérêts défendus par les ONG sont à la fois le fruit d'un travail de mobilisation et d'organisation entre ses membres[214]. Les ONG ont besoin d'organiser leur stratégie de plaidoyer pour être crédible et ainsi légitime auprès des décideurs qu'elles souhaitent influencer lors des occasions de plaidoyer[215]. La stratégie d'organisation des ressources des ONG, pour construire et légitimer ses actions, peut se décliner en trois moyens qui sont à la fois cumulables et influençables : recourir au nombre en s'appuyant sur les militants et soutiens de l'ONG, recourir à la science en produisant de l'expertise et enfin recourir à la morale en invoquant la violation de droits[216]. Emiliano Grossman et Sabine Saurugger[217] distinguent quant à eux cinq types de répertoires d'action que les groupes peuvent utiliser : la négociation et la consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la juridiction et la politisation. Dans le cadre européen, les deux premiers points de la typologie sont particulièrement présents.

Une fois ses intérêts et répertoires d'action définis, au sein d'une stratégie de plaidoyer, l'action de plaidoyer des ONG peut se dérouler de manière externe ou interne. La stratégie de plaidoyer externe signifie effectuer une stratégie de médiation en mobilisant les outils de communication et l'opinion publique. Une stratégie externe est une stratégie non coopérative qui ne cherche pas à établir des liens de confiance avec les décideurs. Il s'agit de mobiliser les citoyens pour faire pression sur la communauté politique européenne : cette technique est notamment utilisée par les ONG environnementales[218]. La stratégie externe peut également s'effectuer au travers de la constitution de coalitions et d'alliances médiatisées où s'élaborent des positions communes. D'autre part, la médiatisation constitue une arme de premier plan pour les ONG dans leur action de plaidoyer au sein des institutions européennes. Informer le citoyen européen est une manière de faire pression en vue d'un changement de politique[219] : c'est le cas par exemple des actions menées par le Comité suisse contre la Torture, qui par ses activités de sensibilisation de l'opinion publique, conduit le Conseil de l'Europe à s'intéresser à la question de la prévention de

---

[214]Hélène Michel, « Groupe d'intérêt », dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, 2014, op. cit. p.490
[215] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[216] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2009, op.cit., p.105
[217] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012, op.cit., p.95-100
[218] Ken Kollman, *Outside Lobbying: Public Opinion and interest Group Strategies*, Princeton University Press 1998, p.1
[219] Claude E. Welch, *NGOs and human rights: promise and performance,* University of Pennsylvania Press, 2001

la torture[220]. Enfin, cette stratégie peut s'effectuer au travers d'un « grassoot lobbying », avec l'envoi de lettres aux députés, emails, appels, ou encore l'organisation de manifestations[221]. La stratégie de plaidoyer interne quant à elle, se traduit par un échange d'information plus discret sans médiatisation. En effet, pour que ces stratégies aboutissent il faut qu'elles restent à l'écart du public. Il s'agit alors d'agir directement au sein des institutions européennes en rencontrant des politiciens et administrateurs, en fournissant des analyses, de l'expertise reposant sur le témoignage et des données concrètes, en participant à des auditions, concertations, comités d'experts, ou encore en négociant avec les pouvoirs publics et d'autres groupes d'intérêt. C'est pourquoi, les ONG s'implantent généralement dans le cadre socio-spatial de ces institutions. Ceci est surtout vrai du côté de l'Union européenne où les grandes ONG établissent leur sièges -cas dans notre étude d'ATD Quart Monde et du Caritas Europa- dans la capitale belge[222]. À Strasbourg, les représentants des ONG rencontrés habitent tous à Strasbourg -hormis la représentante actuelle d'ATD Quart Monde-, ce qui leur permet d'être au plus proche de l'institution européenne strasbourgeoise. Cette proximité spatiale permet d'être au cœur de l'influence et des relations sociales denses qui se tissent dans ces espaces. Ainsi, dans l'organisation de son action de plaidoyer, la question de la proximité spatiale apparaît comme une condition sine qua non. Cette concentration spatiale des ONG, et de leurs représentants au sein des centres de pouvoir européen, est l'illustration de l'investissement des ONG dans les processus politiques européens[223]. Ainsi, l'action concrète des ONG est fortement liée aux macrostructures sociales que sont l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Le succès du travail de plaidoyer des ONG tient en leur capacité à alterner les stratégies externes et internes.

---

[220] Birte Wassenberg, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit., p.88

[221] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012, op.cit., p.95-100

[222] Ralf Bläser, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », 2009, op. cit., p.383

[223] Ibid p.385

EXEMPLE :

Action et stratégie de plaidoyer de Médecins du Monde France

Anne Sinic, Directrice Santé Plaidoyer MdM France lors d'une réunion à la délégation de MdM France, le 04 mars 2020

Définition de l'action de plaidoyer :

- Processus qui vise à influencer les décideurs pour amener à des changements politiques et de pratiques pour un bénéfice dans l'accès aux soins et humains dans la durée

Objectifs dans l'action de plaidoyer : Soigner et Témoigner

- Expertise en santé public
- Analyse politique : stratégie qui se veut long terme pour faire bouger les lignes politiques réglementaires dans le temps long
  —> Inscrire le changement dans la durée en pesant sur l'environnement politique
- Argumentaire sur la base du témoignage : légitimité

Moyen employés:

- Développer un dialogue avec les décideurs politiques
- Construction un plan d'action pour : sensibiliser et alerter sur les situations
- Utiliser les médias, la communication pour être visible, faire passer un message et sensibiliser le grande public
- Travailler avec plusieurs acteurs : associations de la société civile en France ou sur le terrain
- Les salariés actifs de Médecins du Monde France : Direction Santé Plaidoyer du siège national
- Les bénévoles actifs de Médecins du Monde France : Mission Europe au Conseil de l'Europe portée par la délégation Alsace

Domaines de plaidoyer:

- Thèmes : migration, travailleur du sexe, environnement et santé, prix du médicaments, accès aux traitements, travail humanitaire, urgence et crise
  —> Choix des thèmes en fonction ds actions de terrain
- 3 piliers : santé, offre de soins et qualité des services, agir sur la qualité de vie de la personne

Questions non élucidées :

- Comment mobiliser les citoyens sur des sujets clivants / qu'ils soient vecteurs pour faire évoluer les politiques discriminantes ?
- Jusqu'à où instaurer un dialogue avec les décideurs politique ?

Ainsi, l'action de plaidoyer des ONG, au sein de l'espace public européen, est le fruit de choix réfléchis et organisés dépendant des ressources – humaines ou techniques - disponibles et mobilisables des structures[224]. Les ONG, par leur action de plaidoyer vont transformer « les géométries du pouvoir »[225]. Ces ONG doivent cependant s'adapter aux

[224] Guillaume Courty, Hélène Michel, « Groupes d'intérêt et lobbyistes dans l'espace politique européen : des permanents de l'eurocratie », 2012, op. cit., p. 220

[225] Doreen Massey "Power Geometry and Progressive Sense of Place", in J. Bird, B. Curtis, T. Putnam, G. Robertson et L. Tickner *Mapping the Futures: Local Cultures, Global Change*, London : Routledge (1993): 59-69

attentes institutionnelles ce qui a pour conséquence que l'action de plaidoyer au sein des deux institutions diffère.

2) Une opportunité de plaidoyer différente au sein des deux institutions européennes

Dans le contexte institutionnel européen, les ONG se trouvent face à des « structures d'opportunités socio-spatiales »[226] leur permettant d'exercer une influence sur les décisions politiques européennes. Il s'agit dès lors d'étudier, dans un premier temps, l'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe (A) puis au sein de l'Union européenne (B).

A) L'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe

Le statut participatif accordé aux ONG débouche sur des échanges mutuels et réguliers entre les quatre piliers du Conseil de l'Europe : le Comité des ministres, l'Assemblée parlementaire, le Comité des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING. Le Conseil de l'Europe parle de l'établissement d'un quadrilogue « *qui, au sein du Conseil de l'Europe, constitue une expression du pluralisme démocratique et un élément essentiel pour la poursuite du développement d'une Europe inclusive* »[227]. Au Conseil de l'Europe, grâce à la reconnaissance juridique et politique, les ONG peuvent réaliser leurs actions de plaidoyer soit de façon directe en s'adressant aux membres des différents piliers du Conseil de l'Europe – Comité des ministres, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – ainsi qu'auprès du Secrétariat général ; soit de façon indirecte en passant par la Conférence des OING. La stratégie choisie va surtout dépendre de la taille et de l'envergure de l'ONG. Ainsi, Amnesty International, peut facilement entretenir un rapport direct avec les ministres, parlementaires ou fonctionnaires du Conseil de l'Europe. Cela est plus compliqué pour des ONG plus petites tel le MIAMSI. En effet, le Conseil de l'Europe « *est une institution compliquée, il ne faut pas se dire que c'est facile d'entrer en contact avec les autres piliers* »[228].

---

[226] Ralf Bläser, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », 2009, op. cit. p.387
[227] Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Résolution (2016) 3 Considérants, op. cit.
[228] Daniel Guéry – Entretien du 14 février 2020

Au Conseil de l'Europe, la stratégie utilisée par les ONG est sans surprise celle de l'expertise. Il s'agit d'apporter une connaissance de terrain et des réponses rationnelles à des problèmes précis : la revendication est formulée sous la forme de l'expertise. À ce premier mode d'action, s'ajoute également une forte invocation de la violation des droits dans leurs actions de plaidoyer. Cela est dû à la nature même de l'instance strasbourgeoise dont une des missions est la préservation des droits humains. Ainsi, comme le souligne Peter Verhaeghe, tout l'intérêt de l'investissement des ONG au sein du Conseil de l'Europe réside dans le fait que cette institution intergouvernementale est « *l'instrument moral pour les droits de l'homme et pour la protection des droits sociaux en Europe* »[229]. Les ONG sont au Conseil de l'Europe fortement intégrées et reconnues pour leur expertise. Comme l'explique Hélène Rozet, représentante actuelle d'ATD Quart Monde, la dernière Conférence des OING a constitué « *un appel à travailler avec les autres piliers et à oser les interpeller* »[230]. Ainsi, par leurs actions de plaidoyer, ces ONG vont influencer les conventions, les chartes et accords européens du Conseil de l'Europe.

Au Conseil de l'Europe, leurs actions de plaidoyer tournent autour des questions sociales, de l'environnement et des droits de de l'homme. Ainsi dès le début des années 1960, les ONG vont s'engager dans l'élaboration de la Charte sociale européenne qui vient compléter la Convention européenne des droits de l'homme en matière de droits sociaux [231]. Les recommandations des ONG concernant l'obligation d'adoption d'un noyau dur de droits ou la garantie explicite du droit de grève, seront prises en compte dans la version finale de la Charte signée par le Comité des ministres le 18 octobre 1961. Ainsi, l'intégration des ONG au Conseil de l'Europe, permet à ces dernières d'exercer une véritable influence sur les travaux de l'institution[232]. Ces mêmes ONG vont également avoir un droit de regard sur la mise en oeuvre de la Charte. Celles-ci vont par la suite, activement participer à la révision de la Charte sociale européenne en 1996. Les ONG plaident toujours pour une ratification des États européens de cette Charte. Ainsi, dans une déclaration adoptée par la Conférence des OING le 27 janvier 2017, l'ensemble des ONG de la Conférence manifestent leur soutien aux positions du Secrétaire Général sur la reconnaissance de la Charte sociale européenne comme la « Charte sociale de l'Europe » ; rappellent l'importance du dialogue sur les droits sociaux entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ainsi que leur engagement dans le Processus de

[229]Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[230] Hélène Rozet, Représentante acutelle d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe – Entretien du 13 janvier 2020
[231] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit. p.86
[232] Ibid, p.87

Turin. Enfin, cette déclaration vient soutenir les initiatives et actions mises en place par les ONG pour promouvoir la Charte au sein des États membres[233]. Au niveau de l'action de plaidoyer concernant l'environnement, les ONG sont moins actives dès le départ et jusqu'à aujourd'hui. Cela s'explique par le fait que le Conseil de l'Europe n'était longtemps pas centré sur cette problématique. Pour autant, l'action de Greenpeace dans les années 1970 conduit à l'adoption par le Comité des ministres de conventions concernant la protection des animaux[234]. Au contraire, concernant les droits de l'homme, les ONG s'activent tout particulièrement au Conseil de l'Europe. Ainsi, l'action des ONG les conduit à venir soutenir la Cour européenne des droits de l'homme dans l'application de la Convention et la protection des droits de l'homme. Ainsi, Amnesty International utilise le répertoire d'action de la politisation et de la médiatisation au travers de campagnes en faveur de la protection des droits de l'homme[235]. Grâce à cette action de plaidoyer, la Commission européenne des droits de l'homme gagne en force et voit son nombre de requêtes se multiplier. Durant les années 2000, Amnesty International, tout comme d'autres grandes ONG de défense des droits humains, occupent une place centrale au sein du Conseil de l'Europe. Ces dernières disposent d'un accès direct au Secrétariat Général[236], et sont fortement associées aux travaux du Conseil comme lors de la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme. Le groupe de sages, institué à cet effet, a tenu compte de l'avis de ces ONG engagées dans la protection des droits de l'homme dans ses propositions de réforme[237]. De manière similaire, l'action de plaidoyer d'Amnesty International et Human Rights Watch au sujet des prisons secrètes de la CIA a eu un impact prépondérant[238]. Le premier chapitre de la troisième partie de ce mémoire, analysera plus en détail l'action de plaidoyer actuelle des ONG au sein du Conseil de l'Europe.

---

[233] Conférence des OING du Conseil de l'Europe Déclaration (2017) DEC2, « La Charte sociale européenne au cœur du dialogue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (Processus de Turin) », adoptée le 27 janvier 2017, consulté le 30 mars 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16806ef68b

[234] Séries des traités européens, Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages n° 087 du 10 mars 1976 ; Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage n° 102 du 10 mai 1979 ; protocole additionnel sur la Convention européenne des animaux en transport international n° 103 du 10 mai 1979, Convention européenne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, n° 104 du 19 septembre 1979 in Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit., p.88

[235] Ibid, p.88

[236] Anna Rurka – Entretien du 30 avril 2020

[237] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit., p.88

[238] Ibid, p.90

Ainsi, l'institutionnalisation d'une forte collaboration avec les ONG par le Conseil de l'Europe en leur donnant les moyens de s'intégrer à la structure intergouvernementale ; conduit ces dernières à s'engager pleinement dans de nombreuses actions de plaidoyer. On observe au travers de l'action de plaidoyer des ONG, que ces dernières contribuent également à définir les intérêts de l'institution européenne[239]. L'avantage du Conseil de l'Europe par rapport à l'Union européenne, dans l'action de plaidoyer des ONG, est de leur offrir une multitude de possibilités d'investissement que l'ONG soit Amnesty International ou le MIAMSI.

B) L'action de plaidoyer des ONG dans l'Union européenne

Dans le cadre de l'Union européenne, les ONG centrent également leurs actions de plaidoyer autour des questions sociales, de l'environnement et des droits de de l'homme. Les actions de plaidoyer, voire de lobbying des ONG environnementalistes y sont cependant beaucoup plus importantes[240]. Une explication à cela est le fait que la politique environnementale est une compétence partagée de l'Union européenne[241]. Cette compétence partagée signifie que, « *l'Union et les pays membres sont habilités à légiférer et à adopter des actes contraignants.* [De plus] *les pays de l'UE peuvent exercer leur compétence que dans la mesure où l'UE n'a pas exercé ou a décidé de ne pas exercer la sienne* »[242]. Les ONG adoptent également la stratégie de l'expertise et du recours à la morale. Ainsi, le répertoire d'action privilégié sera celui de négociation et la consultation, du recours à l'expertise et tantôt de la politisation. L'utilisation de ces répertoires d'action dépend directement du fonctionnement de l'institution européenne. Les ONG ont recours à l'expertise car cette expertise est demandée et attendue par les acteurs politico-administratifs européens[243]. En effet, dans ce cadre européen les enjeux politiques sont très techniques. Les ONG cherchent donc à produire une expertise scientifique qu'elles pourront transformer en position de

---

[239] Jean Louis Laville, Alain Caillé, Philippe Chanial, 2001, op.cit.

[240] Nathalie Berny, « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective», *Revue française de science politique*, vol. 58, (2008/1): 97-121

[241] « La politique européenne de l'environnement », Toute l'Europe.eu, publié le 09 mai 2019, consulté le 21 mai 2020, Disponible sur :https://www.touteleurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-de-l-environnement.html

[242] EUR-LEX, « Version consolidée du Traité de l'Union européenne – Première Partie, Titre I : Catégories et domaines de compétences de l'Union – Article 4 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

[243] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012, op.cit. p.16-17

pouvoir[244]. Cette expertise s'appuie sur aussi l'utilisation de la morale[245]. Ceci est le cas des ONG interrogées. ATD Quart Monde et le Caritas Europa, engagés dans la lutte contre la grande pauvreté, font reposer leur plaidoyer sur l'atteinte aux droits humains : on peut lire dans la communication d'ATD Quart Monde que « *l'extrême pauvreté est une violation des droits de l'homme* »[246]. Ainsi, on observe un véritable « militantisme du dossier »[247] où le militant va privilégier les connaissances techniques et juridiques pour interpeller les décideurs. Investir ces questions par le langage technique du droit est utilisé dans une perspective politique et idéologique. Ces ressources sont en retour naturellement utilisées par les institutions qui n'ont pas d'origine démocratique - comme la Commission européenne -, pour faire face au Conseil européen[248].

Ainsi, le plaidoyer des ONG doit être abordé en relation avec l'implication des institutions européennes à leur égard. La mise en place des grandes plateformes thématiques comme la plateforme des ONG sociales, permet aux petites ONG d'exercer une activité de plaidoyer au niveau européen et d'avoir à moindre coût des informations sur leur domaine d'activité. Ainsi, la plateforme des ONG sociales[249] est devenue le réseau de référence de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, qui en retour subventionne son fonctionnement : c'est le cas par exemple du programme PROGRESS[250] de la stratégie Europe 2020. Le Caritas Europa et ATD Quart Monde sont l'illustration de cette intégration au sein des plateformes et réseaux d'ONG. [251] D'autre part, la Commission a fortement développé et institutionnalisé la pratique des

---

[244] Julien Weisbein, « Le lobbying associatif à Bruxelles entre mobilisations unitaires et sectorielles », 2002, op.cit., p.9

[245] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2009 op.cit.

[246] Délégation d'ATD Quart Monde à l'Union européenne, « Penser et bâtir ensemble une Europe sans pauvreté ni exclusion », Propositions du mouvement ATD Quart Monde, publié en avril 2014, consulté sur le 27 mars 2020, Disponible sur: https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2014/04/2014_Propositions_Europe_ATDQM_integrale.pdf

[247] Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n°36 (1996/4) :141-162

[248] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2009, op.cit., p.115-116

[249] « Social Platform | The platform of European Social NGOs », consulté le 19 mai 2020, Disponible sur : https://www.socialplatform.org

[250] Emploi, affaires sociales et inclusion, « Volet PROGRESS de l'EaSI », Commission européenne, consulté le 19 mai 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr

[251] Peter Verhaeghe – Entretien du 11 mars 2020, Registre de la Transparence de l'Union européenne, ATD Quart monde, Europa. EU, consulté le 22 mars 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=14200875377-44&locale=fr&indexation=true

consultations. Dans le cadre de ces consultations menées par la Commission européenne, les ONG sont associées dans le sens où ces dernières sont écoutées et rentrent en contact avec les acteurs politico-administratifs européens. Cela se déroule soit sous forme de consultations publiques via Internet où les ONG peuvent donner leur avis face à un projet de loi ou documents de réflexion[252] ; soit sous forme d'audiences publiques où l'ensemble des représentants d'intérêt se regroupent et confrontent leurs points de vue dans le but de parvenir à un consensus[253]. Toutefois, cette forte association des ONG aux institutions de l'Union européenne peut les éloigner de leurs actions de plaidoyer. L'ONG se trouve face à un dilemme : prendre position et s'éloigner des institutions ou ne pas rentrer dans un clivage et perdre sa capacité d'impact. En réalité, on observe que les « *ONG, ne sont pas des « groupes de pression » mais des groupes sollicités et influencés par les institutions européennes* »[254].

Enfin, la littérature scientifique observe que les ONG se mobilisent peu auprès des acteurs nationaux et intergouvernementaux de l'Union européenne. Les ONG sont davantage en lien avec la Commission ou le CESE dans le travail quotidien de plaidoyer. En effet, la stratégie de mobilisation supranationale ou européenne dirigée vers les organes non gouvernementaux - la Commission, le Parlement, la Cour de Justice, le Comité économique et social européen- est privilégiée à la stratégie de mobilisation nationale, soit influencer la présidence du Conseil, le Conseil des ministres, les groupes nationaux de travail, ou les élus nationaux[255]. Cela s'explique pour deux raisons. D'une part, il y a une difficulté à cordonner des actions auprès du Conseil de l'Union et d'autre part, la prise en compte du secteur associatif par les chefs d'États et de gouvernements reste limitée. Il est donc plus simple de prodiguer une expertise aux instances supranationales. Dans ce cadre, le Caritas Europa et ATD Quart Monde constituent à nouveau une bonne illustration[256]. Ces derniers ont des contacts très réguliers et faciles avec la Commission et

---

[252] Commission européenne, « Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue. Proposition relative aux principes généraux et aux normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées », COM (2002) 704 final, publié le 11 décembre 2002, consulté le 22 mars 2020

[253] Hélène Michel, « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence », 2009, op. cit.

[254] Hélène Michel, « Groupe d'intérêt », dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, 2014, op. cit., p.491

[255] Julien Weisbein « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit., p.114

[256] Peter Verhaeghe – Entretien du 11 mars 2020, Registre de la Transparence de l'Union européenne, ATD Quart monde, Europa. EU, consulté le 22 mars 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=14200875377-44&locale=fr&indexation=true

ses DG qui sont vus comme de vrais partenaires alors que le Conseil européen ne leur est que très peu accessible[257]. Cela entre en contraste avec la situation vécue au Conseil de l'Europe où les ONG de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ont de bien meilleurs contacts avec les ministres et ambassadeurs qu'avec les fonctionnaires du Secrétariat Général[258].

L'étude comparée des actions de plaidoyer déployées au sein des deux institutions européennes montrent certaines ressemblances mais également de nombreuses différences. Ces différences sont directement liées au fonctionnement propre des deux institutions européennes. En effet, bien qu'étant toutes deux des organisations internationales nées de la volonté des pays européens à coopérer ensemble ; leurs objectifs, structures, organisation, et poids diffèrent ce qui modèle de fait l'action de plaidoyer des ONG en leur sein.

3) Une action de plaidoyer conditionnée par le fonctionnement et la portée différente des deux institutions européennes :

Dans le champ politique européen il y a des règles de fonctionnement propre. Le champ de l'eurocratie européenne implique de maitriser un certain capital bureaucratique ce qui renvoie à la nécessité d'avoir connaissance du jeu institutionnel et du fonctionnement de l'institution européenne auprès de laquelle on souhaite plaider[259]. Ainsi, l'action de plaidoyer des ONG dépend directement du fonctionnement de l'institution (A), ainsi que sa portée et son poids coercitif dans la gouvernance supranationale européenne (B).

A) Le fonctionnement particulier des deux organisations européennes

Réussir une action de plaidoyer au sein des institutions européennes signifie maîtriser les règles du jeu de ces institutions. Ceci a pour conséquence d'être ou « dans le jeu » ou « en dehors du jeu ». La Commission européenne ou le Comité des ministres distribuent ce capital bureaucratique en reconnaissant ou non les acteurs. Le capital bureaucratique est l'élément distinctif qui structure à la fois le champ de force – soit un espace structuré qui s'impose aux agents -, et les positions des acteurs. Il permet enfin de distinguer les novices des habitués en mettant en

---

[257] Ibid

[258] Annelise Oeschger – Entretien du 31 janvier 2020

[259] Didier Georgakakis, *Le champ de l'Eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris : Economica, 2012

lumière ceux qui sont intégrés et ceux qui ne le sont pas. Ainsi, les ONG, pour pouvoir s'inscrire dans le jeu européen, ont besoin en premier lieu de comprendre le fonctionnement et les règles du jeu de l'institution dans laquelle elles souhaitent exercer un travail de plaidoyer. Au niveau de l'Union européenne, il s'agit de comprendre les attentes et le fonctionnement de la Commission, qui demeure aujourd'hui le principal interlocuteur des ONG qui s'organisent pour la plupart sous forme de plateformes. Ces plateformes permettent à la Commission de déléguer une partie du travail de synthèse des différentes positions, parfois contradictoires, en une position commune. Ainsi, en particulier pour une petite ONG, comprendre le fonctionnement de l'institution qu'est l'Union européenne implique de comprendre et de s'intégrer à ce mécanisme de plateforme[260]. De manière similaire, les mécanismes de consultations impliquent, pour les représentants d'ONG, d'être formés aux affaires européennes, et de maitriser le langage de l'administration européenne pour exercer leur plaidoyer. Il faut donc être organisé, arriver prêt, détenir des ressources financières, matérielles et humaines pour pouvoir créer des liens avec les fonctionnaires et politiciens et être efficace dans son action de plaidoyer[261]. Ainsi, il est nécessaire de s'intégrer dans le fonctionnement politico administratif de l'Union européenne[262]. Au niveau du Conseil de l'Europe, il s'agit également de se familiariser avec l'institution. Cela se réflète de manière très concrète dans les entretiens. Ainsi, apparaît une vraie différence entre les représentants des ONG présents depuis de nombreuses années au Conseil de l'Europe, qui sont devenus des vraies figures au sein de la Conférence des OING et de l'institution –- tel que les représentants de Médecins du Monde France ou du MIAMSI - et ceux qui sont en poste depuis peu de temps – comme la représentante d'ATD Quart Monde -. Dans ce cadre, le lieu d'habitation, et donc la proximité avec l'institution joue un rôle prépondérant. Ainsi, Daniel Guéry explique que pendant quelques années il ne prenait pas la parole au sein de la Conférence des OING mais se comportait en tant qu'observateur pour comprendre les codes et pratiques. Aujourd'hui, sa socialisation au sein de l'institution lui permet de maîtriser les codes et du plaidoyer et du fonctionnement de ce plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe. De fait, aujourd'hui, lorsque celui-ci « *prend la parole tout le monde se tait* »[263].

---

[260] Guillaume Courty, Hélène Michel, « Groupes d'intérêt et lobbyistes dans l'espace politique européen : des permanents de l'eurocratie », 2012, op. cit., p. 222

[261] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit., p.110

[262] Ibid, p. 225

[263] Daniel Guéry – Entretien du 14 février 2020

De manière similaire, s'adapter au fonctionnement de l'institution dans laquelle on souhaite mener une action de plaidoyer, signifie s'adapter à l'agenda de l'institution. Dans ce cadre, les ONG interrogées n'ont que peu de leviers pour inscrire et imposer leurs combats à l'agenda institutionnel. Au Conseil de l'Europe, Daniel Guéry reconnait, avec humilité, qu'il « *faut être réaliste* »[264] : ne pas suivre l'agenda de l'institution, c'est être à côté. Les possibilités de mise sur l'agenda sont donc limitées. De ce fait, comprendre la construction des intérêts des ONG, en tant que groupe d'intérêt, implique l'analyse des politiques publiques mises en place par les institutions européennes. Ainsi, la construction mais aussi la délimitation de l'intérêt d'une ONG dépend principalement des orientations défendues par les institutions européennes, que ce soit au Conseil de l'Europe où à l'Union européenne. Il faut donc prendre en compte ces orientations et mises sur agenda pour comprendre l'action de plaidoyer des ONG. Au Conseil de l'Europe, par exemple les thèmes de la migration et de la pauvreté sont dans l'ordre du jour des travaux de l'institution ce qui découle sur un fort investissement des ONG sur ces thèmes. Au Conseil de l'Europe cette mise sur l'agenda est décidée par le Comité des ministres et tout particulièrement par le pays ayant la présidence. Ainsi, la dernière présidence fut occupée par la Géorgie qui a choisi notamment de mettre l'action sur les enjeux environnementaux. À l'Union européenne ce travail de mise sur agenda est effectué par la Commission européenne : là aussi la question environnementale est aujourd'hui une priorité - CF le Pacte Vert européen- dans le plan d'action de la nouvelle Commission Von Der Leyen[265]. En conclusion, les pouvoirs publics européens « *jouent un rôle dans la différenciation des intérêts, leur mode d'organisation et leur forme de représentation* »[266].

Néanmoins, si l'action des ONG est déterminée par le fonctionnement de l'institution, celles-ci acquiert également « un pouvoir du savoir » concernant le fonctionnement de l'institution reposant sur « *la qualité et l'intensité des contacts que les acteurs des ONG entretiennent avec les « porteurs de savoirs et d'informations »* »[267]. Ainsi, à côté du savoir institutionnel, les ONG disposent d'un savoir tacite, non codifiable, qui regroupe « *des connaissances spécifiques en termes de pratiques, de conventions, de règles sociales d'intégration, d'aspect*s *juridiques et*

---

[264] Ibid

[265] « La Commission Ursula von der Leyen (2019 - 2024) », Toute l'Europe.eu, consulté le 1 mai 2020, Disponible sur : https://www.touteleurope.eu/actualite/la-commission-ursula-von-der-leyen-2019-2024.html

[266] Hélène Michel, « Groupe d'intérêt », dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, 2014, op.cit., p.491

[267] Ralf Bläser, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », 2009, op.cit. p.387

organisationnels y compris des aspects informels de l'exercice de l'influence politique »[268]. Les ONG disposent donc d'une marge d'action qu'elles peuvent utiliser pour transformer la structure qui s'impose à eux : on parle alors de champ de lutte. Les représentants d'ONG ayant accumulé ce savoir peuvent ensuite le transmettre : c'est l'exemple de la constitution de la « Mission Europe » chez Médecins du Monde France, une mission nouvellement créée – en janvier 2020 - composée de bénévoles venant soutenir le travail de plaidoyer de la représentante actuelle de l'organisation – Martine Schmelck- auprès du Conseil de l'Europe. L'expérience de cette dernière, constitue une source de savoir tacite qui se diffuse à l'ensemble des nouveaux membres. Par ailleurs, certaines ONG, comme les ONG environnementalistes, parviennent à imposer leur vue dans la construction de l'agenda institutionnel, par un plaidoyer qui s'apparente à un lobbying, tout particulièrement à l'Union européenne[269].

Finalement, deux différences sont notables dans le fonctionnement des deux institutions européennes ayant des répercussions sur l'action des ONG. D'une part, intervient la différence de temps. Le Conseil de l'Europe, comme l'explique le représentant du Caritas Europa pour les deux institutions, s'ancre davantage dans un temps plus long de l'élaboration des décisions à leur transposition et ratification au sein des États membres. Cela tient à la nature intergouvernementale, de l'institution. Ceci impacte de fait l'action de plaidoyer des ONG et en premier lieu, le choix d'y effectuer une action de plaidoyer ou non. D'autre part, la question du financement. L'Union européenne a une forte politique de financement de l'action des ONG qui n'existe pas au sein du Conseil de l'Europe, tout du moins pas pour les ONG membres et actives au sein de la Conférence des OING. Cette opportunité de financement engendre deux conséquences. Premièrement, cela accroît l'intégration des ONG dans le champ institutionnel de l'Union européenne en permettant aux ONG de s'ancrer durablement au sein de l'institution. Deuxièmement, cela nécessite également de la part des ONG de s'adapter au fonctionnement manageriel de l'Union européenne quitte à perdre de leur capacité de plaidoyer. Les ONG financées sont en effet contrôlées au sein de cycles de projets[270].

---

[268] Ibid

[269] Nathalie Berny, « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles », 2008, op. cit.

[270] « Financement de l'UE: comment ça marche? | Commission européenne », Commission européenne, consulté le 17 mai 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1082&langId=fr

B) La portée et le poids coercitif des institutions : des institutions en concurrence ?

La portée et le poids des deux instances européennes dans l'espace politique et juridique européen n'est pas le même. Lorsque l'organisation intergouvernementale strasbourgeoise regroupe 47 États membres et rassemble 830 millions de citoyens[271], sa sœur bruxelloise rassemble 27 États membres pour une population d'environ 513 millions d'habitants[272]. Ainsi, ces chiffres laissent penser que l'impact des décisions du Conseil de l'Europe est plus large dans le sens où ces décisions touchent plus de pays. Pour autant, c'est de l'Union européenne que l'on entend généralement parler, que ce soit dans les discours politiques ou au sein de la société civile. Le Conseil de l'Europe reste malheureusement une instance méconnue et incomprise par la majorité de ces citoyens. Cette réalité n'est pas sans conséquences sur l'intégration des ONG en son sein. En effet pour exercer une action de plaidoyer, il faut en premier lieu avoir connaissance des possibilités d'actions et trouver dans l'institution cible un intérêt à exercer cette action de plaidoyer. Pour tenter de comprendre ces différences, il faut revenir à l'histoire des deux instances européennes. Cette histoire est jalonnée de rapports de concurrence, là où la complémentarité constitue un mécanisme gagnant.

Au moment où est fondé la Communauté économique européenne, les six états fondateurs sont membres du Conseil de l'Europe. Quand ces six États du Conseil de l'Europe ont voulu créer une Communauté économique, l'institution strasbourgeoise s'est affolée. Dans ce contexte, Pierre Pflimlin va faire un discours devant le Conseil de l'Europe dans lequel il explique que la Communauté économique européenne n'est qu'une intégration économique et que le politique reste l'apanage du Conseil de l'Europe. Sur la base de cette explication, le Conseil accepte la création de la CEE. On s'accorde alors à partager les mêmes valeurs pour ne pas créer d'organisation concurrente. Le Traité de Rome reprend les valeurs de l'institution strasbourgeoise dont celles de sauvegarder la paix et la liberté. Toutefois, l'intégration économique va rapidement déboucher sur une intégration politique avec une l'adoption de valeurs sociales. Juridiquement, il n'y a pas vraiment de frontière entre une intégration économique et une intégration politique. On passe ici progressivement d'une intégration économique à une intégration sociale. Cette intégration

---

[271] « Conseil de l'Europe - 830 millions de citoyens - 47 états membres », Conseil de l'Europe, op.cit.

[272] « L'UE En Chiffres », Union européenne, publié 16 juin 2016, consulté le 20 mai 2020, Disponible sur : https://europa.eu/european-union/about-eu/figures_fr

débute par l'Acte Unique européen, et se poursuit par le Traité de Maastricht où la dimension politique de la nouvelle Union européenne est affirmée. Ainsi, à la promotion de la paix et de la liberté est ajoutée la promotion de la démocratie. Se crée alors une concurrence manifeste entre les deux institutions, la Convention européenne des droits de l'homme étant la « spécialité » du Conseil de l'Europe. L'Union européenne cherche également à l'image du Conseil de l'Europe, à créer une citoyenneté européenne[273]. Ce sentiment de concurrence se poursuit dans les années 2000, où l'organisation de Strasbourg est de plus en plus décrite comme l'anti-chambre de l'Union européenne. De plus dans les années 2000, l'Union européenne[274] adopte une charte des droits fondamentaux et crée en 2007 une Agence des droits de l'homme à Vienne[275].

Naturellement, cela peut venir créer un certain flou au sein des ONG et conduire ces dernières à privilégier leur investissement au sein d'une instance européenne, soit l'Union européenne. C'est ce qu'Elisabeth Marie, représentante du Caritas Europa au Conseil de l'Europe, explique : « *le problème de plein d'ONG qui ont le Secrétariat à Bruxelles,* [c'est que] *l'Europe égale ... Bruxelles* »[276]. Face à cette concurrence, le Conseil de l'Europe réagit et se réforme pour rester l'institution européenne garante des droits de l'homme. Ainsi, le mécanisme de protection des droits de l'homme est réformé suite aux Conférences de Vienne (1993) et de Strasbourg (1997). Dans les années 2000, une Cour unique et un Commissaire européen aux droits de l'homme sont mis en place. De plus, trois protocoles additionnels sont ajoutés à la CEDH dans l'optique d'améliorer la protection des droits de l'homme et les procédures devant la CEDH (Protocole 12, 13 et 14)[277]. Toujours dans les années 2000, le Conseil de l'Europe s'engage fortement en faveur de la politique d'intégration des ONG. Face à l'ouverture affichée de la Commission européenne à la société civile, le Conseil de l'Europe dote les ONG du statut participatif[278]. Dans la décennie

---

[273] Frédérique Berrod, « Droit de l'Union européenne », Cours de deuxième année, Sciences Po Strasbourg Année universitaire, 2017-2018

[274] EUR-LEX, « Version consolidée du traité de l'Union européenne - Première Partie, Titre I : Catégories et domaines de compétences de l'Union – Article 2 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008 : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. »

[275] Annelise Oeschger – Entretien du 31 janvier 2020

[276] Elisabeth Marie, Représentante du Caritas Europa au Conseil de l'Europe - Entretien du 4 mars 2020

[277] Birte Wassenberg, 2013, op. cit., p.497

[278] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution (2016) 3 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », op.cit.

suivante, le Processus de Turin, lancé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe lors de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne de 2014 ; marque à la fois la volonté du Conseil de l'Europe d'être le garant des droits sociaux et de rentrer dans un rapport de coopération avec l'Union européenne. Ce processus vise en effet à renforcer et le système normatif de la Charte au sein du Conseil de l'Europe et les relations du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne. L'objectif est d'améliorer la mise en oeuvre des droits sociaux et économiques, à côté des droits civils et politiques garantis par la Convention européenne des droits de l'homme[279].

Pourtant, les deux instances ne doivent pas être considérées comme des instances concurrentes mais complémentaires. En effet, l'impact du plaidoyer d'une ONG n'est pas similaire du fait de la nature propre des deux instances. L'Union européenne, à mi-chemin entre une structure intégrée, fédéraliste, et une structure confédérale, intergouvernementale, est dans une intégration plus poussée que le Conseil de l'Europe qui reste une instance intergouvernementale. Ainsi, il existe cinq types d'actes que l'Union européenne peut adopter dans l'exercice de ses compétences sur les États membres : Les règlements, les directives, les décisions, les recommandations et les avis. *« Le règlement a une portée générale. Il est obligatoire dans tous ses éléments et il est directement applicable dans tout État membre. La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La décision est obligatoire dans tous ses éléments. Les recommandations et les avis ne lient pas.* »[280]**.** L'instance de décision qu'est le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres ou de leurs représentants permanents à Strasbourg, peut quant à lui adopter des conventions, des accords ou recommandations aux États membres. La grande différence est que ces décisions n'ont pas la même force coercitive que les décisions prises au sein de l'Union européenne. En effet, dans la mesure où le Conseil de l'Europe est une instance intergouvernementale, ces conventions ne sont obligatoires pour les États membres que s'ils les acceptent - hormis la Convention européenne des droits de l'homme dont la ratification est une condition d'entrée au Conseil de l'Europe - [281]. Ainsi, les recommandations, adoptées par le Comité des ministres ne lient pas les États mais constituent

---

[279] « Le Processus de Turin pour la Charte sociale européenne », Conseil de l'Europe, consulté le 20 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/turin-process

[280] EUR-LEX, « Version consolidée du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne – Sixième Partie, Titre 1 : Dispositions institutionnelles - Article 288 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

[281] Jean Petaux, 2009, op.cit., p.76-78

des outils de propositions que les gouvernements sont invités à mettre en œuvre au niveau national. Par conséquent, l'impact du plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe est plus diffus. En reprenant le modèle de l'idéal type de Max Weber[282], cette comparaison laisse penser que la répercussion de l'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe est plus indirecte lorsqu'une action de plaidoyer au sein de l'Union européenne serait plus directement contraignante et source de changements. Ceci vient également influencer les stratégies de plaidoyer choisies par les ONG. Ce schéma simpliste doit être nuancé. D'une part, le Comité des ministres veille au respect des engagements des États membres et contrôle l'exécution des arrêts de la CEDH : dans ce suivi, l'impact du plaidoyer des ONG peut être d'une grande importance. D'autre part, comme déjà présenté, l'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe peut être tout autant payante[283].

Ainsi, dans les deux instances européennes, les ONG disposent de nombreuses opportunités pour exercer leurs activités de plaidoyer. Ces dernières ne sont pas seulement consultées, mais sont véritablement associées aux différentes étapes de l'élaboration des décisions européennes. Cependant cette intégration des ONG, peut les conduire à mettre de côté leur action de plaidoyer, dans le sens où elles sont davantage influencées par le jeu institutionnel européen qu'elles ne l'influencent. Dans l'action de plaidoyer, les ONG vont mettre en place de réelles stratégies : la crédibilité et la réussite d'une action de plaidoyer repose sur son professionnalisme. Il existe des similitudes dans le déploiement des stratégies de plaidoyer au sein des deux instances. Au contraire, les opportunités de plaidoyer diffèrent au sein des instances du fait d'un fonctionnement différent. Ainsi, au Conseil de l'Europe les ONG vont passer par un organe de représentation unique – la Conférence des OING – lorsqu'à l'Union européenne ces ONG s'organisent dans de multiples réseaux d'ONG. D'autre part, à l'Union européenne, les ONG coopèrent davantage auprès des fonctionnaires européens quand les ONG de la Conférence des OING entretiennent des rapports plus poussés avec les membres du Comité des ministres. Enfin, le fonctionnement et la portée des deux organisations européennes, viennent aussi conditionner et influencer l'action de plaidoyer des ONG. Pour autant, ce postulat se doit d'être nuancé. Si, l'action de plaidoyer est conditionnée par le fonctionnement particulier des instances européennes, celle-ci repose également fortement sur les décisions et le fonctionnement propre de l'ONG.

---

[282] Max Weber, *Essais sur la théorie de la science,* traduit par Julien Freund, Meaux : Plon, 1965
[283] Birte Wassenberg « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », 2012, op.cit.

Chapitre 2 : L'action de plaidoyer des ONG conditionnée par l'implication de l'ONG elle-même

Après avoir étudié la question des bonnes pratiques de plaidoyer au travers de l'analyse de la figure du représentant de l'ONG (1), il s'agira de mettre en lumière les inégalités existantes entre les ONG et leurs représentants dans l'action de plaidoyer (2). Cette inégalité dans l'action de plaidoyer déployée vient renforcer les inégalités de fonctionnement entre les institutions européennes (3).

1) La question du représentant de l'ONG : évolution et transformation de l'action collective

Après avoir défini plus en détail la figure particulière du militant en charge de la représentation des intérêts de son ONG (A) ; il conviendra de s'interroger sur les différences entre les représentants bénévoles et les représentants salariés et leurs impacts dans la réussite de l'action de plaidoyer (B).

A) Le représentant de l'ONG : un militant particulier

Les ONG regroupent une multitude d'individus en leur sein. Si tous sont regroupés autour d'une même cause, chacun aura un rôle différent : bénévoles et militants de base, personnels administratifs, dirigeants et bien entendu plaideurs. Pour comprendre comment et pourquoi les représentants d'ONG se sont inscrits dans un travail de plaidoyer, il convient de mobiliser les travaux sociologiques sur la question du militantisme.

Pour Mancur Olson, la mobilisation de l'individu en faveur d'une cause ne va pas de soi[284]. Les acteurs sont des individus rationnels qui réalisent un calcul coût - avantage avant de s'investir dans une action : c'est le paradoxe d'Olson. Si l'on suit cette théorie, l'individualité empêche toute action collective, et donc toute représentation d'intérêt au nom du groupe. Cependant ce paradoxe ne parvient pas à expliquer le travail de plaidoyer bénévole. En effet, le modèle défendu par Olson ne peut pas expliquer les engagements des bénévoles qui ne tirent aucun avantage matériel si ce

[284] Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Paris : Presses Universitaires de France, 1966

n'est une reconnaissance sociale, d'estime de soi, et d'impression de « faire le bien »[285]. Donc, si une ONG arrive à rassembler et à fidéliser des membres bénévoles cela tiendrait grâce à des rétributions immatérielles, de l'ordre du symbolique. Cette thèse est contestée par certains comme Pierre Bourdieu qui s'oppose aux théories utilitaristes[286]. Albert Hirschmann parle même de « plaisir » du militantisme pour le militantisme[287]. Ainsi, *« la solidarité militante, l'effort même de la lutte, le sentiment du devoir accompli ou de pouvoir transformer le monde peuvent suffire à justifier un engagement militan*t »[288]. Pour Guilaume Sainteney, les raisons de l'engagement bénévole sont multiples : raisons morales, raisons relationnelles et instrumentales liées au parcours biographique des bénévoles et enfin des raisons politiques, liées à la défense d'une cause[289].

Cependant on observe une forte professionnalisation du secteur des ONG en particulier chez les représentants d'intérêt. La professionnalisation du représentant bénévole peut permettre d'accéder à de multiples fonctions dans le cadre de l'ONG sur un marché relativement fermé. Cette promotion correspond à l'acquisition de compétences propices au travail de plaidoyer, compétences attestées soit par un diplôme soit par l'expérience militante. Cette professionnalisation de l'activité de plaidoyer en une véritable « carrière de plaidoyer » vient créer une rupture avec l'idée d'un militant dévoué pour une cause de manière désintéressée[290]. Le militant obtient ainsi, non plus seulement des rétributions symboliques pour son engagement mais également des rétributions matérielles qui se traduisent tout simplement par un emploi au sein de l'ONG [291]. Il faut cependant se garder de l'axiomatique de l'intérêt. Un représentant de plaidoyer obtenant une rétribution salariale pour son travail ne signifie pas que celui-ci est désintéressé et déconnecté des valeurs de l'ONG. D'une part, dans le recrutement effectué par les ONG, l'adhésion aux valeurs défendues est de manière générale une condition sine qua non. D'autre part, comme l'explique justement Peter Verhaeghe, être représentant d'une ONG est beaucoup moins rémunérateur, en termes de salaire,

---

[285] Concept de l'évergétisme, Paul Veyne, *Le pain et le cirque*, Paris : Le Seuil, 1976
[286] Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris : Éditions de Minuit, 1984, p.229
[287] Albert Hirschmann, *Bonheur privé, action publique*, Paris : Fayard, 1983, chap. 5
[288] Guillaume Sainteny « Militantisme et rétribution : à la recherche d'un modèle théorique » *Espaces Temps*, 57-58, France : contrôle d'identités. Lectures du « modèle républicain », sous la direction de Christian Delacroix (1995) :130-136.
[289] Gregor Stangherlin, *Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain*, Paris : Harmattan, 2005, p.7
[290] Florent Poupenneau, « ONG et réseaux Transnationaux », Cours de quatrième année Fillière « Études européennes et internationales », Sciences Po Strasbourg, Année universitaire 2019-2020
[291] Daniel Gaxie. « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27e année, n°1 (1977) : 123-154.

qu'être représentant d'un lobby privé. Ainsi, s'il y a professionnalisation au sein des ONG, cela n'enlève pas la fibre militante.

Le représentant en charge de l'action de plaidoyer doit à l'image de son ONG s'organiser. Celui-ci doit alors jongler entre les objectifs définis par son ONG et le fonctionnement du champ politique – respecter les règles du jeu, les codes, les rites - dans lequel il s'investit[292]. Par conséquent, être chargé de plaidoyer nécessite la détention d'une multitude de ressources. Comme le souligne Peter Verhaeghe, le représentant de l'ONG dans son travail de plaidoyer se doit de maîtriser les codes attendus de l'institution mais doit également fournir un travail sérieux pour être pris au sérieux[293]. Les salariés ou bénévoles de l'ONG ont en effet, la mission de promouvoir la ligne politique de l'ONG qui les nomme ; et leurs comportements vont venir asseoir leurs positions par rapport aux autres. Le comportement du militant plaideur peut être analysé et compris par rapport aux ressources et contraintes qui pèsent sur lui. Il faut toujours garder à l'esprit que le militant occupe une position dans le système donné qu'il cherche à influencer[294]. Ainsi, le militant est influencé et en interaction avec des éléments institutionnels, organisationnels et enfin des éléments liés à son propre parcours. L'engagement au sein d'une ONG est le fruit de socialisation et de l'expérience des individus[295] : c'est le cas d'Elisabeth Marie, représentante du Caritas Europa. Retraitée, orthophoniste de formation, mariée à un juriste; son engagement et son expérience ont fait d'elle une bonne candidate au poste de représentante de l'ONG au Conseil de l'Europe[296]. In fine, l'engagement est un processus, on ne nait pas militant et chargé de plaidoyer mais on le devient : c'est dans ce sens que la prosopographie du militant chargé de plaidoyer prend tout son sens pour comprendre leur engagement[297].

Les stratégies de plaidoyer diffèrent fortement du registre habituellement utilisé par les ONG : dans le champ européen, le représentant de l'ONG va privilégier un savoir technique, juridique, expert ainsi que le dialogue par rapport à la protestation contestataire[298]. Le

---

[292] Guillaume Courty, « L'institutionnalisation des représentants d'intérêts », 2016, op.cit., p.33
[293] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[294] Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, 2012, op.cit., p.16-17
[295] Gregor Stangherlin, 2005, op.cit., p.7
[296] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020
[297] Olivier Fillieule. « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, (2001/1) : 199-215.
[298] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.19

fonctionnement et les attentes des institutions européennes vient encore plus renforcer cela. Par conséquent, aujourd'hui l'exercice de la citoyenneté passe par l'emploi de l'expertise et d'une utilisation politique du droit[299]. Cette promotion d'un savoir expert, peut déboucher sur une tension entre deux figures du monde associatif, la figure du militant classique de l'ONG et la figure nouvelle d'un militant expert. Le concept de champ, met en lumière la frontière et le décalage entre les représentants, au cœur de l'action de plaidoyer, et les représentés[300]. En effet, se rapprocher des décideurs politiques pour influencer leur choix, implique de s'adapter à leur normes et langage, ce qui peut contribuer à un décalage entre les militants de base et les plaideurs[301]. Ici encore le cas de la représentante du Caritas Europa au Conseil de l'Europe, Elisabeth Marie, est pertinent[302]. Sa situation professionnelle et maritale ne corrèle pas avec les personnes en situation de précarité dont elle est la porte-parole au Conseil de l'Europe. Ainsi, l'évolution du militantisme modifie l'image des chargés de plaidoyers. Ces responsables de plaidoyer sont de plus en plus souvent identifiés aux représentants classiques des groupes d'intérêt par la communauté scientifique, du fait de leur stratégie de plaidoyer et de leur proximité avec les décideurs politiques qu'ils souhaitent influencer[303].

Enfin, dans ce travail de représentation, les échanges créés et entretenus avec les autres chargés de plaidoyer tout comme avec les fonctionnaires et politiciens des institutions européennes sont d'une grande importance. Ces relations développées par le plaideur vont augmenter la capacité d'action et le poids de son ONG[304]. Il est tout autant important de connaître les autres représentants pour former des alliances et travailler ensemble, mais également de connaître les conflits dans le processus d'élaboration. Les entretiens font ressortir ces connaissances. Ainsi, Daniel Guéry parle de Martine Schmelck comme « *son alter égo avec qui il travaille énormément* » - au sein de la cellule veille migration-[305]. L'intégration à des réseaux personnels et institutionnels d'acteurs constitue une ressource de pouvoir pour le chargé de plaidoyer dans le sens où ce « pouvoir de

---

[299] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit

[300] Ibid, p. 109

[301] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.21

[302] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020

[303] Gregor Stangherlin, 2005, op.cit., p.16

[304] Guillaume Courty, Hélène Michel « Groupes d'intérêt et lobbyistes dans l'espace politique européen : des permanents de l'eurocratie », 2012, op.cit., p.225

[305]Daniel Guéry – Entretien du 14 février 2020

relation » crée des opportunités transnationales de plaidoyer[306]. Les rencontres régulières -au travers de la Conférence des OING ou au sein de la Plateforme Sociale- permettent de tisser des liens de confiance personnels ainsi que des coalitions entre les membres issus d'ONG défendant les mêmes causes.

B) Militants bénévoles et experts professionnels : quel impact dans la qualité du travail de plaidoyer ?

Comme dans toute organisation, les ONG regroupent des individus disposant de ressources différenciées, plus ou moins correspondantes aux positions de l'organisation, plus ou moins intéressés à des fonctions au sein de l'organisation ainsi qu'à la pérennité de l'organisation. Ainsi, il apparaît une grande différence entre les bénévoles et les salariés des ONG. Cette différence se lit dans le cadre du travail de plaidoyer[307]. Ce travail de plaidoyer a un coût pour l'ONG, qu'il soit organisationnel ou financier. Ainsi, toutes les ONG ne peuvent supporter ces coûts et engager, pour ce travail, des professionnels salariés. On observe une dichotomie entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe : au sein de la première instance les représentants des ONG sont pour la plupart des professionnels salariés de leurs ONG lorsque les représentants permanents des ONG au Conseil de l'Europe sont des bénévoles. On peut expliquer cette différence en émettant deux hypothèses. Premièrement, les ONG au sein de l'Union européenne sont noyées au milieu d'autres groupes d'intérêt puissants où l'amateurisme n'a pas de place. Deuxièmement, les ONG ont en général une meilleure connaissance de l'Union européenne.

Ainsi, du côté de l'Union européenne, le chargé de plaidoyer se caractérise par un recrutement professionnel. On observe à ce sujet des formes d'européanisation des trajectoires, des chargés de plaidoyer, différentes. Ainsi, certains sont parvenus à un poste de responsabilité après avoir connu une expérience militante nationale : c'est le cas du représentant interrogé du Caritas Europa. D'autres représentants, sont des généralistes des questions européennes disposant d'une formation de diplomatie en affaires européennes. Dans le travail de représentant, ils auront tendance à se conformer plus rapidement aux injonctions de l'administration européenne. Ces profils différents sont sources de débat. Pour certains, le bon représentant de la société civile « *n'est pas tant celui qui sait anticiper les réactions des agents de la Commission européenne et s'inscrire*

---

[306] Ralf Bläser, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans les villes mondiales », 2009, op. cit., p.386
[307] Michel Offerlé, 1998, op.cit., p.87

dans les processus institutionnels, [mais celui] *qui parvient à parler au nom d'un collectif qu'il sait, le cas échant mobiliser et mettre en scène* »[308]. Cela renvoie au caractère flou de la notion de « société civile ».

Il existe enfin une différence de fonctionnement entre les chargés de plaidoyer du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Comme Anna Rurka l'explique, les représentants d'ONG engagés du côté de l'Union européenne sont dans un schéma de pensée « *d'obligation de résultat* »[309]. Ces dernières ont une vision plus stratégique et précise de ce que doit être une action de plaidoyer ce qui fait que « *c'est un vrai plaisir* [pour la Conférence des OING] *de travailler avec ces personnes* »[310].

Tous cependant ont en commun une chose : croire à l'intérêt qu'ils défendent. On observe d'autres similitudes entre les plaideurs bénévoles et professionnels. Dans les deux cas, ces derniers vont tisser des liens avec d'autres chargés de plaidoyer et former des coalitions - institutionnalisées ou non - dans un objectif d'augmentation des « ressources ». C'est le cas du regroupement informel d'ONG sur les questions migratoires du côté de l'Union européenne[311], et du regroupement informel des ONG catholiques côté du Conseil de l'Europe[312]. De manière similaire, la qualité du travail de plaidoyer se mesure par la fréquence et la qualité des contacts que les chargés de plaidoyer -bénévoles ou professionnels- vont entretenir avec la société civile qu'ils représentent. Enfin, pour les bénévoles et les professionnels, le travail de plaidoyer a également un coût, en premier lieu, un coût de temps et d'investissement. Ainsi, au fil des années on peut observer des formes diversifiées de l'investissement dans ce travail de plaidoyer, de délégation ou de remise de soi[313]. C'est le cas par exemple, de l'ONG Médecins du Monde France au travers de sa décision de mettre en place toute une équipe de bénévoles dans le travail de plaidoyer de l'ONG au sein des institutions européennes.

---

[308] Hélène Michel, « La « société civile » dans la gouvernance européenne », 2007, op. cit., p.37
[309] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[310] Ibid
[311] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[312] Daniel Guéry - Entretien du 14 février 2020
[313] Ibid

Cette présentation générale et comparative du travail de plaidoyer du militant bénévole et du travail de plaidoyer du militant professionnel ; conduit à se pencher sur les inégalités plus générales existantes entre les ONG dans leur volonté de plaidoyer.

2) Une inégalité de fait entre les ONG dans le travail de plaidoyer

L'étude comparative entre les possibilités d'actions de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne montre que l'organisation bruxelloise reste une instance moins accessible pour les ONG (A). Cette plus grande inaccessibilité est paradoxalement également source d'attrait, ce qui laisse penser à une forme d'amateurisme dans l'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe (B).

A) Le niveau de l'Union européenne, un niveau plus difficile à investir

Malgré, un soutien important de la Commission[314] pour aider les ONG à s'établir face à d'autres groupes d'intérêt aux ressources économiques bien supérieures, s'intégrer au sein du microcosme bruxellois reste de l'apanage des grandes ONG. En effet, les ONG ne sont pas toutes égales, en fonction de leur taille et de leurs moyens, dans l'action de plaidoyer. Cette inégalité de fait est visible au sein des deux institutions européennes.

Si dans tous les cas une ONG se doit d'être active dans plusieurs pays pour investir le champ décisionnel européen, il apparaît que les seules les « grandes ONG » sont en mesure de s'investir au sein de l'Union européenne. Il existe au sein de la politique d'ouverture de l'Union européenne, une sélection entre les organisations qui ont accès aux institutions européennes, celles qui peuvent s'organiser pour, et celles qui ne disposent pas des moyens financiers et juridiques suffisants. En effet, toutes les ONG n'ont pas les ressources nécessaires pour participer à des consultations très voire trop techniques, pour produire une expertise suffisante ou encore pour assurer une présence effective au sein des instances Ainsi, le MIAMSI par exemple n'effectue pas d'action de plaidoyer au sein de l'Union européenne. Il en va de même pour Médecins du Monde France qui pour le moment n'a pas encore investi l'institution. Le réseau international de Médecins du Monde

[314] Ceci est particulièrement vrai dans le cadre des plateformes d'ONG, comme la plateforme des ONG sociales dont la Commission européenne a soutenu leur établissement en aidant financièrement leur création et fonctionnement

fonctionne aujourd'hui de manière particulière et n'effectue pas un travail global de représentation de l'ensemble des structures nationales au sein des organisations internationales, comme le Caritas Europa par exemple.

On remarque également qu'au sein même des ONG étudiées et investies à l'Union européenne, il existe des inégalités. Si ATD Quart Monde tout comme le Caritas Europa sont investis de façon relativement similaire au sein du Conseil de l'Europe, au niveau de l'Union européenne le nombre de permanents témoigne d'une inégalité de moyens. Ainsi, ATD Quart Monde a une personne accréditée pour accéder au Parlement européen et un temps plein d'une personne et demie, lorsque le Caritas Europa a sept personnes accréditées pour accéder au Parlement européen et dix-neuf personnes à temps plein[315]. De plus, l'activité de plaidoyer d'ATD Quart Monde au sein de l'Union européenne est fortement soutenue par des bénévoles. Un jugement sur la qualité de ce travail bénévole serait ici arbitraire et déconvenue. Ainsi, à l'image du Conseil de l'Europe, à l'Union européenne il existe aussi des inégalités entre les ONG disposant de beaucoup de moyens et donc de plaideurs comme Worldvision ou Oxfam et d'autres ONG plus petites. De fait s'il semble « facile » de pénétrer les instances européennes par la multitude des portes d'entrées présentées, la participation à l'ouverture affichée de l'Union européenne reste sélective.

On comprend dès lors toute l'importance de ces réseaux d'ONG, ou plateformes plus généralistes, soutenues par l'Union européenne, permettant de mutualiser les coûts. Ces réseaux forment in fine des sortes de Conférences des OING au sein de l'Union européenne. Le Caritas Europa est membre actif de plusieurs de ces plateformes. Peter Verhaeghe souligne l'importance de ces plateformes dans leur capacité d'action de plaidoyer[316]. Ces coalitions d'ONG à Bruxelles, constituées dans les années 1990 et 2000 face aux défis communs des ONG s'investissant nouvellement à Bruxelles, sont relativement stables. Étant donné que les ONG sont fragilisées par la compétition quant aux ressources et à l'accès auprès des institutions[317] ; celles-ci se regroupent au sein de réseaux d'ONG et même de coalitions d'ONG[318]. Coopérer au sein de ces réseaux

---

[315] Annexe « Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart monde à l'Union européenne » et « Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa à l'Union européenne »

[316] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020

[317] Rosa Sanchez-Salgado, 2007, op. cit.

[318] Comme la Plateforme sociale regroupant 37 ONG sociales européenne (1995), CSCG regroupant 8 alliances / ONG membre dont les 4 fondateurs que sont la Plateforme sociale, Green 10, Concord et Human Right and Development

d'ONG permet de partager les ressources, d'afficher un consensus commun ou encore de trouver un soutien européen lorsque les sièges nationaux ne soutiennent pas. Enfin, se regrouper au sein de coalitions permet d'accéder plus simplement aux financements européens ainsi qu'aux institutions européennes[319]. Ces coalitions ont pour objectif commun de défendre le secteur associatif et un fonctionnement démocratique au sein de l'Union européenne[320].

Pour certains chercheurs comme Mary Kador[321], la hausse des ONG dans la gouvernance européenne est le signe d'une plus grande démocratisation de l'organisation. Pour autant, ceci n'est que partiellement vrai. En réalité, la marge de manœuvre des ONG est réduite. Les ONG sont confrontées à un environnement européen très complexe combinant « *forte opacité, non stabilisation des règles du jeu, importance des canaux informels et had oc de consultation – trilogue-, rareté des informations des institutions, fluidité et hétérogénéité des coalitions politiques*[322] ainsi qu'à des difficultés « *d'organisation et de coordination entre des acteurs sociaux fortement segmentées* »[323]. Etienne Ollion, montre qu'il est toujours difficile pour une ONG d'obtenir une accréditation annuelle au Parlement, d'entrer en contact avec les bonnes personnes et de voir ses rendez-vous honorés. Les ONG disposent également de ressources financières moins importantes que les cabinets de relations publiques. On obverse également une inégalité dans la détention de compétences techniques et juridiques entres les représentants des ONG et d'autres représentants de groupes d'intérêt. Leurs salariés ont souvent suivi des cursus moins privilégiés, comme le Collège de Bruges ou d'autres masters de droit de grandes écoles européennes, que leurs homologues privés[324]. Peter Verhaeghe est ainsi travailleur social, et complète sa formation après des années d'exercice par un master en sciences sociales[325]. De plus, la rotation des plaideurs est grande au sein des ONG ce qui a de fait un impact négatif sur la stratégie de plaidoyer de leur

---

Network, (2001), EUCIS-LLL regroupant 21 ONG européennes impliquées dans les politiques d'éducation et de formation (2005) ou encore FCE plus centré sur les droits de l'homme et l'éducation (2005). Enfin, il ne faut pas oublier la grande structure de rassemblement d'ONG, le groupe de liaison du CESE.

[319] Nathalie Berny, « Les entrepreneurs de coalitions d'ONG à Bruxelles : Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », 2014, op.cit., p.88

[320] Ibid p.102

[321] Mary Kaldor*, Global Civil Society: An Answer to War*, Cambridge: Polity Press, 2003

[322] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op.cit., p.110

[323] Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright, 2012, op. cit.

[324] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.29

[325] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020

ONG. En effet, certains utilisent les ONG comme un simple passage pour s'insérer dans les milieux influents de Bruxelles.[326]. Toujours est-il que cette hausse effective de la présence des ONG au sein de l'Union européenne, est une réalité venant impactant le Conseil de l'Europe.

B) Un certain désinvestissement des ONG du Conseil de l'Europe au profit de l'Union européenne

On aurait pu attendre que la reconnaissance juridique et politique, à nouveau réaffirmée par la Résolution (2016) 3, constitue un élément de protection et de préservation de la place des ONG au sein du Conseil de l'Europe. Pour autant, dans la réalité du terrain, on observe que les ONG font le choix de s'engager plus fortement au sein de l'Union européenne. Anna Rurka, actuelle présidente de la Conférence des OING en fait le constat : « *ils envoient leurs représentants très performants à Bruxelles et ils diminuent l'importance de Strasbourg* »[327]. Pour la présidente, il est nécessaire que les « *OING comprennent que le Conseil de l'Europe ce n'est pas la petite sœur de l'Union européenne* »[328]. Les données du European Public Affairs Directory collectées dans le cadre du projet PRESSURE[329], témoignent de l'investissement massif des ONG au sein des instances européennes. Ainsi, leur nombre a augmenté de 342% entre 1991 et 2009[330]. Alors qu'au Conseil de l'Europe on compte actuellement 315 ONG disposant du statut participatif et membres de la Conférence des OING, aujourd'hui ce ne sont pas moins de 3096 ONG qui sont inscrites au sein du Registre de transparence, soit 10 fois plus. Ces ONG représentent ainsi plus de 25% des organisations enregistrées et viennent en seconde position avec les organisations professionnelles[331].

L'analyse du cas du Caritas Europa est évocatrice du comportement des ONG. Le budget consacré à l'action de plaidoyer au sein de l'Union européenne correspondant à 90% de leur budget

---

[326] Etienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op. cit., p.29
[327] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[328] Ibid
[329] Projet de recherche sur les représentants d'intérêt européens
[330] Etienne Ollion « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op.cit., p.21
[331] Registre de transparence, « Statistique du registre de transparence », europa.eu, mis à jour le 13 avril 2020, consulté le 22 mai 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/statistics.do?%20locale=en&action=prepareView

total de plaidoyer. Ainsi, seulement 10% du budget est utilisé pour le Conseil de l'Europe[332]. Pourtant, au sein de l'Union européenne, il n'y a pas de compétence juridique concernant les politiques sociales, ce qui signifie que la Commission européenne peut seulement faire des recommandations aux États membres. Toujours est-il, que l'action de plaidoyer du Caritas Europa se porte majoritairement auprès de l'Union européenne à défaut du Conseil de l'Europe qui dispose d'instruments juridiques plus contraignants comme la Charte sociale européenne. Ceci semble quelque peu paradoxal lorsqu'on sait que l'éradication de la pauvreté et le respect des droits sociaux pour tous n'est ni la priorité, ni une compétence exclusive de l'Union européenne. Une des raisons plausibles de ce choix d'investir, malgré ce paradoxe, davantage l'Union européenne par rapport au Conseil de l'Europe ; peut se trouver dans l'ouverture d'opportunités d'actions par l'Union européenne aux ONG depuis 30 ans (Livre Blanc 2001, Livre Vert 2006). Une autre raison serait la meilleure connaissance de l'Union européenne par les ONG. Face à cela, la représentante actuelle du Caritas Europa au Conseil de l'Europe, s'est battue pour rendre attentif le Secrétariat général de son ONG implantée à Bruxelles, afin que la dimension du Conseil de l'Europe soit mieux prise en compte. Cette action de plaidoyer est une réussite. En effet, Peter Verhaeghe, permanent de Bruxelles est maintenant davantage investi à Strasbourg.

Ainsi, l'implication des ONG au sein du Conseil de l'Europe, et donc en conséquence leur intégration, est plus limitée qu'à l'Union européenne. Cette question du désinvestissement des ONG du Conseil de l'Europe au profit de l'Union européenne renvoie inévitablement à la question financière. Comme le souligne Anna Rurka, les OING sont très financées à Bruxelles « *ils ont beaucoup d'argent* »[333].

Privilégier la scène bruxelloise et investir de manière intermittente le Conseil de l'Europe, conduit à une diminution de l'investissement des ONG au sein de l'instance strasbourgeoise au profit de l'Union européenne. Ainsi, les différences de pratiques de l'action de plaidoyer viennent installer des inégalités entre les deux instances européennes. Les ONG préfèrent s'investir au sein l'Union européenne où l'activité de plaidoyer semble plus professionnelle et intéressante. Il conviendra d'essayer de trouver les raisons de ces différences mais également de voir si ces postulats se vérifient ou non.

---

[332] Annexe « Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa à l'Union européenne »
[333] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

3) Une inégalité de fait entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ne semblent pas être sur un même pied d'égalité lorsqu'il est question d'activité de plaidoyer. L'Union européenne apparaît être l'institution européenne où la professionnalisation de l'action de plaidoyer est la plus forte tendant même à se conformer au lobbying (A) ; lorsque l'action de plaidoyer, effectuée au Conseil de l'Europe, semble moins experte (B).

A) Une forte professionnalisation des ONG au sein de l'Union européenne : un plaidoyer à l'allure du lobbying

S'intégrer au processus décisionnel de l'Union européenne, implique un « *engagement prononcé, durable et complexe* »[334]. En effet, seul les groupes d'intérêt « *qui savent produire l'expertise requise par les Directions générales de la Commission européenne, qui savent mettre en forme juridique, administrative et économique leurs prises de position et qui savent anticiper les réactions de leurs interlocuteurs avec lesquels elles entretiennent des relations régulières, ont un accès privilégié* »[335]. Cela signifie pour les ONG une professionnalisation forcée du travail de plaidoyer[336]. Ainsi, une ONG non crédible ou non suffisamment professionnalisée en termes de moyens financiers et humains ne peut prétendre à l'exercice d'une activité de plaidoyer au sein de l'Union européenne. En effet, le fonctionnement du lobbying favorise les grosses structures par rapport aux plus petites. Entreprendre une action de plaidoyer au sein de l'environnement bruxellois nécessite inévitablement une formation juridique, la maîtrise de plusieurs langues ainsi qu'une socialisation et connaissances aux usages informels[337]. Cette nécessité de formation poussée se retrouve, actuellement dans une moindre mesure au Conseil de l'Europe : tout du moins il ne s'agit pas d'une condition sine qua non pour toutes les actions de plaidoyer.

---

[334] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit p.,111

[335] Hélène Michel « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence » in Pascal Mbongo, 2009, op.cit.

[336] Etienne Ollion « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op.cit., p.21

[337] Julien Weisbein, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », 2001, op. cit p.,111

À Bruxelles, les ONG sont aujourd'hui perçues comme efficaces du fait de leur expertise et de leur crédibilité technique : celles si sont « *en moyenne beaucoup plus influente, dans le sens écouté, par la Commission que le monde de l'entreprise* »[338]. La professionnalisation des ONG date des années 1990, en coïncidence avec l'ouverture de l'Union européenne à ces dernières. Aujourd'hui, être un « bon professionnel » est une ambition affichée et partagée par un grand nombre de salariés et même de bénévoles dans le milieu des ONG. Ainsi, la promotion et la défense des droits humains ou des droits sociaux est devenue une profession spécialisée avec ses propres codes et sa propre rationalité : c'est une activité à part entière, avec un personnel, des savoirs faire et des ressources spécifiques[339]. Cette professionnalisation au sein de l'Union européenne est entretenue par l'institution elle-même. En effet, la politique d'aide à l'égard des réseaux associatifs a contribué au recrutement de la part des ONG elles-mêmes d'un personnel permanent et spécialisé[340].

Par conséquent, comme dans le travail de lobbying classique, les plaideurs s'organisent en réseaux, participent à des réunions institutionnelles, effectuent un travail de veille quant aux événements, au travail des différents groupes de travail etc., pour localiser leurs interlocuteurs. Ceci constitue une des raisons de l'installation de nombreuses ONG à Bruxelles, à l'image de Caritas Europa, ou d'ATD Quart Monde. Les plaideurs évoluent en interaction constante avec les lobbyistes : les pratiques, les personnes approchées et les lieux fréquentés sont les mêmes. Etienne Ollion montre que ces derniers sont tout autant spécialisés et professionnels que les lobbyistes et peuvent même alterner un travail au sein d'une ONG et au sein d'un cabinet de conseil[341]. Cette accommodation aux pratiques du lobbying tient au fait que le lobbying est une pratique considérée comme légitime, juste et essentielle pour la démocratie au sein de l'Union européenne[342].

Le cas de l'Union européenne montre qu'il n'y a pas besoin d'un statut juridique protecteur intégrateur des ONG pour encourager leur présence. Au sein des instances de l'Union, l'investissement des ONG dans l'action de plaidoyer devient progressivement une norme qui se

---

[338] Ibid, p.26

[339] Florent Poupenneau, « ONG et réseaux Transnationaux », Cours de quatrième année Filière « Études européennes et internationales », Sciences Po Strasbourg, Année universitaire 2019-2020

[340] Hélène Michel, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne » », 2007, op. cit.

[341] Etienne Ollion « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op.cit., p.25

[342] Communication de la Commission européenne « Suivi du livre vert « Initiative européenne en matière de transparence » COM (2007) 127 final, publié en 2007

met naturellement en place. Le lobbying est une forme de fait social[343] permettant de s'intégrer aux décisions de l'Union européenne ; il en va de même pour l'activité de plaidoyer qui ressemble en tout lieu, en termes de pratique, au lobbying.

B) Une impression d'amateurisme plus grande au Conseil de l'Europe

Au contraire des professionnels experts de l'Union européenne, les représentants officiels des ONG du Conseil de l'Europe, tout du moins au sein de la Conférence des OING, sont majoritairement des bénévoles de leur ONG. Dans le cadre des ONG interrogées, seule la représentante actuelle d'ATD Quart Monde est salariée de son ONG[344]. Ces bénévoles sont retraités ou exercent une autre activité rémunérée par ailleurs, ce qui implique de fait un engagement plus limité. Cette grande part de travail bénévole dans le plaidoyer impacte négativement le Conseil de l'Europe, qui s'inscrit dans l'inconscient des ONG comme une organisation internationale de second plan. Daniel Guéry reconnaît ce travail plus amateur : « *c'est pas pour nous dévaloriser on fait du travail mais on est des amateurs, la plupart d'entre nous travaillons et avons d'autres activités* »[345]. Anna Rurka reconnait également ce décalage entre les chargés de plaidoyer investis à l'Union européenne et les « *personnes retraitées très théorico théoriques de la Conférence des OING* »[346]. Ces derniers réfutent fermement, l'idée d'un management imposant une culture de résultat dans l'action de plaidoyer[347]. Ainsi, au sein de la Conférence des OING, on se rapprocherait plutôt d'une présentation de « l'état » de la société civile, plutôt que d'un engagement plaidoyer stratégique visant à influencer les décideurs.

Pour autant, les entretiens montrent que les chargés de plaidoyers bénévoles interrogés n'ont rien d'amateurs. Il faut cependant noter que les entretiens ont été effectués subjectivement en sélectionnant les ONG -et donc leurs chargés de plaidoyer- les plus investis. Ainsi, ce professionnalisme trouvé dans l'action de ces bénévoles ne peut se généraliser à l'ensemble des chargés de plaidoyer des quelques 300 ONG présentes au Conseil de l'Europe. Toujours est-il que les représentants du MIAMSI, de Médecins du Monde France et du Caritas Europa sont des

---

[343] Durkheim, le fait social dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1884) comme « *toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieur ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles* »

[344] Hélène Rozet - Entretien du13 janvier 2020

[345] Daniel Guéry - Entretien du 14 février 2020

[346] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

[347] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020

bénévoles impliqués et engagés depuis de nombreuses années. Ces derniers, maîtrisent parfaitement les codes et les enjeux du Conseil de l'Europe. Ainsi, bien que non professionnels dans le sens où ils n'exercent pas une activité salariée, et que de manière générale l'engagement bénévole est plus flexible[348] ; ils exercent un véritable travail de professionnel. Mon engagement personnel au sein de la Mission Europe de Médecins du Monde France, me permet de voir que la représentante actuelle de l'ONG au Conseil de l'Europe -Martine Schmelck- ne compte pas ses heures, ni son investissement dans son travail de veille et de transmission d'informations au siège national. Ce travail en étroite collaboration avec le siège national est précieux pour le département de plaidoyer du siège. Ainsi, par ce travail de transmission de savoirs, Martine Schmelck se conforme au point 4.g sur les modalités de participation attendues des ONG disposant du statut participatif : « *diffuser à leurs membres des informations sur les normes, les instruments et les activités du Conseil de l'Europe* »[349]. Par conséquent, lors de la dernière Conférence des OING, la direction Santé Plaidoyer du siège national est venue participer à la Conférence plénière. Au contraire, l'entretien avec la représentante d'ATD Quart Monde, permet de comprendre que l'action de plaidoyer de cette dernière au Conseil de l'Europe n'est qu'une de ses missions parmi d'autres. L'entretien fait également ressortir, une moindre connaissance des enjeux ainsi qu'un moindre investissement que d'autres représentants bénévoles interrogés[350]. Toutefois, l'expertise de ces bénévoles reste limitée face aux professionnels du métier. En effet, le Caritas Europa tout comme Médecins du Monde France qui ont des salariés et chargés de plaidoyer professionnels préfèrent envoyer ces derniers au Conseil de l'Europe lorsqu'il s'agit d'exercer un travail de plaidoyer demandant une expertise ou des compétences plus techniques. Ainsi, l'inégalité entre les représentants de plaidoyer bénévoles et professionnels existe et se vérifie.

Enfin, il faut également rappeler le fait que le Conseil de l'Europe travaille étroitement avec les ONG de défense des droits humains. Cette étroite collaboration est entretenue depuis de nombreuses années par le Secrétariat général et par le, ou plutôt la, Commissaire aux droits de l'homme[351]. Les chargés de plaidoyer interrogés ainsi que la présidente actuelle de la Conférence des OING, reconnaissent l'existence de liens privilégiés entre ces ONG et le Conseil de l'Europe

---

[348] Gregor Stangherlin, 2005, op. cit., p.16

[349] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution (2016) 3 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », op. cit.

[350] Hélène Rozet - Entretien du13 janvier 2020

[351] « Défenseurs des droits de l'homme », Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, consulté le 22 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/commissioner/human-rights-defenders

et l'investissement professionnel de ces dernières. On retrouve ainsi le même mode opératoire qu'à l'Union européenne où la Commission et ses DG disposent également de liens privilégiés avec certaines ONG ou réseaux d'ONG avec qui elles travaillent dans un rapport de confiance depuis de longues années. Cette reconnaissance implique de fait que ces ONG en question exercent un travail d'expert. Par exemple, Rita Patrício, l'actuelle directrice exécutive d'Amnesty International auprès du Conseil de l'Europe, connait très bien le fonctionnement de l'institution ayant été précédemment conseillère du Commissaire aux droits de l'homme. Son parcours professionnel montre que cette représentante est loin de la figure du militant bénévole. Diplômée en droit de l'Université de Lisbonne et titulaire d'une maîtrise européenne en droits de l'homme et démocratisation du Centre européen interuniversitaire pour les droits de l'homme et la démocratisation ; elle a précédemment travaillé au sein de la Mission Portugal auprès de l'ONU, avec l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau au Mozambique et auprès de la Coalition pour la Cour pénale internationale. Elle est également membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'OING de la Conférence des OING[352]. Il a cependant été impossible d'obtenir un entretien avec cette dernière, entretien qui aurait permis d'analyser plus en détail le travail de plaidoyer effectué par Amnesty International au sein de l'institution et ainsi de répondre aux questions soulevées. Ce travail de plaidoyer peut se voir au travers, par exemple, d'un guide produit par Amnesty International et le Conseil de l'Europe[353], dont l'objectif est de promouvoir et faire connaitre la Convention d'Istanbul[354] de 2011.

Ainsi, si au premier abord, le travail de plaidoyer au Conseil de l'Europe peut donner l'impression d'être un travail plus « amateur » ; une analyse plus fine des choses montre une réalité plus complexe. Si toutes les ONG ne s'impliquent pas de la même manière et n'exercent de fait pas toujours une action de plaidoyer « d'expert » - cas au sein de la Conférence des OING -; il est faux de penser que l'action de plaidoyer des ONG est, au Conseil de l'Europe, moins pertinente ou utile qu'une action de plaidoyer au sein de l'Union européenne. Aussi, l'impression d'une

---

352 Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « Biographie des membres nommés au Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG Juillet 2018 – Juillet 2021 », consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/expert-council-2018-biographies-fr/16808b6df1

353 Amnesty International, Conseil de l'Europe. *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines,* Conseil de l'Europe, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2015

354 La Convention d'Istanbul est la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en 2011. Il s'agit du premier Traité reconnaissant l'existence des mutilations génitales féminines en Europe et la nécessité de les combattre systématiquement

hiérarchisation entre les institutions européennes dans l'action de plaidoyer des ONG, relève plutôt d'un manque de connaissance du Conseil de l'Europe[355] et de ses multiples possibilités d'action de plaidoyer disponibles pour les ONG souhaitant s'y investir.

[355]C'est le cas de la Direction Santé Plaidoyer de Médecins du Monde France, qui n'a pas une pleine connaissance du fonctionnement du Conseil de l'Europe, bien que l'ONG soit représentée par une bénévole depuis de longue année.

CONCLUSION PARTIE 2

Cette deuxième partie a pu montrer que les actions de plaidoyer entreprises par les ONG sont déterminées par deux facteurs. D'une part, les chargés de plaidoyers sont influencés par le fonctionnement institutionnel propre des organisations européennes dans lesquelles ils vont s'investir. Ce fonctionnement institutionnel est à la fois lié à la structure, la nature, les objectifs et l'organisation pratique de l'instance ; ainsi qu'à l'ensemble des autres acteurs - fonctionnaires, politiciens, autres groupes d'intérêt - intervenant au sein de l'instance en question. Ainsi, les institutions européennes vont socialiser les individus et influencer leurs stratégies. Cependant, ces institutions européennes sont aussi le fruit des identités et des stratégies mises en place par les acteurs. Il y a une influence réciproque et mutuelle entre les institutions européennes et les acteurs des ONG. Ainsi, malgré les difficultés d'accès aux institutions, la complexité de ces dernières et parfois même la concurrence avec d'autres groupes d'intérêt, les ONG parviennent à s'établir durablement au sein des deux instances et à les influencer au travers de leur expertise et actions de plaidoyer.

D'autre part, les représentants des ONG voient également leurs actions de plaidoyer se construire et se façonner par leurs choix, leur histoire de vie et par l'ONG à qui ils rendent des comptes. L'action de plaidoyer est aujourd'hui fortement professionnalisée, tout particulièrement au sein de l'Union européenne où le plaidoyer se confond avec le lobbying. Dans ce cadre, les ONG mettent en place des stratégies en ayant recours au répertoire de l'action collective. Par ailleurs, une fois la reconnaissance acquise, il est important que la transnationalisation de l'action collective des ONG, dans le cadre européen, soit soutenue pour continuer d'exister[356]. Au sein du champ européen, ces dernières vont fortement se coaliser et s'organiser en réseaux -Plateformes ou Conférence des OING- pour augmenter leurs ressources et capacités d'action.

L'inclusion et l'intégration des ONG à la conception et à l'application des politiques européennes est cependant différente au sein des deux institutions. Ces différences des actions de plaidoyer s'expliquent en premier lieu par les thématiques à l'agenda des institutions européennes. Au Conseil de l'Europe, la littérature scientifique montre que le plaidoyer s'est plutôt centré sur les

[356] John D. McCarthy, Mayer N. Zald «Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory», *The American Journal of Sociology*, vol.82, n°6 (1977): 1212-1241

questions de défense des droits humains et sociaux. Au sein de l'Union européenne, les recherches académiques montrent que l'action de plaidoyer des ONG, durant les années 1990 et 2000, cherchait avant tout à assurer une meilleure intégration des citoyens européens aux processus décisionnels. À cela il convient d'ajouter la question des ONG environnementales très actives et non étudiées dans le cadre de cette recherche. Aujourd'hui, les thématiques semblent se rejoindre. En effet, dans les deux instances, les ONG plaident pour le respect des droits humains et sociaux. Ces dernières cherchent également, dans les deux instances, à faire participer la société civile aux décisions des institutions européennes et ainsi à contribuer à la construction d'une société civile européenne. Ces hypothèses mériteraient d'être vérifiées au travers d'une étude plus poussée incluant une analyse plus fine des stratégies de plaidoyer d'autres ONG.

Enfin, la comparaison montre que les ONG ont tendance à privilégier l'Union européenne dans leur action de plaidoyer davantage que le Conseil de l'Europe. Si les hypothèses posées - soutien financier de l'Union européenne, meilleure connaissance de l'institution Bruxelloise, impression d'un retour sur investissement plus probant - sont des sources expliquant ce choix ; les ONG ont pourtant tout intérêt à investir le Conseil de l'Europe.

Partie 3 : L'intérêt des ONG à investir le Conseil de l'Europe

Ce travail s'est organisé autour d'une comparaison critique de l'intégration et de l'action de plaidoyer possible des ONG au sein des institutions européennes. Ceci a conduit au constat d'une certaine prééminence de l'Union européenne dans le choix de plaidoyer des ONG. Ainsi, cette dernière partie souhaite démontrer en quoi il est pertinent pour les ONG de s'investir au sein du Conseil de l'Europe. Cet investissement au sein de la structure européenne strasbourgeoise est d'autant plus logique eu égard aux valeurs portées par l'institution. Dans ce cadre, cette troisième partie a pour objectif d'analyser plus spécifiquement et en détail la Conférence des OING. Il s'agira d'étudier les possibilités collectives de plaidoyer des OING au sein de cette structure de représentation de la société civile unique au monde. De ce fait, la réflexion qui suit souhaite répondre à plusieurs objectifs. D'une part montrer l'importance de cette Conférence des OING au sein du Conseil de l'Europe du fait de sa fonction unique de représentation de la société civile. Issue d'un processus d'auto-organisation et d'institutionnalisation des OING elles-mêmes, sur lequel il faudra revenir ; cette Conférence souhaite faciliter la participation des OING au sein du Conseil de l'Europe. Celle-ci souhaite également affirmer le rôle politique, dont dispose la société civile organisée, au sein du Conseil de l'Europe. Dans ce sens, il conviendra de montrer en quoi cette organisation se doit d'être conservée et également renforcée tant dans sa visibilité, sa représentativité et son pouvoir d'action. D'autre part, il s'agira de montrer que cet organe, décrit comme « la voix de la société civile », peut être une des réponses aux ruptures de liens entre les plus hauts niveaux de décisions politiques et la société civile européenne. Face à l'euroscepticisme et à une crise de la démocratie, intégrer la société civile, par le biais des ONG, semble non pas simplement nécessaire mais également vital. Les ONG jouent un rôle de premier plan dans la protection et la réalisation pratique de la démocratie. Il s'agira enfin de réfléchir aux limites et challenges futurs auxquels la Conférences des OING fait face.

Pour ce faire, il convient dans un premier temps d'étudier le fonctionnement de la Conférence des OING et de dégager les intérêts des OING à s'y investir (I). Il s'agira ensuite de présenter les limites auxquelles la Conférence des OING fait face et d'évoquer à ce sujet les solutions possibles pour y remédier (II). Pour reprendre la terminologie utilisée par le Conseil de l'Europe, le terme d'« Organisation Internationale Non Gouvernementale » (OING), sera utilisé dans cette dernière partie. Utiliser ce terme permet d'insister sur la dimension internationale des acteurs non gouvernementaux.

Chapitre 1 : Une place de premier plan pour les OING : La conférence des OING

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe constitue une organisation clé pour les OING cherchant à s'investir au sein du Conseil de l'Europe. 40 ans après sa création, cette structure s'est institutionnalisée dans le champ décisionnel du Conseil de l'Europe (1). Les OING ont tout intérêt à investir et utiliser ce canal de représentation (2). En effet, l'investissement au sein de la Conférence des OING est porteur de fruits (3).

1) Une organisation rodée, légitime et établie

Après avoir présenté, l'histoire, la progressive institutionnalisation, et le fonctionnement actuel de la Conférence des OING (A), il s'agira de s'intéresser aux thématiques de plaidoyer investies par cette dernière (B).

A) Institutionnalisation, organisation et fonctionnement

Cette organisation est née de la volonté des OING, dans la continuité du processus historique de leur reconnaissance par la Conseil de l'Europe. C'est en marge du Sommet de Varsovie, qu'une réunion s'organise à l'Université de Varsovie, où les OING affirment leur volonté d'être l'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe. De là, naît la Conférence des OING venant remplacer la Conférence Pléinière des OING[357]. La Conférence des OING est en effet le fruit d'un processus de construction et d'institutionnalisation d'un mécanisme de représentation des OING long de quarante ans. C'est en 1976, que les OING commencent à s'organiser au sein de la Commission de Liaison. L'année suivante lors de la session de l'Assemblée parlementaire, se met en place la « Conférence Plénière des OING », à la suite des propositions de la Commission de Liaison. Cette conférence adopte un règlement propre et est reconnue par le Comité des ministres en 1978 qui lui met à disposition un secrétariat, des salles de réunions et des moyens d'interprétation. Celle-ci s'organise en interne en « réunions sectorielles », puis en « regroupements thématiques ». En 1980, la Conférence organise une exposition de ses OING membres pour se faire connaître des autres piliers. Ceci débouche en 1981, sur la mise en place d'un partenariat privilégié avec l'Assemblée parlementaire au sein d'un « Comité mixte Parlementaire-OING » composé de neuf membres des Commissions parlementaires et des neuf

[357] Annelise Oeschger – Entretien du 31 janvier 2020

membres du Bureau de la Commission de Liaison des OING. Si ce comité a disparu, il a permis de renforcer les relations entre les OING et les parlementaires[358]. Enfin, dans les années 1990, la Conférence Plénière des OING se dote d'une association financière indépendante appelée « OING-Service ». Cette organisation dispose d'un budget propre, fruit des cotisations volontaires de ses membres. Il permet de financer indépendamment les activités de la Conférence des OING et assure ainsi une plus grande indépendance politique de l'organisation à l'égard du Conseil de l'Europe[359].

La reconnaissance politique acquise par la résolution 2005 (47) du Comité des ministres et le regard positif des différents Secrétaires généraux, vont conduire à l'établissement d'un budget opérationnel, de la part du Conseil de l'Europe, pour la structure. La Conférence des OING s'implique fortement, avec le support du Directeur général des affaires publiques dans la négociation budgétaire. Cette dernière obtient de nouvelles ressources lui permettant d'accroître ses champs d'action dans différents niveaux[360]. De manière similaire, « OING service » décide alors de verser une indemnité mensuelle à la présidente, Annelise Oeschger. Celle-ci explique cependant qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle pour lui permettre de pouvoir exercer son rôle de présidente[361]. En juin 2008, la Conférence des OING réforme ses organes pour mieux s'accorder avec les autres piliers du Conseil de l'Europe[362]. Celle-ci met en place un Comité d'experts en droit des ONG dont le but est de « *créer un environnement favorable aux ONG* »[363]. La mission de ce Conseil est d'examiner la législation relative aux ONG nationales et son application, en accord avec les normes internationales en la matière[364]. En 2008 et 2012, trois autres réformes ont lieu : en 2008, une première réforme du règlement vient inclure les nouvelles modalités du statut participatif. En 2012, une seconde réforme du règlement a pour objectif de s'adapter à la réforme globale - bugdétaire et structurelle - du Conseil de l'Europe. Une autre

---

[358] Claude-Laurent Genty, Président d'honneur de la Conférence des OING « Historique de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe », le 6 janvier 2017, consulté le 30 mars 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16806ecbd3

[359] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « La voix de la société civile au Conseil de l'Europe : la Conférence des OING », publié en 2019, consulté le 19 mars, Disponible sur : https://rm.coe.int/leaflet-conference-oing-fr/1680955ed0

[360] Annelise Oeschger, "Stock-taking by the President of the Council of Europe Conference of INGOs", Plenary Session of the Conference of INGOS, 28 January 2009, consulté le 05 janvier 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016803074e6

[361] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

[362] « La Conférence des OING du Conseil de l'Europe », European Social Action Network, consulté le 31 janvier 2020, Disponible sur : https://www.esan-aisbl.eu/194+conference-des-oing.html

[363] « Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/expert-council

[364] Principalement la Convention européenne des droits de l'homme et la Recommandation 2007(14)

réforme en 2012, remplace la Commission de Liaison par la Commission Permanente. Le règlement de la Conférence des OING est à nouveau réformé le 24 juin 2016[365]. Enfin, en accord avec le plan d'action 2018-2021 de la Conférence des OING, un Code de conduite de la Conférence des OING[366], est adopté le 10 avril 2019. Celui-ci complète le règlement voté en 2016. Ces multiples réformes des organes de la Conférence des OING, montrent que la structure cherche continuellement à améliorer son intégration et son efficacité au sein du quadrilogue[367]. Il s'agit toujours d'être en phase avec les autres organes du Conseil de l'Europe.

La résolution (2016) 3 confirme la place et le rôle de la Conférence des OING en la reconnaissant comme l'entité représentant toutes les OING disposant du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe[368] . Pour autant, la Conférence des OING ne dispose pas de reconnaissance juridique malgré sa large contribution à la construction du statut participatif accordé aux OING[369]. Ainsi, si la Conférence des OING émane de ce statut participatif et est mentionnée dans les différentes résolutions tout comme dans la fameuse Recommandation 2007 (14) où elle est décrite comme « *corps représentatif des OING* » ; celle-ci ne dispose pas d'un mandat donné par le Comité des ministres sous forme d'une résolution statutaire[370]. Au contraire, chaque instance du Conseil de l'Europe comme les Youth Management ou la Commission de Venise ont un mandat spécifique. Cette non-reconnaissance juridique de la part de la plus haute instance du Conseil de l'Europe constitue un désavantage non négligeable pour la Conférence des OING qui de fait, par l'absence de ce mandat, se trouve dans une plus grande vulnérabilité. En effet, avoir un mandat permet de cadrer et clarifier les objectifs visés ainsi que les moyens assignés. Ceci, conduit donc à une justification permanente de la pertinence de la Conférence des OING qui se donne elle-même le

---

[365] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Règlement de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe », adoptée le 24 juin 2018, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/rules-of-procedure

[366] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Code de conduite de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, adopté le 10 avril 2019, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/code-of-conduct-adoption-plenary-100419-fr/168093b8be

[367] Claude-Laurent Genty, Président d'honneur de la Conférence des OING « Historique de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe », op. cit.

[368] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « La voix de la société civile au Conseil de l'Europe : la Conférence des OING » op. cit.

[369] Annelise Oeschger, "Stock-taking by the President of the Council of Europe Conference of INGOs", op. cit.

[370] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

« mandat démocratique ». Pour Anna Rurka, il aurait fallu demander cette reconnaissance en 2005[371].

Au niveau du fonctionnement actuel de la structure, on retrouve un **Bureau de la Conférence des OING** composé de neuf membres, délégués d'OING membres de la Conférence des OING. Les membres du Bureau, à l'exception du Président « d'OING Service », sont élus par la Conférence des OING pour un mandat de trois ans renouvelables une fois. Le bureau prépare l'ordre du jour des réunions de la Conférence des OING et de la Commission permanente et suit la mise en œuvre des décisions prises par ces deux instances. Il se charge également de la communication interne et externe de la Conférence des OING et de l'intégration de l'ensemble des OING membres de la Conférence[372]. La **Commission permanente** est également un organe de direction de la Conférence des OING composée des membres volontaires de la Conférence des OING élus directement[373]. Elle a pour rôle de coordonner la Conférence des OING et ses **Commissions thématiques** – Commissions droits humains, Commissions démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux et Commission éducation et culture -. Elle veille également à la cohérence des travaux de ces Commissions eu égard aux orientations définies par la Conférence des OING[374]. Celle-ci a donc un rôle de consultation et de proposition envers la Conférence des OING et son bureau.

Les OING quant à elles sont invitées à s'investir au sein de ces thématiques, lors des deux sessions annuelles, en fonction de leurs lignes de conduite. Le but de ces Commissions thématiques est de faciliter la participation des OING au sein du Conseil de l'Europe. Ces Commissions, animées par un(e) Président (e) et deux Vice-Président(e)s, se subdivisent elles-mêmes en plusieurs groupes de travail. Chacune va établir un plan de travail qui prend en compte les « *préoccupations du Conseil de l'Europe, les thèmes d'actualité et les orientations et les programmes d'action de la Conférence des OING* »[375]. La Commission permanente se charge en retour de transmettre les

---

[371] Ibid

[372] « Le Bureau de la Conférence des OING », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/bureau

[373] « La Commission permanente de la Conférence des OING », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/standing-committee

[374] Ibid

[375] « Conférence des OING : commissions thématiques », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/thematic-committees

contributions des OING aux autres piliers du Conseil de l'Europe. Ainsi, le Bureau et la Commission permanente ont comme mission de garantir la consistance et la cohérence des activités de la Conférence des OING. À cela s'ajoute une vice-présidence en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes[376], le Conseil d'experts et l'association OING-Service. La Conférence des OING est enfin soutenue, dans son travail par le Secrétariat de la Division générale de l'innovation démocratique (anciennement Division de la société civile)[377].

B) L'action de plaidoyer et l'inclusion des OING dans la Conférence des OING :

Le travail et l'action de plaidoyer des OING reposent sur le plan d'action défini à chaque nouveau mandat. Le plan d'action a pour objectif de définir « *les principales orientations et les priorités spécifiques de la Conférence des OING* »[378]. Pour le mandat 2018 -2021, la Conférence des OING a listé cinq priorités de travail[379] : la « *protection et renforcement de la liberté d'association et des droits connexes et contribution à la sécurité démocratique dans les États membres du Conseil de l'Europe* », « *l'observation et le renforcement de la société civile au processus décisionnel au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres* », la « *participation à l'élaboration d'une société inclusive et protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels, économiques et à l'éducation* », la « *participation à la construction d'une identité culturelle européenne moderne* » et enfin « *la poursuite du développement du processus de consolidation institutionnelle de la Conférence des OING afin de répondre de manière pertinente à l'évolution institutionnelle du Conseil de l'Europe et aux défis géopolitiques* » soit renforcer les relations de travail avec les organes du Conseil de l'Europe, les piliers d'autres institutions et experts externes comme la FRA – European Union Agency for Fundamental Rights - par exemple. En cette fin de mandat, plusieurs des objectifs listés ont été remplis comme la mise à jour du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, lorsque d'autres restent à atteindre. L'annulation de la session d'avril 2020, en raison du COVID 19, retarde la mise en œuvre des lignes de conduite du plan d'action. Le ou la président(e) de la Conférence

---

[376] « Experte égalité entre les femmes et les hommes », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/vice-president-in-charge-of-equality

[377] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « La voix de la société civile au Conseil de l'Europe : la Conférence des OING » op. cit.

[378] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », adoptée par la Conférence des OING le 29 juin 2018, Disponible sur : https://rm.coe.int/action-plan-conference-2018-2021-fr/16808b5a83

[379] Ibid

des OING joue également un rôle important dans l'élaboration des thématiques de plaidoyer de la Conférence. On perçoit une certaine continuité entre les différents présidents, d'Annelise Oeschger, Jean-Marie Heydt à Anna Rurka. Tous se sont investis auprès de la société civile des pays de l'Ouest – particulièrement la Russie-, sur la question de l'invisibilité des droits humains et enfin sur la question d'une égale reconnaissance des droits économiques et sociaux vis-à-vis des droits civils et politiques[380].

Les OING quant à elles, vont travailler ensemble, au sein des trois Commissions thématiques. Ces travaux pourront donner lieu à des recommandations et résolutions adoptées lors de l'Assemblée Plénière de la session de la Conférence des OING. Les trois Commissions thématiques regroupent des thèmes multiples : pauvreté, migration, écologie, égalité de genre et droits des LGBT ou encore les questions de bioéthique ou de l'intelligence artificielle[381]. Les textes adoptés lors de l'année 2019 sont le reflet des thématiques actuelles investies par les OING de la Conférence des OING : Recommandation relative au droit à un logement décent pour tous[382], Recommandation sur la pauvreté et la précarité des étudiants en Europe[383], Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes[384] et enfin la Recommandation sur le changement climatique, les migrations et les droits de l'homme[385]. Enfin, une autre thématique constituant aujourd'hui un des thèmes principaux de l'action de la Conférence des OING est celle des droits humains et les entreprises, reposant sur la Recommandation CM/ REC (2016)3[386] du Comité des

---

[380] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

[381] Elisabeth Marie - Entretien du 4 mars 2020

[382] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Recommandation CONF/PLE (2019) REC1, « Relative au droit à un logement pour tous », adoptée le 10 avril 2019, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2019-rec1-right-to-housing-fr/168093c4a5

[383] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Recommandation CONF/PLE (2019) REC2, « La pauvreté et la précarité des étudiants en Europe », adoptée le 10 avril 2019, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2019-rec2-student-precarity-fr/168094025d

[384] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Recommandation CONF/PLE (2019) REC3, « L'égalité entre les femmes et les hommes », adoptée le 10 avril 2019, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2019-rec3-gender-equality-fr/1680989f59

[385] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Recommandation, CONF/PLE (2019) REC4, « Le changement climatique, les migrations et les droits de l'homme », adoptée le 10 avril 2019, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2019-rec4-climate-change-fr/1680989f55

[386] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Recommandation CM/ Rec (2016) (3), « Droits de l'homme et les entreprises », adoptée le 2 mars 2016, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c1ad6

ministres. Pour cela, la Conférence des OING a également adopté sa recommandation à ce sujet[387]. Fin 2019, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe vient encourager ce travail par l'adoption de la Résolution 2311(2019) et de la Recommandation 2166 (2019)[388]. Les OING s'appuient directement dans leurs actions de plaidoyer sur les instruments juridiques du Conseil de l'Europe soit les Conventions signées par les États membres du Conseil de l'Europe, comme la Convention européenne des droits de l'homme ou la Convention sur les droits des enfants. Ces dernières s'appuient également fortement sur la Charte sociale européenne revisitée dont elles font la promotion. Enfin, la Conférence des OING se fonde aussi sur les travaux du Comité des ministres et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. L'utilisation de ces ressources marque la volonté de la Conférence des OING de s'inclure dans le quadrilogue.

Depuis la création de la Conférence des OING, et l'adoption du premier programme multi annuel, les thèmes d'activités majeurs, investis par les OING, restent la question de l'Europe sociale - en coordination avec l'Union européenne - la question de la pauvreté et de l'exclusion des plus vulnérables, ou encore la question de l'implication plus grande de la société civile au processus décisionnel. On voit cependant des changements de thématiques au fil des années. Ceci tient naturellement au degré d'implication des OING : les OING les plus impliquées sont celles qui parviennent à inscrire leur plaidoyer dans les travaux de la Conférence. Ainsi, au début des années 2010, le focus se portait davantage sur les questions des droits de l'homme et de la religion ou de l'antisémitisme[389]. L'importance des OING de confession religieuse explique le choix de ces thématiques. L'action de plaidoyer des OING dépend également des fonctionnaires présents : c'est le cas pour la question du handicap, thème investi jusqu'à ce que le poste de la fonctionnaire en charge de la thématique soit supprimé[390]. Enfin, l'action de plaidoyer des OING de la Conférence des OING, se concentre à de multiples reprises sur la situation des pays cibles - principalement la Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie - dans lesquels les violations de droits sont dénoncées[391].

---

[387] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Recommandation CONF/PLE (2017) REC2, « Entreprises et droit de l'homme », adoptée le 29 juin 2017, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2017-rec2-human-rights-and-business-fr/1680730296

[388] « Thèmes principaux : Droits humains et Entreprises », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/human-rights-and-business

[389] « Textes adoptées », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/texts-adopted#{"10852597":[6]}

[390] Elisabeth Marie - Entretien du 4 mars 2020

[391] Par exemple, la Recommandation CONF/ PLE (2012) REC2 sur « La protection des défenseurs des droits de l'homme en fédération de Russie », adoptée le 27 janvier 2012, consultée le 20 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802f03cf

Les OING étudiées – Caritas Europa, ATD Quart Monde, le MIAMSI, Médecins du Monde France - s'investissent plus spécifiquement dans le plaidoyer des droits sociaux. Comme le souligne Elisabeth Marie « *nous sommes un groupe d'OING assez costaud* »[392] dans les droits sociaux. Ainsi, les thèmes principaux investis par ces OING sont les questions de pauvreté - que ce soit dans l'accès au logement ou l'accès aux soins par exemple -, les questions d'éducation et les questions de la migration. Le Caritas Europa tout comme ATD Quart monde sont membres du groupe pauvreté de la Commission des droits humains. Ces deux ONG sont des piliers de l'organisation de la journée internationale de la pauvreté du 17 octobre. Les deux représentantes s'investissent également fortement dans la promotion de la Charte sociale européenne revisitée ainsi que dans le processus de Turin visant justement au renforcement normatif de la Charte sociale européenne. Elisabeth Marie était ainsi présente lors de la Conférence de Turin en 2014 et fait aujourd'hui partie du groupe de suivi du Processus de Turin[393]. Le Caritas Europa, par l'intermédiaire de sa représentante, est également investi dans les questions d'éducation. Les questions migratoires sont quant à elles particulièrement investies par le MIAMSI et Médecins du Monde France, tous deux membres de la cellule veille migration de la Commission permanente de la Conférence des OING dont l'objectif est d'effectuer une veille sur les activités des OING pour « *intégrer les préoccupations des ONG travaillant auprès des migrants dans l'ensemble des travaux de la Conférence* »[394]. La représentante de Médecins du Monde France est en outre en contact avec la Commission migration de l'Assemblée Parlementaire[395]. La question de la migration est le dernier des thèmes principaux de la Conférence qui s'appuie, dans ce cadre, fortement sur l'action des OING auprès des migrants. Le soutien de la Conférence des OING dans le travail de ces OING est primordial pour « *renforcer le plaidoyer sur les mesures à prendre face aux crises migratoires et post-migratoires* »[396].

Les OING impliquées au sein de la Conférence des OING, s'engagent, dans leur action de plaidoyer, à promouvoir et faire respecter les valeurs du Conseil de l'Europe, soit les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie. Ces OING trouvent au sein la Conférence des

---

[392] Elisabeth Marie - Entretien du 4 mars 2020

[393] Annexe Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa au Conseil de l'Europe

[394] « Thèmes principaux : Migration », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/migration

[395] Daniel Guéry - Entretien du 14 février 2020

[396] « Thèmes principaux : Migration », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, op. cit.

OING un lieu organisé au fonctionnement rodé leur permettant de porter leurs revendications et ainsi d'influencer les processus décisionnels. Ainsi, les OING ont tout intérêt à s'investir au sein de la Conférence des OING. Il convient dès lors de présenter les avantages qu'offrent la Conférence des OING pour des OING cherchant à exercer une action de plaidoyer au niveau européen.

2) Les intérêts des ONG à s'investir dans la Conférence des OING

Être membre de la Conférence des OING permet d'accéder avec beaucoup plus de facilité au niveau, peu accessible, du processus décisionnel européen (A). Être membre de la Conférence des OING permet également d'être représentant de la société civile et de contribuer en conséquence à la construction de la société civile européenne (B).

A) Exister au niveau européen

Si pour les grandes OING de défense des droits humains telles que Human Right Watch, Human House Right Foundation ou Amnesty International il est facile d'exercer un plaidoyer direct avec les différentes instances du Conseil de l'Europe, cela n'est pas le cas pour toutes les OING. Ainsi, même si ces OING doivent être de taille et d'envergue suffisante pour obtenir le statut participatif ; cela ne suffit pas toujours pour pouvoir exercer une action de plaidoyer de manière individuelle. Dans ce cadre, la Conférence des OING prend tout son sens. Celle-ci permet non pas d'accéder au niveau décisionnel du Conseil de l'Europe, puisque ce n'est pas elle qui confère aux OING le statut participatif ; mais elle donne les moyens pour rendre effectif ce statut participatif. Le but recherché de la Conférence des OING est « *justement de permettre à des petites et moyennes OING de s'investir au niveau européen* »[397]. Ce sont ces OING qui ont besoin d'aide, les grandes OING comme Amnesty International, parviennent à prendre leur place d'elle-même au sein du champ européen.

Dans ce cadre, l'exemple du MIAMSI[398] est très significatif. L'OING fait partie aujourd'hui des OING les plus investies au sein des membres de la Conférence des OING. Son représentant

[397] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020
[398] Pour rappel, MIAMSI signifie le Mouvement international d'Apostolat en milieux sociaux indépendants

actuel, Daniel Guéry, explique que la Conférence des OING est pour eux « *centrale* »[399], dans le sens où une petite OING, comme le MIAMSI, ne peut avoir un contact direct et rapide avec les différentes instances du Conseil de l'Europe. Ainsi, la Conférence des OING, en leur permettant de s'impliquer dans différentes commissions et groupes de travail, leur a ouvert des portes pour développer les thèmes qu'ils souhaitaient défendre. Grâce à la Conférence des OING, le MIAMSI a pu s'intégrer et se faire une place au sein du Conseil de l'Europe. Ainsi, le MIAMSI a pu plaider en faveur de la situation de leurs membres en Italie sur les effets de la crise migratoire. Sur ce thème, ils ont pu travailler à la fois avec d'autres OING, tel que Médecins du Monde France mais également avec les fonctionnaires du pôle démocratie du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec une section du Conseil de l'Europe s'occupant des personnes en difficulté suite à la migration[400]. L'action de plaidoyer des OING au sein du Conseil de l'Europe peut donc s'effectuer au travers de leur participation au sein des groupes de travail, des Ccommissions thématiques, débats, manifestations parallèles, visites d'information et aux autres activités menées par la Conférence des OING. Cette dernière est ainsi un vrai tremplin pour des plus petites OING dans leurs actions de plaidoyer. Ainsi, l'investissement des OING au Conseil de l'Europe, par le biais de cette Conférence, est tout à fait « rentable ».

Au contraire, à l'Union européenne, exercer une activité de plaidoyer en étant une petite OING, malgré les différents réseaux et plateformes d'OING, n'est pas réellement possible. Comme le reconnaît Peter Verghaeghe, seul le Conseil de l'Europe rend cela possible[401]. En ce sens, le Conseil de l'Europe qui est certes une plus petite organisation que l'Union européenne avec moins de moyens administratifs ; est plus intégrateur des OING et donc de la société civile européenne que l'institution bruxelloise. Ainsi, une « juste » représentation de la société civile européenne se vérifierait davantage au sein de l'instance strasbourgeoise. Encore une fois, dans ce cadre, la Conférence des OING joue un rôle clé. Ce constat amène au second point de notre développement.

---

[399] Daniel Guéry - Entretien du 14 février 2020
[400] Ibid
[401] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020

B) Pleinement représenter, former et contribuer à construire la société civile européenne

La Conférence des OING constitue aujourd'hui un forum unique au monde de représentation de la société civile européenne. Au sein d'un même ensemble, sont regroupées des OING travaillant dans des champs d'activités variés et pouvant être issues des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. En tant qu'assemblée de la société civile, la Conférence souhaite à la fois représenter la société civile européenne et promouvoir les principes du Conseil de l'Europe - démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit - dans l'ensemble de la société civile des États membres du Conseil de l'Europe.

Les OING de la Conférence des OING ont un rôle important à jouer qui transcende les frontières. Contrairement à l'Union européenne ces dernières se voit confier une mission clairement définie, celle « *de veiller à ce que les politiques publiques répondent aux besoins de la population à laquelle elles s'adressent* »[402]. Ainsi, les OING contribuent à remplir la vision du Conseil à savoir « *une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social* »[403]. L'ensemble des entretiens fait ressortir la volonté de la Conférence des OING, de faire entendre ceux qui ne peuvent se faire entendre pour que leur voix soient prises en compte dans les décisions. Ainsi, si pour certains dirigeants du Conseil de l'Europe, comme l'ancien secrétaire général Thorbjørn Jagland, discuter avec les grandes OING de défense des droits humains est suffisant ; pour les membres de la Conférence des OING « *la société est faite de toutes les personnes* […] *et c'est là que se joue la cohésion sociale* »[404]. Être la voix de la société civile, implique une connexion avec la société civile que l'on souhaite représenter. Pour Anna Rurka, la question d'une juste gouvernance démocratique est impérativement liée à la connexion des OING avec le terrain : d'où l'initiative des visites dans les pays déjà présentée précédemment[405]. La Conférence des OING défend fermement cet impératif démocratique de prise en compte des

---

[402] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « 30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » Cinq ans après la déclaration commune des quatre piliers du Conseil de l'Europe : quel bilan et quelles perspectives ? » Strasbourg, 17 octobre 2017, consulté le 18 novembre 2019, Disponible sur : https://rm.coe.int/actes-17-october-2017-fr/1680792674

[403] Article 1 du Statut du Conseil de l'Europe, op.cit.

[404] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

[405] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

opinions de la société civile que ce soit au sein du Conseil à un niveau européen mais également au sein des pays.

Ainsi, une autre priorité de la Conférence des OING est de permettre à des ONG nationales et locales de profiter davantage des acquis du Conseil de l'Europe et de les impliquer à leur tour dans leurs travaux[406]. En effet, la Conférence des OING a « *une obligation morale et institutionnelle de se saisir des instruments et mécanismes existants au Conseil de l'Europe pour les rendre accessibles aux OING membres* »[407], pour que ces dernières puissent contribuer aux activités du Conseil de l'Europe mais également s'en saisir et les utiliser « *d'une manière efficace et efficiente* […] *dans leurs activités à l'échelle internationale et nationale* »[408]. Pour remplir cet objectif de soutien au développement d'une société civile active au sein des États membres du Conseil de l'Europe, la Conférence des OING s'appuie sur plusieurs mécanismes. D'une part, celle-ci encourage les OING et autres organisations de la société civile à prendre appui sur la Recommandation de 2007 du Comité des ministres dans leurs rapports avec leurs autorités gouvernementales. Dans ce cadre, le Conseil d'experts de la Conférence, joue un rôle important. Il s'agit de défendre et d'élargir l'action de la société civile au sein des États membres du Conseil de l'Europe. D'autre part, depuis 2006, la Conférence a également organisé plusieurs Congrès régionaux d'ONG pour les ONG des pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, il convient de rappeler le Code de bonne pratique pour la participation de la société civile qui est soutenu par le Comité des ministres qui voit ce document comme « *un document de référence pour le Conseil de l'Europe et de base permettant de développer le cadre offrant aux citoyens les moyens de participer à la conduite des affaires publiques dans les pays européens* »[409], par l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. L'objectif de ce code est de créer « *un environnement favorable aux ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe en définissant au niveau européen un ensemble de principes généraux, lignes directrices, outils et mécanismes pour la participation civile au processus décisionnel politique* »[410]. Ce code adopté en 2009 a été

---

406 Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Résolution CM/RES, 2003 (9) op.cit.

407 Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « 30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » » op. cit.

408 Ibid

409 Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Déclaration sur le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, adoptée le 21 octobre 2009, consulté le 01 mai 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802eede0

410 « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 17 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/civil-participation

mis à jour en 2019 en s'appuyant sur les lignes directrices relatives à la participation civile de la Résolution 385 (2015) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux[411]. Il convient cependant de relever que l'ensemble de ces mécanismes cherchent plutôt à développer l'action de la société civile au sein des États membres plutôt que de construire une société civile à un niveau européen.

Toutefois, contribuer à la construction d'une citoyenneté européenne reposant sur une Europe solidaire, est également une volonté affichée de la Conférence des OING. Cette priorité est inscrite au sein du Plan d'action 2018-2021 qui souhaite promouvoir le sentiment de citoyenneté européenne et l'engagement démocratique[412]. Pour cela, la Conférence des OING va utiliser ces instruments légaux et son système de supervision pour diffuser des connaissances et permettre la participation publique de la société civile, au travers des OING, au sein du Conseil de l'Europe. La question de la représentation de la société civile et de la construction d'une société civile européenne est fortement liée à l'avenir du Conseil de l'Europe. Pour la Conférence des OING, la méfiance ou plutôt le désintérêt des citoyens à l'égard de l'organisation intergouvernementale, trouve sa source dans la déconnexion entre les valeurs du Conseil de l'Europe et ses pratiques de fonctionnement quotidien[413]. L'efficacité du contrat social entre gouvernés et gouvernants ne repose que sur des « *des institutions démocratiques accessibles et transparentes qui écoutent et répondent aux besoins et aspirations de la société* »[414]. Ainsi, il est vital que le Conseil de l'Europe montre à la société civile de ses États membres qu'elle est entendue. À cette condition, la construction d'une citoyenneté européenne est possible. Cette citoyenneté européenne reposerait alors sur la confiance et sur la contribution de la société civile, au travers des OING, à l'élaboration des processus décisionnels. Toujours est-il que l'inclusion de la société civile européenne dans l'élaboration des politiques publiques reste limitée : de nombreuses OING se sentent encore loin des institutions européennes. De manière similaire, cette société civile européenne reste encore à

---

411 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, du Conseil de l'Europe, Résolution 385 (2015), « Développer la participation active des citoyens par un partenariat avec la société civile », adopté le 20 octobre 2015, consulté le 1er mai 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/developper-la-participation-active-des-citoyens-par-un-partenariat-ave/1680719a7d

412 Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », op.cit.

413 Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Résolution CONF/ PLE (2019) RES1 « L'avenir de Conseil de l'Europe : la société civile s'engage », adoptée le 12 avril 2019, consultée le 22 avril 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/conf-ple-2019-res1-fr-l-avenir-du-conseil-de-l-europe-la-societe-civil/168093f44f

414 Ibid

construire : dans ce cadre, l'usage plus fort des outils numériques tels que les réseaux sociaux constituent une solution.

Pour autant, pour Anna Rurka, la Conférence des OING parvient à construire cette société civile européenne et à porter sa voix au sein du Conseil de l'Europe. Celle-ci y parvient lorsqu'elle amplifie la voix de la société civile et la porte à un niveau politique pour proposer une réponse politique aux problèmes soulevés. Anna Rurka donne plusieurs exemples concrets de l'impact de la Conférence des OING dans cette volonté de représenter la société civile européenne. Par exemple, la déclaration sur les transgenres en Hongrie qui a été fortement relayée par la Conférence des OING a été très utile aux OING, la libération d'un prisonnier politique devenu membre du Conseil d'experts ou encore l'actuel suivi des amendements en Moldavie sur la restriction de l'activité politique des OING[415]. Si l'impact réel de la Conférence des OING est difficile à mesurer « *ce qui est important est que la société civile sache qu'elle peut compter sur nous* »[416], ce qui constitue déjà un impact en soi. Cette structure, dans la représentation et la construction de la société civile européenne, est complémentaire aux actions individuelles ou même collectives des OING aussi bien au niveau national qu'au niveau du Conseil de l'Europe. Ainsi, il existe, une organisation institutionnalisée au sein même de l'organisation intergouvernementale dont l'objectif est de représenter et construire la société civile. L'équivalent du côté de l'Union européenne, dans ce mandat de représentation de la société civile, serait le Comité économique et social européen. Celui-ci est cependant qu'un organe consultatif de l'Union européenne.

Pour les OING, la Conférence des OING du Conseil de l'Europe est une structure unique leur permettant d'accéder aux institutions européennes et de représenter, par ce biais, la société civile européenne. Ainsi, la société civile par le biais de ces OING a une place reconnue et unique au monde au sein de l'institution intergouvernementale européenne. La Conférence des OING ne permet pas seulement la reconnaissance de l'existence de ces OING ; celle-ci est un véritable organe institutionnalisé au sein du Conseil de l'Europe par lequel les OING peuvent exercer leur action de plaidoyer. Encore plus, on observe que l'investissement des OING a un véritable impact, tant dans leur contribution aux travaux de

[415] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[416] Ibid

l'institution intergouvernementale, que dans l'influence qu'ils souhaitent exercer sur le processus décisionnel.

3) Les impacts de l'investissement des OING au sein de la Conférence des OING

Pour les OING, s'investir au sein de la Conférence des OING permet d'exercer une action de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe et de contribuer ainsi aux travaux de l'institution (A). Cette action de plaidoyer, par le biais de la Conférence des OING, conduit à des résultats effectifs (B).

A) Le rôle de la Conférence des OING au sein du « quadrilogue » : une contribution aux travaux du Conseil de l'Europe

La Conférence des OING en tant que quatrième pilier auto-proclamé du Conseil de l'Europe contribue pleinement aux activités de la maison des droits de l'homme. La présence et la participation d'OING au Conseil de l'Europe contribuent à la légitimité de ses travaux ainsi qu'à la diffusion de ses valeurs. Cette volonté de collaboration est rappelée par la Conférence des OING dans son plan d'action 2018 -2021 : il s'agit d'apporter « *une réponse à la fois conceptuelle et opérationnelle aux priorités du Conseil de l'Europe* »[417]. L'objectif de la Conférence des OING, est de véritable coopérer avec le Secrétaire Général et ainsi de contribuer à la diffusion des valeurs du Conseil de l'Europe. L'importance de ce travail et de cette coopération a été rappelé lors de la Conférence de haut niveau « Protection environnementale et droits de l'homme »[418], tenue le 27 février 2020, où Anna Rurka a fait une allocution. Cela montre que la Conférence des OING est reconnu politiquement, reconnue pour ses accomplissements et est aussi reconnue sur le plan protocolaire en étant traitée de manière égale avec les autres organes.

La contribution des membres de la Conférence des OING aux travaux du Conseil de l'Europe passe également par la production de ressources issues du travail des OING. Ces ressources sont le fruit de leurs réflexions et peuvent constituer des outils pour les membres, les

---

[417] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », op.cit.

[418] Présidence Géorgienne du Comité des ministres, « Conférence de haut niveau Protection de l'environnement et droits de l'homme», Conseil de l'Europe, 27 février 2020, consulté le 28 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/human-rights-and-the-environment

OING, mais également à l'égard des autres instances du Conseil de l'Europe. Ainsi, bien que les membres de la Conférence des OING, soient des bénévoles - dans le sens où ces derniers ne sont pas salariés du Conseil de l'Europe et ne perçoivent généralement pas d'indemnités de la part de leur OING –, leur engagement même intermittent se rapproche d'un travail professionnel, au sens de la qualité de l'activité. Aussi, la Conférence des OING, en plus des résolutions, recommandations et déclarations votées lors des sessions et du Code de la participation civile déjà évoqué ; a également publié plusieurs documents explicatifs depuis 2007. Encore une fois, les thématiques sont ici variées et s'inscrivent pleinement à la fois dans les objectifs de la Conférence et du Conseil de l'Europe : d'un guide de lecture de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[419], à plusieurs guides sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe[420], en passant par un Manifeste pour les enseignants 21ème[421] ou encore la question de la dimension religieuse du Dialogue interculturel[422]. On voit ici encore l'importance de la thématique de la pauvreté portée par les OING des droits sociaux. Il ne faut pas non oublier « l'outil de dialogue » élaboré pour « *renforcer la cohésion sociale et la gestion de la diversité fondées sur les droits humains* »[423]. Cet outil constitue une aide précieuse pour tous les acteurs souhaitant traduire et mettre en application les recommandations politiques parfois trop complexes. On voit ainsi, le relais que cherche à être la Conférence des OING, un relais entre le niveau politique et institutionnel du Conseil de l'Europe et les citoyens. En ce sens, l'organisation contribue, à son échelle et ses moyens, au bon fonctionnement de l'institution strasbourgeoise.

D'autre part, le Conseil d'experts de la Conférence des OING a un franc succès. La qualité de son travail de supervision et d'expertise sur la question des droits des ONG est, en effet, reconnu

---

[419] Marie-José Schmitt, « La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : Un guide lecture à la lumière de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la Charte sociale européenne (révisée) », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Mai 2008, consulté le 24 février 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168802f5c61

[420] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « Le droit d'être protégé contre la pauvreté et l'exclusion social au regard de la Charte Sociale européenne », réédition 2016, consulté le 24 février 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/16806f597f

[421] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « Manifeste Éduquer au changement, changer l'éducation », Conférence : Image et éthos professionnel des enseignants, avril 2014, consulté le 24 février 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168046b2d9

[422] James Barnett, « La dimension religieuse du Dialogue interculturel », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, janvier 2015, consulté le 24 février 2020, Disponible sur : https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168030654b

[423] « Dialogue Toolkit », Conférence des OING du Conseil de de l'Europe, mars 2011, consulté le 29 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/dialogue

et fortement apprécié par les autres piliers du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, les candidatures sont très nombreuses et de très haut niveau pour faire partie du groupe d'experts composé de quinze membres et renouvelé tous les trois ans[424]. Ce conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, établi il y a dix ans maintenant, constitue un véritable instrument de monitoring contribue de fait à légitimer la place de la Conférence des OING au sein de l'institution[425]. Un autre mécanisme de contrôle probant, mis en place par l'actuelle présidente, est celui des rapports suite aux visites d'information conduites par la Conférence des OING dont le but est d'évaluer la participation des OING et ONG au processus décisionnel des pays concernés. L'objectif de faire comprendre aux pays l'intérêt de la coopération entre leurs ONG nationales ou internationales et les décideurs publics ainsi que leur inclusion dans l'élaboration des processus décisionnels. Suite à cela, des pays ont mis en place des cadres juridiques pour consulter et associer davantage les ONG à la prise de décision. Ce travail est salué tant par le Conseil de l'Europe que par la Conférence des OING. Ainsi, cette initiative a reçu l'aval du Comité des ministres et le budget en conséquence pour mener à bien cette initiative malgré les inquiétudes du Secrétariat général[426]. Enfin, la Conférence des OING contribue également aux activités du Conseil de l'Europe en étant directement associée à certaines instances du Conseil de l'Europe. Cela se déroule lors des groupes de travaux mixtes - par exemple sur la migration- mais également au travers de partenariats. Ainsi, Anna Rurka[427] explique que la Conférence des OING a une très bonne collaboration avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Johanne Hunting[428], responsable du programme au Service de la jeunesse de la Direction de la participation démocratique confirme ses propos. Les OING sont ici pleinement associées aux programmes mis en oeuvre par le Service de la jeunesse comme les Youth Council. La Conférence des OING est aussi impliquée dans le développement du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe où elle est représentée, par un membre du bureau de la Conférence des OING, au sein du Comité exécutif[429].

---

[424] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

[425] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

[426] Ibid

[427] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

[428] Joanne Hunting - Entretien du 13 mars 2020

[429] « Organes statutaires », Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, consulté le 15 mars 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/north-south-centre/statutory-bodies

Ainsi, la Conférence des OING a su s'inscrire dans le champ de fonctionnement du Conseil de l'Europe. Aussi, dans sa déclaration de Madrid de mai 2009, le Comité des ministres confirme le rôle de la Conférence des OING dans le « quadrilogue »[430]. La Conférence travaille également étroitement avec les Commissions de l'Assemblée parlementaire et avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Dans cette optique de renforcement de la coopération, une Résolution a été adoptée par l'Assemblée parlementaire en nombre 2007 sur la « Coopération entre l'Assemblée parlementaire et la Conférence des OING »[431]. Cette collaboration soigneusement construite permet en retour, à la Conférence des OING, d'exercer son activité de plaidoyer.

B) Un plaidoyer qui porte ses fruits

La Conférence des OING est un véritable moyen pour les OING d'exercer une activité de plaidoyer et de contribuer aux activités du Conseil de l'Europe. La force de cette structure est de parler « *en tant qu'organe du Conseil* »[432]. Sa force repose donc sur son poids institutionnel. Ainsi, aujourd'hui, lorsque la Conférence des OING s'exprime, celle-ci est « *prise au sérieux* »[433]. Celle-ci du fait de sa présence dans une trentaine de comités directeurs intergouvernementaux et de groupes de travail, de son dialogue direct avec les délégués des ministres lors d'un échange de vues annuel et de ses contacts réguliers avec le groupe des rapporteurs sur la démocratie ; peut exercer une véritable influence sur les élus politiques. Ainsi, Anna Rurka explique que les résolutions et recommandations adoptées par la Conférence des OING servent à influencer les « domaines du Conseil de l'Europe » : la Conférence des OING est en mesure de créer un effet domino que ce soit sur des situations particulières, par exemple des défenseurs des droits humains menacés dans certains pays ; que dans le cadre de thématiques plus générales telle la pauvreté.

Dans ce sens, une des grandes réussites, à ce jour du plaidoyer des OING de la Conférence des OING, est la déclaration commune sur la lutte contre la pauvreté adoptée par les quatre piliers du Conseil de l'Europe à l'occasion de la journée internationale pour la pauvreté le 17 octobre

---

[430] Comité des ministres du Conseil de l'Europe, CM (2009) 50, « 119ème Session du Comité des ministres », Madrid, 12 mai 2009, consulté le 15 mars 2020, Disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d10f8

[431] Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, *Texte adoptées : Session ordinaire de 2008 (première partie)*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe p.57

[432] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

[433] Ibid

2012[434]. À cette occasion, chacune des instances a déclaré son intention de travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté. Chez les OING, de défense des droits sociaux, étudiées, cette déclaration constitue une vraie réussite de leurs actions de plaidoyer. En 2017, un bilan est effectué sur l'avancement des choses. Plusieurs actions ont été menées montrant que l'action de plaidoyer des OING est porteuse de fruits : en 2014, une journée d'ateliers sur la grande pauvreté s'est tenue à la Conférence de Turin, en 2015, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne publient un texte - « le Document de Bruxelles » - insistant sur une application plus grande et uniforme de la Charte sociale européenne revisitée. Toujours en 2015, une plateforme collaborative sur les droits économiques et sociaux a été initiée par le Conseil de l'Europe, l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA), le Réseau Européen des instituts des droits de l'homme (ENNHRI) et le Réseau Européen des Organismes pour l'égalité (EQUINET). Enfin, en 2016 la Conférence crée un « Comité de coordination du processus de Turin pour le développement de la Charte sociale européenne » qui a suivi notamment l'élaboration par l'Union européenne d'un « socle social commun »[435]. Lors de ce bilan, Peter Verhaeghe du Caritas Europa plaide pour une ratification complète de la Charte Sociale révisée ainsi qu'une adoption de la Procédure de Réclamation collective par tous les États membres. Le Sommet social de Göteborg en novembre 2017, où un socle européen des droits sociaux a été proclamé[436], un document politique est encourageant mais non contraignant. Ceci montre que l'action de plaidoyer des OING au Conseil de l'Europe combiné aux positions prises par l'institution, ont une répercussion dans le fonctionnement de l'Union européenne. Ceci montre premièrement que le Conseil de l'Europe à toute sa place dans l'organigramme des institutions européennes, et deuxièmement que le plaidoyer des OING au Conseil de l'Europe contribue à l'avancée, certes lente, des droits sociaux en Europe. Cependant, en 2020, la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de l'inclusion sociale reste toujours à traduire en pratique. Anna Rurka, invitait la Conférence des OING, lors de la journée bilan, à renforcer l'opérationnalité des mécanismes existants pour parvenir à un vrai changement[437]. Aujourd'hui, le plaidoyer doit donc continuer au

---

[434] Conseil de l'Europe, « Déclaration à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté », publié le 17 octobre 2012, consulté le 5 janvier 2020, Disponible sur : http://www.assembly.coe.int/CommitteeDocs/2012/17102012_declaration_fr.pdf

[435] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « 30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » » op. cit. p.13

[436] « Socle européen des droits sociaux », Commission européenne, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_fr

[437] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, « 30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » » op. cit., p.31

sein des États membres du Conseil de l'Europe pour leur faire adopter et appliquer la Charte sociale européenne revisitée.

Ainsi, pour rendre une action de plaidoyer effective il est nécessaire de politiser l'action des OING en la rendant plus visible au niveau des différents organes, comités et commissions du Conseil de l'Europe. Si la Conférence des OING présente de multiples avantages pour rendre cette action de plaidoyer visible – l'accès au niveau européen et une existence au sein d'une institution européenne, la transnationalisation de l'action collective, la possibilité pour tous d'être représentés et de faire entendre leur voix dans l'élaboration et la mise en application des décisions du Conseil de l'Europe ou encore la possibilité pour les OING de se former et d'utiliser les outils développés par le Conseil de l'Europe dans leurs actions nationales – ; cette dernière fait également face à de nombreuses limites en premier lieu desquelles son manque de visibilité au sein de ce que devrait être la société civile européenne. Les organes – particulièrement son bureau - de la Conférence des OING sont eux-même conscients des limites de la structure. Il convient dès lors de les identifier et également de présenter les solutions envisagées et envisageables pour y remédier.

Chapitre 2 : Une Conférence des OING en proie à plusieurs limites : états des lieux et solutions possibles

Si la Conférence des OING en tant qu'assemblée de la société civile cherche continuellement à s'améliorer et se dote pour cela de nouveaux instruments juridiques ; la réalité du terrain montre que la mise en œuvre des objectifs du Règlement 2016 complété par le Code de conduite de la Conférence des OING ainsi que du Code de bonne conduite pour la participation civile au processus décisionnel n'est pas évidente. Malgré sa bonne volonté, la Conférence des OING fait face aujourd'hui à certaines limites dans son fonctionnement venant de fait impacter ses travaux ainsi que sa place dans la structure générale du Conseil de l'Europe. D'une part, la portée de son action de plaidoyer reste limitée (1). D'autre part, celle-ci fait également face à des difficultés en son sein face à des membres inactifs ou lassés (2). Face à ces difficultés il s'agira d'évoquer les solutions possibles ainsi que les perspectives futures de la Conférence des OING (3).

1) La portée des actions de la Conférence des OING : un plaidoyer limité et peu visible

La pérennité de la Conférence des OING est régulièrement menacée sous motif de manque de moyens financiers (A). Celle-ci souffre également d'un manque de reconnaissance au sein de la structure interne du Conseil de l'Europe mais également au sein de la société civile dont elle est pourtant la porte-parole (B).

A) La question de la pérennité de la Conférence des OING : un manque de moyens ?

La question du budget de la Conférence des OING est une question épineuse se posant régulièrement à la Conférence des OING. Dans un temps où la pérennité du Conseil de l'Europe se pose – CF Rapport « Relever les défis à venir – Renforcer le Conseil de l'Europe du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en 2019 -, la Conférence des OING est, tout comme le Congrès des pouvoir locaux et régionaux, une structure qui est souvent « sur la sellette ». Cette question fut particulièrement importante lorsque certains États membres et grands contributeurs du Conseil de l'Europe ne payaient plus, ou plus entièrement, leurs cotisations. Invoquer la question du coût de la structure est alors une sorte de moyen de « pression » exercée sur la Conférence des OING.

« *Sauver la Conférence des OING* », autrement dit pérenniser la Conférence des OING est un « *éternel combat* »[438].

Lors de l'analyse du fonctionnement de la Conférence des OING et de son intégration au sein de la structure générale du Conseil de l'Europe, deux paradoxes sont apparus au sujet des attentes, de l'organisation intergouvernementale, à l'égard du travail de la Conférence des OING. Celle-ci, n'est pas exempte de l'impératif de la productivité dans son travail. Premièrement ce schéma de pensée de « l'homo oeconomicus » et de l'impératif de productivité, prégnant dans le fonctionnement de notre société rythme également le fonctionnement de la Conférence des OING. Ainsi, il est attendu de la Conférence qu'elle produise un vrai travail d'experts, alors que cette dernière est composée de bénévoles dont les contributions sont volontaires. De plus, la Conférence des OING, veut être la voix la plus juste de l'ensemble de la société civile européenne ce qui peut rentrer en conflit avec la recherche de l'expertise. Deuxièmement, alors que la Conférence des OING était menacée par des coupes budgétaires, il lui était demandé, en même temps, d'être « *sans cesse plus efficace* »[439]. On peut donc se demander si la Conférence des OING dispose d'un budget suffisant lui permettant de répondre aux attentes du Conseil de l'Europe.

Les entretiens avec l'ancienne et l'actuelle présidente de la Conférence des OING viennent donner des explications à ces paradoxes. Pour Annelise Oeschger cette demande de plus d'efficacité et d'impact sur le terrain de la part du Conseil de l'Europe est comprise et est même juste. D'autre part, la question du bénévolat n'est pas remise en question. Celle-ci est même une condition sine qua none pour les membres de la Conférence des OING, permettant de garantir l'indépendance des OING dans leur travail de plaidoyer : on retrouve ce phénomène du « militantisme pour le militantisme ». Anna Rurka quant à elle, apporte un point de vue plus nuancé sur la question du budget. Cette question du budget dépend des activités mises en place. L'actuelle présidente explique que dans certains domaines d'activités de la Conférence, tout le budget n'est pas dépensé. De plus, si l'action se tient et est pertinente « *l'argent se trouve* »[440]. La Conférence des OING est dans ce cadre soutenue par la division de l'innovation démocratique. Ainsi, actuellement, le budget de la Conférence des OING provient à la fois de la contribution du Conseil de l'Europe décidé et alloué par la direction générale 2 et par l'association OING-Service qui

[438] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020
[439] Ibid
[440] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

dispose d'un budget d'environ 40 000 euros par an[441]. Enfin, cette question du budget de la Conférence des OING renvoie à sa juste détermination. Pour Anna Rurka, « *si on parle d'argent c'est vraiment de beaucoup d'argent dont on a besoin* »[442]. En effet, pour véritablement développer les projets de la Conférence des OING, par exemple le projet de la liberté d'association pour faire un mécanisme d'évaluation de ces restrictions sur l'espace civique, il faudrait un budget annuel beaucoup plus conséquent – d'un million dans l'année – pour fournir matière à la création d'un poste au sein du Secrétariat général. La question des moyens alloués à la Conférence des OING renvoie inévitablement à la question de la place accordée à cette dernière.

B) Le manque de reconnaissance de la Conférence des OING : une intégration fragile et questionnée

Si la reconnaissance politique est là, « *il ne faut pas se dire qu'elle est acquise pour toujours* »[443]. Ainsi, les membres de la Conférence des OING doivent constamment se « *battre* », « *être vigilant* » et donc réaffirmer leur légitimité car ces derniers sont très vite « *éjectables* »[444]. Ce discours est tenu par la présidente de la Conférence des OING elle-même qui a pourtant réussi à affirmer sa place et la légitimité de son mandat, en tant que représentante de la société civile. Celle-ci en effet su se faire sa place au sein du quadrilogue mais également à l'égard des grandes OING de droits humains qui sont encore placées, par les fonctionnaires du Conseil de l'Europe, en concurrence avec la Conférence des OING. Ainsi, il ne suffit pas de gagner la légitimité et la reconnaissance, encore faut-il jour après jour la réaffirmer. Ce travail conséquent n'est pas reconnu à sa juste valeur.

D'autre part, la construction du « quadrilogue » est plutôt pyramidale où la Conférence des OING occupe la place du bas. Ainsi, la majorité des parlementaires ne connaissent, à l'exception de sa présidente, que très peu la Conférence des OING[445]. Ceci est accentué par le nouveau règlement en place, à la suite de problèmes passés, limitant l'accessibilité des OING à l'Assemblée parlementaire. La volonté de coopération entre l'Assemblée parlementaire et la Conférence des OING énoncée dans la résolution de 2007 est donc limitée. De plus, malgré la légitimité qu'apporte

---

[441] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020
[442] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[443] Ibid
[444] Ibid
[445] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

la Conférence des OING au Comité des ministres et au Secrétariat Général, la tendance des dirigeants et hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe est, comme déjà mentionné, de « *privilégier l'expertise au processus démocratique* » émanant d'une représentation de la société civile. Ceci traduit un vrai manque de reconnaissance interne de la Conférence des OING. Cela était visible en 2017, lors de la 30ème journée mondiale pour l'éradiction de la pauvreté dont le but était d'effectuer un suivi de la déclaration commune « Agir contre la pauvreté » effectuée en 2012. Elisabeth Marie, explique que la Conférence des OING n'a pas été très soutenue, ni encouragée par le Conseil de l'Europe dans l'organisation de cette journée. La présence d'autres acteurs de la structure, pourtant attendue au vu de la déclaration commune qui avait été signée, était très limitée ce qui a conduit les OING à rester entre eux[446].

Enfin, si les membres de la Conférence des OING s'investissent assidument dans le travail de plaidoyer il faut noter que la portée, en dehors de la structure interne à la Conférence des OING, se pose. S'il est malvenu et impossible de mesurer l'impact du travail de la Conférence des OING ; il apparaît tout de même que la connaissance de cette organisation reste limitée. Ceci a pu s'observer au sein même des OING étudiés dont les sièges nationaux n'avaient – exemple du Caritas Europa – ou n'ont pas encore pleinement conscience du fonctionnement de cet organe de représentation de la société civile – exemple chez Médecins du Monde France -. Anna Rurka témoigne de sa difficulté à intéresser les grands médias à la société civile et donc à la Conférence des OING. Ainsi, si paradoxalement, l'association européenne des journalistes est membre de la Conférence et est très impliquée dans la plateforme de protection des journalistes, la profession ne voit pas d'intérêt à être un porte-parole de la Conférence des OING. Le manque de communication, et donc de visibilité des activités de la Conférences des OING, constitue aujourd'hui un vrai problème impactant de fait l'ensemble du travail effectué par les bénévoles ainsi que la volonté de professionnalisation de la structure. On observe ainsi une certaine déconnexion entre ce qui est produit dans la champ interne du fonctionnement européen et le champ externe national. Cette problématique renvoie au manque de reconnaissance et connaissance globale du travail de l'institution intergouvernementale des droits de l'homme au sein de ses États membres. Le Conseil de l'Europe, peut être encore plus que l'Union européenne reste une instance qui après, 70 ans d'existence, est encore trop peu connue de ses citoyens.

---

[446] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020

Ainsi, la limite de la portée du plaidoyer des OING au sein de la Conférence des OING est directement liée aux limites propres du fonctionnement de la Conférence des OING et de la place qui lui est accordée par les autres piliers ainsi que le Secrétariat Général au sein de la structure strasbourgeoise. Une seconde limite dans l'action de plaidoyer de la Conférence des OING repose sur l'implication et l'investissement des OING elles - mêmes.

2) *Une implication des OING membres de la Conférence des OING remise en question*

Sur les quelques 300 OING membres de l'instance, une grande majorité fait le choix de ne pas prendre part aux activités de l'organisation. Il s'agira d'exposer cette réalité et d'en comprendre les raisons (A). D'autre part, au sein des OING les plus impliquées une autre difficulté apparaît : celle de la démotivation dans leur engagement au Conseil de l'Europe (B).

A) Une majorité silencieuse : des OING peu actives et invisibles

Dans le cadre de cette enquête, le choix a été fait de se concentrer sur l'activité de plaidoyer des OING les plus actives au sein du Conseil de l'Europe dans l'idée, qu'étudier en particulier ces dernières, permettrait de mesurer avec plus d'efficacité les possibilités d'actions de plaidoyer à disposition des OING au sein du Conseil de l'Europe. Ainsi les OING étudiées sont des OING fortement ancrées au sein du Conseil de l'Europe. Ces dernières ont une bonne connaissance de la structure, ses systèmes, son administration et sont même connues autant par le bureau de la Conférence des OING que par les fonctionnaires du Conseil de l'Europe. Ainsi, ces représentants dans leur activité de plaidoyer, contribuent à la légitimation des pratiques du Conseil. De ce fait, l'accès à l'institution européenne qu'est le Conseil de l'Europe a un effet positif pour les OING sachant user de leurs ressources et de leurs connaissances de l'institution pour mener leur action de plaidoyer pouvant aboutir à des décisions politiques portant leur combat. On peut donc qualifier ces OING « d'intégrées » et de « représentatives ». Celles-ci ne sont pas des OING manifestant un désintérêt vis-à-vis des dispositifs institutionnels proposés par le Conseil de l'Europe.

Les entretiens font ressortir que seules une centaine d'OING sont réellement présentes au sein de la Conférence des OING lors des deux sessions annuelles. Dans cette centaine d'OING présentes, un tri se doit d'être fait entre les présentes et les actives. Les OING décrites comme les plus actives, par les différents représentants interrogés, au sein de la Conférence des OING sont

ATD Quart Monde, le Caritas Europa, Médecins du Monde France, le MIAMSI, l'AIC (l'Association Internationale des Charités), EUROGEO (Association européenne des géographes), EUROCEF (Comité européen d'Action spécialisé pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de vie), et le Réseau des travailleurs sociaux. Cette cartographie des ONG investies présente plusieurs limites dont la principale est qu'elle repose sur le témoignage des représentants interrogés. Une étude plus approfondie, par une observation participante lors des sessions de la Conférence des OING, se devrait d'être faite pour parvenir à un résultat plus exhaustif. Le mémoire d'Heilik Anouk, réalisé en 2015 sur le plaidoyer des ONG de femmes au Conseil de l'Europe, permet de rajouter trois organisations à cette liste : l'Alliance Internationale des Femmes (AIF), University of Women of Europe, Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales (FCEM)[447]. Elisabeth Marie explique que certaines OING « *veulent les statuts seulement pour les cartes de visites* »[448]. Ce phénomène est un avantage pour le Conseil de l'Europe qui peut utiliser ce nombre important d'OING disposant d'un statut participatif au Conseil de l'Europe ; comme « bon indicateur » de la participation et de l'inclusion de la société civile au sein de l'instance. Cependant, la réalité de la participation effective présente toutes les limites de l'inclusion de la société civile aux mécanismes décisionnels européens.

Les entretiens font également ressortir un problème important dans l'activité des OING de la Conférence. La structure était pendant de nombreuses années, très franco-française dans ses représentants mais également dans ses sujets. Ceci tient au fait que la majorité des représentants investis sont des retraités habitant sur place et avec une maîtrise parfois limitée de l'anglais. Comme le dit justement Hélène Rozet, « *on n'est pas représentatif de tous* »[449] même si la volonté d'impliquer plus d'OING et de pays est présente. Celle-ci souligne que « *des Turcs ou des Russes auraient beaucoup à dire* »[450] dans l'élaboration des différents travaux de la Conférence. Ainsi, parvenir à une réelle transnationalisation de l'action collective au sein de la Conférence des OING reste encore à faire. Cette représentation très franco-française se retrouve également au sein des anciens présidents et de l'actuelle présidente. Peter Verhaeghe souligne cependant que les choses sont en train de changer, avec une implication plus grande et l'arrivée de nouvelles OING

---

[447] Pour plus d'informations à ce sujet, nous invitons notre lecteur à regarder le mémoire d'Anouk Heili « Les associations de femmes et leurs revendications auprès des organisations internationales : Le cas des rapports entre le Conseil de l'Europe et les ONG de femmes », publié en Juin 2015 sous la direction de Ioana Cîrstocea

[448] Elisabeth Marie - Entretien du 4 mars 2020

[449] Hélène Rozet - Entretien du13 janvier 2020

[450] Ibid

anglophones ce qui permet d'arriver à un niveau de représentation et de débats plus européens : soit in fine le but de cette assemblée[451]. La question de l'implication des OING au sein de la Conférence renvoie de fait aux questions de coûts organisationnels et financiers- se déplacer à Strasbourg pour des OING non établies en France par exemple - qu'implique le plaidoyer. Il renvoie également à la nécessité de connaître l'utilité d'un investissement de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe. L'utilité d'une action de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe reste fragile. Celle-ci est en effet encore mise en doute parmi les OING les plus investies.

B) Une forme de lassitude au sein des OING actives

Les entretiens ont pu faire ressortir un sentiment de lassitude au sein des OING actives. Le temps long de l'activité de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe peut venir créer un sentiment de frustration chez les représentants d'intérêt. L'impact de l'activité de plaidoyer des OING est difficilement mesurable ce qui peut nourrir un sentiment de frustration. Ainsi, Elisabeth Marie témoigne que les recommandations sorties arrivent en principe au Comité des ministres mais ce qu'ils en font, « elle n'en a aucune idée »[452]. Ainsi, même au sein des plus engagés, l'intérêt des différentes prises de positions de la Conférence des OING n'est pas bien perçu. Ceci peut alimenter un sentiment de découragement face à un certaine inefficacité de l'action de plaidoyer des OING au sein de la Conférence des OING, comme si ces dernières n'étaient au final que peu entendues à la fois par les autres instances du Conseil de l'Europe ainsi que par la société civile qu'ils représentent. Elisabeth Marie partage la situation de très bons amis qui représentent le mouvement des intellectuels chrétiens, et qui sont aujourd'hui découragés de ne voir aucun retour de leur action de plaidoyer, malgré une forte implication. Elisabeth Marie elle-même se dit découragée et a pris du recul sur son engagement au sein de la Conférence des OING : « *on sème et les graines je sais pas trop où elles tombent mais bon il y en a beaucoup qui doivent tomber sous les ronces, je sais pas trop si elles se développent* »[453]. Ce découragement peut s'expliquer par différentes raisons : le manque de compétences et d'expertise professionnelle permettant de mener à bien son action de plaidoyer, le manque de ressources permettant une diffusion des activités du Conseil de l'Europe au sein de la société civile, le sentiment de non-reconnaissance limitant le phénomène du « militantisme pour le militantisme » ou encore un plaidoyer non entendu par les autres OING.

---

[451] Peter Verhaeghe - Entretien du 11 mars 2020
[452] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020
[453] Ibid

Ainsi, il faut souvent commencer par faire connaître aux OING présentes les instruments juridiques du Conseil de l'Europe que les OING devraient normalement, de fait, connaître et user dans leur plaidoyer. Paradoxalement, la Charte sociale européenne n'est toujours pas très bien connue par certains représentants d'OING.

Ce découragement tient aux acteurs mais également au fonctionnement même de la Conférence des OING et de son intégration au sein du Conseil d l'Europe. Ainsi, la lassitude est accentuée par les nombreuses restrictions budgétaires auxquelles la Conférences des OING a dû faire face. En effet, certaines thématiques de plaidoyer n'ont pas été poursuivies du fait de départ à la retraite de fonctionnaires ou de changement de poste. Aujourd'hui, la Conférence des OING est seulement soutenue par trois fonctionnaires travaillant sur un poste de deux personnes et demie à temps plein[454]. D'autre part, du fait du coût important de la traduction, celle-ci est seulement mise à disposition, par le Conseil de l'Europe, lors de l'Assemblée plénière de la Conférence des OING au moment où les différents textes sont votés. Pendant les groupes de travaux, au sein des différentes commissions, il n'y a plus de traduction, les représentants tentent donc de se comprendre non sans certaines difficultés. Cela limite de fait les possibilités de plaidoyer. Ce sentiment du manque d'effectivité du plaidoyer s'explique également par l'organisation des sessions de la Conférence des OING. Celles-ci sont aujourd'hui au nombre de deux au lieu de quatre auparavant. Une réduction des temps de plaidoyer en présentiel où les relations et alliances peuvent se nouer, impacte de fait l'action des OING. Certaines s'organisent et travaillent ensemble entre les sessions – cas du groupe informel des OING catholiques – mais l'effectivité de ce travail est limitée. Enfin, une dernière raison de la lassitude des OING actives tient à l'attitude des hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe qui ont tendance à favoriser les grandes OING de droits humains par rapport à d'autres OING. Ainsi, un sentiment de mise en concurrence se crée auprès de certains représentants d'OING investies au sein de la Conférence. Dès lors, le travail de la présidence et de son bureau est à la fois de faire comprendre, aux structures du Conseil de l'Europe, que la Conférence des OING est complémentaire aux actions individuelles d'autres OING ; et aux OING de la Conférence que cette impression de concurrence est erronée[455].

[454] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[455] Ibid

Le bureau et la Commission permanente de la Conférence des OING sont conscients des limites et réfléchissent à des solutions. Tout le défi pour ces derniers, est de parvenir à se redynamiser en incluant de nouvelles manières de faire pour à la fois motiver à nouveau les représentants des OING déjà actifs et présents au sein de la structure tout en attisant un intérêt chez de nouvelles OING. Ce défi est grand car le changement n'est pas toujours bienvenu. Ainsi, Elisabeth Marie par exemple ne se réjouit pas des volontés de réformes de la Conférence qui viendraient instaurer une politique de « production des réunions » avec la mise en place d'objectifs chiffrés par exemple. Celle-ci soutient que plusieurs ne sont « *pas dans cette perspective-là de travailler dans une sorte de management* »[456]. Ceci montre toute la difficulté qu'il existe à changer les normes et habitus des individus tout comme il est délicat de modifier une structure aussi lourde que la Conférence des OING. La question des solutions et perspectives futures de la Conférence des OING pour améliorer l'intégration et l'action de plaidoyer en son sein restent entière.

3) Quelles solutions et quelles perspectives futures ?

Face aux limites propres du fonctionnement de la Conférence des OING et de l'engagement de ses membres deux solutions ont été identifiées : l'une du ressort propre de la structure, la deuxième qui est plutôt dans les mains du Conseil de l'Europe. Ainsi, premièrement, apparaît la nécessité de redynamiser et professionnaliser la Conférence des OING (A). Deuxièmement, il convient d'augmenter la reconnaissance de la Conférence des OING en montrant son utilité et importance. Cette reconnaissance se doit d'être effectuée conjointement par le Conseil de l'Europe et par les OING (B).

A) La nécessité de redynamiser, moderniser et professionnaliser la Conférence des OING

Les membres actifs de la Conférence des OING – bureau, Commission permanente, association OING-service – reconnaissent le besoin de redynamiser, moderniser et professionnaliser la Conférence des OING. Ainsi, les pistes de réflexions qui vont suivre sont déjà, en partie, à l'étude par la Conférence des OING qui souhaite « *faire beaucoup mieux* »[457]. La

[456] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020
[457] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

Conférence des OING souhaite en effet se moderniser et se renouveler dans l'organisation de son fonctionnement, dans les thématiques investies et enfin au niveau de ses OING membres. Il y a également la volonté de gagner en professionnalisme.

Moderniser la Conférence des OING qui a cette étiquette d'une organisation de « retraités français » est un vrai challenge. Cette modernisation souhaitée s'articule au travers de différents axes. Premièrement, il s'agit de changer la structure organisationnelle de la Conférence des OING pour gagner en flexibilité et réactivité. Le nouveau règlement devrait être adopté lors de la prochaine session de la Conférence des OING pour que la nouvelle équipe, installée lors de la session d'avril, puisse commencer sur la base de nouvelles structures. Cette réforme tient au fait que la Conférence des OING s'est depuis 2005 trop institutionnalisée avec un fonctionnement trop lourd. Dès lors, l'objectif est à la fois de rendre la structure « *plus légère tout en étant permanent car il faut avoir une permanence* [soit une organisation existante] *pour être acteur politique tout le long* [soit pouvoir agir sur le processus décisionnel tout le long] »[458]. Dans cette réforme, fruit d'une réflexion longue de deux ans, les Commissions thématiques seraient remplacées et les OING pourraient créer des Comités tout comme l'Assemblée plénière de la Conférence des OING. Il est aussi question de groupes de travail « *avec des missions plus précises qui interagissent vraiment en interaction avec les autres piliers du Conseil de l'Europe sur des sujets actuels du Conseil de l'Europe* »[459]. L'objectif étant de rentrer dans un schéma plus « *focus oriented, resulted oriented et plus bottom up* »[460], soit introduire une forme de management dont l'objectif est de gagner en efficacité en effectuant par exemple des réunions de travail à distance entre les sessions. Ceci n'est pas sans déplaire à certains représentants. Annelise Oeschger reconnaît cette difficulté ou défi face aux *« anciens parmi nous* [qui] *qui tiennent tellement à cette structure* »[461]. Pour autant, la Conférence des OING doit être « *agile* »[462] à l'image de la société civile qu'elle représente. La Conférence des OING doit aussi s'adapter au fonctionnement du Conseil de l'Europe qui tend lui-même à introduire ces procédés du new management, pour pouvoir y agir avec efficacité. Le Secrétariat Général encourage fortement la Conférence des OING à se réformer et a déjà indiqué

---

458 Anna Rurka – Entretien du 30 avril 2020
459 Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020
460 Anne Rurka - Entretien du 30 avril 2020
461 Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020
462 Ibid

que cela serait possible au niveau financier[463]. Deuxièmement, la modernisation passe également par l'investissement de nouvelles « approches intégrées », présentées dans le plan d'action 2018-2021. Dans ces approches on trouve la question de l'égalité de genre dans le travail de la Conférence, l'intégration de la perspective migratoire et post migratoire dans les travaux et enfin le renforcement la participation des jeunes aux actions de la Conférence. Impliquer la jeunesse constitue le troisième axe de modernisation. Dans ce cadre, a été décidé de mettre en place un « Youth Delegate for a year » en lien avec la « Roadmap for youth participation » du Service jeunesse du Conseil de l'Europe. Actuellement à l'arrêt avec le COVID-19, ce programme a été pensé suite aux échecs des multiples invitations adressées aux OING d'emmener leurs jeunes membres lors des sessions de la Conférence des OING. Ce programme a donc été pensé par le bureau, qui est actuellement un bureau assez jeune – cas de Anne Kraus et Katarzyna Sokolowska- en lien avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe[464]. Cette collaboration avec d'autres organes du Conseil de l'Europe ainsi que la volonté de la Conférence d'inclure davantage les jeunes à ses activités, est un signe probant de la modernisation souhaitée et de l'objectif d'une meilleure inclusion de l'ensemble de la société civile européenne à ses activités. Enfin, un dernier axe de modernisation, est celui du numérique. Le numérique est une question déjà évoquée dans le Plan d'action 2018-2021[465]. La crise sanitaire du COVID-19 a accéléré les choses. Ainsi face à la session d'avril qui a été annulée, quatre webinars de 2H30 chacun, vont être proposés fin juin. L'objectif de l'utilisation progressive et plus grande du numérique est de pouvoir augmenter et faciliter les liens entre les membres. Là aussi, la conférence doit s'adapter aux nouveaux outils de fonctionnement pour pérenniser son action.

D'autre part, à côté du renouvellement de son fonctionnement, la Conférence des OING porte également l'envie de se professionnaliser. L'idée n'est pas d'employer un professionnel de façon salarié mais d'être plus efficace pour attirer plus de professionnels, à l'image des personnes engagées au sein du Conseil d'experts, prêtent à donner de leur temps[466]. Il s'agit aussi de donner un cadre explicatif aux OING des attentes de la Conférence, et ainsi de les pousser elles-mêmes à envoyer des représentants plus professionnels à l'image de l'Union européenne. Si le bureau de la

---

[463] Ibid

[464] Joanne Hunting - Entretien du 13 mars 2020

[465] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », op.cit. p.6

[466] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

Conférence des OING ne peut choisir leurs représentants des OING, le projet est de mieux indiquer aux OING, notamment aux nouvelles OING, les attentes de Conférence des OING[467]. L'adoption du Code de conduite de la Conférence des OING le 10 avril 2019, indiquant les règles de conduite à respecter de la part des OING dans leurs actions au sein du Conseil de l'Europe, est un autre signe de la volonté de professionnalisation. Cette professionnalisation souhaitée est également associée à la volonté de résultat affichée par la Conférence pour qui il est « *indispensable que les activités produisent les résultats et les effets attendus au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres* »[468]. Enfin, dans ce sens, la Conférence des OING souhaite aussi réaliser une évaluation externe de son fonctionnement et de son travail[469]. Anna Rurka souligne le besoin important de travaux académiques donnant, à la Conférence des OING, un regard extérieur critique, lui permettant de s'améliorer.

Ainsi, la Conférence des OING joue un rôle de premier plan. Celle-ci œuvre dans l'intérêt général de la société civile en étant à la fois proche du terrain, des organisations locales et au cœur du plus haut niveau processus décisionnel européen. Pour réussir cette mission louable, la Conférence des OING est actuellement dans une attitude de remise en question interne de son fonctionnement. Celle-ci souhaite accroître son efficacité et son intégration au sein du Conseil de l'Europe[470]. Il ne fait pas de doute que cette démarche permettra à la Conférence des OING de répondre à ses limites. Pour autant, pour que les réformes internes aient de l'impact, celles-ci doivent également trouver un soutien externe.

B) La nécessité de la reconnaissance de la Conférence des OING par le Conseil de l'Europe et la société civile

Là où la légitimité des décisions des organes du Conseil de l'Europe pourrait être plus démocratique par une pleine association avec l'unique instance de représentation de la société civile que constitue la Conférence des OING ; on observe que le Conseil de l'Europe tend à adopter une politique de sélection par l'expertise, similaire à celle observée à la Commission européenne. Ainsi, si la Conférence des OING est le relais du « terrain » apportant la légitimité démocratique

---

[467] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020
[468] Conférence des OING du Conseil de l'Europe « Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », op.cit. p.2
[469] Ibid, p.9
[470] Ibid, p.8

aux travaux de l'organisation, et si le Comité des ministres a des contacts réguliers avec l'organisation ; l'importance clé de sa place, dans la structure globale, reste à consolider. Celle pose plus largement la question de la façon dont l'on souhaite construire notre société et les priorités qui en découlent.

Face à cela, l'objectif premier, pour la Conférence des OING, est de gagner en représentativité interne et externe. Gagner en représentativité interne passe par la professionnalisation et la modernisation du fonctionnement global de la Conférence des OING mais également par une plus grande collaboration, et donc reconnaissance, des autres organes du Conseil de l'Europe, avec la Conférence des OING. La nécessité, pour la Conférence, de prouver continuellement sa légitimité et son utilité pour obtenir des moyens risque de créer l'effet inverse de celui escompté : non pas une émulation positive mais un entre soi d'OING. Une reconnaissance plus grande du travail et de la place de la Conférence des OING au sein du quadrilogue et de la part des fonctionnaires du Conseil de l'Europe[471], peut au contraire avoir un effet crescendo dans l'intégration et l'implication des OING au sein du Conseil de l'Europe et ainsi apporter un nouvel élan dynamique, similaire à l'Union européenne, à l'institution des droits de l'homme. La société civile devrait pouvoir participer davantage, au travers des représentants d'OING, à l'élaboration des prises de décisions au Conseil de l'Europe. Pour la Conférence des OING, le Conseil de l'Europe a tout à gagner à coopérer et associer davantage la société civile dans ses travaux[472]. Dans ce sens, les dernières manifestations poussent à l'optimisme vis-à-vis de la reconnaissance de la Conférence. Ainsi, Hélène Rozet témoigne que lors de la dernière session de la Conférence des OING, les autres organes du quadrilogue ont reconnu leur besoin du travail des OING dans leurs travaux[473]. De manière similaire, Elisabeth Marie, explique que la nouvelle Secrétaire Générale, Marija Pejčinović Burić, est « *assez favorable aux OING et entend la société civile* »[474]. D'autre part, gagner en représentativité externe passe par quatre moyens. Tout d'abord, au travers d'un travail avec les OING membres pour que ces dernières puissent être de vrais ambassadeurs de la Conférence des OING et plus largement des Conventions et juridictions du Conseil de l'Europe sur le terrain, au sein de leur fonctionnement interne. Pour Annelise Oeschger, il n'y a pas encore

---

[471] Par exemple, Thorbjørn Jagland, ancien Secrétaire Général, a demandé à Anna Rurka « ce qu'elle représente au juste », bien que cette dernière ait été élue par les quelques 300 OING qui lui donne la légitimité d'un mandat

[472] Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Résolution CONF/ PLE (2019) RES1 « L'avenir de Conseil de l'Europe : la société civile s'engage », 2019, op.cit.,point 6

[473] Hélène Rozet - Entretien du 13 janvier 2020

[474] Elisabeth Marie - Entretien du 04 mars 2020

assez de liens entre les représentants au Conseil de l'Europe et leur OING : ceci bloque de fait la diffusion des Conventions du Conseil de l'Europe[475]. D'autre part, il s'agit également d'avoir un impact plus grand dans les pays membres en ayant de plus de liens avec d'anciennes et nouvelles ONG nationales ou internationales. Cela a débuté par les visites instaurées par Anna Rurka qu'il est nécessaire de développer. En effet, accroître les liens entre la Conférence des OING et la société civile, participerait à faire connaître l'organisation qu'est le Conseil de l'Europe. Il s'agit ici à nouveau d'une question de moyens financiers et humains. Un autre moyen pour gagner en représentativité se situe dans la publication de travaux académiques qui réfléchissent sur le rôle démocratique de la société civile et ainsi qui portent la voix des activités de la Conférence des OING au sein du monde universitaire[476]. Enfin, un dernier point et non des moindres, est celui de la communication. Le bureau de la Conférence des OING est responsable de la mise en œuvre de la communication interne et externe. Pour autant, cette communication reste encore à améliorer pour tendre à une meilleure connaissance de la Conférence des OING au sein des États membres du Conseil de l'Europe.

La future équipe élue en avril 2021 jouera donc un rôle de premier plan dans ses volontés de changements. Rendre ces changements effectifs ne sera possible que par l'implication des membres de la Conférence soit des OING elles-mêmes. Il est donc indispensable d'associer et écouter les OING dans ces réformes[477]. Réaliser ces changements passe enfin par une meilleure reconnaissance de la Conférence des OING, à la fois par le Conseil de l'Europe et par les OING. Les deux solutions sont donc fortement liées et l'une ne va pas sans l'autre : moderniser le fonctionnement de la Conférence dans une volonté de professionnalisation n'aura que peu de portée sans une plus grande reconnaissance de la structure. La réunion de ces conditions permettra une meilleure intégration et des possibilités d'actions de plaidoyer des OING dans l'élaboration des processus décisionnels. In fine, cette meilleure association de la société civile via les OING permettrait la réalisation pratique d'une valeur centrale de l'organisation strasbourgeoise, la démocrati

---

[475] Annelise Oeschger - Entretien du 31 janvier 2020

[476] Anna Rurka - Entretien du 30 avril 2020

[477] À ce sujet, CF la journée mondiale des OING le 27 février 2020 où les OING ont pu avoir la parole : « Journée mondiale des ONG – Déclaration d'Anna Rurka, présidente de la Conférence des OING », Conférence des OING, publié le 27 février 2020, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/-/world-ngo-day-statement-from-anna-rurka-president-of-the-conference-of-ingos

CONCLUSION PARTIE 3

Ainsi, toute la force de cet organe représentatif des organisations internationales non gouvernementales dotées du statut participatif, est d'établir un lien institutionnel entre les organes du Conseil de l'Europe et les citoyens et citoyennes de ses États membres, représentés dans ce cadre par les OING. La Conférence des OING contribue à la réalisation du but du Conseil de l'Europe d'une « *mise en oeuvre d'une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idées et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leurs progrès économique et social* ».[478] La Conférence des OING a acquis graduellement une reconnaissance, en tant qu'organe politique du Conseil de l'Europe. En reconnaissant politiquement cet organe, le Conseil de l'Europe affirme le rôle important joué par les OING pour un fonctionnement démocratique de l'institution intergouvernementale. Être dans une attitude coopérative avec les autres organes du Conseil de l'Europe est nécessaire: de cette manière la Conférence des OING a su se légitimer. Ces multiples réformes, sont la preuve de son engagement, de sa pertinence et de son dynamisme. Celle-ci est également pour les OING une opportunité de premier plan pour s'intégrer et exercer une action de plaidoyer au sein du Conseil de l'Europe. L'institutionnalisation de la Conférence permet de donner du poids aux revendications des OING, notamment aux OING les moins dotées en ressources humaines et financières. En effet, celle-ci peut jouer de la « force du nombre » pour contraindre et peser sur le Comité des ministres. Sa structure permanente lui permet également d'être un acteur politique tout le long des processus politiques contrairement à la Commission européenne qui va associer les OING à ses travaux, de façon plus intermittente. Enfin, le fait que les OING ne soient pas directement financées par le Conseil de l'Europe, leur permet de continuer à exercer une activité de plaidoyer, ainsi à poser leurs revendications, tout en étant relativement proches des décideurs politiques.

Si la Conférence des OING est en mesure d'exercer un rapport de force au sein du quadrilogue, celle-ci se trouve aujourd'hui face à de nombreux défis. Le plus important est celui d'accroître sa représentativité. À cet effet, la réforme de son fonctionnement et une plus grande communication de ses activités en interne comme en externe, constituent des solutions pertinentes pour accroître son attractivité et son dynamisme, et faciliter l'action de plaidoyer des OING au sein du Conseil de l'Europe.

---

[478] Conseil de l'Europe, Statut du Conseil de l'Europe, Chapitre 1 But du Conseil de l'Europe - Article 1a., signé le 5 mai 1949, consulté le 18 mai 2020, Disponible sur : http://assembly.coe.int/nw/xml/RoP/Statut_CE_2015-FR.pdf

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Ce travail est une invitation à l'analyse de l'intégration et de l'action des ONG au sein des institutions européennes. Si le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs fondamentales – droits de l'homme, démocratie et Etat de droit – ces dernières, sont des entités distinctes dont l'histoire et le fonctionnement propre ont conduit à des intégrations différentes des acteurs non gouvernementaux en leur sein. Ces institutions européennes s'intéressent toutes deux à l'accueil de la société civile de leurs Etats membres. L'intégrer, par le biais des ONG, permet de renforcer leur légitimité. Ces ONG sont l'objet d'un intérêt fort de la part des institutions européennes car elles constituent un relais des opinions de la société civile. Les deux institutions européennes peuvent ainsi se retrouver dans une forme de concurrence mutuelle pour « capter » ces ONG. Cependant, cette question de la société civile européenne dont les ONG sont les représentants, ne poursuit pas les mêmes objectifs. A l'Union européenne, l'intégration de la société civile de ses Etats membres nourrit également la volonté de construire une citoyenneté européenne, ce qui n'est pas le cas de l'institution intergouvernementale. La dimension comparative de ce travail, fait ressortir les différences existantes dans l'intégration, et par ricochet, dans l'action de plaidoyer des ONG au sein des institutions européennes.

Pour autant, l'analyse met en lumière plusieurs similitudes dans l'intégration des ONG. Dans les deux organisations européennes, les ONG doivent se conformer à la vision administrative et politique des institutions. S'intégrer au champ européen, nécessite une socialisation aux codes et pratiques qui conduit à une sélection entre les individus habitués au fonctionnement particulier des organisations européennes et ceux hors du champ européen. Ces connaissances s'acquièrent par la formation ou directement sur le terrain au sein des entre soi difficilement pénétrables et favorisés par les deux institutions européennes. Ceci vient tout naturellement créer un décalage entre les représentants des ONG intégrées dans la « bulle européenne » et les autres membres des ONG. Ce processus d'intégration, essentiel pour l'action de plaidoyer se réalise sur un temps long. Cela est tout particulièrement vrai au sein du Conseil de l'Europe où les acteurs ne disposent pas toujours, au départ, des connaissances et des pratiques de l'institution. Alors qu'à l'Union européenne, l'expertise est une condition d'entrée, il est plus facile pour des chargés de plaidoyer non professionnels de s'intégrer au Conseil de l'Europe. De ce fait, l'institution intergouvernementale apparaît plus intégratrice de l'ensemble de la société civile. Ceci tient notamment à la structure permanente qu'est la Conférence des OING. Cette réalité constitue une

force, du Conseil de l'Europe, vis-à-vis d'autres organisations européennes. Dans ce cadre nos hypothèses se valident : la Conférence des OING est une organisation en mesure de représenter de la façon la plus « juste » la société civile des Etats membres. Aussi, elle peut constituer une réponse à la crise des institutions européennes. Au sujet des autres ressemblances dans l'intégration des ONG aux institutions européennes, dans les deux cas les ONG sont encouragées à s'organiser mutuellement en coalitions, réseaux ou conférences, pour exercer leur action de plaidoyer. Dans les deux cadres également, la lourde structure administrative européenne pèse sur les ONG. Enfin, dans les deux institutions européennes, les ONG ont su acquérir une place et peuvent exercer un rôle dans l'élaboration des législations européennes. Celles-ci, en tant que voix de la société civile, disposent d'un réel pouvoir politique. Leur professionnalisation leur donne les clés nécessaires à l'exercice d'une action de plaidoyer.

Ce constat établi, il s'agissait alors de comprendre et d'expliquer l'hypothèse posée d'un investissement plus grand des ONG au sein de l'Union européenne. Ainsi, plusieurs hypothèses posées au départ expliquant ce phénomène se vérifient. Cette différence s'explique à la fois par le fonctionnement et l'intégration propre des institutions européennes et par les choix effectués par les ONG. Les raisons d'un investissement plus grand des ONG au sein de l'Union européenne s'expliquent par un manque de connaissance de l'organisation strasbourgeoise, un financement direct plus accessible et des compétences législatives coercitives plus poussées de l'Union européenne. Au contraire, le Conseil de l'Europe porte l'image d'une structure où l'impact des actions de plaidoyer des ONG est plus diffus. Ceci tient directement à la nature intergouvernementale de l'organisation et donc d'une capacité plus limité de la part du Conseil de l'Europe à influencer les Etats membres. Les ONG, conditionnées par la culture du résultat dans leur action de plaidoyer, font en toute rationalité le choix de délaisser le Conseil de l'Europe. Si pour certaines ONG, un investissement au sein de l'UE semble plus logique en égard au plaidoyer que ces dernières souhaitent mener - exemple ONG environnementales -, cela est moins logique dans le cadre des ONG interrogées - ONG de défense des droits sociaux et humains-. Par ailleurs, Etienne Ollion, montre que la complexité et la grande concurrence entre les groupes d'intérêt du côté de l'Union européenne, limitent fortement la réussite de l'action de plaidoyer des ONG sur les décideurs européens[479]. Cette capacité limitée d'influence face à l'expertise pointue des lobbyistes

[479] Étienne Ollion, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », 2015, op.cit., p.19

pose question face au désintérêt de certaines ONG à investir le Conseil de l'Europe ou du moins à l'investir autant. Aussi, il me semble que la raison principale de ce désinvestissement tienne à une méconnaissance de la structure et des possibilités d'actions offertes par le Conseil de l'Europe. L'investissement plus limité des ONG au sein du Conseil de l'Europe est à l'image de l'investissement de ses Etats membres : il s'agit donc d'une problématique plus globale impactant de fait l'action et les choix des ONG. Ceci se vérifie même au sein des ONG les plus actives, comme Médecins du Monde France. Si une représentante de l'ONG s'y investi depuis de nombreuses années, la Direction Santé Plaidoyer du siège national est au stade de la construction d'une stratégie de plaidoyer et donc au stade de la compréhension de la structure générale du Conseil de l'Europe. Ainsi, l'hypothèse de la limite de l'outil juridique comme élément intégrateur des ONG est également validée. D'autre part, l'analyse permet également de réfuter certaines hypothèses de départ. Une analyse plus fine des choses montre que l'investissement plus limité des ONG au sein du Conseil de l'Europe, n'est pas tout à fait vrai. Ceci se vérifie notamment au sein de la Conférence des OING. Les ONG y trouvent des moyens pour exercer une action de plaidoyer fructueuse. De même, l'approche historique témoigne d'un investissement des ONG au sein de la structure strasbourgeoise. Dès lors, l'enquête ne peut réellement déterminer au sein de quelles institutions européennes l'intégration des ONG est la plus forte : celle-ci est propre à chaque ONG.

Un second objectif était de s'interroger sur la question de l'instrumentalisation des ONG par les institutions européennes. L'analyse montre une influence mutuelle entre les institutions et les ONG. D'un côté, les ONG sont captives des rhétoriques technocratiques. En effet, il est difficile pour elles de s'émanciper de la structure imposée : leurs revendications sont formatées dans la forme et les thèmes. Pour autant leur « savoir tacite » et leur légitimité démocratique, les conduisent également à exercer une influence auprès des politiciens ou fonctionnaires leur permettant d'influencer les agendas des institutions.

Ce travail de comparaison nourrissait enfin l'objectif premier de montrer en quoi il est pertinent, pour les ONG, de s'investir au sein du Conseil de l'Europe. Tout d'abord, dans certains cas et pour certains thèmes, il se pourrait que l'action de plaidoyer des ONG soit plus porteuse et entendue au Conseil de l'Europe qu'au sein de l'Union européenne. Ainsi, de manière stratégique et rationnelle, les ONG auraient plutôt intérêt à s'investir auprès de l'instance strasbourgeoise que ce soit de manière collective ou individuelle. En effet, cette structure reste aujourd'hui, au sein des pays européens, l'organe clé garant du respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la

démocratie. Les nombreuses Conventions du Conseil de l'Europe offrent, aux ONG, des outils juridiques de premier plan. Celles-ci peuvent user de ces éléments pour exercer leurs activités de plaidoyer et influencer les États membres du Conseil de l'Europe à mettre en oeuvre les recommandations votées par leurs représentants. Malgré les limites existantes dans l'exercice de plaidoyer des ONG au sein du Conseil de l'Europe, inhérentes au fonctionnement de l'organisation; il y a un vrai intérêt à s'investir au sein de cette institution intergouvernementale. Plus encore, l'investissement des ONG est nécessaire pour continuer de construire l'Europe de demain, une Europe plus juste, plus solidaire et plus respectueuse des droits humains et sociaux.

Plusieurs pistes de réflexion restent ouvertes dans l'étude de l'intégration et de l'action des ONG aux institutions européennes. D'une part, la question de l'instrumentalisation des celles-ci par les institutions européennes reste à explorer. Si les questions de dépendance financières ont pu être évoquées, celles-ci mériteraient d'être approfondies dans leurs effets sur l'action de plaidoyer des ONG. D'autre part, la question de l'association des ONG dans la mise en pratique des politiques européennes est une forme différente de l'intégration de ces acteurs aux institutions européennes différente de l'action de plaidoyer stricto sensu. En effet, les ONG jouent un rôle de plus en plus important dans différentes domaines : social, environnemental ou encore humanitaire. Aujourd'hui, les administrations européennes leur délèguent des missions dans la mise en œuvre des décisions et législations européennes. Cette forme différente de l'intégration des ONG aux institutions européennes, est une autre question qui mériterait d'être abordée.

BIBLIOGRAPHIE :

OUVRAGES :

Balme Richard, Chabanet Didier et Wright Vincent, *L'action collective en Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002

Berger Peter L., Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Collin, trad. fr., 1986

Bourdieu Pierre, *Homo academicus*, Paris : Éditions de Minuit, 1984

Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit, 1980

Brandi Joe, Smith Jackie, *Coalitions Across Borders: Transnational Protest and the Neoliberal Order*, Lanham : Rowman & Littlefield Publishers, 1992

Centre de développement de l'OCDE, *Les ONG européennes actives dans le domaine du développement : état des lieux*, Paris : OCDE, 2000

Courty Guillaume, Michel Hélène, « Groupes d'intérêt et lobbyistes dans l'espace politique européen : des permanents de l'eurocratie », in Georgakakis Didier, (dir.), *Le champ de l'Eurocratie : une sociologie politique du personnel de l''UE*, Paris : Economica, 2012, p.220

Dauvin Pascal, Siméant Johanna, *Le travail humanitaire : les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris : Presses de Sciences Po, 2002

Davies Thomas, *NGOs A new History of Transnational Civil Society,* Oxford : Oxford University Press, 2014

Durkheim Emile, *Les Règles de la méthode sociologique*, (1884), Paris : Presses Universitaires de France, 16ème édition, 1967

Doucin Michel, *Les ONG : le contre-pouvoir,* Paris : Éditions Toogezer, 2007

Georgakakis Didier, *Le champ de l'Eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris : Economica, 2012

Grossman Emiliano, Saurugger Sabine, *Les groupes d'intérêt: action collective et stratégies de représentation,* Paris : A. Colin, 2006

Hirschmann Albert, *Bonheur privé, action publique*, Paris : Fayard, 1983

Kollman Ken, *Outside Lobbying: Public Opinion and interest Group Strategies*, Princeton University Press, 1998

Lefevre Sylvain, O*NG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent* », Paris : Presses Universitaires de France, 2011

Laville Jean-Louis, Caillé Alain, Chanial Philippe, *Association, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte, 2001

Massey Doreen "Power Geometry and Progressive Sense of Place", in J. Bird, B. Curtis, T. Putnam, G. Robertson et L. Tickner *Mapping the Futures: Local Cultures, Global Change*, London : Routledge (1993): 59-69

Michel Hélène, « L'administration européenne face au lobbying : ouverture, participation et transparence », in Mbongo Pascal (dir.) , *Le phénomène bureaucratique européen*, Bruxelles : Bruylant, 2009

Michel Hélène, « Groupe d'intérêt », dans *le Dictionnaire encyclopédique de l'État*, sous la direction de Pascal Mbongo, François Hervouët, Carole Santulli, Éditions Berger Levrault, (2014) : 490-492

Michel, Hélène « Société civile », dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'État,* sous la direction de Pascal Mbongo, François Hervouët, Carlo Santulli, Éditions Berger Levrault (2014) : 848-851

Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris : Montchrestien, 1998

Olson Mancur*, La logique de l'action collective*, Paris : Presses Universitaires de France, 1966

Petaux Jean, *L'Europe de la démocratie et des droits de l'homme : l'action du Conseil de l'Europe*, Strasbourg : Étions du Conseil de l'Europe, 2009

Ryfman Philippe, *Les ONG*, Paris : Éditions La Découverte, 2004

Salmon Jean, *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles : Bruylant, 2001

Stangherlin Gregor, *Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain*, Paris : Harmattan, 2005

Tester Keith*, Civil Society,* Londres : Routledge, 1992

Veyne, Paul, *Le pain et le cirque*, Paris : Le Seuil, 1976

Wassenberg Birte, *Histoire du Conseil de l'Europe*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2013

Weber Max, *Essais sur la théorie de la science,* traduit par Julien Freund, Meaux : Plon, 1965

Weber Max, *Le savant et le politique,* traduction de Julien Freund, Paris : Librairie Plon, 1959

Welch Claude E., *NGOs and human rights: promise and performance,* University of Pennsylvania Press, 2001

ARTICLES SCIENTIFIQUES :

Amnesty International, Conseil de l'Europe. *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines,* Conseil de l'Europe, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2015

Berny Nathalie, « Les entrepreneurs de coalition d'ONG à Bruxelles. Une approche diachronique des processus de mobilisation des ressources », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, (2014/1) : 75-106

Berny Nathalie, « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles. Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, (2008/1): 97-121

Bläser Ralf, « Les ONG transnationales à Genève et à Bruxelles. Densité institutionnelle et opportunités socio-spatiales dans des villes mondiales », *Annales de géographie*, n°668 (2009/4) : 382-396

Bourdieu Pierre, « La Représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37 (1981) : 3-24

Candela Castillo José, « 11. Vers une notion intégrée de bonne gouvernance publique européenne », in Marie Bonnafous-Boucher, Éditions *Décider avec les parties prenantes*, Paris : La Découverte (2006) : 189-211

Chabanet Didier, « Les enjeux de la codification des groupes d'intérêt au sein de l'UE », *Revue française de science politique*, vol.59 (2009/5) : 997-1019

Cohen Samy, « ONG, altermondialistes et société civile internationale », *Revue française de science politique* vol. 54, (2004/3) : 379-397

Courty Guillaume, « L'institutionnalisation des représentants d'intérêt ». Olivia Bui-Xuan. Représentation et représentativité dans les institutions, Institut universitaire Varenne (2016): 27-41
Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, (2001/1) : 199-215.

Gaxie Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27e année, n°1 (1977) : 123-154.

Geyer Robert, « Can European Union (EU) Social NGOs Co-Operate to Promote EU Social Policy? », *Journal of Social Policy* vol.30, (2001/3): 477-493

Herzog Philippe, « 12. La formation d'une société civile européenne », in *L'Europe après l'Europe. Les voies d'une métamorphose,* Hors collection, Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur, (2002) : 245-64

Hours Bernard, Selim Monique, « Les ONG, outils de gouvernance globale », *Multitudes*, n°47 (2011/4): 97-108.

Jourdain Laurence, « Comment peut-on militer à Bruxelles pour une « Autre Europe », ?, Le cas du Collectif ALTER-EU », *Politique européenne* n°43 (2014/1) : 210-241

McCarthy John D., Zald Mayer N. «Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory», *The American Journal of Sociology*, vol.82, n°6 (1977): 1212-1241

Michel Hélène, « La transparence dans l'Union européenne : réalisation de la bonne gouvernance et redéfinition de la démocratie », *Revue française d'administration publique*, n°165, (2018/1) : 109-126,

Michel Hélène, « La « société civile » dans la « gouvernance européenne ». Éléments pour une sociologie d'une catégorie politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, (2007/1) : 30-37.

Merle Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris : Dalloz, 1982

Monforte Pierre, « Le secteur associatif face aux politiques européennes d'immigration et d'asile. Quels acteurs pour quels modes d'européanisation ? », *Politique européenne*, n°31, (2010/2) : 119-145

Ollion Étienne, « Des mobilisations discrètes : sur le plaidoyer et quelques transformations de l'action collective contemporaine », *Critique internationale,* n°67 (2015/2):17-31.

Ollion Étienne et Siméant Johanna, « Le plaidoyer : internationales et usages locaux », *Critique internationale* n°67 (2015/2) : 9-15

Ollitrault Sylvie, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n°36 (1996/4) :141-162

Kaldor Mary*, Global Civil Society: An Answer to War*, Cambridge : Polity Press, 2003

Laurens Sylvain, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », *Critique internationale* n° 67, (2015/2): 83-99

Robert Cécile, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », *Gouvernement et action publique* vol. 6, (2017/1): 9-32

Sainteny Guillaume, « Militantisme et rétribution : à la recherche d'un modèle théorique » *Espaces Temps*, 57-58, France : contrôle d'identités. Lectures du « modèle républicain », sous la direction de Christian Delacroix (1995) :130-136.

Sanchez Salgado Rosa, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », *Raisons politiques,* n°44 (2011/4): 201-26.

Sue Roger, *La société civile face au pouvoir*, Paris : Presses de Sciences Po, 2003

Wassenberg, Birte, « La place des ONG au Conseil de l'Europe de 1952 à nos jours », *Relations internationales* n° 152, (2012/4): 77-92.

Weisbein Julien, « Le lobbying associatif à Bruxelles entre mobilisations unitaires et sectorielles », *Revue internationale de politique comparée*, vol.9, (2002/1): 79-98

Weisbein Julien, « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système politique européen », *Politique européenne*, n° 4 (2001/3): 105-118

Weisbein Julien. « Rassembler la « société civile européenne » : La contribution des mouvements fédéralistes : l'expérience du Forum permanent de la société civile », « Société civile organisée » et gouvernance européenne. Formation, recrutement et pratiques des représentants d'intérêts dans l'Union européenne, Strasbourg, 2004

Weisbein Julien, « Sociogenèse de la « société civile européenne » », *Raisons politiques*, n°10, (2003/2): 125-137

THÈSES / MÉMOIRE :

Guimezanes Marie, *Organisations non-gouvernementales, financement étatique et efficacité de l'aide au développement : une illustration des rôles des ONG en droit international*, Issy-les-Moulineaux : Université de Paris Nanterre, LGDJ, une marque de Lextenso, 2017

Heili Anouk, *Les associations de femmes et leurs revendications auprès des organisations internationales : Le cas des rapports entre le Conseil de l'Europe et les ONG de femmes*, Strasbourg : Université de Strasbourg, juin 2017

Piveteau Alain, *L'évaluation des petites opérations des ONG : une analyse économique des ONG à partir d'actions agricoles réalisées au Burkina Faso*, Bordeaux : Université Montesquieu, 1998

Sanchez-Salgado Rosa, *Comment l'Europe construit la société civile,* Paris : Dallloz, 2007, Texte remanié de : Thèse de doctorat : Science politique, Paris, Institut d'études politique, 2006

SITES INTERNET :

« 17 octobre - Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté », Conseil de l'Europe, consulté le 17 mai 2020, Disponible sur: https://www.coe.int/fr/web/portal/17-october-world-day-to-overcome-extreme-poverty

« Accueil », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 3 décembre 2019, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/home.

« Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 17 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/civil-participation

« Conférence des OING : commissions thématiques », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/thematic-committees

« Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/expert-council

« Conseil de l'Europe - 830 millions de citoyens - 47 états membres », Conseil de l'Europe, consulté le 6 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/portal/home.

« Dialogue Toolkit », Conférence des OING du Conseil de de l'Europe, mars 2011, consulté le 29 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/dialogue

« Défenseurs des droits de l'homme », Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, consulté le 22 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/commissioner/human-rights-defenders

Emploi, affaires sociales et inclusion, « Volet PROGRESS de l'EaSI », Commission européenne, consulté le 19 mai 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr

« Experte égalité entre les femmes et les hommes », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/vice-president-in-charge-of-equality

« Financement de l'UE : comment ça marche? | Commission européenne », Commission européenne, consulté le 17 mai 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1082&langId=fr

« INGO Database », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 3 décembre 2020, Disponible sur : http://coe-ngo.org/#/ingos.

« Journée mondiale des ONG – Déclaration d'Anna Rurka, présidente de la Conférence des OING », Conférence des OING, publié le 27 février 2020, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/-/world-ngo-day-statement-from-anna-rurka-president-of-the-conference-of-ingos

« Quelle légitimité les ONG ont-elles ? », Vie publique, République Française, modifié le 25 juin 2019, consulté le 31 décembre 2019, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/fiches/38240-quelle-legitimite-les-ong-ont-elles

« Quels sont les moyens d'action des ONG ?» Vie publique, République Française, modifié le 25 juin 2019, consulté le 31 décembre 2019, Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/fiches/38237-quels-sont-les-moyens-daction-des-ong

« Le Bureau de la Conférence des OING », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/bureau

« La Commission permanente de la Conférence des OING », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 24 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/standing-committee

« La Commission Ursula von der Leyen (2019 - 2024) », Toute l'Europe.eu, consulté le 1 mai 2020, Disponible sur : https://www.touteleurope.eu/actualite/la-commission-ursula-von-der-leyen-2019-2024.html

« La Conférence des OING du Conseil de l'Europe », European Social Action Network, consulté le 31 janvier 2020, Disponible sur : https://www.esan-aisbl.eu/194+conference-des-oing.html

« La politique européenne de l'environnement », Toute l'Europe.eu, publié le 09 mai 2019, consulté le 21 mai 2020, Disponible sur :https://www.touteleurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-de-l-environnement.html

« Le Processus de Turin pour la Charte sociale européenne », Conseil de l'Europe, consulté le 20 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/turin-process

« L'UE en Chiffres », Union Européenne, publié 16 juin 2016, consulté le 20 mai 2020, Disponible sur : https://europa.eu/european-union/about-eu/figures_fr

« Notre Histoire », Médecins du Monde France, consulté le 30 avril 2020, Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/qui-sommes-nous/notre-histoire

« Normes juridiques pour les organisations non gouvernementales » Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 04 janvier 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/legal-standards-for-ngos

« OING-Service », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 31 janvier 2020, Disponible sur :https://www.coe.int/fr/web/ingo/ingo-service.

« Organes statutaires », Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, consulté le 15 mars 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/north-south-centre/statutory-bodies

Présidence Géorgienne du Comité des ministres, « Conférence de haut niveau Protection de l'environnement et droits de l'homme», Conseil de l'Europe, 27 février 2020, consulté le 28 février 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/human-rights-and-the-environment

Présidence Géorgienne du Comité des ministres, « Conférence internationale sur la participation civile à la prise de décision », Conseil de l'Europe, 6 et 7 mai 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/civil-society/civil-participation-online-event

Registre de la Transparence de l'Union européenne, « ATD Quart monde », Europa. EU, consulté le 22 mars 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=14200875377-44&locale=fr&indexation=true

"Rurka Anna addresses the Warsaw Conference on the role and the position of NGOs in the Council of Europe", Conférence des OING du Conseil de l'Europe, publié le 22 mars 2019, consulté le 27 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/events/-/asset_publisher/BR9aikJBXnwX/content/warsaw-conference-on-the-role-and-position-of-ngos-in-the-council-of-europe?inheritRedirect=false&redirect=https%3A%2F%2Fwww.coe.int%2Ffr%2Fweb%2Fingo%2Fevents%3Fp_p_id%3D101_INSTANCE_BR9aikJBXnwX%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview%26p_p_col_id%3Dcolumn-4%26p_p_col_count%3D1

« Social Platform | The platform of European Social NGOs », consulté le 19 mai 2020, Disponible sur : https://www.socialplatform.org

« Socle européen des droits sociaux », Commission européenne, consulté le 18 février 2020, Disponible sur : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_fr

« Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/participatory-status

« Textes adoptées », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 20 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/texts-adopted#{"10852597":[6]}

« Thèmes principaux : Droits humains et Entreprises », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/human-rights-and-business

« Thèmes principaux : Migration », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, consulté le 22 avril 2020, Disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/ingo/migration

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS :

Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe :

Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, *Texte adoptées : Session ordinaire de 2008 (première partie)*, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe p.57

Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

« 30ème Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » Cinq ans après la déclaration commune des quatre piliers du Conseil de l'Europe : quel bilan et quelles perspectives ? » Strasbourg, 17 octobre 2017

Barnett James, « La dimension religieuse du Dialogue interculturel », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, janvier 2015

« Biographie des membres nommés au Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG Juillet 2018 – Juillet 2021 »

« Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel : révisé », adoptée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe le 30 octobre 2019

« Code de conduite de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, adopté le 10 avril 2019

Déclaration (2017) DEC2, « La Charte sociale européenne au cœur du dialogue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (Processus de Turin) », adoptée le 27 janvier 2017

Genty Claude-Laurent, Président d'honneur de la Conférence des OING « Historique de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe », le 6 janvier 2017, consulté le 30 mars 2020

« La voix de la société civile au Conseil de l'Europe : la Conférence des OING », publié en 2019

« Le plan d'action de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe 2018 – 2021 », adoptée par la Conférence des OING le 29 juin 2018

« Le droit d'être protégé contre la pauvreté et l'exclusion social au regard de la Charte Sociale européenne », réédition 2016

« Manifeste Éduquer au changement, changer l'éducation », Conférence : Image et éthos professionnel des enseignants, avril 2014

Recommandation CONF/ PLE (2012) REC2 sur « La protection des défenseurs des droits de l'homme en fédération de Russie », adoptée le 27 janvier 2012

Recommandation CONF/PLE (2019) REC1, « Relative au droit à un logement pour tous », adoptée le 10 avril 2019

Recommandation CONF/PLE (2019) REC2, « La pauvreté et la précarité des étudiants en Europe », adoptée le 10 avril 2019

Recommandation CONF/PLE (2019) REC3, « L'égalité entre les femmes et les hommes », adoptée le 10 avril 2019

Recommandation, CONF/PLE (2019) REC4, « Le changement climatique, les migrations et les droits de l'homme », adoptée le 10 avril 2019

Règlement de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, adoptée le 24 juin 2018

Résolution CONF/ PLE (2019) RES1 « L'avenir de Conseil de l'Europe : la société civile s'engage », adoptée le 12 avril 2019
Oeschger Annelise, "Stock-taking by the President of the Council of Europe Conference of INGOs", Plenary Session of the Conference of INGOS, 28 January 2009
Rurka Anna, Présidente de la Conférence des OING « Mot de la présidente à l'occasion du 40ème anniversaire de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, publié le 6 janvier 2017

Schmitt Marie-José, « La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : Un guide lecture à la lumière de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la Charte sociale européenne (révisée) », Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Mai 2008

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe :

Résolution 385 (2015), « Développer la participation active des citoyens par un partenariat avec la société civile », adopté le 20 octobre 2015

Conseil de l'Europe :

Article 11, Convention européenne des droits de l'homme, adoptée le 4 novembre 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1952, amandée par les protocoles n°11 et 14 et complétée par le Protocole additionnel et les Protocoles n°4,6,7,12,13

« Déclaration à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté », adoptée le 17 octobre 2012

Rapport d'activité 2005, Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2006

Série de traités européens n°124 : « Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales », adoptée le 24 avril 1986

« Rapport explicatif de la Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales », adoptée le 24 avril 1986

Comité des ministres du Conseil de l'Europe :

CM (2009) 50, « 119ème Session du Comité des ministres », Madrid, 12 mai 2009

Déclaration sur le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, adoptée le 21 octobre 2009

Recommandation CM/REC (2007)14 et exposé des motifs « Statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe », adoptée le 10 octobre 2007

Recommandation CM/ Rec (2016) (3), « Droits de l'homme et les entreprises », adoptée le 2 mars 2016

Résolution CM/RES (51) 30 « Rapports avec les Organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales » adoptée le 3 mai 1951

Résolution CM/RES (72) 35 « sur les relations entre le Conseil de l'Europe et les organisations internationales non gouvernementales - Règlement de statut consultatif », adoptée le 16 octobre 1972

Résolution CM/RES (2003) 8 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », adoptée le 19 novembre 2003

Résolution CM/RES, 2003 (9) « Statut de partenariat entre le Conseil de l'Europe et les organisations non gouvernementales nationales », adoptée le 19 novembre 2003

Résolution CM/RES (2005) 47 concernant les « Comités et les organes subordonées, leur mandat et leurs méthodes de travail », adoptée le 14 décembre 2005

Résolution CM/RES (2016) 3 « Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe », adoptée le 6 juillet 2016

Comité économique et social européen de l'Union européenne :

CESE, Avis d'initiatives SC/023, « La société civile dans le cadre du dialogue civil », 240/2006, 2006

Commission européenne de l'Union européenne :

Commission des communautés européennes, « Gouvernance européenne : un livre blanc », COM (2001) 428, adopté le 25 juillet 2001

Communication des communautés européennes, « Un dialogue ouvert et structuré avec les groupes d'intérêts » COM (1992), publié le 2 décembre 1992

Communication de la Commission européenne, « Donner forme à la Conférence sur l'avenir de l'Europe », publié le 22 janvier 2020

Communication de la Commission européenne, « La Commission et les organisations non gouvernementales : le renforcement du partenariat », publié le 18 janvier 2000

Communication de la Commission européenne, « Mieux Légiférer », COM (2002), 275 final, publié en 2002

Communication de la Commission européenne, « Promotion du rôle des associations et des fondations en Europe », COM (1997) 0241 final, publié en 1997

Communication de la Commission européenne, « Suivi du livre vert « Initiative européenne en matière de transparence » COM (2007) 127 final, publié en 2007

Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, "Smart Regulation in the European Union" COM (2010) 543 final, published 8 October 2010

Commission européenne, « Vers une culture renforcée de consultation et de dialogue. Proposition relative aux principes généraux et aux normes minimales applicables aux consultations engagées par la Commission avec les parties intéressées », COM (2002) 704 final, publié le 11 décembre 2002

Registre de transparence, « Statistique du registre de transparence », europa.eu, mis à jour le 13 avril 2020

EUR-LEX :

« Version consolidée du Traité de l'Union européenne – Première Partie, Titre I : Catégories et domaines de compétences de l'Union – Article 2 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

« Version consolidée du Traité de l'Union européenne – Première Partie, Titre I : Catégories et domaines de compétences de l'Union – Article 4 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

« Version consolidée du Traité de l'Union européenne – Première Partie, Titre II : Dispositions relatives aux principes démocratiques – Article 11 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

« Version consolidée du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne – Sixième Partie, Titre 1 : Dispositions institutionnelles - Article 288 », Journal officiel de l'Union européenne, publié le 09 mai 2008

Institut du droit international :

Projet de convention relative à la condition juridique des associations internationales, Résolution adoptée à la session de Bruxelles, 1923

Nations Unies :

Article 20, Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, Nations unies, Paris, adoptée le 10 décembre 1948

Article 22, Pacte Internationale relatif aux droits civils et politiques, Nations Unies, adoptée 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976

Article 71 du Chapitre X : Conseil économique et social de la Charte des Nations unies, « Chapitre X », 17 juin 2015

Conseil économique et social des Nations Unies Résolutions 1996/31 « Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales »
Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, Doc. A/58/817, Rapport du 11 juin 2004
République Française :
Orfeuil Henri Rouillé, « Étude sur les relations entre ONG et institutions internationales », Rapport publique du Haut Conseil de la Coopération Internationale, République Française, adopté le 29 octobre 2002

Roirant Jean Marc, au nom de la délégation pour l'Union européenne, « Pour un statut de l'association européenne », Avis et Rapport du Conseil Économique et Social, République Française, 2008

DOCUMENTS NON INSTITUTIONNELS :

Délégation d'ATD Quart Monde à l'Union européenne, « Penser et bâtir ensemble une Europe sans pauvreté ni exclusion », Propositions du mouvement ATD Quart Monde, publié en avril 2014, consulté sur le 27 mars 2020, Disponible sur: https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2014/04/2014_Propositions_Europe_ATDQM_integrale.pdf

Direction Santé et Plaidoyer Médecins du Monde France « Qu'est-ce que le plaidoyer à Médecins du Monde ? », Médecins du Monde France publié en mai 2018, consulté le 28 janvier 2020
Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2018/08/07/le-plaidoyer-medecins-du-monde

« Rapport Moral Édition 2018 », Médecins du Monde France, publié en 2018, consulté le 23 janvier 2020, Disponible sur : https://www.medecinsdumonde.org/fr/qui-sommes-nous/transparence-financiere

RESSOURCES ACADÉMIQUES

Frédérique Berrod, « Droit de l'Union européenne », Cours de deuxième année, Sciences Po Strasbourg, Année universitaire, 2017-2018

Florent Poupenneau, « ONG et réseaux Transnationaux », Cours de quatrième année Fillière « Études européennes et internationales », Sciences Po Strasbourg, Année universitaire 2019-2020

ANNEXES :

Guéry Daniel, Représentant actuel du MIAMSI au Conseil de l'Europe – Entretien du 14 février 2020

Hunting Joanne, Responsable de programme Service de la jeunesse, Direction de la participation démocratique Conseil de l'Europe – Entretien du 13 mars 2020

Marie Elisabeth, Représentant du Caritas Europa au Conseil de l'Europe – Entretien du 04 mars 2020

Rozet Hélène, Représentante actuelle d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe – Entretien du13 janvier 2020

Rurka Anna, Présidente de la Conférence des OING au Conseil de l'Europe – Entretien du 30 avril 2020

Oeschger Annelise, Ancienne présidente de la Conférence des OING, Ancienne représentante d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe, Présidente d'OING-Service – Entretien du 31 janvier 2020

Verhaeghe Peter, Représentant actuel du Caritas à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe– Entretien du 11 mars 2020

« Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart Monde à l'Union européenne »

« Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe »

« Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa à l'Union européenne »

« Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa au Conseil de l'Europe

TABLES DES MATIERES :

INTRODUCTION GÉNÉRALE : 4

PARTIE 1 : L'intégration des ONG au sein des institutions européennes : définitions et ancrage historique..... ….22

Chapitre 1 : Une définition nécessaire des termes du sujet de recherche : 23

1) La notion d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) :……..23

A) Le terme d'ONG : le succès d'une catégorie multiforme et ambiguë……...…23
B) Les ONG dans le droit international : définition juridique retenue dans le cadre européen……..27

2) La notion de société civile européenne dans la gouvernance européenne :……..31

A) L'ambiguïté de la notion de société civile : une construction sociale pour faire société…….31
B) Une signification et une portée différente selon le champ européen…… 33

3) Les ONG, des représentantes de la société civile au sein des institutions européennes :……..36

A) Représenter la société civile : le moyen pour les ONG de participer aux décisions européennes……36
B) La société civile européenne : instrumentalisation et utilisation des ONG par les institutions européennes dans le processus de gouvernance européenne……...38

Chapitre 2 : Une intégration des ONG propre à chaque instance et fruit de longues luttes : .. 41

1) L'intégration des ONG au sein du Conseil de l'Europe:…….40

A) Un statut acquis et renforcé depuis 50 ans…… 40
B) Une intégration des ONG unique au monde…… 45

2) L'intégration des ONG au sein de l'Union européenne:…….48

A) Une volonté naissante dans les années 1990 poursuivie jusqu'à nos jours……. 48
B) 30 ans après, un statut non unique pour les ONG : des ONG noyées au milieu des groupes d'intérêt…… 52

CONCLUSION PARTIE 1 : 61

PARTIE 2 : Des actions de plaidoyer différentes, fruit du fonctionnement propre des institutions européennes et des acteurs non gouvernementaux 63

Chapitre 1 : L'action de plaidoyer des ONG, conditionnée par le fonctionnement différent des institutions européennes : 64

1) Une même volonté d'agir : faire une action de plaidoyer……...63

A) L'action de plaidoyer, son but et son intérêt……..63
B) L'organisation du travail de plaidoyer……...66

2) Une opportunité de plaidoyer différente au sein des deux institutions européennes:……....70

A) L'action de plaidoyer des ONG au Conseil de l'Europe……70
B) L'action de plaidoyer des ONG dans l'Union européenne…….73

3) Une action de plaidoyer conditionnée par le fonctionnement et la portée différente des deux institutions européennes…….76

A) Le fonctionnement particulier des deux organisations européennes :……..76
B) La portée et le poids coercitif des deux instances européennes : des institutions en concurrence ?.....80

Chapitre 2 : L'action de plaidoyer des ONG conditionnée par l'implication de l'ONG elle-même :..... 85

1) La question du représentant de l'ONG : évolution et transformation de l'action collective …..84

A) Le représentant de l'ONG : un militant particulier……84
B) Militants bénévoles et experts professionnels : quel impact dans la qualité du travail de plaidoyer ?.....88

2) Une inégalité de fait entre les ONG dans le travail de plaidoyer:……..……...90

A) Le niveau de l'Union euroépenne, un niveau plus difficile à investir……...90
B) Un certain désinvestissement des ONG au Conseil de l'Europe au profit de l'Union européenne……. 93

3) Une inégalité entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne…….95

A) Une forte professionnalisation des ONG au sein de l'Union européenne : un plaidoyer à l'allure du lobbying…… .95
B) Une impression d'amateurisme plus grande au Conseil de l'Europe…… 97

CONCLUSION PARTIE 2 : 102

PARTIE 3 : L'intérêt des ONG à investir le Conseil de l'Europe..... 104

Chapitre 1 : Une place de premier plan pour les OING : La conférence des OING 105

1) Une organisation rodée, légitime et établie:……..……...104

A) Institutionnalisation, organisation et fonctionnement…… 104
B) L'action de plaidoyer et l'inclusion des OING dans la Conférence des OING....….... 108

2) Les intérêts des OING à s'investir dans la Conférence des OING:……..112

A) Exister au niveau européen……..112
B) Pleinement représenter, former et contribuer à construire la société civile européenne……114

3) Les impacts de l'investissement des OING au sein de la Conférence des OING:…….. 118

A) Le rôle de la Conférence des OING au sein du quadrilogue : un contribution aux travaux du Conseil de l'Europe…….118
B) Un plaidoyer qui porte ses fruits……..121

Chapitre 2 : Une Conférence des OING en proie à plusieurs limites : états des lieux et solutions possibles : 125

1) La portée des actions de la Conférence des OING : un plaidoyer limité et peu visible…… 124

A) La question de la pérennité de la Conférence des OING : un manque de moyens ?...124
B) Le manque de reconnaissance de la Conférence des OING : un intégration fragile et questionnée……...126

2) Une implication des OING membres de la Conférence des OING remise en question……...128

A) Une majorité silencieuse : des OING peu actives et invisibles…… ..128
B) Une forme de lassitude au sein des OING actives…… . 130

3) Quelles solutions et quelles perspectives futures ?.....132

A) La nécessité de redynamiser, moderniser et professionnaliser la Conférence des OING……132

B) La nécessité de la reconnaissance de la Conférence des OING par le Conseil de l'Europe et la société civile……...135

CONCLUSION PARTIE 3 : 139

CONCLUSION GÉNÉRALE : 140

BIBLIOGRAPHIE : 144

TABLES DES MATIERES : 157

ANNEXES : 161

Annexe 1 : Entretien Rozet Hélène……161

Annexe 2: Entretient Oeschger Annelise……173

Annexe 3: Entretien Guéry Daniel……189

Annexe 4 : Entretien Marie Elisabeth……203

Annexe 5 : Entretien Verhaeghe Peter……..224

Annexe 6: Entretien Hunting Joanne……241

Annexe 7: Entetien Rurka Anna……245

Annexe 8: Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart Monde et du Caritas Europa au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne……..……262

ANNEXES :

ANNNEXE 1 :

ENTRETIEN 1 : HÉLÈNE ROZET Représentante actuelle d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe

13 janvier 2020 via Skype

CL : Bonjour, est ce vous m'entendez bien ?

HR : Oui Claire Bonjour, oui je vous entends bien

CL : Merci, merci à vous de m'accorder cet entretien et de prendre le temps de répondre à mes questions.

HR : Alors du coup comme j'ai pas euh d'écouteur, alors je vais essayer euh d'augmenter le son, ah oui ça va mieux !

CL : D'accord super !

HR : Oui bah de rien -rires-

CL : Alors peut être que je vous re précise l'objet de ma recherche, alors j'étudie la place des ONG dans les institutions européennes, et je m'intéresse particulièrement au Conseil de l'Europe comme je suis étudiante à Strasbourg c'est plus simple au niveau du terrain de recherche et aussi par ce que les ONG ont un statut spécifique au Conseil de l'Europe donc j'ai choisi de me concentrer là-dessus. Et niveau d'ATD comme j'ai pu vous le dire dans mon mail, j'ai fait un stage l'été dernier, donc je me suis dit que c'était dans la cohérence de voir ce que peut faire ATD au Conseil de l'Europe, d'où mon envie d'en discuter avec vous pour avoir votre retour sur votre ressenti par rapport au Conseil de l'Europe dans la mission que vous avez au sein du Conseil. Donc j'ai préparé plusieurs questions...

HR : ...Oui c'est mieux -rires-

CL : ... Oui et alors ma première question est de savoir quelle est votre mission générale au sein du Conseil en tant que représentante d'ATD pour le Conseil de l'Europe, quel est le travail que vous devez effectuer là-bas si vous pouvez me résumer votre travail ?

HR: **Alors qu'est-ce que je peux dire, euh la première chose c'est faire partie de la Conférence des OING et donc euh il y a 2 sessions par an, alors comment il y a la vie propre à la Conférence des OING avec une association qui gère le fait de pouvoir exister et faire**

des choses ensemble, il y a un certain nombre de résolutions qui sont adoptées, qui sont proposées par des groupes d'associations et adoptées ou pas, normalement elles sont adoptées par d'autres, euh et **puis il y a tout un travail de réflexion ensemble sur un certains nombres de thèmes suite à l'actualité aussi**, quand par exemple des défenseurs des droits sont attaqués ou quoi enfin voilà. Nous au niveau ATD Quart Monde on fait partie du groupe, de la Commission droits de l'homme et à l'intérieur de cette Commission du groupe pauvreté, droits de l'homme ou droits humains je ne sais plus exactement.

CL : Oui c'est ce que j'avais pu voir dans les publications sur le site du Conseil de l'Europe qui est la seule source d'information, j'ai pas vraiment trouvé d'études scientifiques à ce sujet, si des mémoires comme le mien ont déjà été fait, mais autrement toutes les sources sont sur le site du Conseil qui publient les rapports et réunions, enfin ce qui a été voté.

HR : Ah les, d'accord, les recommandations ?

CL : Oui c'est ça !

HR : Et après il y a un certain nombre de Commissions qui font des comptes rendus, je ne sais pas si tout est sur le site...

CL : .... Non tout n'est pas sur le site.

HR : Oui c'est sûr que tout n'est pas dessus.

CL : Oui et il n'y a pas vraiment de retours sur les choses qui ont pu être adoptées il y a plusieurs années, sous forme de bilan qui montre une évolution des recommandations prises, faire un avant / après, si j'ai vu un rapport sur euhm, en 2012 une recommandation avait été prise sur l'éradication de la pauvreté et ils en avaient fait un bilan lors d'une journée spécifique à la pauvreté, de qu'est ce qui a été fait depuis que la recommandation a été prise entre les 4 piliers, quelles évolutions, et il y avait toute une journée là-dessus.

HR : Alors en 2012 c'était très spécial, par ce qu'il y a eu après une résolution qui a été adoptée euh par les quatre piliers !

CL : Oui c'est ça !

HR : Et ça c'est quelque chose de très rare si j'ai bien compris, c'était quelque chose d'assez extraordinaire !

CL : Et j'imagine qu'ATD a dû jouer un rôle assez important aussi là-dedans, car c'est vraiment la thématique du mouvement.
HR : Oui, il y a avait une volonté permanente du mouvement avec à l'époque la présidente de la Conférence des OINGs qui est du mouvement et qui était assez remarquable...

CL : ...Oui Annelise Oeschger ?

HR : **Oui c'est bien elle, qui a su faire et faire en sorte d'engager tout le monde, donc euh ça c'est les recommandations. Puis après il y a un certain nombre de groupes de travail qui existent, moi je fais partie du groupe de travail pauvreté.** Alors c'est euh comment, c'est des groupes de travail où il faut se mettre dedans si on veut que ça avance. **Au niveau du groupe pauvreté, il y a quelques associations qui s'y mettent à fond et du coup ça avance.** Et des fois il y a que deux associations et comme pour le 17 octobre l'an dernier on a fait un livret autour de ce qui s'appelle le droit au logement décent, la voie des enfants euh j'ai euh, je sais pas s'il est sur le site mais je pense qu'ils ne l'ont pas encore mis, et euh donc voilà on a travaillé avec deux associations et alors on essaye chaque année de célébrer la journée internationale de la pauvreté et euh je pense qu'on arrive depuis assez longtemps chaque année, de temps en temps c'est remis en cause, mais euh c'est quand même un moment, un point d'orgue de l'année où on peut réussir à célébrer quelque choses, **célébrer le courage des plus pauvres et célébrer aussi ceux qui se battent à leur côté et pas les oublier.**

CL : Oui c'est ça mettre le focus dessus sur cette journée là et il me semble que c'est une journée qui maintenant est assez bien institutionnalisée, c'est quelque chose dont on a l'habitude, ce qui est vraiment chouette

HR : Oui oui **c'est super mais en même temps c'est toujours un combat pour dire cette année on le fait encore et en fait c'est ATD qui a commencé euh**...

CL : ...oui oui c'est ça...

HR : ... qui a commencé le combat, mais ce qui est génial c'est qu'il y a un certain nombre d'associations qui sont derrière, comme euh le Secours Catholique Caritas, le Secours Populaire, ESAN et puis encore d'autres et chaque année c'est plus le Strasbourgeois et moi je ne suis plus à Strasbourg, mais euh en tout cas j'y suis de cœur on travaille ensemble. Et c'est aussi des questions de relations humaines.

CL : Oui de voir avec qui le feeling passe, mais du coup vous travaillez toujours avec d'autres associations, des discussions de groupes et du travail en commun ?

HR : Oui, avec toujours, j**e trouve qu'Anna Rurka, la présidente de la Conférence des OING,**

elle est aussi euh, quelqu'un de très porteur et elle est très très présente. Enfin vous voyez il y a une réflexion en commun, ou pas. Et **puis oui c'est beaucoup des questions de personnalités** mais en tout cas quand il y a des choses intéressantes qui se passent au niveau d'une association, euhm jusqu'à présent on arrive à en parler et à se demander mais qu'est ce
qu'on va en faire autour et là actuellement, **euh au niveau du 17 octobre, depuis 2 ans ce qui est intéressant est de choisir un thème qui a un rapport avec ceux qui est examiné euh, au niveau de la Charte sociale européenne.** Et donc l'année dernières c'était euh, c'est la question du droit au logement mais je sais plus quoi, en tout cas il y avait quelque chose de très fort au niveau du droit des enfants, et puis tout ce qui était droit au logement on l'a fait l'année dernière et on a vu qu'on pouvait pas faire plus par ce qu'il a fallu être raisonnable. Et cette année on fait quelque chose autour, **enfin raisonnable entre guillemets il y avait eu peur que la Conférence des OING s'auto détruit ou je sais pas quoi du coup voilà on a fait avec ce qui était possible**, et cette année ça va être autour du travail social, de l'accès au travail social et de l'accès à la santé de l'accès aux services pour les plus pauvres. En fait l'accès à tous, droit de base et quand on parle des très pauvres, ça veut dire qu'on vérifie que tous ont accès à tous les droits.

CL : Dont ils ont droits et qui sont inscrits notamment dans la Charte sociale européenne ?

HR : **Oui et le principe de la Charte sociale européenne, sur laquelle ATD Quart Monde s'est beaucoup impliquée dès le départ pour que d'une part, un certains nombres thèmes soient adoptés, puisque l'article 31 de la Charte sociale européenne, euh l'article 30 toute personne doit être protégée de la pauvreté et l'article 31 toute personne a le droit à un logement décent,** c'est vraiment quelque chose on doit se battre où on doit dire...

CL : ... c'est pas encore le cas aujourd'hui, alors qu'elle a été adoptée il y a plusieurs années maintenant...

HR : Oui, oui depuis 1996 la Charte révisée mais même si c'est pas la Charte révisée il y a le droit de vivre dans des conditions décentes et ou ceux qui n'ont pas adoptés ça, bah c'est vrai que le **Conseil de l'Europe nous donne des choses solides pour nous battre contre la pauvreté à travers l'accès au droit, ça c'est génial et c'est vraiment quelque chose de très très solide.**

CL : D'accord, et est-ce que du coup avec le statut participatif de 2003 et la recommandation du Comité des ministres de 2007 vous avez un changement dans l'intégration des OING au sein du Conseil de Europe, de passer d'un statut consultatif à participatif, est ce que ça a rendu l'impact de la Conférence et le travail des OING plus important, plus légitime et facile ? Est-ce que ça a marqué un tournant où il n'y pas vraiment eu de différence, selon vous ? Je ne sais pas depuis combien de temps vous représentez ATD...

HR : ... Alors justement c'est depuis 3 ans du coup je suis complètement incapable de répondre à

ce niveau-là.

CL : D'accord, oui je comprends.

HR : Ce que j'ai trouvé génial **à la dernière Conférence des OING c'est qu'on a vraiment eu un appel à travailler avec les autres piliers et à oser les interpeller, voilà c'est euh en fait comme association on fait partie de la Conférence des OING mais on est aussi membre de Conseil de l'Europe, et ça veut dire qu'on peut sans passer par la Conférence des OING, aller rencontrer des fonctionnaires, parlementaires** et voilà on est euh...

CL : ...ça crée une forme d'égalité entre les différentes institutions du Conseil de l'Europe, qui fait aussi avancer le travail entre des acteurs très institutionnels comme le Comité des ministres ou moins institutionnels comme les OING.

RZ: Oui, euhm **je suis pas sûr qu'on soit à égalité par contre euh on a le droit d'aller euh voilà, et à la dernière session de la Conférence OING, moi ça m'a vraiment marqué d'entendre tous le travail qui est fait en ce qui concerne les réfugiés et comment, que ce soit le Comité des ministres, l'Assemblée Parlementaire où le Congrès des pouvoirs locaux, ils disent mais nous on peut rien faire sans les OING, sans certaines associations en particulier, par exemple Médecins du Monde qui est très meneur et d'autres**, euh **Caritas etc., nous on est pas trop là-dedans,** encore que voilà mais euh, on doit chercher ensemble sinon on arrivera pas.

CL : Sinon il y a une déconnexion aussi entre le monde politique et le monde du terrain si je peux dire comme ça !

RZ : Exactement les associations ont le terrain et l'accès aux personnes...

CL : ... et des connaissances...

HR : Sachant que bon c'est une parenthèse, mais je suis allée à la CNED, à une réunion des associations en France et ces associations euh j'y étais un peu comme auditrice, c'était sur l'aide médicale d'État, une aide qui s'adresse juste euh aux personnes qui n'ont pas de statut légal en France, c'est à dire que ces personnes doivent prouver qu'elles n'ont pas de statut légal, et c'est plus difficile de prouver qu'on a pas de statut qu'on en a déjà, mais euh les associations disent là vous nous prenez pour des prestataires de travail social et alors à la CNED ils disent qu'ils n'ont pas la possibilité de prendre tout le monde et donc il faudrait des dossiers à l'avance et les associations disent que voilà nous c'est pas ce qu'on est, c'est pas notre rôle, notre rôle c'est d'être des facilitateurs, des euh mais voilà pas pour un travail administratif et c'est vrai que c'est compliqué tout ça.

CL : De trouver le juste équilibre... et du coup entre les Conférences plénières bi annuelles vous avez des rencontres plus régulières, ou un travail est fait en amont par chaque association qui travaille de son côté et après il y a une réunion et les choses sont mises ensemble ?

HR : Ça dépend des gens et ça dépend...

CL : ... de l'engagement, de la motivation ?

HR : ... Oui là j'essaye de lancer quelque chose et **on est plusieurs à vouloir lancer quelque chose à récolter de la matière pour préparer le 17 octobre 2020 autour du travail social, bon c'est que ça va toujours être un peu les mêmes qui vont ramener de la matière et réfléchir et après d'autres qui vont plus être là pour organiser au dernier moment mais voilà c'est comme c'est la vie.**

CL : Oui tout à fait, parce que je sais même pas, comment ça fonctionne est ce qu'au niveau des associations c'est du bénévolat, je veux est ce que les représentants font ça de manière bénévole où est ce que certains sont mandatés avec une mission rémunérée en tant que travailleur de l'association ?

HR : **Ça dépend des associations, moi je suis permanente de l'association, donc euh oui effectivement je suis mandatée, j'ai des heures pour le faire, j'ai beaucoup de liberté mais c'est mon boulot en fait. Sinon dans d'autres associations c'est souvent des retraités qui ont du temps.**

CL : Ce qui explique aussi du coup l'implication peut être des uns et des autres qui est différente.

HR : C'est différent, après il y a des retraités qui avaient des responsabilités ou qui ont une capacité incroyable et qui font avancer les choses, d'autres moins...

CL : Oui c'est sûr -rires-

HR : Bah voilà c'est ça, donc oui oui **on a fait ce livret autour de la voix des enfants par exemple, après euh c'est aussi quand ont travaillé sur le logement décent j'ai tout un document bon après ça me sert à moi, après qu'est-ce que les autres vont en faire je sais pas euh oui euh voilà c'est très inéga**l -rires-

CL : D'accord.

HR : Par ce que voilà il y a des choses qui avancent, d'autres choses qui avancent pas...

CL : Et vous avez aussi des retours sur des choses mises en œuvre ou ce sont vraiment des recommandations qui sont faites et ensuite que les États peuvent appliquer comme ils veulent entre guillemets ?

HR : **Ce qui est peut-être un peu compliqué au niveau du Conseil de l'Europe c'est qu'euh c'est l'Europe à 47, alors déjà l'Europe à 27 c'est un peu compliqué à faire avancer alors l'Europe à 47**... On fait aussi **partie du Processus de Turin pour la Charte sociale européenne, c'est des associations qui se mettent ensemble, alors c'est poussé et je crois en mai dernier le Comité des ministres a dit oui oui, ça serait vraiment bien si tous les pays**
adoptaient la Charte sociale révisée, formidable, le 19 septembre il y a à nouveau eu une Conférence menée par Monsieur MATTEI, l'**ambassadeur de France autour de la chose et quand on l'entend on se dit bah oui ça serait formidable mais par derrière on sait que rien, qu'il n'y a eu aucune adhésion depuis 2012 et qu'il y a même eu des pays qui souhaiteraient quitter la procédure de réclamation collective donc les choses sont compliquées. Par contre ça avance d'un autre côté, au niveau de l'Union européenne avec l'adoption du socle européen des droits sociaux.**

CL : Oui avec le Sommet à Göteborg.

HR : Oui c'est ça et du coup on se dit bah par ce biais au moins dans les pays de l'UE des choses vont avancer et des droits vont pouvoir être donnés au plus pauvres, voilà...

CL : C'est des fois l'impression que j'ai pu un petit avoir des quelques lectures que j'ai pu faire, que le **Conseil est précurseur au niveau des droits puis après à l'Union européenne, souvent ça a été discuté, crée au Conseil puis repris au sein de l'Union européenne ou porté par des associations au sein de l'UE**, et donc de voir que ça forme un peu une anti-chambre de la suite après à l'Union européenne où l'impact est peut-être plus fort du fait que les membres de l'Union européenne ont un régime juridique plus fort, différent au sein de l'Union européenne par rapport au Conseil de l'Europe au niveau de l'application après des textes votés.

HR : Oui oui **après c'est une symbiose mais c'est clair vous avez raison à ce niveau-là.**

CL : Oui il y a des relations entre les instances, et du coup est ce qu'ATD est aussi représenté au sein de l'Union européenne ?

HR : **Oui ! Et euh donc il y a un groupe dont je fais partie, le groupe d'action politique en Europe qui se réunit à Bruxelles environ tous les 2 mois avec des personnes qui sont euh qui ont des responsabilités au niveau de l'UE, et puis il y a un intergroupe - vous connaissez un peu ? - il y a un intergroupe qui réunit euh des élus, des parlementaires tout ça, autour de la question, là je crois je sais plus si c'est extrême pauvreté ou accès aux droits, je ne sais plus**

exactement et c'est au niveau de Bruxelles. C'est jamais gagné d'avoir un intergroupe...

CL : J'avoue que ça me semble plus flou au niveau du statut des ONG et de leur intégration à l'Union européenne, autant au Conseil de l'Europe ça me semble assez clair, ça s'est très institutionnalisé, autant à l'Union européenne j'ai plus l'impression qu'on est dans du lobbying pour les associations et que c'est plus quelque part informel qu'un véritable statut avec une intégration formelle alors je sais pas si j'ai loupé des informations ou pas trouvé les bonnes sources...

HR : Après j'y suis pas mais c'est vrai, je pense que c'est la réalité euh oui euh c'est ça et cet inter groupe c'est du lobbying n'empêche que c'est quelque chose de formel, c'est des gens qui se réunissent régulièrement autour de cette question, de euh de je sais plus en fait c'est plusieurs associations qui se sont mises en place et qui ont décidé d'un certains nombres de choses avec des parlementaires qui y participaient. J'imagine que ça veut dire qu'il y a aussi un financement par derrière, j'imagine hein je suis pas sûr. En tout cas le nombre est limité.

CL : Et du coup c'est d'autres membres d'ATD, ou permanents qui font ce travail au niveau de l'Union européenne, en plus de votre travail à vous ?

HR : **Ah mais au niveau de l'UE ce n'est pas moi, c'est un collège, mais on se rencontre et on se tient au courant mais moi je suis pas au niveau de l'UE et du coup je connais pas...** Mais j'ai quand même lu le discours d'Ursula Van Der Leyen. **Mais voilà et actuellement ce qu'on défend beaucoup dans ATD Quart Monde c'est aussi le fait de réussir les ODD, les objectifs de développement durable, euh et de à la fois au niveau du climat et au niveau de la lutte contre la pauvreté et ne laisser personne de côté.** Le terme laisser personne de côté c'est ATD Quart Monde qui l'a poussé et qui est maintenant adopté partout et donc on est quand même fier.

CL : Bah oui et il y a de quoi être fier, c'est chouette de voir comme ATD dans son histoire a beaucoup œuvré au niveau des droits, bah j'ai beaucoup lu l'été dernier avec Julie -ndlr ma tutrice de stage chez ATD Quart Monde- qui m'avait donné beaucoup de choses à lire et elle m'avait expliqué un peu, et de voir tout ce plaidoyer de fait depuis toute ces années et tout ce qui a été mis en place aussi c'est assez impressionnant et de voir tous les fruits de tout ça, c'est quelque chose de positif et aussi d'encourageant pour continuer les choses.

HR : Oui oui bien sûr mais c'est vrai que cette lutte contre l'extrême pauvreté et pour la dignité et l'accès de tous, ça rejoint forcément plein de gens, les humanistes et du coup c'est facile de se faire des amis, enfin facile c'est accessible à tout le monde mais effectivement c'est porteur, ça donne envie

CL : Oui généralement tout le monde est d'accord que ça va pas, le plus dur est de mettre cela en pratique ce qu'on dit des fois dans ces forums en application dans le quotidien des personnes

concernées.

HR : Oui Oui...

CL : D'accord et au niveau de la coopération entre les associations est ce que c'est tout en français, en anglais, est ce que c'est facile de s'harmoniser ensemble ? Ou bien c'est quelque chose de complexe et qui prend du temps de se mettre d'accord pour venir aux recommandations ? Comment vous le percevez ?

HR : Euh... **les recommandations c'est pas un gros travail bon il faut les rédiger tout ça et après les et les traduire euh... je sais pas exactement qui fait les traductions mais c'est pas énorme. Après le travail d'interprétation euh pendant les sessions je sais que c'est vraiment un gros débat de financement, donc tout n'est pas traduit et ça peut effectivement, euh poser des problèmes dans les groupes de travail voilà mais à mon avis il faudrait vraiment plus de préparation pour ce que j'ai vu, il y avait vraiment des manques de préparation donc voilà et il y a quand même beaucoup de francophones et d'anglophones.** Puis il y a des outils qui sont vraiment supers. C'était quoi votre question c'était autour des interprètes, de l'interprétation ?

CL : Plutôt de savoir entre les différents représentants qui ne parlent pas la même langue et qui n'ont pas non plus derrière le même bagage de connaissances et la même manière de fonctionner comment est-ce que derrière on arrive à se mettre d'accord, comment on coopère ensemble par ce que j'imagine dans chaque groupe, chaque Commission il y a différentes associations qui n'ont pas les mêmes visions ni la même façon de travailler, et de se mettre ensemble pour y réfléchir ça doit être quelque chose aussi un travail à faire. Et du coup est ce que toutes ces différences sont plutôt source de richesses ou de freins et de complications ?

HR : Hum, **le groupe est intéressant dans le sens où ça donne une vision de la société d'entendre les autres** euh nous en tant qu'ATD Quart Monde c'est sûr quand on attend parler de la culture et de l'accès de tous à la culture on a pas le temps d'être sur toutes les choses mais ça nous intéresse énormément, tous ce qui est migration ça nous intéresse énormément, tous ce qui est territoire ça nous intéresse aussi et ça touche les questions de pauvreté. I**l y a d'autres choses où on est moins touché et du coup euh on s'implique moins euh j'ai pas de sentiments qu'il y ait des désaccords voilà. Après je je suis pas sûr non plus enfin, on est pas à mon avis représentatif euh euh de... l'Union enfin du Conseil de l'Europe, il y a majorité de français euh quelques allemands voilà mais et et... à mon avis il y a pas des personnes des 47 pays à chaque session. Et puis et puis par exemple si on prend le groupe pauvreté bon ça demeure quand même assez franco-français, un peu belge mais c'est dommage. Après chaque association à des représentants, est présent je sais plus dans 5 ou 10 pays.** Donc on ne vient pas quand même en notre nom propre. **Mais euh est ce qu'on est représentatif, à mon avis on est pas représentatif euh de tous, on essaye de faire le maximum et d'impliquer le maximum de pays et de voir l'ensemble que ce soit des recommandations qui puissent s'appliquer à tous mais j'imagine que des Turcs ou des**

Russes auraient beaucoup à dire, je sais pas dire ça va pas enfin voilà oui on fait ce qu'on peut quoi.

CL : Oui oui j'imagine bien -rires-

HR : Je sais pas si je suis très...

CL : Non, non mais c'est intéressant d'avoir juste votre point de vue, et votre ressenti c'est aussi un peu le but de mon enquête si je peux dire cela ! Et...

HR : Oui oui après c'est vrai que c'**est quand même toujours passionnant par ce qu'il y a toujours des gens qui ont vécu, bah des anciens, évidement les anciens ça tend à disparaitre toujours mais qui sont là depuis longtemps longtemps et qui ont vécu des combats** et quand ils présentent le Conseil de l'Europe par exemple euh en 1989 à la chute du mur et quand ils parlent de comment ils ont essayé d'obtenir des lois pour tout le monde je trouvais ça génial... bah des lois ou des chartes.

CL : Oui de faire avancer la démocratisation de tous ces pays de l'Est, c'est vrai qu'après la chute du mur le Conseil de l'Europe s'est beaucoup focalisé là dessus et c'était une de ses grandes missions. Et du coup selon vous toujours est ce qu'il y a un intérêt à discuter ensemble au niveau européen, à dépasser cet échelon national, de se mettre ensemble à un niveau plus supranational ou transnational est ce que ça un impact plus grand ?

HR : Mais ça je dirai**s on le fait déjà au niveau de chaque association, je pense que euh ce qu'on amène au niveau du Conseil de l'Europe c'est plus euh des plaidoyers au niveau des thématiques** euh ouais... je dirais plus ça et, et je suis allée une fois ou l'autre aussi euh à des séances du Congrès des pouvoirs locaux et je trouvais aussi qu'au niveau des thématiques on était hyper d'accord quoi et des maires qui mettent la pression par ce que l'un ou l'autre accueillait des migrants dans sa ville, des gens qui se sont trouvés dans des dangers incroyables, des gens qui sont morts et donc là on se dit ouah, c'est intéressant aussi de voir les risques, on peut toujours se dire bah franchement ils se mouillent pas beaucoup ils sont pas accueillants mais par derrière, c'est quand même formidable de s'entendre mutuellement chacun dans sa responsabilité.

CL : D'accord oui et j'ai encore une dernière question, j'ai un peu fait le tour de toutes mes questions, est ce que le fait qu'Annelise Oeschger était présidente de la Conférence est ce que ça a impacté le travail d'ATD et donner plus de visibilité au mouvement, est ce que vous avez un retour sur son travail en particulier ou peut-être pas ?

HR : Alors moi je trouve génial de travailler avec Annelise par ce que c'est quelqu'un de très ouverte et très intelligente et quand j'ai des doutes ou que je comprends pas...

CL : Par ce qu'elle y est toujours ?

HR : Alors **elle est comme euh co représentante, alors c'est moi la représentante en chef entre guillemet et euh elle est euh en fait présidente d'OING service mais c'est venu après comme cela, par ce qu'elle a envie de se mettre au service et Annelise elle est comme cela et c'est génial** et du coup euh par ce qu'en fait on travaille toujours en gagnant des gens et euh mais Annelise c'est « qu'est-ce que tu penses et ça il faut faire par ce que », ouais on réfléchit ensemble sur la façon de faire aboutir des choses mais sans semer la discorde donc voilà les choses se passent bien et je trouve ça super !

CL : D'accord ok.
HR : Mais est-ce que c'est par ce que, oui c'est quelqu'un qui était énormément respecté et qui a fait avancer les choses du coup c'est très très bien -rires-

CL : Oui bien sûr c'est super d'avoir des gens comme ça qui font bouger les choses et je pense que c'est quelque chose dont on a besoin dans notre société par ce qu'il reste beaucoup de chose à bouger encore !

HR : Ouais ouais...

CL : Ok bah je vous remercie car je n'ai plus vraiment de questions ...

HR : Bah voilà et si vous avez d'autres questions vous n'hésitez pas...

CL : Ça marche merci beaucoup en tout cas c'est très précieux et ça me donne des pistes de travail, et oui merci beaucoup pour le temps accordé !

HR : Et je serais intéressée pour avoir des retours !

CL : Oui tout à fait !

HR : C'est vrai que **c'est vraiment la vision de quelqu'un qui est là depuis 3 ans, j'ai fait mon petit chemin petit à petit mais euh voilà mais peut être que d'autres on trouvé leur route de façon complètement différente**....

CL : Oui bien sûr et c'est aussi ce qui est chouette de voir que pour euh un même fonctionnement ou une même mission on va l'interpréter ou la vivre de façon différente !

HR : Voilà et alors le résultat ça serait quand normalement -rires- ?

CL : Je dois écrire ça pour le mois de mai ça sera le moment du rendu, du coup voilà...

HR : Et du coup après c'est assistante sociale ?

CL : Non non je vais ensuite en master 2, je suis en master 1 à Sciences Po Strasbourg et je suis en filière études européennes et internationale -ndlr : chose déjà expliqué dans mon mail de demande d'entretien-

HR : D'accord !

CL : Et pourquoi le mémoire, alors c'est quelque chose de facultatif mais c'est encouragé car ça peut nous aider à définir notre projet professionnel ! Et moi j'ai décidé de faire cela car les institutions européennes et les ONG m'intéressent beaucoup et c'est quelque chose dans quoi je
me verrais aussi plus tard professionnellement et donc je me suis dit que regrouper les deux sujets pourraient être intéressant !

HR : Et après ça, pour venir dans les inters groupes !

CL : Donc voilà comment j'en suis venue et où j'en suis aujourd'hui, je pourrais vous parler des résultats dans quelques mois, j'espère dans le bon sens -rires-

HR : Oui bah je serais intéressée par le résultat -rires-

CL : Oui merci beaucoup !

HR : Alors à bientôt !

CL : À bientôt, bonne fin de journée à vous !

ANNEXE 2 :

ENTRETIEN 2 : ANNELISE OESCHGER Ancienne présidente de la Conférence des OING Ancienne représentante d'ATD Quart Monde au Conseil de l'Europe

31 janvier 2020 via Skype

CL : Merci pour le temps que vous m'accordez avec cette demande d'entretien que je vous ai faite. Que je vous explique mon sujet pour, pour vous expliquer les raisons de mon appel. Je suis étudiante en master 1, en études européennes et internationales et j'ai un fort intérêt pour les ONG et pour les institutions européennes et dans ce cadre j'ai décidé de croiser ces deux thématiques pour un travail de recherche de mémoire ; et de voir comment les ONG s'intègrent et participent aux activités des institutions européennes, étudier les moyens d'actions à leur disposition. Pour cela je travaille particulièrement sur le Conseil de l'Europe par proximité de terrain comme j'habite à Strasbourg et du fait du statut spécifique de ces dernières au Conseil par rapport à l'Union européenne. Dans ce sens-là, au vu de votre expérience et de ce que vous avez pu faire au travers du Conseil de l'Europe, entendre votre expérience et votre ressenti à ce sujet me sera précieux.

AO : Uhm Uhm...

CL : Et donc dans ce, ce sens-là j'ai quelques questions, vous avez été présidente de la conférence des OING, c'est bien cela ?

AO : Oui tout à fait de 2004 à 2009.

CL : Pouvez m'expliquer votre travail de présidente, quel est le rôle en tant que présidente de la Conférence des OING et la charge qui en découle ?

AO : Vous connaissez déjà un peu le fonctionnement de la Conférence des OING et sa place au sein du Conseil de l'Europe ?

CL : Oui, cela est clair pour moi, comment les quatre piliers s'imbriquent ensemble

AO : Est- ce que vous avez déjà parlé avec une personne responsable de l'animation de la conférence des OING ?

CL : C'est à dire ?

AO : Un membre de la commission permanente où est ce que moi je suis la première personne ?

CL : Alors vous êtes la deuxième personne avec qui je m'entretiens, je me suis déjà entretenue avec Hélène Rozet, qui est la représentante actuelle d'ATD, et j'ai pu discuter avec la représentante de Médecins du Monde.

AO : **Ah Martine Schmelck ? Très bien oui** ! Et donc par encore avec quelqu'un qui est dans la direction ?

CL : Non je n'ai pas encore de retour de demande à ce sujet, il est vrai qu'il est plus difficile de rentrer en contact avec les membres de la direction de la Conférence des OING

AO : Et est-ce que vous avez vu qu'il y a déjà pas mal de travaux comme le vôtre qui ont été fait sur la Conférence des OING ?

CL : Pas vraiment, alors peut être que j'ai mal cherché mais je n'ai pas trouvé tant de choses dans les bases de données universitaires.

AO : Alors attendez, récemment, il y a une demi-année une personne m'avait aussi contactée à ce sujet, que je retrouve son nom...

CL : - explication du travail de mémoire de 4A Pauline Kieffer sur l'action de plaidoyer de Médecins du Monde, mémoire non trouvé sur bu.unistra.fr-

AO : D'accord et il y a aussi eu des évaluations, des travaux il y a deux, trois ans justement sur la Conférence des OING, vous avez pas vu ça ?

CL : Non je n'ai rien trouvé à ce sujet, pourtant tous les mémoires effectués à l'IEP sont archivés et sont disponibles, alors peut-être qu'il n'y a pas de diffusion mais j'avoue que j'en ai pas connaissance.

AO : D'accord, je sais pas pour où commencer... de toute façon sur le site web du Conseil de l'Europe il y a une partie consacrée à la Conférence des OING

CL : Oui tout cela je l'ai vu !

AO : Et le plus intéressant actuellement sont les visites dans les pays, avec la présidente actuelle Anna Rurka avec toujours des personnes différentes **elle va dans des pays pour interroger des gouvernementaux aussi bien que des ONG pour interroger sur la situation de la société civile actuelle. Et puis l'autre chose c'est le conseil d'expert sur le droit en matière d'ONG**,
on l'a établi il y a 10 ans maintenant et qui fait toujours des recherches sur des sujets spécifiques de droits et liés à l'actualité, ce qui peut coincer dans certains pays.

CL : Et du coup ce sont des choses qui sont discutées lors des deux sessions annuelles ?

AO : Oui exactement, et puis donc en **tant que présidente évidemment le plus important est de permettre aux ONG de travailler ensemble sur des sujets prioritaires du Conseil de l'Europe.** Par ce que, **ce qui est spécifique au Conseil de l'Europe et que l'on n'a dans aucune autre structure intergouvernementale, c'est que la société civile a une place reconnue au sein de l'institution.** Et la société civile organisée. Il y a le statut participatif des ONG donc il y a aujourd'hui un peu plus de 300 ONG qui ont ce statut. Ces ONG ensemble forment la Conférence des OING. **La conférence des OING n'a pas été crée par une résolution du Comité des ministres mais elle s'est auto créée et au sein de l'organisation, c'est un truc assez spécifique.**

CL : Oui, il y a eu une véritable implication des ONG, c'est en 2003 que ce statut participatif a été créée, avec la résolution 2003 (8) du Comité des ministres...

AO: **Oui, tout à fait, vous avez vu déjà en 1952, le Conseil de l'Europe a donné ce statut spécifique aux ONG et justement petit à petit, pour ne pas parler chacune des ONG pour elle-même s'est créé un comité de liaison et c'est devenu de plus en plus une structure, il y avait des présidents et vice-présidents, et puis le travail des ONG était quand même assez reconnu et en 2003 ce statut consultatif a été augmenté et tourné en statut participatif, là il y a eu cette résolution du Comité des ministres.** Comme on a eu cette augmentation en 2003, moi j'ai été élu en janvier 2004 et pour mai 2005 était prévu un sommet des chefs d'État et de gouvernements à Varsovie, donc là j'ai joué la carte et j'ai dit comme on a ce statut participatif, la présidente de la Conférence des OING doit pouvoir prendre la parole à ce sommet, qui était le 3ème Sommet des chefs d'États et de gouvernements du Conseil de l'Europe. Au premier, les ONG n'étaient pas du tout présente, au deuxième le président de la Conférence a pu juste écouter, donc j'ai dit que le pas logique et que je puisse prendre la parole. Là on était assez fou, parce que l'on a vraiment poussé pour cela et j'ai dit sinon je participe pas, car être un pot de fleur... et donc vraiment j'ai pu prendre la parole et ensuite on a dit à côté de l'Assemblée parlementaire, du Comité des ministres, du Congrès des pouvoirs régionaux et locaux, **nous on est la Conférence des OING, et comme ça on s'est déclaré nous même l'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe.** Et **en décembre de la même année 2005, le Comité des ministres dans une résolution des Comités directeurs thématiques, a dit que la Conférences des OING peut aussi envoyer des représentants dans ces comités, et avec cela on avait été pour la première fois mentionné comme entité du Conseil de l'Europe dans un texte du Comité des ministres.** Et c'est comme cela que ça a été gagné. Donc ma tâche de 2004 à 2009 était d'ancrer la Conférence des OING dans la structure du Conseil de l'Europe.

CL : Pour une certaine égalité entre les quatre piliers ?
AO : Oui ou au moins qu'on soit dedans, qu'on puisse être pérenne. On a toujours eu cet argument que c'est l'unique organisation intergouvernementale au monde qui a ça.

CL : Oui, tout à fait !

AO : Et donc au niveau de l'action c'était aussi au moment où la Russie était plus ouverte, 2004 à 2009 c'était un bon temps, je veux dire bon, mieux qu'aujourd'hui ! Et puis il y avait des opportunités de bien coopérer aussi bien avec des ONG qu'avec des représentants du ministère des affaires étrangères en Russie. **Et donc mon point fort pendant ma présidence, c'était de vraiment, de faire des séminaires en Russie**, pas seulement à Moscou mais dans les régions et toujours avec la participation d'associations de bases locales. Et c'était un moment où l'on disait à l'Est qu'en Russie il n'y avait pas de société civile alors que bien sûr comme chez nous il y a toujours des gens qui s'engagent. Et on a pu faire un projet de trois ans pour le développement de la société civile en Russie qui était alors de 2009 à 2011. Ça c'était un point fort et l'autre point fort était de toujours pousser par rapport à, que **les droits économiques et sociaux soient autant pris au sérieux que les droits civils et politiques. Et puis la participation directe des personnes vivants dans la pauvreté,** pour la formulation de quelques politiques. Tout ça, puis après sur la présidence du prochain Jean Marie Heydt il était vraiment dans la même ligne aussi bien avec la Russie qu'avec l'indivisibilité des droits de l'homme, c'est ça, je veux dire c'est comme cela que l'on a poussé et donc j'ai pu continuer dans ce sens. Et Anna Rurka, la présidente actuelle, elle porte cela aussi. I**l y aussi une certaine continuité.**

CL : D'accord, est ce que en tant que présidente, il y a aussi un rôle de lier les ONG, de les amener à davantage travailler ensemble, je ne sais pas comment est la collaboration à 317 qui est énorme, alors est ce qu'elles sont toutes sur le même pied d'égalité ou est ce que l'engagement est différent suivant les ONG et leurs représentants et comment on arrive à coordonner le tout ?

AO : Oui, au fond il y avait déjà des ONG qui sont présentes, parce ce qu'à l'époque **il y avait encore quatre sessions par an, aujourd'hui il y en a plus que deux, alors c'était plus dur mais aussi plus facile puisqu'on voyait plus souvent.** Alors on était organisé en regroupements thématiques, puis en commission thématique et donc les ONG, je veux dire **ceux qui étaient présentes à travers leurs représentants c'est surtout eux qui travaillaient et avaient droit au chapitre**. Mon rôle c'était d'impliquer plus d'ONG qui étaient là, selon les thèmes ou aussi quand il y avait des groupes d'ONG qui avaient des sujets importants, de leur permettre de s'engager au sein du Conseil de l'Europe même s'il y avait pas un canal de prévu, si leurs sujets étaient un peu en dehors des commissions mais quand même dans le Conseil de l'Europe. **Oui, comme vous dites, au fond mon rôle c'était surtout de permettre à chacun qui veut s'engager de pouvoir le faire. Et de veiller bien sûr que les organes du Conseil de l'Europe nous prenaient un peu au sérieux**. C'était un peu dans les deux sens... susciter et permettre l'engagement et imposer une participation.

CL : Uhm Uhm...

AO : Et **le problème je veux dire il fallait aussi veiller, à ceux qu'on livre du bon contenu...**

CL : Oui qu'il y ait un impact derrière sur ce que produit la Conférence...

AO : Oui ce qui est difficile, il y avait et il y a encore des ONG très différentes mais on travaillait

sur des sujets qui tenaient à coeur à beaucoup et donc on pouvait trouver des consensus, vous imaginez bien à l'époque que les sujets des LGBTI était plus compliqué, puisqu'au sein de la Conférence des OING il y avait et il y a toujours des ONG très catholiques par exemple. Mais cela a permis des échanges, entre ceux qui avaient compris le sujet et ceux qui voulaient freiner et finalement à la fin, **pour des sujets comme celui-ci il y avait un vote de nos recommandations, là c'était un vote par majorité et pas par unanimité. Mais ceux qui perdaient dans ces votes, ils restaient constructifs** sur d'autres sujets, donc oui c'était pas mal.

CL : Après ça prend toujours du temps de se mettre d'accord ensemble et de produire du contenu ensemble...

AO : Oui et il y avait même des représentants qui disaient oui pour mon ONG je peux pas voter oui, mais que personnellement je serais d'accord... ou que vraiment c'était par contre moi, mais oui il y avait une volonté d'aller de l'avant.

CL : D'accord.

AO : Mais depuis tout ça, il y avait aussi l**e Conseil de l'Europe qui était frappé par la volonté d'être toujours plus efficace et donc la Conférence des OING était beaucoup menacée par des coupes budgétaires et donc on nous demandait sans cesse d'être plus efficaces....**

CL : professionnalisé en quelque sorte...

AO : Oui **professionnel alors que toute notre contribution était volontaire et bénévole !**

CL : Oui parce que les ONG sont généralement bénévoles...

AO : Oui exactement !

CL : C'est sûr que si je prends l'exemple de Martine, c'est un travail de plein gré qu'elle fait elle même et qui demande un engagement qui est fort donc faut aussi être prêt à le tenir et se battre pour ça !

AO : Oui exactement ! Et euh, il y avait le **secrétaire général Jagland qui était venu et qui avait dit ça me suffit de m'entretenir avec certains représentants de grandes ONG comme Amnesty International,** j'ai pas besoin de 300 ONG dont les jardins familiaux etc., et **puis nous on a toujours insisté que justement la société est faite de toutes les personnes**, justement il prenait le mauvais exemple avec les jardins familiaux, parce que justement c'est là que se joue la cohésion sociale dans des initiatives comme cela, et nous cela nous intéressait d'entendre ceux

qu'eux avaient à dire et comment ils verraient une Europe plus solidaire et donc c**'était l'éternel combat et on a pu sauver la Conférence des OING, et encore maintenant et je le comprends on nous demande d'être plus efficace et d'avoir plus d'impact sur le terrain et c'est avec justesse qu'on demande cela. Actuellement on est en train de changer les statuts et on veut se donner une structure plus légère car on a des structures lourdes...**

CL : Oui et avec les années on accumule une lourdesse dans les structures...

AO : Oui exactement, et on **a un bureau, une commission permanente, trois commissions thématiques, des groupes de travail, et évidemment l'assemblée plénière** qui est le plus important, une présidente etc. Et donc c'est là et c'est vraiment euh, c'est un défi car les **anciens** parmi nous, tu parles je suis aussi ancien mais -rires-, ils **tiennent tellement à ces structures** et ils disent regarder l'Assemblée parlementaire elle a des commissions, nous aussi, et nous on dit **en tant que société civile il faut être agile et puis donc je vous le dis tout n'est pas rose, on est vraiment dans une recherche de faire beaucoup mieux.**

CL : Après on peut toujours faire mieux, je pense que ce serait triste et dommage d'arrêter cette Conférence, qui n'existe dans aucune organisation internationale, en tout cas pas dans la même mesure qu'au Conseil de l'Europe qui est la maison des droits de l'homme...

AO : Oui c'est ça.

CL : Donc une place qui devrait être faite pour les ONG, si l'on regarde du côté de l'Union européenne on est plus dans du lobbying, dans quelque chose de très professionnel, moins dans l'idée de représenter la société civile et l'idée dans le plaidoyer d'intérêts au niveau de la Commission, c'est un autre travail...

AO : Oui c'est exactement cela, vous dites cela très, très bien, plaidoyer d'intérêts je veux le noter -rires- et justement on essaye de faire comprendre cela et puis notre actuelle présidente est très forte en cela et puis oui euh...mais **beaucoup ne veulent pas comprendre** cette différence entre oui **rassembler la société civile et faire remonter des choses qui sont portées par plus e**t même trouver des opinions extérieures sur un sujet qui n'est pas son sujet propre mais par la rencontre de ces derniers on peut comprendre des mouvements comme les gilets jaunes ou des choses comme cela, on est en tant qu'ONG on est plus lié qu'en tant qu'ambassadeur...

CL : Oui, être proche du terrain.

AO : Exactement et **puis la présidente actuelle plus que tous les précédents à de forts liens avec les représentants des pays donc les ambassadeurs et on intervient régulièrement auprès des délégués des ministres** et ça c'est très intéressant car les 47 membres des pays sont

représentés et on peut vraiment faire remonter des choses du terrain jusqu'à eux. Donc on est pas mal impliqué, et ce qui est vrai, c'est vrai on est pas efficace, je veux dire pas assez efficace, tout ça c'est vrai mais c'est vrai que l'on gêne quelqu'un et parmi les fonctionnaires pas tellement les ambassadeurs...

CL : C'est vrai ?

AO : Oui c'est bizarre...

CL : et vous savez pourquoi ?

AO : Les **ambassadeurs sont assez positifs car ils sentent quand même qu'il faut cette société civile pour comprendre ce qui se passe dans ces pays et avancer**

CL : Oui et même pour mettre en place les politiques, il y a besoin de la société civile... mais du coup au niveau des fonctionnaires, pourquoi, vous savez ce qui les gêne ?

AO : **Mais justement on comprend pas, on comprend pas vraiment... Mais il y en a aussi qui nous soutiennent mais c'est quand même très lourd ce combat qu'on doit mener pour continuer à exister, mais je veux dire je suis confiante là n'est pas le problème.**

CL : Mais c'est vrai, que le Conseil de l'Europe est une fourmilière de personnes, pays, endroits, je prends l'exemple là de la session de l'assemblée parlementaire qui a lieu en ce moment et j'ai pu assister à certaines sessions, et c'est vraiment pas évident, d'établir des contacts, pour communiquer avec les personnes...

AO : Oui non vous avez raison c'est pas évident d'établir des contacts...

CL : Oui j'étais assise dans la tribune et certaines personnes avec des badges similaires au mien - accès grâce à Médecins de Monde - je pense aussi de la Conférence des OING mais pour discuter ensemble c'était compliqué. Je pense que c'est pas évident de communiquer dans une structure aussi grande et qui a oui comme toute institution politique son fonctionnement routinier et des pratiques inscrites pas toujours évidentes...

AO : Non, non pas du tout... mais jusqu'à vous devez faire ce travail ?

CL : Alors l'écriture au mois avril, le rendu est autour du milieu du mois de mai.

AO : Uhm uhm, oui parce que notre session est du 21 au 24 avril donc c'est trop tard....
CL : Oui mais sur le plan personnel et même pour ma soutenance je serais très intéressée de participer à la session.

AO : Oui alors si vous le souhaitez, vous pouvez revenir vers moi, et je peux vous procurer un badge

CL : Oui merci ! Et quand vous avez été présidente, est ce que vous avez pu influencer des choses par rapport à ATD - membre d'ATD - sur la pauvreté et la dignité humaine, je veux dire plus influencer sur cela ou c'est vraiment le Conseil qui donne les lignes de conduite, je veux dire est ce que les ONG peuvent mettre en place des choses d'elles-mêmes, influencer les lignes de conduites ou c'est vraiment guidé ?

AO : Oui donc avant d'être présidente j'étais vice-présidente et de toute façon ATD Quart Monde était depuis très longtemps une des ONG les plus actives au sein des ONG et quand les gens m'ont élue ils m'ont élue en sachant et soutenant que j'étais d'ATD Quart Monde, donc ce n'était pas déconnecté. Mais d'une part pour des raisons éthiques, moi j'ai renoncé à une part de mon salaire d'ATD Quart Monde, car ceux qui donnent, donnent pour ATD Quart Monde donc ça c'était du côté interne...

CL : Parce qu'après vous êtes embauchés par le Conseil de l'Europe ?

AO : Non, non c'était ma pauvre initiative.

CL : D'accord mais je veux dire il y a pas de rémunération, je veux dire de budget propre pour le bureau ?

AO : **En principe il n'y a pas de rémunération** mais quand moi je suis arrivée, **l'association OING-service qui est notre association de soutien financier,** vous verrez aussi sur le site, elle a décidé de me donner je me rappelle plus combien par mois, parce que justement sinon ça pourrait être que des personnes riches, des retraités ou des fonctionnaires de leurs ONG peuvent devenir président et ça c'est pas le but, **on veut surtout pas des fonctionnaires d'une ONG.** Alors quand j'étais présidente je disais bien sûr mon ONG mais je parlais au nom de tous. Et pour les sujets, oui comme j'avais dit avant, j'avais poussé le sujet de l'indivisibilité des droits de l'homme parce que cela est pour beaucoup dans l'intérêt des personnes les plus pauvres, mais c'est dans les intérêts d'après peu près tout le monde. Donc je n'avais jamais une réflexion de pousser trop les intérêts d'ATD Quart Monde et moi-même aussi je me sentais, toujours à l'aise de ou, d'être un peu les deux en même temps. Mais bien sûr, je plaidais plus pour ATD Quart Monde pendant ces 5 ans.

CL : Parce qu'avant vous étiez la représentante d'ATD Quart Monde ?

AO : Oui justement.
CL : Et vous avez fait cela pendant combien de temps ?

AO : Est ce qu'il y avait quelqu'un d'autre entre temps ? Je réfléchis en même temps -rires- bon quand il y avait un sujet à voter je votais pour ATD Quart Monde, ça c'est normal, le président n'a pas un vote en plus, c'est une ONG comme une autre.

CL : C'est vrai qu'il y a eu pas mal de choses, en 2010 c'était l'année européenne pour la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, 2012 **une déclaration d'adoptée sur la pauvreté,** beaucoup de sujet autour de cette thématique là...

AO: Oui mais là j'ai plus présidente, et ça c'est clair cette déclaration était superbe**, c'était la première dans l'histoire du Conseil de l'Europe signée par les quatre piliers, et là on était très fier et ça j'avoue tout de suite de mon temps quand j'étais présidente de la Commission des droits de l'homme** parce qu'après j'étais de 2011 à 2014 j'étais présidente de la Commission des droits de l'homme parce qu'il m'avait poussé à refaire quelque chose et donc c'est pendant ce temps-là que **j'ai pu parvenir à ces signatures avec les autres présidents car j'avais toutes ces connaissances que j'avais grâce au temps où j'étais présidente.** Je veux dire en ce sens-là, ça m'a beaucoup servi pour ATD Quart Monde. C'est ça dans **toutes les organisations bénévoles,** ceux qui travaillent le plus, lors des sujets sont le plus présents.

CL : Ce qui est logique quelque part.

AO : Oui ce qui est logique, par exemple pour justement LGBTI, pour la lutte contre la torture et tous les sujets égalité des genres, dès que quelqu'un venait avec un sujet j'étais heureuse ou aussi une grande déclaration pour la lutte contre l'antisémitisme, oui je crois c'était en 2014, juste avant que je parte.

CL : Oui et celle sur la pauvreté c'est l'unique, où 5ans après une journée a été faite pour voir l'avancée, je trouvais ça intéressant de faire un avant / après et de mesurer l'impact. Je veux dire c'est intéressant de voir si le rapport qu'on a pu mettre en place, a pu changer des choses même si c'est toujours sur le temps très long, de voir quel part un retour sur investissement de ce qui a été recommandé.

AO : Oui tout à fait et ce qu'on aimerait plus justement, mais depuis longtemps et Anna maintenant qui est présidente maintenant elle arrive de mieux en mieux **d'avoir de l'impact dans les pays membres et d'avoir plus de liens avec les ONG nationales qu'elles soient membres de nos ONG internationales ou non et ça c'est capital mais pour ça il faut de l'argent,** parce que ça demanderait que les représentants de la Conférence voyagent plus dans les pays, que des personnes des ONG locales viennent aussi chez nous. Et ça on veut développer plus, Anna avec les visites

d'informations a déjà réussi pas mal, parce qu'après les personnes des ONG qu'elles rencontrent elles connaissent aussi mieux le Conseil de l'Europe et **on voudrait faire connaitre aussi quelques conventions importantes du Conseil de l'Europe au sein de toutes nos ONG et ça, ça cloche souvent car les personnes qui représentent l'ONG au Conseil de l'Europe, à mon avis il y a pas assez de lien avec leur structure internationale de l'ONG, donc il y a beaucoup à améliorer.**

CL : Oui même pour les ONG de comprendre le Conseil de l'Europe, c'est tout un apprentissage, comprendre tous ces rouages et comment ils fonctionnent ensemble, comprendre que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sont deux choses différentes.

AO : Oui exactement !

CL : Et, est ce que vous si on compare à l'Union européenne quels intérêts vous voyez à être présent au Conseil de l'Europe par rapport à l'Union européenne, à la Commission, au Parlement européen qui est aussi à Strasbourg. Est-ce que les deux vont ensemble, est ce qu'il y a une synergie entre les deux qui existe ou pas du tout ? Comment vous percevez tout ça ?

AO : Oui, ça c'était toujours un grand sujet pour le Conseil de l'Europe cette synergie et autant que je sache il y a toujours de la peine. Et il y a, ce que le **Conseil de l'Europe voudrait pousser mais surement une partie c'est l'adhésion de l'Union européenne à la Charte sociale européenne** et on avait des grandes bagarres au moment où l'Union européenne a adopté sa charte des droits fondamentaux, et **je crois on a réussi à ce qu'ils mettent quelque part la Charte sociale**, je ne me rappelle plus maintenant, de toute façon pendant un certain moment il y avait de la concurrence, après il y avait même des moments ou des gens disaient que le Conseil de l'Europe sert plus à rien et maintenant **j'ai l'impression que le Conseil de l'Europe reprend un peu le dessus, parce qu'il traite quand même d'une toute autre façon les sujets importants comme la violence contre les femmes.**

CL : Oui la Convention d'Istanbul.

AO : Oui, il y a vraiment, je veux dire c'est des institutions complètement différentes, l**e but du Conseil de l'Europe est de réaliser les droits de l'homme, maintenir l'État de droit, améliorer la démocratie alors que l'Union européenne a des autres buts.**

CL: Oui qui sont plus économiques, l'Union européenne s'est construite sur le marché intérieur et maintenant au niveau politique on essaye de mettre des choses en place mais c'est vrai que c'est complètement différent, mais je trouvais intéressant quand on compare les deux que le Conseil de l'Europe est précurseur, comme la Charte Sociale européenne revisitée en 1996, c'est quelque chose de tout à fait novateur qui a été ensuite regardé par l'Union européenne et un petit peu intégré dans

le Traité de Lisbonne, cette impression que le Conseil de l'Europe commence des choses qui sont ensuite reprises, comme avec l'environnement ou l'action de la société civile, des ONG étaient d'abord au Conseil de l'Europe et maintenant on a ce lobbying fort qui est fait au niveau de l'Union européenne, comme si une passerelle se faisait entre les deux.

AO : Oui exactement et même, oui tout à fait un précurseur, et même les pays euh anciennement de l'Est étaient d'abord membres du Conseil de l'Europe avant de devenir membre de l'Union européenne et on disait toujours c'est une école etc. bien que je n'aimais pas ça c'est vrai aussi, et certains sont membres du Conseil et non de l'Union européenne, heureusement qu'on a pu rattraper la Russie

CL : Oui et c'est ce qui a perdu un petit peu le Conseil de l'Europe, il y avait une image d'un Conseil de l'Europe comme antichambre de l'Union européenne.

AO : Oui exactement...

CL : Donc ça a servi mais en même temps desservit le Conseil de l'Europe.

AO : Oui, oui finalement ça l'a desservit un peu... ah oui bien sûr, on une très bonne coopération avec la FRA, la Conférence des ONG, on est, mais la FRA veut aussi restructurer sa collaboration avec les ONG...

CL : La FRA, c'est ?

AO : Euhm oui c'est **la Fundamental Right Agency de l'Union européenne à Vienne**, je sais plus comment on dit en français -rires-

CL : Mais il y avait une volonté dans l'Union européenne de donner un statut spécifique aux ONG mais depuis rien n'a été fait et donc je pense que c'est quelque chose d'évoqué mais d'oublié et de ce côté-là il y a encore une intégration à faire par rapport au Conseil où c'est déjà plus loin.

AO : Oui oui... et avec cette FRA il y avait des liens, c'était au moment où il y avait des craintes que l'Union européenne voulait s'emparer des droits de l'homme mais les diluer mais au fond on voit bien qu'il faut une organisation comme le Conseil de l'Europe qui reste fort au niveau des droits de l'homme. Et ce q**u'Anna a pu intensifier c'est les liens entre les représentants d'ONG à Bruxelles et et à Strasbourg, parce que ça aussi c'est en partie les mêmes ONG. ATD Quart monde a toujours beaucoup coopéré entre nous au Conseil de l'Europe et nos représentants à Bruxelles** et comme ça on a pu pas mal influencer les objectifs de 2000, là de Nice comme ça s'appelait sur la participation des personnes pauvres, euh objectifs du millénaire je crois ?

CL : Les objectifs du millénaire sont des Nations Unies.

AO : Oui, oui, ça c'est Nations Unies et puis il y avait un truc les objectifs de Nice de l'Union européenne où on a beaucoup coopéré à la Conférence des OING et à Bruxelles.
CL : Et ça dépend de l'implication des ONG, comme là pour ATD vous disiez avoir un lien entre ce qui se passe entre les deux.

AO : Exactement et Martine Schmelck de **Médecins du Monde, Caritas et d'autres justement on fait ce lien, donc on va dire que les ONG au niveau des droits sociaux c'est parmi le plus fortes à ce niveau- là.** Bien sûr aussi les grandes ONG droits de l'homme... ah oui et là j'avais pas terminé ma réflexion, ce Jagland, **le secrétaire général, il avait donc dit que ça suffisait de parler avec les représentants des 4,5 ONG les plus grandes comme Amnesty et Human Right Watch etc. et donc lui il fallait lui dire qu'il perdait beaucoup en démocratie, parce que bien sûr ces ONG ont toutes leur place mais premièrement elles peuvent prendre leur place elles-mêmes, parce que personne n'a besoin d'aider Amnesty...**

CL : Et est-ce que du coup ils participent à la Conférence ?

AO : Oui, là je dis ils sont sympas, oui ils participent et **ils - Amnesty International - nous soutiennent oui, oui uhm uhm c'est d'ailleurs assez sympa car justement ils ont pas besoin de nous.**

CL : Oui, ils ont une force de frappe plus grande, pour marcher un peu tout seul entre guillemet.

AO : Oui et puis nous on se voit quand même plus, justement **de permettre à des petites et moyennes ONG de s'investir au niveau européen.**

CL : Tout un programme de faire toute cela, et du coup c'est, difficile de coopérer au niveau international, de venir à un consensus commun entre toutes les ONG avec les différences de tailles, de politiques interne, de, de changement des représentants s'il y en a...

AO : Oui, oui et euh ça change aussi beaucoup mais... **non de trouver, c'est pas tellement différent car on travail sur des sujets qui nous regroupent**... bon là on commence à travailler sur des sujets comme l'intelligence artificielle là bien sûr beaucoup de nos représentants ne sont pas au courant, donc il faudra inventer des chemins pour prendre tout le monde à bord. Et ce qu'on investit beaucoup plus ce sont les jeunes, car **nos représentants vous verrez sont assez âgés, la moyenne d'âge est très âgée. Et aussi les jeunes ont moins de temps**, ils sont tellement sous pression.

CL: ... oui avec les études...

AO : Avec les études, et le travail...

CL : Oui faire du bénévolat demande du temps, je pense que beaucoup souhaiterait le faire mais de manière rationnelle et logique c'est parfois compliqué à mettre en oeuvre.
AO : Oui exactement donc on investit aussi, on a encore un peu d'argent, et donc l'année passée on a invité six jeunes à venir aux deux sessions à nos frais et de différents pays. Parce qu'il y a toujours la question de l'argent...

CL : Oui toujours, on en revient toujours à l'argent...

AO : En plus si au moins on avait le temps, en plus l'argent manque...

CL : Et ça c'est un budget qui est voté par le Conseil de l'Europe, qui finance ?

AO : Non c'est cette même **OING-service, cette structure créée il y a 25 ans, pour avoir une subvention du Conseil de l'Europe et ramasser des cotisations des ONG. Donc on a un budget de 40 000 euros par an, c'est pas bien grand mais ça permet quelques trucs, et comme on a encore une réserve, donc c'est pour ça qu'on a pu faire ce projet jeune. Mais vous voyez toute ça, c'est sur une échelle très petite.**

CL : Et comment mesurer l'impact politique de la Conférence par rapport aux autres piliers du Conseil de l'Europe ? Est ce qu'il y a une égalité entre les quatre piliers ou pas du tout ?

AO : **Non, non pas du tout, premièrement elle n'est pas au même niveau institutionnel et juridique et deuxièmement on est beaucoup plus faible. Si vous demandez aux parlementaires, 98% ne nous connaissent même pas. Mais ce qui est intéressant c'est que le Comité des ministres, les délégués des ministres nous connaissent tous sans exception parce que oui, on a un certain impact mais... pas du tout comme l'Assemblée Parlementaire. Le congrès des pouvoirs locaux et régionaux n'a pas un grand impact et d'ailleurs on a terminé un projet avec lui sur le code des bonnes pratiques de la participation civile sur la prise de décision à la participation politique,** c'est la révision d'un document adoptée il y a 10 ans que l'on utilise dans pas mal de pays et que vous trouverez sur le site. Et maintenant, on veut euh, on veut utiliser l'ensemble avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. D'ailleurs ce Congrès est aussi sur la sellette et ne va pas beaucoup mieux que nous.

CL : Pourtant il est assez reconnu.

AO : Oui mais ça il y en a qui s'enfoutent de ces choses, ça doit aussi être une manière de management, de tout casser, il y a un peu cette mouvance dans le monde, casser pour avancer.

CL : C'est compliqué de trouver à qui s'adresser pour gagner en légitimité, de savoir vers qui se tourner, fonctionnaires, Assemblée Parlementaire, Comité des ministres qui changent.

AO : Oui et donc c'est presque plus facile avec le Comité des ministres, c'est ça qui est drôle et aussi il y a les **comités directeurs, les commissions thématiques du Comité des ministres et là, selon le sujet les représentants des ONG peuvent enrichir les travaux. Et puis avec quelques pays précis avec les visites.**

CL : Et là ce contact c'est suivant chaque représentant qui va contacter certains ministres et les pays, ça se fait sur l'année...

AO : Oui et puis on prépare ces visites avant avec l'ambassadeur du pays et après on lui remet le rapport, **dans ce sens-là, la démarche est consensuelle, pas le contenu,** et ça c'est le propos du Conseil de l'Europe et en tant que Conférence ont a adopté cela. On essaye de travailler comme le Conseil de l'Europe, il y a d'autres endroits on où on peut casser les vitres -rires- mais ici on le fait pas.

CL : Et si maintenant vous devez réfléchir à comment améliorer l'impact de la Conférence, il y a des choses auxquelles vous penser pour ne pas justement passer à la trappe et gagner en légitimé ?

AO : Déjà on aimerait beaucoup, oui qu'on ait des **groupes de travail avec des misions plus précises qui interagissent vraiment en interaction avec les autres piliers du Conseil de l'Europe sur des sujets actuels du Conseil de l'Europe et donner les moyens aux ONG de faire plus connaitre les conventions du Conseil de l'Europe, la juridiction pour qu'elles l'appliquent sur le terrain.**

CL : C'est intéressant ce lien continuel entre niveau national et européen, c'est un échange donnant donnant...

AO : Oui, oui et impliquer les jeunes... -rires- parce que oui si vous venez en avril vous verrez !

CL : Oui bah c'est quelque chose qui m'anime beaucoup, la question des ONG, droits de l'Homme et c'est pour ça aussi que j'ai commencé ce mémoire par euh curiosité personnelle de voir comment ça marche, par euh non connaissance de comment tout cela fonctionne, avant de commencer mes recherches, de savoir comment une ONG peut agir.

AO : Oui c'est super mais de toute façon peu importe ce que vous ferez dans l'avenir mais le fait d'avoir connu ça est important, justement pour les personnes qui ont fait Sciences Po, parce c'est comme ça que les choses changent.

CL : Oui et même au niveau des étudiants il y a une vraie méconnaissance des actions du Conseil de l'Europe alors qu'il y a des choses à faire et à investir. Après c'est vrai que le poids de la CEDH a une force limitée et qui fait que le poids du Conseil est peut-être moindre, ou du moins les Conventions du Conseil sont dans un temps long avant d'être intégrées dans les législations nationales.
AO : Ouais ouais !

CL : Et du coup, une dernière question qui me vient, je regarde en même temps ma liste de questions, **entres les deux sessions annuelles, c'est un travail qui est fait par les ONG, chacun un petit peu de son côté ou est ce qu'il y a des réunions qui se font durant l'année pour préparer les deux sessions annuelles ?**

AO : **Oui c'est de ça qu'on rêve justement, parce qu'il se fait trop peu entre les sessions, bon il y a quelques groupes qui ne travaillent par écrit, mais notre rêve est que si on a une structure plus légère on pourra faire même des réunions de travail à distance.** Par exemple, euh aujourd'hui on travaille sur devoir et délit de solidarité, hein, le fait que les personnes des ONG sont de plus en plus criminalisées, si, lorsqu'elles aident les réfugiés donc pourquoi pas faire des réunions en Grèce**. Et puis on a déjà le signal du secrétariat que si on peut s'investir comme cela, au niveau financier ça ne serait pas impossible. C'est vrai qu'ils attendent aussi de nous, des nouvelles façons de faire, donc on est...**

CL : ... dans une phase de restructuration...

AO : Oui **reconstruction** et c'est vraiment là, un changement de management, je sais pas si vous étudiez cela -rires-

CL : Oui un petit peu !

AO : Ah bah on est en plein dedans.

CL : Et c'est compliqué pour vous, car cela demande de passer à un cran plus professionnel, et faire le passage n'est pas évident...

AO : ...Oui exactement.

CL : Et on revient toujours à la même question financière, quelqu'un de professionnel dans le plaidoyer ne voudrait pas le faire de manière bénévole ou ne pourrait pas le faire à temps plein...

A**O : Mais là on aura pas d'espoir pour se professionnaliser dans ce sens-là, mais d'attirer**

puisque si on sera plus efficace, des personnes en plus qui seront prêtes à donner de leur temps parce qu'on a des professionnels qui donnent leur temps mais c'est aussi à nous aussi de fournir le cadre. Si on vient à nos réunions et qu'on est pas très bienveillant on peut se demander ce que cela va donner.

CL : Oui c'est certain ! Très bien bah écoutez j'ai plus de questions qui me restent, vous avez été très claire et c'était très intéressant pour moi d'avoir votre ressenti et votre expérience. En tout cas je pourrais vous faire un retour de mon travail.

AO : Oui ça m'intéresse et si vous avez encore des questions n'hésitez pas à me contacter et si je veux dire à un stade plus avancé de votre travail ça peut être intéressant de parler à la présidente actuelle, ça pourrait être possible aussi. Vous venez vers mois, car elle est professeur à Nanterre donc elle connait aussi les soucis des étudiants

CL : -rires- Oui elle sera bienveillante avec moi !

AO : Et donc si vous avez des questions pertinentes je pourrais l'encourager à vous répondre ! Mais je pense à un stade ultérieur. Et comme ça, ça ferait bien dans votre travail d'avoir parlé avec la présidence actuelle

CL : Je vous souhaite encore une bonne après-midi et un bon week end !

AO : Oui merci à vous, au revoir Claire !

CL : Au revoir !

ANNEXE 3 :

ENTRETIEN 3 : DANIEL GUERY REPRÉSENTANT ACTUEL DU MIASMI AU CONSEIL DE L'EUROPE

14 février 2020 via téléphone

CL : Oui Bonjour, je suis Ley Claire, l'étudiante qui vous avait contacté par mail par rapport à mon travail de recherche, déjà merci pour le temps accordé alors euh peut être un petit rappel de mon travail de recherche pour vous situer les choses et pourquoi je vous contacte. En fait je m'intéresse

à la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et voir comment les ONG peuvent travailler au sein des institutions européennes comme le Conseil de l'Europe et voir comment tout cela s'articule. Et le Conseil de l'Europe pourquoi, comme c'est cette Maison des droits de l'Homme et voir comment on intègre en ce sens les ONG qui travaillent sur ces thématiques-là. Et c'est pour ça que je suis rentrée en contact avec plusieurs d'entre vous, et des personnes qui travaillent au Conseil pour avoir votre ressenti et voir comment vous percevez les choses, ce travail et les missions que vous êtes amenés à faire dans la position dans laquelle vous êtes.

DG : Donc, euh, je vous ai demandé comment vous avez eu mes coordonnées et donc vous m'avez dit que vous êtes allé dans la base de données mais euh voilà mais la base de données il y a 316 ONG, vous contactez les 316 ?

CL : Non j'ai fait un choix restreint entre plusieurs grandes ONG que je connais de nom et après des ONG plus petites.

DG : Et les critères c'était quoi ?

CL : Les critères euh c'était d'avoir un panel assez large de différentes ONG travaillant sur ces thématiques, d'interroger les ONG dont j'ai pu comprendre l'implication, mais après je dois dire que c'était un choix subjectif de ma part.

DG : D'accord, donc il y a pas eu de contact avec des personnes travaillant sur des thèmes particuliers...

CL : Non, non **c'est pas vraiment l'idée de voir sur quels thèmes elles sont impliquées mais plutôt de voir comment elles sont intégrées et s'il y a possibilité d'action ou pas avec les différents piliers du Conseil de l'Europe, parce qu'au Conseil le statut des ONG est fort par rapport à d'autres institutions et mon but est de voir si du fait de ce statut participatif, du fait de cette inscription juridique est ce que ça facilite le travail des organisations ou pas, c'est un petit la question que je me pose.**
DG : D'accord, ok, alors allons-y !

CL : Du coup ma première question c'est comment vous êtes arrivés à la position dans laquelle vous êtes aujourd'hui, d'être représentant de votre ONG au sein du Conseil de l'Europe ?

DG : Oui donc alors là c'est une question personnelle là !

CL : Oui c'est vrai -rires-

DG : Donc si vous voulez, moi je suis parti de ce mouvement international vous avez dû regarder sur le site j'imagine.

CL : Oui tout à fait.

DG : Voilà, donc euh nous sommes, nous avons le statut depuis 1996, et on était là depuis très longtemps puisque nous avons un groupe de notre mouvement très important à Strasbourg, et donc la personne qui gérait un petit peu notre mouvement national, régional a quitté Strasbourg et avait des contacts personnels avec un certains nombres de fonctionnaires du Conseil de l'Europe, donc euh, à cette époque euh il a souhaité participer aux actions de la Conférence des OING, donc c'était un précurseur et donc on a participé au moment on est passé du statut consultatif au statut participatif, vous avez vu ça, et moi j'étais président international du MIAMSI de 2000 à 20008, donc ça veut dire que je me suis promené, enfin j'ai rencontré des mouvements dans le monde entier, et lorsque j'ai terminé on m'a demandé de profiter de mes compétences ou connaissances pour suivre cette équipe de Strasbourg et donc c'est comme cela que j'ai eu la délégation pour être le représentant officiel, et donc je suis depuis 2008 et je fais mon dernier mandat. Mais **ce que je voudrais ajouter et qu'au Conseil on est une équipe, une personne a le statut officiel mais on est une équipe de 5 personnes, ce qui nous permet d'être dans différentes commissions de groupes de travail. C'est important parce que ce sont des personnes qui habitent à Strasbourg, donc une délégation a été faite, et il y a une équipe. C'est important par rapport à notre efficacité de notre présence auprès des différentes structures du Conseil de l'Europe.**

CL : D'accord oui, ce que moi je comprends de l'extérieur c'est que chaque ONG, choisit un peu la manière dont elle va travailler et va s'impliquer, si c'est une personne où une délégation cela change tout.

DG : Ça change tout oui...

CL : Et comment vous travaillez avec les fonctionnaires et représentants politiques, sous forme de contacts directs, une forme de plaidoyer ?
DG : Alors c'est quand même une institution compliquée, il faut pas se dire que c'est facile d'entrer en contact avec les autres piliers de la Conférence. Alors pour nous on est une petite ONG, on est présent dans 5,6 pays européens, on a pas une force énorme, on a pas un budget énorme loin de là, pour dire le budget qu**e nous avons pour la présence au Conseil de l'Europe est 1500 euros par an** hein, c'est pas énorme mais dans la mesure où les gens sont à Strasbourg c'est possible. Alors comment ça se passe, **dans les 2,3 premières années vous connaissez personne, vous êtes à la Conférence des OING et vous écoutez, vous essayez de comprendre le fonctionnement et si vous êtes une petite ONG comme la nôtre vous ne pourrez pas avoir un contact directement rapide, d'où l'importance énorme de la Conférence des OING. Si vous êtes Amnesty International, vous prenez contact avec le secrétaire général pas de problème il vous accorde un rendez-vous. Si moi je demande un contact avec le secrétaire général il me fera une lettre**

très polie qu'il a autre chose à faire et je pense au fond de moi qu'il a raison. Pour nous la Conférence des OING est centrale et c'est à travers elle, qu'on a pu travailler sur tel ou tel aspect. Donc ça veut dire implication dans les commissions sur un certain nombre de groupes de travail. C'est comme cela que je vois les choses, et alors à ce moment-là s'ouvre un certain nombre de portes pour les thèmes que vous souhaitez développer pour votre ONG. Alors je vais vous prendre un exemple si vous voulez, cela permettra d'illustrer mon propos. Alors euh, notre ONG a des membres en Italie et à Malte, en 2016 euh 2015 plus exactement, la question s'est posée sur l'immigration et donc nos amis italiens et maltais on dit que c'est plus possible on peut pas continuer à vivre cette situation il faut qu'on réfléchisse sur la question des migrations. Et donc parallèlement à la Conférence des OING, il y avait un, euh un groupe de travail sur les migrations donc on a été sur le groupe de travail donc on est allé en Italie à Podzano exactement, un port d'afflux des migrants, et là c'est ouvert **un certain nombre de portes et de possibilités de travailler avec l'ensemble des ONG d'une part et les différents piliers sur un thème concret.** Donc qu'est-ce qu'on a fait, on a d'abord demandé le patronage du Conseil de l'Europe pour cette rencontre en novembre 2015 en Italie, les échanges avec le Conseil de l'Europe on était heureux donc on a eu ce patronage, on a pu travailler avec les fonctionnaires du pôle démocratie, on a eu une intervention d'un chef de service et on a pu travailler aussi avec, une euh une section du Conseil de l'Europe qui s'occupe de la gestion des personnes en difficultés notamment par rapport à la migration. **Donc on était dans un groupe de travail non pas seulement de la Conférence, mais dans un groupe de travail du département démocratie et parallèlement on a aussi pu avoir des liens avec la Commission migration de l'Assemblée Parlementaire. Donc si on a un projet bien défini à ce moment-là on peut avoir des liens avec les piliers mais via j'ai envie de dire la Conférence. C'est pas comme cela qu'on décide tout seul, en tout cas c'est pas ma manière de voir les choses.**

CL : Non, non je pense bien mais c'est vrai que lorsqu'on regarde juste sur le plan institutionnel, sans creuser, on peut penser qu'il y a une forme d'égalité entre les quatre piliers...

DG : Non !
CL : ... que les liens sont naturels, mais de ce que je peux voir maintenant c'est que ce n'est pas le cas.

DG : Non mais j'ai envie de dire c'est logique je veux dire euh, c'est pas pour nous dévaloriser o**n fait du travail mais on est des amateurs, la plupart d'entre nous travaillons et avons d'autres activités mais notre objectif est de faire monter les pensées, les actions, les analyses de la société civile. En fait la grosse question est de savoir comment la société civile peut être représentée dans les institutions internationales d'un point de vue politique. Le statut participatif nous permet globalement de faire des recommandations etc., ce qu'on ne peut pas faire seul et que l'on ne peut pas faire dans les autres institutions. Et en même temps le Conseil de l'Europe est très fier de ce statut, mais on ne nous donne pas forcément tous les moyens pour cela.**

CL : Oui c'est un peu un travail de tous les jours, depuis 10 ans vous avez dû en voir passer des

transformations de cette Conférence.

DG : Absolument **vous aviez quatre Conférences par an, maintenant plus que deux et peut être plus qu'une seule parce que voilà ça coûte cher, les traductions coûtent chers, etc., donc ça reste du militantisme et du plaidoyer.**

CL : Et **vous avec votre équipe vous essayez d'augmenter ce côté professionnalisation dans le travail de plaidoyer ?**

DG : Oui !

CL : ... Est ce qu'il y du travail qui est fait en commun ?

DG : Alors oui, alors le travail en commun, justement je vais prendre un autre exemple si vous voulez ?

CL : Oui bien sûr !

DG : Hein parce que c'est plus facile, nous notre plaidoyer, **notre cheval de bataille reste la question de la migration et de la lutte contre la pauvreté, c'est deux groupes dans lesquels nous sommes.** Alors, euh notre ONG, qui n'est pas des plus importantes mais qui a une conscience, comme je dirais une certaine acuité dans les consciences sociales, d'égalité et de droits de l'homme, on est bien au Conseil de l'Europe, on est pas au Conseil économie et sociale - rires-, lorsque le groupe de travail migration était fini, ça voulait dire on s'occupe plus des migrants, car plus de groupe de travail, voilà et donc nous notre ONG on a dit c'est pas possible. Même si on est pas spécialisé du tout là-dedans, on peut pas laisser tomber cette **question des droits de l'homme et donc on a été à l'origine de la création d'une cellule veille migration que je coordonne en lien avec le groupe au nom du MIAMSI. On n'a pas la compétence,**
simplement nous notre ONG on est des veilleurs, donneurs d'alarmes voilà. Et donc l'intérêt c'est que nous on est fédérateur de quoi, SOS Méditerranée, de euh la Cimade, de Caritas International voilà un certain nombre d'ONG compétentes car disposant de département etc. et donc grâce à elle on peut former des relations, interpeller la Commission de l'APCE etc. Donc pour moi vous voyez c'est ça, l'intérêt de la Conférence est que chacun peut s'il le souhaite user de sa compétence pour être efficace, si nous on est efficace pour m'utiliser, d'autres vont l'être pour rédiger, les troisièmes vont utiliser leurs réseaux etc. etc.

CL : Un travail en commun, ce qui est intéressant dans vos propos, c'est qu'indépendamment de la taille de l'ONG on peut par ce mécanisme s'y investir.

DG : Exactement il y a cet aspect-là et puis il y a **l'aspect de la fidélité**, c'est à dire que quel que soit la personne, on est toujours présent dans le groupe de travail sur la pauvreté avec cette fameuse journée du 17 octobre il y a toujours quelqu'un de notre mouvement, si c'est pas celui qui est habituel il y a quelqu'un d'autre qui le remplace et c'est aussi en fonction de la compétence des personnes. Dans notre équipe, on a un ancien proviseur et qui est dans le groupe éducation évidemment.

CL : D'accord, vous avez ciblé en fonction de vos compétences.

DG : Bah oui, si un n'est pas scientifique il peut mettre en avant des compétences comportementales, des postures etc.

CL : Et votre équipe de cinq personnes, ce sont cinq personnes encore en activité professionnelle ?

DG : Euh, deux sont encore en activité professionnelle.

CL : Dont vous même ou pas du tout ?

DG : Alors moi je suis retraité, et je suis un retraité comme on dit, de ceux qui ont un emploi du temps encore pire qu'avant -rires-

CL : Et vous avez travaillé dans quoi professionnellement ?

DG **: Moi j'étais directeur de l'IUFM, de Lorraine à Bar Le Duc, direction de la section de l'IUFM à Bar Le Duc.** Donc c'est pour ça que j'ai euh répondu à votre demande, car je sais ce qu'est un étudiant, je sais ce que c'est que d'avoir des interviews etc. etc.

CL : Oui j'imagine ! Et dans les dix dernières années est ce qu'il y a des rapports spécifiques sur lesquels vous avez pu travailler au-delà des rapports déjà cités et où vous avez pu voir un changement aussi, un avant / après avec un vrai impact qui a pu être obtenu ?
DG : Alors oui pour ma part a été **le livre blanc sur l'identité culturelle**, ça été, été quelque chose **de très important car il a été fait avec d'autres piliers et vraiment c'est pour moi une réussite de notre travail**. Donc il y a ça, pour moi ça a marqué la Conférence car ça été reconnu par tout le monde et l'autre chose qui pour moi a été importante malheureusement ça n'a pas pu être pérennisé est le travail sur la **lutte contre le discours de haine,** qui est quelque chose de très important dont on voit aujourd'hui les conséquences négatives. Le livre blanc c'est exactement le livre blanc sur le dialogue inter culturel vivre ensemble dans l'égalité, c'était directement lié avec les ministres des affaires étrangères, donc, le rapport était très important avec tous les piliers. Je ne sais pas si vous en avez en entendu parler.

CL : Oui alors j'avais vu sur le site du Conseil, mais je n'ai pas vu d'analyse d'impact derrière sur ces rapports, hormis pour la journée du 17 octobre où il y avait eu une Conférence bilan à ce sujet cinq après l'adoption de la recommandation.

DG : Oui c'est clair, mais euh **ce qui est important aussi à souligner est l'impact ou non de la personnalité du président de la Conférence des OING**.

CL : Oui qui a un rôle de guide.

DG : Bah oui il est clair, et puis avec le secrétaire général, je sais pas si quelqu'un a déjà pu vous en parler...

CL : Oui j'ai pu parler avec Annelise Oeschger...

DG : Ah oui quelqu'un de très bien !

CL : ... qui a pu m'expliquer toutes les choses positives mais aussi les choses négatives, à améliorer, à changer et la complexité.

DG : **Si vous avez eu Annelise c'est super,** moi j'en ai connu trois des présidents dont Annelise qui est pour moi une des personnes, d'abord de grande qualité personnelle et puis avec une volonté de travailler de manière constructive.

CL : Oui je connais un peu ATD d'un précédent stage réalisé auprès d'eux donc c'était une joie pour moi de m'entretenir avec elle.

DG : Oui et ATD est présent dans le groupe de travail sur la pauvreté, pour le 17 octobre.

CL : Et au niveau du travail inter ONG, comment cela se fait, ça dépend des personnes engagées ?
DG : Alors nous on est une ONG catho, vous avez vu ?

CL : Oui j'ai vu.

DG : -rires- euhm on n'est pas les seuls, il y en a quelques-unes, et euhm est ce que quelqu'un vous a parlé des ONG cathos ?

CL : Non non.

DG : -blanc- parce qu'elle se réunissent entre elles, justement l'idée est de travailler ensemble sur un certain nombre de p**oints. Donc il y' a un groupe d'ONG qui se réunit chaque semestre, une vingtaine mais ça n'a aucun statut, mais c'est relié... il y a quelqu'un qui coordonne... c'est le représentant du MIAMSI...**

CL : Donc c'est vous -rires-

DG : Voilà, et donc euh on, on a comme euh la volonté de réagir euh sur un certain nombre de dossiers et notamment sur la dignité de la personne et donc oui il y a des ONG qui se retrouvent. Alors faut pas être naïf il y en a aussi qui se retrouvent pour changer les choses, il y a des groupes d'affinités...

CL : Oui forcément et selon nos croyances et les valeurs qu'on souhaite défendre...

DG : Oui même pas forcément lié aux convictions.

CL : Oui, même personnel, il y a des personnes avec qui on s'entend mieux, que d'autres...

DG : **Voilà, nous on est organisé, on est organisé depuis toujours, donc on se relaie, on s'entend, quand on fait une intervention on donne à voir aux autres etc. Voilà, ne développez pas trop ça mais sachez que ça existe. C'est pas officiel, c'est pas institutionnel mais tout le monde le sait.**

CL : Mais après, je pense que c'est partout pareil, dans le milieu institutionnel, au niveau de l'Union européenne par exemple, quand des textes législatifs se décident, beaucoup de choses se font dans ces trilogues, ces réunions informelles entre le Conseil de l'Union, le Parlement, nos députés et la Commission mais ces réunions ne sont pas affichées sur les sites une fois que les décisions sont prises et pourtant des choses se décident dans ces trilogues, ça existe et c'est logique.

DG : C'est du **plaidoyer** voilà... Alors **bon il y a des jeux d'influences, c'est exactement ça des jeux d'influences et après on peut transformer ça en travaux, effectifs et efficaces auprès d'une Commission de la Conférence, d'un groupe de travail et**c.
CL : Oui, oui... et au niveau des sujets, vous avez une possibilité d'en mettre à l'agenda ou vous suivez les sujets donnés par l'Assemblée Parlementaire, le Comité des ministres, vous vous adaptez à eux...

DG : **Alors là c'est un peu, c'est complexe, c'est à dire que ne se veut pas suiveurs, on veut être pro actif mais il faut être réaliste, si on ne suit pas l'agenda de l'institution on est à côté donc on est...on a, on a quand même intérêt, en tout cas c'est ce qu'on essaye de faire, bon moi je**

suis pas auprès des responsables mais j'ai l'oreille d'un certains nombres de responsables dont Anna Rurka, euh, on essaye de favoriser les liens avec les autres piliers, pour favoriser les liens avec les autres piliers il faut aller sur leur terrain aussi, il y a pas 36 solutions...

CL : Oui et puis si eux ne vont pas forcément trop sur les sujets de la Conférence...

DG : Non, il ne faut pas attendre que le Comité des ministres s'occupe de la Conférence, euh, parce que nous on est plutôt des moustiques...

CL : Oui, oui.

DG : C'est légitime aussi... mais par exemple tout ce qui est, je prends un autre exemple, les villes interculturelles par exemple, les villes interculturelles on peut très bien avoir des ONG qui travaillent là-dessus, et, et donc qui sont directement en lien avec le service du Conseil qui travaille sur cela et elles peuvent amener des éléments concrets dans ce qui se passe dans les jumelages etc., entre les étudiants, des choses comme ça... **On n'a pas assez de temps et de moyens pour être souvent sur place, tout le monde est sur un fil tendu.**

CL : **Oui c'est sûr si c'était un job entièrement dédié à cela, quelqu'un dans la vie active rémunéré....**

DG : **Mais même pour les autres piliers,** si les parlementaires étaient toujours là, mais ça c'est pas possible sinon ils ne seraient plus délégués du pays, il faut qu'ils aient un autre travail, c'est comme la, il faut le savoir, moi je le sais, mais par exemple euh **des membres lambda de notre ONG euh nous demande toujours qu'est-ce que vous avez pu faire mais dans les institutions internationales tout est à long terme...**

CL : en politique de manière générale, mais encore plus dans les institutions internationales...

DG : ... bah oui on claque pas des doigts et il se passe quelque chose

CL : ...et je pense que vous avez votre expérience vous pouvez en témoigner, mais c'est vrai que souvent on attend des résultats, dans le matériel, dans le concret....
DG : ...Mais tout est compliqué ! ....

CL : ...Oui c'est un travail de long terme...

DG: Dans une ONG, la nôtre dans un pays, vous voulez faire une exposition vous téléphonez, euh,

la personne qui fait l'exposition vous dit oui ok, samedi de 10h à 16h dans quel local etc., nous là on veut faire l'exposition avec SOS Méditerranée par rapport à ce qui ce passe au Mali etc., pour avoir avoir une exposition c'est galère parce qu'il faut être parrainé par quelqu'un de l'Assemblée parlementaire, par une Commission qui a le droit de faire une exposition une fois par an, donc si elle le donne à nous, elle ne la donnera pas à Amnesty, elle ne la donnera pas à quelqu'un d'autre, après il faut savoir qui va venir la mettre, qui paye, c'est hyper compliqué, donc vous avez vite fait de dire allez hop on abandonne. **Et ça il faut le savoir, les ONG se heurtent à des problèmes administratifs énormes.**

CL : C'est quelque part hypocrite car on aime bien les ONG, leur présence, les inclure dans les programmes car elles représentent la société civile et finalement c'est complexe pour elles...

DG : **Voilà je veux pas critiquer derrière mais voilà il y a des contradictions qui sont directement liés aux circuits, aux autorisations etc. etc. Par exemple, bon nos badges, c'est des choses toutes simples, ça passe par des choses symboliques, nos badges il faut qu'on les renouvelle tous les mois.** Si pendant 1 mois vous ne venez pas, hop ils sont désactivés. Vous pouvez les réactiver sans problème mais c'est significatif. La députée non ça sera pas tous les mois.

CL : Je vois oui, je me disais au départ vu que le statut participatif, les choses sont acquises et au final non, c'est une position à toujours maintenir, défendre...

DG **: Ah oui c'est compliqué il faut toujours que l'on montre que l'on est compétent. Et alors bon euh, là on vient de remplir les rapports quadriennaux, c'est la période, donc on est entre guillemet vérifié et c'est tout à faire normal, si on n'est pas réellement dans un pays, en même temps ils vont croiser cela avec la présence, euh ils peuvent savoir Daniel Guéry quand est ce qu'il est venu euh, qu'il a vu, dans quel étage il a été etc. C'est pas dit qu'ils le font mais ils le peuvent, mais vous avez un problème par exemple ils vont chercher dans votre dossier informatique.**

CL : Est-ce que cela peut conduire au retrait du statut participatif à l'ONG, par ce que certaines ONG sont plus ou moins actives, et euh, est ce qu'ils renouvellent la présence ?

DG : En fait il y a des ONG qui ne gardent pas leur statut, mais bon il y en a qui ne viennent jamais donc faut pas non plus, il n'y a pas de discrimination ! Et **c'est normal qu'il il y ait une surveillance**, il faut...
CL : ...Oui bien sûr et peut être d'autres ONG vont être intégrées comme peut être SOS Méditerranée qui n'ont pas encore ce statut participatif au Conseil.

DG : Oui peut être qu'ils vont l'avoir, mais on peut aussi les faire venir c'est cela qui est intéressant, on peut donner leur nom pour un badge, mais elle ne participe pas pour un vote etc.

CL : Oui c'est une présence.

DG : Oui, voilà.

CL : Et on parlait de l'impact précédemment, euh comment on pourrait montrer à la société civile de l'importance de la Conférence des OING, même au sein de vos militants spécifiques, comment est-ce qu'on fait pour euh, oui pour montrer que cela a de l'importance, communiquer plus sur ce qui est fait, par ce que souvent on a une non- information.

DG : **Tout à fait, alors nous si vous allez sur le site du MIAMSI, vous verrez certainement, je fais chaque trimestre un rapport, quoi de neuf au Conseil de l'Europe, donc on sait chaque trimestre, à quelle Commission j'ai participé etc., sur quoi on a voté, les recommandations etc. Donc ça c'est une première chose, une transparence vis à vis de son ONG, et une autre chose, donc je vous invite à aller voir, et l'autre chose c'est euh de demander des exemples. Un des aspects importants de la société civile c'est de faire remonter la réalité,** et donc je demande des exemples que je peux ensuite utiliser etc. Et ça les personnes apprécient, alors les résultats ne sont pas forcément immédiats mais ils savent qu'elles ont été entendues. Et exemple très concret seul sur l'immigration, en Belgique, on a des membres de notre ONG qui ont une interdiction d'accompagner des migrants, lors d'entretiens etc., et ça c'est une atteinte aux droits que l'on va faire remonter donc hop on fait remonter ça. Et **c'est sûr que si tout le monde faisait remonter les choses comme cela, on avancerait davantage.**

CL : Oui bien sûr et l'implication s'acquiert avec le temps.

DG : Oui, il y a une question d'habitude.

CL : Oui tout à fait, le plaidoyer c'est aussi quelque chose que l'on apprend avec le temps, avec l'expérience et la personnalité de chacun mais avec l'expérience.

DG : **Exactement, moi pendant 5 ou 6 ans, j'ai jamais rien dit dans les assemblées plénières !**

CL : Ce qui est aussi normal, il y a un travail de formation qui doit se faire, formation au milieu dans lequel on est, avant de pouvoir parler.

DG : **Oui voilà et maintenant quand je prends la parole tout le monde se tait.**
-rires-

CL : parce que vous avez acquis cette expérience et cette légitimité à parler.

DG : C'est ça ! Et c'est difficile aussi à comprendre pour les ONG qui veulent faire tourner leur représentant, tous les 2 ans par exemples en disant c'est une expérience, oui c'est vrai c'est une expérience, **mais on est efficace au bout d'un certain temps.**

CL : Surtout si on ne réunit que 2 fois par année, ce qui fait, 4 fois de présence, en 4 présences...

DG : D'où l'importance de l'équipe qui n'est pas forcément officiel mais qui sait quand parler, à qui etc.

CL : Et même pour se connaitre les uns les autres, il faut du temps.

DG : Le temps et les expériences ! En travaillant ensemble, et des choses comme ça !

CL : J'ai pu parler avec Médecins du Monde et Martine Schmelck...

DG : **Ah ! Ma copine Martine, vous savez c'est une des personnes... Oui c'est bien parce que Martine est justement dans la cellule migration.**

CL : Oui je suis avec Médecins du Monde, sur leur mission Europe, et elle est là depuis plusieurs années et donc elle m'a expliqué tout ça.

DG : **Martine c'est elle qui est en contact avec la Commission migration de l'Assemblée Parlementaire, c'est mon alter égo et on travaille énormément ensemble.**

CL : Et avec la présidente vous travaillez comment ? Sous forme de réunions ?

DG : **Alors avec la présidence, bah euh on a appris à se connaitre et j'ai toujours eu de bonnes relations avec mes présidents pour des raisons multiples et variées, et bah, pour les migrations on travaille énormément avec Anna. Alors bon c'est comme dans toutes les institutions, il y a des relations personnelles, des relations institutionnelles et puis voilà**. Je suis pas naïf, quand les uns ont besoin de autres on les voit bien. Euh, je l'ai accompagné à Varsovie avec le comité des ministres pour euh travailler euh sur la place des ONG euh, au sein du Conseil de l'Europe. Bon elle savait que j'étais représentatif d'un certains nombres d'ONG, et que j'avais des liens avec beaucoup de gens. J'étais pas dans la délégation officielle, c'est à dire que j'étais pas euh pris en charge financièrement mais j'ai participé par ce que j'ai trouvé une prise en charge par ailleurs et voilà quoi.
CL : Oui, elle développe pas mal ces visites dans les pays.

DG : Ça c'est nouveau, j'ai apprécié mais bon c'est pareil toute initiative de l'un est critiquée par

l'autre.

CL : ... mais vous allez jamais mettre tout le monde d'accord...

DG : **Exactement, bon certains disent qu'elle ne va pas assez visiter sur place les ONG du Conseil, mais bon c'est une question de temps et d'organisation.**

CL : Oui et après quand une présidente est choisie, il y a des lignes directrices, il faut faire des choix et on ne peut pas tout faire.

DG : Voilà exactement !

CL : Et est-ce que vous avez des liens avec l'Union européenne ?

DG : **Alors nous on est uniquement sur le Conseil de l'Europe ! Bon à travers notre groupe catho on a quelques liens avec l'Union européenne mais on s'occupe pas de ça...**

CL : ...Ok d'accord...

DG : ...Non on ne peut pas tout faire...

CL : ... Bien sûr, je vous demande ça, car la places ONG dans les deux est complètement différente

DG : **COMPLÈTEMENT différente, alors là c'est clair, ça je peux en témoigner, c'est à dire que nous on est dans le plaidoyer euh alors qu'à l'Union européenne on est dans le lobbying. Et donc euh c'est pas du tout la même chose.**

CL : **Ce qui est intéressant est que les termes de société civile sont utilisés dans les deux, mais ne sont pas du tout, euh ne représentent pas du tout la même chose. Je pense qu'au Conseil de l'Europe on est plus dans la définition exacte de société civile, dans le sens représenter l'ensemble de ce qui peut faire société.**

DG : Il y a **plus de gratuité, de solidarité qu'à l'Union européenne.**

CL : Après c'est plus l'Union européenne qui parle de société civile pour se démocratiser, enfin se rapprocher plus des citoyens.

DG : M**ais on ne traite pas de la même chose, je pense que ça joue énormément ça !**
CL : Oui l'Union européenne est avant tout sur des droits économiques.

DG : **Donc euh on dit quelque part que le Conseil est la conscience de l'Europe et euh par le portefeuille.**

CL : C'est aussi pour cela que pour moi ce Conseil doit rester et se renforcer même dans les années à venir

DG : Absolument !

CL : Ce qui est dommage est la non-connaissance du Conseil de l'Europe, même au niveau des étudiants je peux vous en témoigner...

DG : ... on peut très peu connaitre c'est clair.

CL : Mais par ce que c'est un travail de renseignement important, même dans la ville de Strasbourg beaucoup ne pourrait pas expliquer ce que c'est le Conseil de l'Europe, ce qui est dommage, il faudra voir dans le futur pour garantir la pérennité du Conseil.

DG : Oui et puis bien faire sentir que, euh, que comme il s'agit de 47 pays, les personnes ne se rendent pas compte de l'impact du Conseil de l'Europe dans ces pays, qui ne sont pas dans l'Union européenne. Voilà.

CL : Voilà, bah merci beaucoup en tout cas, pour le temps accordé.

DG : J'espère que ça vous apporté quelque chose.

CL : Oui tout à fait, c'était très enrichissant d'avoir votre ressenti et ça complète des choses que j'ai déjà pu comprendre.

DG : **Si vous avez discuté, comment avec euh, Annelise, avec Martine, je ne sais pas qui d'autres, vous n'avez pas choisi n'importe qui !**

CL : -rires- non, non, j'ai choisi les bonnes personnes je crois !

DG : **Moi je ne sais pas mais les autres oui, c'est certain -rires- !**

CL : Pour vous expliquer, les choses se sont mise en place après une réunion bénévole auprès de Médecins du monde et ils ont été quelque part une porte ouverte pour moi, puis ce que j'ai pu lire sur le Conseil et voilà comment tout s'est mis en place - explication du mémoire de 4A-.
DG : Très bien, bah écoutez si vous avez des résultats ou que vous produisez quelque chose, je serais très heureux de le lire.

CL : Oui bah, bien sûr je pourrais vous faire un retour !

DG : Très bien bah je vous remercie.

CL : Merci à vous et bon week end.

DG : Et bon courage dans ce travail.

CL : Merci beaucoup...

DG : ... allez au revoir !

CL : Au revoir !

ANNEXE 4 :

ENTRETIEN 4 : Elisabeth Marie Représentante actuelle de Caritas au Conseil de l'Europe

4 mars 2020 rencontre au Café Brandt de Strasbourg

CL : - explication de mon mémoire et de ma recherche - Alors c'est une étude de master 1, qui sera regardée principalement par mes professeurs. Les témoignages que je peux recueillir en entretien pourront être anonymisé ...

EM : C'est, c'est vrai parce que là, bon je parle pas au nom de l'association...

CL : Non bien sûr et c'est toujours compliqué de parler au nom d'une association, on parle au nom d'une expérience...

EM : Oui voilà... Alors je crois qu'il y a plus de 300 OING à la Conférence.

CL : 316 oui !

EM : **Mais bon il y a pas, il y a jamais toutes les ONG. Alors de fait ils éliminent déjà un certain nombre, alors je commence déjà par les choses négatives, il y en a vraiment qui veulent les statuts pour les cartes de visite mais qu'on ne voit pas jamais. Et d'actifs, enfin de présents, parce qu'actifs c'est encore quelque chose au-dessus, de présents on a 2 sessions par an et c'est 100 pas plus.**

CL : Et entre les présents et les actifs, de ce que j'ai compris il y a encore un tri !

EM : Ah bah alors là, ça descend encore un peu, puis bon comme il y a, bon on va en parler, il y a quand même pas mal de domaines très différents, c'est vrai qu'on peut pas forcément être actifs partout... Alors bon on commence par vos questions ?
CL : Oui, oui on peut commencer par mes questions, alors ma première question c'est comment est-ce que vous êtes devenue représentant du Caritas au Conseil de l'Europe, comment vous avez été mandatée par votre ONG ?

EM : -rire-, Oui euh bah la personne qui avait eu la place entre guillemet le faisait depuis plusieurs années, euh bon c'était un avocat, qui avait beaucoup de convictions dans les droits humains, bon maintenant j'ai quand même pris un peu ce pli de parler des droits humains, -rires-, et mais **qui travaillait un peu perso, ce qui veut dire qu'il n'avait pas beaucoup de liens avec le bureau de Bruxelles, car la structure est à Bruxelles, donc il y a 48 Caritas dans 46 pays du Conseil de l'Europe** car 2 pays en ont deux. Donc euh, puis il y a eu un peu, je sais pas trop ce qui s'est passé, ça faisait pas mal de temps qu'il le faisait euh peut être qu'à Bruxelles ils ont dit que ça allait pas tout à fait bien et il s'est arrêté et puis il fallait trouver quelqu'un. Pourquoi c'est tombée sur moi, alors j'ai pas du tout de formation de juriste à l'origine puisque j'étais orthophoniste, donc ce n'est pas du tout le domaine j'étais dans la psychologie et la santé mais...

CL : ... mais pour comprendre les droits humains la psychologie c'est quand même précieux -rires-

EM : Mais euh, j'ai toujours baigné j'allais dire familialement par, par mes parents mais familialement par **mon mari qui est juriste, spécialisé en droits humains donc ce qui fait que les droits de l'homme, les droits de la personne quelque chose qui me touche particulièrement. J'ai connu beaucoup de profs, beaucoup de gens dans ce domaine etc. Donc c'est vrai que j'ai acquis des connaissances sur le tas, et....** Bon mon mari était un peu présenti mais il avait déjà tellement de choses qu'il a dit non ce n'est pas possible et puis finalement bon bah j'ai dit ok je me lance, en disant... mon mari représentait déjà une ONG au Conseil de l'Europe donc il allait pas en faire deux...

CL : ... oui ça commence à faire beaucoup...

EM : -rires-, on a pu mutualiser nos compétences, bon c'est vrai qu'il a plus de de compétences que moi mais bon à force j'en ai quand même acquis hein. **Et puis euh, dans mon idée tout de suite ça a été de dire, un des objectifs ça va être qu'à Bruxelles, au siège on va dire, où le Secrétariat, euh on se rende compte de ce qui se fait à Strasbourg. Parce que ça c'est le problème de plein d'ONG qui ont le Secrétariat à Bruxelles, donc vous voyez ce que je veux dire l'Europe égale...**

CL : ...Bruxelles...

EM : ... **C'est Bruxelles, c'est l'Union européenne et en dehors de ça ouais bon à Strasbourg ok mais voilà**... **ça c'est une grave difficulté pour plein d'associations, bon évidement à Bruxelles, les ONG qui ont leur secrétariat à Bruxelles, bon toutes grandes ONG ont leur secrétariat à Bruxelles hein, euh bah comme il y a les sous bah évidemment...**
CL : ... oui on revient toujours au nerf de la guerre qui est l'argent...-rires-

EM : Non mais évidemment, ce qui veut dire que euh, forcément ça joue au niveau des rouages **par rapport à l'Union européenne, en plus bon il y a la plateforme sociale qui regroupe beaucoup d'ONG, il y a beaucoup de regroupement par secteur donc bon ils sont un peu en cercle fermé,** ce qui veut dire que euh Strasbourg ça existe mais à la limite c'est pas plus que cela, c'est terrible...

CL : Ce qui est intéressant est que le Conseil de l'Europe a souvent était précurseur de l'intégration des ONG, sur la Charte sociale européenne qui maintenant est reprise...

EM : ... Oui, oui, oui, la **Convention européenne des droits de l'homme c'est quand même un fondement de l'Europe, et c'est quand même l'Europe politique, l'Europe de la démocratie, ça devrait être tout ça.** Ce qui veut dire que....

CL : ... mais plus j'étudie le sujet, plus je me dis c'est dommage que ce Conseil de l'Europe n'a pas la place qu'il pourrait avoir...

EM : ... Oui, oui tout à fait...

CL : ... En plus avec ce statut, le statut participatif des ONG qui est le plus poussé au niveau international qui est extraordinaire mais en même temps on n'est pas dans les mêmes dimensions que l'Union européenne.

EM : **C'est vrai que l'on voit quand même, que le poids de l'économie fait peser une balancer, d'un côté hein et ce qui fait quand je vois la masse de documents, les études**...

-couper pour commander à boire-

EM : ... **euh quand je vois la qualité des documents, des études qui sont produits c'est top hein et ça reste dans des placards**...

CL : ... après c'est peut-être un temps long qui se fait sur plusieurs années...

EM : **Non il y a une énorme difficulté d'abord à communiquer pour eux de leur point de vue hein, c'est vrai que les OING ont doit faire relais** aussi, euh je cite un exemple mais qui n'est pas tout à fait en lien avec Caritas mais qui a quand même des liens. Le Conseil de l'Europe a fait, puisqu'ils ont une politique de l'accès aux langues, de l'intégration des migrants etc., donc ils ont fait un énorme travail avec un document qui est sorti euh très technique mais très utilisable pour les gens dans les associations qui font du français donc quelque chose qui est très pertinent. Et bon c'est vrai que je suis orthophoniste de métier quand même, ça m'a fait quelque chose. Donc je suis allée au lancement, aux différentes réunions par après, donc moi je me suis dit je vais m'engager pour le faire connaitre, c'est ce que j'ai fait, de faire connaitre le plus possible. Normalement à Caritas vous avez tous les documents, en anglais en français, euh pour que les gens qui font des cours de français dans les associations, il y en a énormément ne serait-ce qu'en France je ne sais pas combien il y a de groupes qui font du français pour les migrants....

CL : ... oui même dans les universités avec des étudiants...

EM : **Oui, oui et bah, alors j'ai bon je me suis engagée à le faire connaitre ce que j'ai fait mais quels sont les fruits de tout ça j'en sais trop rien et ça par exemple, je sais pas, si euh, les militants ou les gens dans les associations sont au courant de ça et peuvent l'utiliser**. Ça a été fait gratuit, téléchargeable sur le site du Conseil de l'Europe donc je veux dire ça coûte rien !

CL : Je pense qu'il y a une méconnaissance, même moi qui suis dans les études européennes, donc forcément plus concernée, je peux vous dire qu'à Sciences Po les gens ne savent pas forcément ce qu'est le Conseil de l'Europe....

EM : **Oui, oui je sais et ça me fait très mal au coeur**...

CL : Mais je pense qu'il y a quelque chose à faire et qui pourrait être changé, les ONG qui représentent la société civile ont un rôle à jouer...

EM : Oui, oui...

CL : C'était intéressant aussi, récemment le président de la CEDH, lors d'une conférence, qui disait qu'avec le Brexit, ça pourrait être bénéfique pour le Conseil de l'Europe parce que les anglais vont certainement s'y investir plus, car ça sera leur dernière attache dans une organisation européenne et il espérait, il avait un petit peu cet optimisme que le Conseil de l'Europe, par le Brexit pourrait gagner un peu de pouvoir ! -rires- Maintenant c'était dit un peu en boutade aussi à la fin sa présentation.

EM : Alors je parle pas des fonctionnaires mais **dans les représentants gouvernementaux, dans les différentes réunions et bah certains sont tout à fait à l'image de leurs pays, ils sont un pied dedans, un pied dehors, ils râlent, ils mettent des bâtons dans les roues,** voilà ils se demandent toujours si on est dans l'Europe ou pas, on veut y être ou pas etc.

CL : Du coup quel est l'intérêt pour vous d'investir le Conseil de l'Europe, par rapport à l'Union européenne par exemple ?

EM : Alors, bah c'est cet aspect quand même des droits humains qui pour moi est le fondement des choses alors après il y a euh la question, oui peut partir comme ça... **Alors euh... la Conférence des OING représentent à peu près 100 ONG actives, et on est subdivisé en Commissions, et euh donc il y a une Commission généraliste droits humains, un Commission démocratie** haha il faut pas que je trompe parce que depuis quelques mois j'étais moins active pour différentes raisons donc j'ai un peu perdu...

CL : Ne vous inquiétez pas, même moi qui étudie ça je suis encore un peu perdue, il y a un Commission migration aussi ?

EM : Euh non, non il y a un service à l'intérieur du Conseil de l'Europe mais là je pense à la Conférence des OING. Alors, **la Conférence des OING on est un des quatre piliers du Conseil de l'Europe, on s'en gargarise un petit peu, on a bataillé un peu par ce qu'est-ce que vous**

voulez faire par rapport au Comité des ministres -rires-, vous pouvez pas lutter.

CL : Non c'est sûr et les moyens ne sont pas les mêmes non plus, j'ai pu discuter aussi avec Annelise Oeschger aussi et elle disait c'est compliqué par ce que les moyens financiers ne sont pas forcément là pour rentrer dans un vrai travail....

EM : **Alors il y a une petite dotation du Conseil de l'Europe pour soutenir la Conférence mais attendez ça ne représente rien du tout, euh....**

CL : Elle me disait **un budget de 40 000 euros par année.**

EM : Pour les OING ? Ah non c'est moins que ça...

CL : C'est ce qu'elle m'avait dit... peut être sur plusieurs années...

EM **: Il me semblait que c'est moins que ça... c'est quand même nettement moins que ça, ce chiffre là je sais pas où elle est allé le chercher mais si c'était ce chiffre là on serait très heureux !** -rires- Non ce qui fait que ça coûte quand même aux associations de faire une représentation ici, bon c'est pour ça qu'il y a quelques associations qui ont un membre local. Bon au départ j'étais que içi, puis j'ai réussi à intéresser Bruxelles donc je suis arrivée à mon objectif numéro 1, bon les autres objectifs sont plus bon... mais qui était que le secrétariat se rende compte de l'intérêt, ce que ça représente etc. **Donc maintenant il y a un salarié qui vient, qui participe beaucoup, qui prend des initiatives etc**. Et donc là c'est payé par l'ONG. **Donc, on est censé avoir un poids, bon je sais pas tout à fait où est le poids ça reste une question... mais beaucoup y croient et font en sorte que ça continue de tourner, ça fonctionne.**

CL : C'est quelque chose d'assez paradoxal, parce que le fait d'avoir l'image des OING est très apprécié par le Conseil de l'Europe, d'avoir ce quatrième pilier, mais qui en fait est plus là pour faire joli et c'est ça qui est un peu triste...

EM : Bon, on a un petit service qui est à notre service, bon enfin ils sont trois au niveau du service de la société civile...
CL : ... des fonctionnaires européens ?

EM : Ouais, bon enfin ils sont trois, ça fait pas beaucoup et puis euh mais bon il y a quand même...

-couper pour payer l'addition : Elisabeth Marie me paye mon café-

EM : Donc, qu'est-ce que je disais... i**l y a donc trois fonctionnaires, très dévoués etc. Mais bon c'est une petite goutte d'eau, c'est une petite miette dans l'ensemble de la structure du Conseil de l'Europe. Bon et on a eu très peur il y a un an et demi avec le problème de la Russie et de son départ, avec la Turquie qui faisait plein de problèmes**...

CL : Oui et la Russie est un grand contributeur...

EM **: Euh oui donc qui faisait qu'à chaque fois, on nous disait mais on nous faisait peur est ce que la Conférence peut continuer, il y a des restrictions budgétaires**... Alors nous qu'est-ce qu'on a comme dépenses, on a deux sessions par an, qui durent, avant qui duraient 3 jours, maintenant 4 jours puisqu'on commence lundi et on termine vendredi midi avec une journée réunion plénière, euh on avait l'interprétation gratuit, bon ça c'est vrai que ça coûte très cher donc bon il fallait le financer, c'est une belle addition**, puis à petit à petit on nous a dit qu'il y aura plus que tant et tant d'heures d'interprétariat. Ce qui veut dire que pour le jour de la Conférence plénière, où on est tous là il y aura les interprètes mais dans les groupes de travail, les Commissions vous allez vous débrouiller**... voilà...

CL : Ce qui élimine un certain nombre d'associations...

EM : Et bah oui, par ce que euh, alors bon c'est vrai que les deux langues c'est anglais et français mais il y a encore une certaine génération d'OING qui pratiquent bien le français mais la jeune génération c'est l'anglais donc ce qui veut dire que bah c'est quand même un problème, pour travailler ensemble, **on fait de de la traduction chuchotée vous voyez des trucs pas très sérieux voilà bon on nous fait des photocopies quand même quand on fait des textes** -rires-, on a le droit à des brochures, on peut prendre autant de brochu**res qu'on veut, si on veut animer des forums, des réunions etc. de ce point de vue là, c'est correct. Mais bon alors là il y a, bon l'histoire financière est euh... était un peu l'arbre qui cachait la forêt par ce qu'euh c'est vrai qu'il y a des problèmes de finances ça c'est juste ce qui fait qu'il y a beaucoup de fonctionnaires qui n'ont pas été renouvelés** par exemple la **fonctionnaire pour l'apprentissage d'une langue étrangère pour les migrants** et donc il y avait une fonctionnaire qui était en charge de cela qui s'est donné à fond, elle est partie à la retraite pas très tard après le lancement et elle a pas été remplacée donc voilà, c'est là que c'est moche comme tout parce qu'il y a de l'investissement dans un tas de choses et puis euh finalement après voilà on entend que tel fonctionnaire n'est pas remplacé et on profite des départs à la retraite.

CL : Oui c'est le cas partout... c'est un peu décourageant pour ma génération qui va rentrer dans le marché du travail prochainement ou qui va essayer de rentrer dans le marché du travail en jouant des coudes...

EM : Oui c'est juste... Euh alors on en était où parce quelque fois je perds le fil -rires- **Alors on parlait des piliers, alors c'est évident qu'on est un tout petit pilier, bon le Congrès des pouvoirs locaux a aussi des difficultés financières mais euh aussi c'est difficile.**

CL : Mais comment on pourrait gagner en force, est ce que des pistes sont réfléchies ?

EM : Bah c'est... euh c'est les pays hein, évidemment euh, quand vous faites des interviews, des micro trottoir n'en parlons même pas, mais ne serait-ce que du côté des journalistes ils **sont encore un peu au courant de ce qui se passe du côté de Bruxelles parce qu'il y a les lobbyings, les poids financiers, on sent qu'il y a les batailles qui se passent à l'intérieur mais euh combien de journalistes sont au courant de ce qui ce passe ici à Strasbourg** ?

CL : Pas grand chose... Il n'y a pas de présence médiatique à la Conférence ?

EM : Si ! Il y a une salle de presse, il y a, ils font des communiqués de presse, le site est très bien fait mais vous savez si personne ne va les voir... Faites une interview auprès de vos collègues, vous mettez ça dans votre truc, vous êtes combien ?

CL : Dans ma promotion ? On est 200 personnes. Et dans ma filière dans laquelle je suis, études européennes et internationales, on est 50.

EM : D'accord, bah vous faites le test déjà sur les 50, combien, mais faites-le vraiment par curiosité parce que c'est un chiffre que vous pouvez donner, « as-tu déjà été voir le site du Conseil de l'Europe ? »Oui / Non, pas difficile comme question. Si oui combien de fois, pour quelle raison, si non aussi pourquoi. Vous distribuez un petit papier, je serais vraiment curieuse que vous fassiez ça, c'est pas très long à dépouiller hein, avec trois questions c'est vraiment une mini enquête et je suis sûr que vous allez apprendre des choses et que vous serez triste de la chose ! CL : Oui, je ne sais même pas si j'ai envie de savoir...

EM : Non mais vaut mieux savoir, parce que c'est vrai que c'est par les étudiants aussi que ça se passe, oui il y a une responsabilité des étudiants un petit peu.

CL : De ce côté-là les ONG peuvent faire le relais avec leurs militants à eux mais c'est compliqué je pense aussi d'expliquer, de rendre visible la Conférence...
EM : Euh, je vois par exemple là, j'**ai de très bon amis, ils représentent le mouvement des intellectuels chrétiens, bah euh ils me disaient « je suis tellement découragé », et lui il y croyait beaucoup il est très impliqué etc., mais il dit « en dehors de moi-même je ne sais pas qui lit les textes que je propose » !**

CL : Oui mais il y a une forme de découragement, d'être seul dans son combat...

EM : ... Oui, oui, oui, ouais, ouais...

CL : Après entre vous il y a des liens entre différentes ONG.

EM : Alors c'est vrai, qu'on a fait des choses, on a vraiment fait des choses très importantes et très intéressantes, **mais bon on sème, on sème, on sème et les graines je sais pas trop où elles tombent mais bon il y en a beaucoup qui doivent tomber sous les ronces, je sais pas trop si elles se développent.**

CL : Oui le problème de la politique c'est que c'est sur un très long terme...

EM : Et alors il y a l'obsession maintenant sur le virus...

- discussions sur le Coronavirus-

CL : D'ailleurs, c'est demain qu'il y avait une conférence sur la participation de la société civile...

EM : Oui oui, bah j'étais inscrite...

CL : Oui bah moi aussi j'ai eu le petit mail d'annulation -rires- et on m'a dit que la session parlementaire du Parlement européen de la semaine prochaine est reportée.

EM : Oui par ce que notre directrice générale du bureau de Bruxelles qui vient la semaine prochaine à Strasbourg, mais ça c'était prévu depuis plus de 2 moins, le matin elle était au Conseil de l'Europe et après elle avait une série de rendez-vous avec des parlementaires. Au final son après-midi se trouve libre ! Bon mercredi, il y a autre chose, au Caritas Alsace différents projets qui se font ici mais bon son mardi après-midi il est bah, il est vide !

CL : D'accord, et du coup pour l'Union européenne c'est elle qui est investie directement ?

EM : Oui c'est ça... **non mais je sais pas vers quoi on marche mais enfin bon on y croit quand même ! Alors voilà, nous en tant qu'euh Caritas Europa on est impliqué à la Commission des droits de l'homme, on participe aussi, alors il y a une Commission éducation parce qu'il y a beaucoup d'ONG dans le monde de l'éducation,** donc ça si vous regardez un peu dans la liste des ONG, **et puis dans la Commission démocratie,** bon maintenant
ils ont un autre titre enjeu mondiaux ou quelque chose comme cela, bon ils ont mis là dedans les questions d'écologie, le Conseil de l'Europe s'enfoutait de l'écologie tellement...

CL : ... jusqu'à la présidence géorgienne où ils ont mis le paquet dessus... C'était la semaine dernière où il y avait cette conférence à ce sujet - ndlr Conférence sur droits de l'homme et environnement

sous la présidence Géorgienne-

EM : Oui, oui bon mon mari y était...

CL : ... Oui bon maintenant l'écologie c'est le thème central...

EM : ... Oui, oui, bon ce qui fait qu'il y avait un petit lobby des associations qui poussaient pour faire une COP, et puis beaucoup ont poussé, mais ça venait vraiment du secrétariat général et du Comité des ministres, bon au départ ça les intéressaient pas mais bon par la force des choses si vous voulez pas paraître ringard bah hein il faut s'y intéresser ! **Je pense que la nouvelle secrétaire générale sera plus attentive à un certain nombre de choses et à la place des ONG, sur les problématiques fondamentales, mais ce groupe qui a oeuvré sur les questions environnementales ont eu du mal, vraiment les Nations Unies à Genève ont été beaucoup plus rapides que nous au Conseil de l'Europe.**

CL : Alors qu'au final les ONG environnementales étaient déjà présentes au Conseil de l'Europe pendant les années 1970 et ensuite elles sont parties faire un lobbying plus fort, professionnel ou comment on pourrait l'appeler sur l'Union européenne.

EM : Oui, oui, donc au niveau de l'éducation là aussi il y a pas mal de sous-groupes de travail, bon j'y vais de tant en tant à certains groupes de travail mais comme les groupes de travail se chevauchent on est obligé de choisir, on peut pas être à tous les groupes de travail. Il y a aussi un groupe de travail qui moi m'a intéressé personnellement, c'est **éducation tout au long de la vie,** puisque mine de rien c'est une question qui intéresse énormément de monde, euh des, des jeunes qui ont pas fait des études, qui sont obligés de se former, la formation continue...

CL : Oui je pense que notre génération devra se former continuellement puisque le monde change tellement vite...

EM : ... Ah oui beaucoup plus, euh les migrants mêmes ceux qui ont des formations dans leurs pays sont obligés de refaire quelque chose, bon c'est vrai que c'est un grand défi et ils font un bon travail ce groupe de travail. Alors il y a eu pas mal de travail sur l'histoire, puisque l'Europe a une histoire commune, alors raconté différemment selon les pays, il y plusieurs groupes qui ont travaillé sur ces histoires là pour avoir une vision un peu européenne, de voir ce qui unifie. Euh qu'est-ce qu'il y a encore, il y a un tout un groupe assez intéressé, par ce que le Conseil de l'Europe travaille énormément sur tout ce qui est **bioéthique**, donc là il y a un groupe, euh bon maintenant toutes les questions de l'i**ntelligence artificielle** ça fait maintenant parti des nouveaux domaines sur lesquels le Conseil de l'Europe se penche.

CL : Et est-ce que vous avez accès à ces agendas avant, est ce que celui qui a la casquette

représentant peut avoir accès ?

EM : Alors oui, oui euh **il y a des groupes de travail qui sont un peu plus, quand c'est mixte, fonctionnaires du Conseil de l'Europe et OING, on va à ce moment-là, vous dites que vous êtes intéressé et vous participez**. Donc c'est vrai que moi, mais souvent la personne-là qui est responsable au Conseil de l'Europe de la bioéthique elle est très invitée à nos sessions, soit les deux, soit une dans l'année et elle nous fait un état de ce qu'il en est parce que ce sont quand même des questions importantes. **Par ce que le Conseil de l'Europe c'est aussi quand même, euh, s'est beaucoup penché sur le soutien aux personnes handicapées et c'était un peu misérable parce que je sais plus très bien mais quelqu'un d'une association autour du handicap a dit que c'était devenu vraiment misérable, parce que je sais plus le fonctionnaire qui s'en occupait on là mise ailleurs etc., enfin...**

CL : Oui il y a eu un abandon de poste.

EM : Oui voilà, alors qu'en fait il y a eu des textes, du Conseil de l'Europe hein sur la question de la facilité d'accès aux personnes handicapées, les **personnes âgés** c'était aussi euh une préoccupation un moment puisque finalement les personnes âgées il y en a beaucoup hein, qui sont dans des conditions de vies très défavorables. Alors les questions d'éducation c'est un peu avec des sous thèmes il y en a qui s'intéressent beaucoup à l'école, d'autre à l'enseignement religieux enfin différents sous thèmes quand même et euh nous a**u niveau des droits humains alors il y a eu un peu des modifications de thématiques, parce qu'on voit souvent des ONG qui sont là, suivant le président de la Commission il y a des thématiques qui débarquent, d'autres qui sont un peu évacuées euh les droits sociaux restent quand même et nous poussons car nous sommes un groupe d'OING assez costaud,** et on pousse beaucoup, beaucoup la question des droits sociaux par ce que c'est quand même une question qui traverse tous les pays d'Europe. Ce qui fait qu'on a fait pas mal d'actions, on a toujours **notre 17 octobre donc journée de refus de la misère,** on est autorisé euh, jusqu'à il y a 2 ans, on pouvait avoir une journée complète avec une thématique, c'est nous qui faisions le programme hein, un petit groupe qui s'est un peu spécialisé là-dedans, on invitait nous-mêmes nos intervenants, des fonctionnaires de Conseil de l'Europe dans un domaine ou un autre et puis on avait une salle et interprète une journée enfin jusqu'à 16h. Bon après, on nous a dit ça coûte cher tout ça, toujours la question des interprètes **donc vous allez faire qu'une demi-journée,** il y a même une année où c'était pas trop bien vu, Jagland, enfin le précédent secrétaire général était encore il switchait un peu d'avis sur cette cérémonie du 17 octobre. Le midi on faisait une petite cérémonie parce qu'il y avait la dalle, la plaque des droits de l'homme. C'était une petite cérémonie brève, **il y avait pas le secrétariat général mais il y avait, l'autre italienne qui était tellement, oh j'ai son nom sur le bout de la langue, la secrétaire général adjointe...**
CL : Oui je vois laquelle...

EM : Oui alors elle c'est, euh une grande personne, **une personne impliquée, impliquée, impliquée à fond la caisse, donc elle venait toujours faire un discours**. Très souvent on avait le président

de la Cour qui venait, quelquefois quelqu'un des pouvoirs locaux, aussi le représentant du pays qui avait la présidence, voilà on avait un représentant officiel et on avait la chorale du Conseil de l'Europe qui chantait l'hymne européen. Voilà bon, c'était, c'était, ça nous plaisait beaucoup parce qu'on invitait des gens de la ville, du public mais bon c'était surtout des gens du Conseil de l'Europe, les gens n'ont pas trop l'habitude, si vous fait place Kléber ça va déjà mieux mais là le Conseil de l'Europe...

CL : ... il faut y aller et quelque chose que l'on ne connait pas...

EM : Voilà exactement et même s'il y a la dalle et bah que c'est accès à tout public évidemment ! Donc voilà et euh il y a une année où on en pas pu en faire, il y a deux ans on a redémarré avec une thématique et on a eu une excellente **thématique sur la question du logement.** Ce qui est effarant en Europe, le mal logement, le logement insalubre, les gens à la rue évidemment, les familles entassées dans deux pièces. Enfin c'est une question qui cible tous les pays, les pays de l'Est mais aussi nos pays de l'Ouest, avec euh achetez quelque chose maintenant en centre-ville quand vous verrez les prix au m2 c'est effarant, qui peut acheter quelque chose, il y a une telle spéculation dans tous les pays, en Espagne c'est effroyable, dans les pays Nordiques donc euh on a fait une matinée de travail très intéressante, on a sorti un texte. **Et alors cette année les choses redémarrent un peu par ce qu'en principe on aurait de nouveau une journée.**

CL : D'accord il faut croiser les doigts et est-ce que vous mettez les thèmes sur lesquels vous voulez travailler ?

EM : A**lors c'est nous qui les choisissons, mais alors une chose qui est demandée pour les OING, ce qui est tout à fait normal c'est qu'on puisse se mettre un petit peu en accord avec les thématiques du Conseil de l'Europe.**

CL : Oui pour avoir une certaine cohérence, ce qui est logique.

EM : Absolument, donc euh ça c'est pas une difficulté, puis euh aussi on a pris des thèmes très transversaux sur la **pauvreté des enfants** par exemple, on a alors travaillé sur la division des enfants, le Conseil de l'Europe a un programme quadriennal pour les droits de l'enfant. Donc euh on essaye toujours d'être en accord avec les thèmes du Conseil de l'Europe. **Parce que c'est vrai que c'était un des reproches je dirais à la fois justifié et pas justifié non plus, de ouais vous faites vos trucs dans votre coin,** et vous savez quand vous voulez torpiller les choses vous trouvez toujours les bonnes raisons. Et maintenant l**a grande mode,** c'est de faire des projets, vous savez ça mieux que moi...

CL : De maximiser ?

EM : Oui voilà **d'être productif** et on nous demande ce que va être notre production au final, c'est

qui est bon malade...

CL : ...bah ce qui est compliqué c'est qu'on demande un investissement professionnel, de quelqu'un qui serait salarié....

EM : Oui bon on a quand même publié des actes, depuis des années sur notre journée du 17 octobre. On a fait toutes les contributions, on a fait le droit à l'alimentation, on est allé à Turin quand il y avait la Conférence à Turin, alors on s'est dit nous on y va, on n'a pas peur hein, on fait **notre 17 octobre à Turin** avec notre petit groupe.

CL : Non mais oui il y a des choses de faite, notamment sur la Charte sociale par exemple, il y a un travail d'expertise qui est là, qui n'est peut-être pas reconnu à sa juste valeur...

EM : Oui, oui, tout à fait, parce que franchement des fois on se dit mince quand même, on est tous bénévoles, bon certains peuvent quand même être salariés mais je veux dire quand on a dit chiche on va à Turin on savait dans quoi on s'embarque. Ça voulait dire que toutes les associations soient d'accord pour aller à Turin, fallait qu'on trouve un logement là-bas, que ce soit pas trop cher, qu'on trouve une salle, voilà, la maire de Turin qui nous a beaucoup soutenus, gérer tous les déplacements de toutes les personnes qui vient en train, par avion qui vient en.... C'est vrai que l'informatique est pratique à ce moment-là et on a dû être euh quand même euh pratiquement 80 personnes et on a tenu une journée complète.

CL : Ce qui est assez énorme ! Et du coup il y a une communication et un lien entre ces 80 OINGS actives, entre vous ?

EM : Je veux dire qu'on était fier de nous quand même et on ne se privait pas après d'utiliser la brosse à reluire là hein -rires-, parce que regardez voilà ce que font les OING. À l'époque le président de la Conférence, un autre que la présidente actuelle, était invité à la réunion intergouvernementale, il y a avait aussi, on a fait ensemble un message de la part de la Conférence qu'il a lu devant les représentants gouvernementaux, et **après on s'est engagé à soutenir le processus de Turin et nous sommes même un petit groupe de suivi du processus de Turin. Alors je peux vous dire que c'est pas aussi simple, parce que les gouvernements s'enfoutent complètement** de ce qui s'est passé à Turin, la Charte sociale bof bof bof, les droits sociaux bof bof bof, bon ça c'est les gouvernements...

-ndlr : le Processus de Turin est lancé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe lors de la Conférence à haut niveau sur la charte sociale européenne : conférence organisée à Turin les 17-18 octobre 2014, par le Conseil de l'Europe, en coopération avec la présidence italienne du Conseil de l'Union européene et la ville de Turin. Ce processus vise au renforcement du système normatif de la Charte au sein du Conseil de l'Europe et dans ses relations avec le droit de l'Union

européenne. Objectif : améliorer la mise en oeuvre des droits sociaux et économiques, à côté des droits civils et politiques garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. - Source : Conseil de l'Europe - Le Processus de Turin pour la Charte sociale européenne

CL : Après il y avait aussi le Sommet en Suède à Göteborg...

-ndlr : Sommet Social européen 17 novembre 2017 côté Union européenne -

EM : Oui alors après il y a le Sommet de Göteborg, alors là c'est le salarié de Caritas qui y est allé mais il y avait pas beaucoup de gens des OING euh...**Bon on a de très bonnes relations avec le service de la Charte Sociale, euh on essaye de faire connaitre parce que même au sein des OING la Charte sociale n'est pas toujours très bien connue -inspiration- bon -rires-.** Il y a 2 ans avec quelques personnes on a fait une formation une après-midi, avec une salle en anglais, une salle en français, un fonctionnaire anglophone et une fonctionnaire francophone de la Charte sociale pour qu'ils expliquent tout simplement les rouages de la Charte euh, à tous nos 17 octobre on avait euh, on avait euh le président du Comité européen de la Charte sociale, alors est ce que c'est encore lui, il est en fin de mandat où je ne sais plus.... J'ai un peu perdu le fil... **Donc euh en général il venait toujours faire un discours au 17 octobre donc vous voyez là on se dit qu'on a la reconnaissance, on voit que l'on fait des choses bien, et puis après ça papote dans les couloirs mais ça c'est très humain aussi, puis de toute façon tous les gossips il ne faut pas toujours les écouter parce que ça n'apporte rien !**

CL : Oui c'est ça et entre vous il y a des tensions ou pas, je veux dire au sein de la Conférence de ceux qui participent et sont actifs ?

EM : **Bah disons qu'au sein de la Conférence il y a, il y a des associations qui travaillent un peu solo, bon pourquoi pas, il y en a d'autres, on est un groupe qui partageons pas mal ensemble dans des domaines quand même très proches des droits sociaux et c'est vrai qu'on retrouve un peu toujours les mêmes, le Caritas, Médecins du Monde, voilà, après c'est vrai qu'on a l'habitude de travailler ensemble ATD Quart Monde, bon c'est quand même des associations qui ont de l'envergure, il y a aussi le réseau des travailleurs sociaux une association qui a énormément d'envergure en Europe. Voilà c'est pas des petites associations et c'est vrai qu'il faut aussi que ce soit des associations qui ont de l'envergure européenne. Normalement toutes les OING doivent avoir des associations dans 7 ou 8 pays, alors il y en a qui sont tout juste et d'autre qui ont pratiquement les 46 pays.** ATD a aussi un grand réseau en Europe, ce qui fait qu'on pouvait inviter des témoins lorsqu'on faisait notre 17 octobre avec des personnes qui vivent dans la pauvreté puissent témoigner de leurs difficultés, que soit la santé, la jeunesse, deux années de suite on a fait le thème de la jeunesse avec les enfants, les familles et après on a fait les jeunes adultes par ce que c'est une énorme difficulté. Soit les jeunes sont sortis de l'école et ne font rien, soit ils arrivent pas à trouver de boulot, soit ils
doivent être hébergés par les parents parce qu'ils n'ont pas de travail, et là il y a le réseau des

travailleurs sociaux qui monte, alors ça c'est aussi avec la Commission éducation, un petit groupe spécifique de la pauvreté des étudiants en France on commence à entendre parler mais dans pas mal de pays on entend rien. Bon alors je suis partie sur beaucoup de trucs mais je sais pas où vous en êtes dans vos questions.

CL : Pas de soucis, bah en fait on a parlé de beaucoup de choses -rires-

EM : J'étais pas sérieuse là, pour vous aider j'aurais dû suivre vos questions...

CL : Non, non il y pas de mal, je me demandais est ce que Caritas vous donne des lignes de conduites où vous êtes assez libre ?

EM : Non je suis assez libre, après je sais que pour un ou deux votes je me suis abstenue parce qu'il y avait une question, c'était une question de bioéthique comme il y avait quand même un certain discours de plaidoyer pour l'avortement je me suis abstenue mais c'est assez rare...

CL : Et est-ce que vous trouvez que quelque chose a changé avec le statut de 2003 ?...

-Musique qui démarre dans le café, Elisabeth Marie qui s'en plaint-

CL : Non, non je n'ai plus beaucoup de questions mais **est ce que le statut participatif, un peu plus juridique a changé quelque chose dans leur reconnaissance et légitimité** ou pas vraiment ?

EM : **Alors disons que j'ai suivi ça de loin parce que c'est assez technique**, il y a un nouveau euh, il y a deux trois nouveaux textes de pondu avec une Charte mais j'ai regardé ça d'assez loin parce que ça ne m'intéressait pas tant que ça euh oui de, de modifier un certain nombre de choses. **Alors actuellement il y a des tendances, certains voudraient refondre complètement le processus de la Conférence des OING, d'autres qui disent que ça a été des avancées alors pourquoi maintenant mettre tout par terre, enfin voilà bon je sais pas trop ce qu'ils veulent...**

CL : C'est en débat...

EM : Voilà c'est en débat et normalement on va savoir, parce qu'on a deux sessions printemps et automne. Alors avant c'était janvier mais le secrétariat disait que pour les fonctionnaires c'était compliqué janvier, par ce qu'avec les vacances de Noël le Conseil est fermé, donc c'était reculé au printemps donc là ça va être mi-avril, en général c'est après Pâques ou avant Pâques et puis après c'est en octobre. **Et là cette année la dernière journée de la Conférence fera office de 17 octobre, et cette année le thème qu'on a choisi est l'accès aux services sociaux,** il y a une énorme difficulté, parce qu'on se rend bien compte que dans tous les pays il y a des tas de textes

qui ont l'air très bien sur le papier, en France par exemple, mais ensuite derrière quand vous allez voir les fonctionnaires où vous voulez avoir accès à des choses c'est nettement plus compliqué, donc on va travailler là-dessus, de voir comment promouvoir un meilleur accès aux services sociaux, parce que les gens qui sont en semi difficulté ils arrivent encore à peu près, ceux qui sont en très grande difficulté ils n'y arrivent pas et c'est ceux là qui en ont le plus besoin. Par exemple en France au niveau des aides financières il y en a je sais pas combien qui pourraient les avoir mais qui ne les ont pas car ils ne le savent pas comment faire, donc voilà on va travailler cette dimension-là. Car on essaye toujours d'apporter une dimension européenne. Par exemple il y eu une déclaration collective contre la Belgique à ce propos, donc on va faire les services sociaux d'une façon générale, on enlève l'accès aux services de santé parce que ça on a déjà traité des questions de la santé en général, on va parler des services sociaux au sens large.

CL : Et comment vous travaillez entre les deux sessions, est ce que vous avez des liens avec l'Assemblée Parlementaire, le Comité des ministres, est ce qu'il y a des portes d'entrée comment tout cela s'organise ?

EM : Alors **il y en a qui sont très intéressés par la migration, donc il y a quelques personnes qui se penchent là-dessus et qui vont à l'Assemblée Parlementaire pour suivre ce qui se passe, euh bah le Comité des ministres, presque à chaque session on sort une recommandation et ça en principe ça arrive au Comité des ministres, qu'est-ce qu'ils en font, ça j'en sais rien** -rires-

CL : Et du coup entre ONG vous travaillez ensemble ?

EM: C'est ça, et là je vous ai apporté un peu de documentation, comme ça vous voyez un petit peu, euh qu'est-ce que je voulais dire euh... alors oui c'est aussi un peu interne aux Commissions, si c'est par exemple une question d'éducation **on peut être amené à la signer par exemple Caritas, alors là je discute beaucoup avec mon collège de Bruxelles, au début je décidais un peu toute seule ou je demandais conseil ce qu'il en pensait, et maintenant qu'il vient pratiquement toujours aux sessions, ça doit faire 6 ou 7 ans que je suis représentante et lui ça doit faire pratiquement 4 ans qu'il vient très régulièrement.**

CL : Et lui s'occupe de l'Union européenne ?

EM : Des deux en fait, il est très au courant effectivement de ce qui se passe du côté de l'Union mais il est en charge de ce qui ce passe au Conseil de l'Europe, il a forcément accès aux documents, aux donnés auxquels je n'ai pas accès et sinon on y passerait toutes ces journées

CL : Non mais c'est pour ça qui est assez paradoxal de demander un travail professionnel à des bénévoles...
EM : **Bah c'est évident que pour être représentant non pas qu'il faille beaucoup de diplômes**

mais il faut un intérêt et un minimum de capacités intellectuelles quand même....

CL : ...et il faut s'investir continuellement tous les jours pour faire un travail de plaidoyer auprès des parlementaires...

EM : ... **Oui alors c'est vrai que ça c'est un peu un voeu pieux qu'on voudrait être plus en lien, la présidence a des liens formels avec l'Assemblée parlementaire, quelquefois il y a quelqu'un de l'Assemblée parlementaire qui vient, elle essaye d'inviter aux Assemblées plénières. Alors elle a mis quelque chose sur pied qui est très intéressant c'est d'aller visiter un pays officiellement en tant que Conférence des OING avec une problématique, un sujet pendant ce pays, dans les anciens pays communistes.**

CL : Mais elle vient de ces pays non ?

EM : Alors elle est polonaise d'origine mais en France depuis quelques années. Elle est du monde de l'éducation, du monde jeunes, elle a travaillé pour EUROCEF qui travaille beaucoup pour les jeunes, et elle est prof maintenant, bon elle est toujours membre de son organisation mais elle est enseignante en science sociale à Paris. Donc oui ces visites de pays sont très bien et c'est bien, **c'est bien accepté par les pays de manière générale, elle demande toujours un ou deux rendez-vous au Ministère de la justice, alors évidemment c'est sur des questions des droits de l'homme en général** voilà et euh puis elle prend des contacts avec des associations et elle est bien, plutôt bien reçue. Alors je dis pas que les gouvernements adorent ça, surtout à l'Est vous voyez ce que je veux dire en Russie, quand quelqu'un d'une association critique la liberté des associations ou des journalistes c'est évident qu'on peut pas dire qu'ils adorent -rires-. Elle est allée en Hongrie, en Roumanie etc. Et **elle va en général avec 2,3 personnes du bureau puisqu'il y a un bureau et donc en général ils y vont à 3 et quand elle a fini sa mission, elle fait un rapport qu'elle diffuse largement au Comité des ministres, différentes OING et elle invite aussi le représentant permanent du pays concerné au Conseil de l'Europe**. Et c'est très intéressant à voir parce il y en a qui jouent tout à fait le jeu, qui entendent mais des critiques au sens positif parce qu'elle veut toujours proposer des améliorations, que les pays s'améliorent voilà c'est le jeu**. Donc il y en a qui jouent tout à fait le jeu, même s'ils sont représentants permanents ils sont de l'État hein, donc forcément ils sont de leur gouvernement donc ils vont pas se mettre à torpiller le gouvernement mais il y en a quand même certains qui se permettent de prendre des libertés de ton donc voilà.** Il y en a d'autres, qui restent, moi je suis là pour défendre mon gouvernement et vous exagérez... Mais il y en a vraiment, il me semble que la Hongrie mais ça dépend aussi beaucoup de la personnalité du représentant, s'il joue la représentation de son gouvernement à fond la caisse et qu'à la moindre critique ça va faire la bombe atomique ou si au contraire il accepte en disant bah on joue le jeu, on va améliorer des choses, tous les pays ont à améliorer !

CL : Oui nous les premiers, on a beaucoup de choses à changer !

EM : Oui donc voilà ça c'est son innovation et c'est vrai que cette innovation elle porte ses fruits, je

pense que ça a un effet positif, **bon ça fait pas beaucoup de répercussions mais de toute façon dans le milieu des associations on fait des petits pas hein bon si on ne recule pas c'est déjà bien !** On essaye d'avancer ! Alors je ne sais pas très bien d**e la tournure que va prendre la Conférence par ce qu'il y a des idées de réformes, bon on a déjà fait une réforme il y a 2,3 ans, il fallait faire des productions de nos réunions...**

CL : ...Oui c'est des objectifs chiffrés...

EM : -soupir- Ah, **ça nous tue, ça nous tue... Non mais attendez la lutte contre la pauvreté vous imaginez un peu, vous mesurez les impacts, on peut toujours broder et inventer hein !**

CL : Oui bien sûr bon c'est un peu ça qui est triste, les outils vous les avez pas tous en main pour le faire et on vous demande de le faire...

EM : Oui et puis bon **on est un certain nombre d'entre nous on n'est pas dans cette perspective-là de travailler dans une sorte de management qui sort de je ne sais pas des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce, des écoles de science politique enfin de tout ça mais franchement la vie c'est autre chose -rires- !**

CL : Mais c'est vrai qu'on est dans ce mode de pensée, que ce soit efficace, qu'on en tire un intérêt et c'est un peu le mode capitaliste de société...

EM : **Oui, oui, alors par exemple chaque 17 octobre on a quand même maintenant, vous allez voir sur le site, des actes, à voir les textes des gens etc.**

CL : Et ça vous faites chacun de votre côté et vous mettez ensemble ?

EM : Bah il y avait une personne en charge de collecter et mettre ensemble mais oui chacun suivant euh comment il avait participé était intervenant etc. fournissait et puis après...

CL : ... c'est aussi un travail ça de produire ensemble, se regrouper ensemble...

EM : Oui, oui il fallait relire et après on a un même fait un petit lancement pour un bouquin bon après on a mis qu'en ligne par ce qu'on avait plus d'argent euh.... Donc **on essaye, oui on essaye quand même d'être en phase avec la Charte sociale, les droits sociaux parce que tous n'est pas acquis !**

CL : Oui bah c'est un travail de plaidoyer qui n'est pas facile, savoir vers qui se tourner à qui s'adresser etc.

EM : Ah oui, ah oui tout à fait, alors on essaye d'agir au mieux au coup par coup mais voilà... **Alors j'ai apporté des choses je sais pas si ça vous dit en fonction de ce que vous avez ou vous n'avez pas. Alors ça par exemple c'est un document sur le rôle de l'Union européenne pour éradiquer la faim, c'est un gros travail de Caritas, d'ici 2025 même si en 2025 il y en aura encore... alors celui-là est sur l'inclusion, je vous ai apporté aussi le plan d'action euh qu'il avait eu sur les enfants migrants je sais pas si vous avez vu... de toute façon moi j'en ai tout plein, j'ai mon petit stock, je me suis dit je vous apporte tout -rires-, égalité de genre, droits des femmes.... Ah oui j'oubliais aussi, oh si elle m'entendait, on a eu une spéciale pour l'égalité alors je peux vous dire celle-là c'est une battante, au sein de la Conférence il y a un groupe d'associations de femmes ASSEZ costaud. Alors bien sûr il y a le groupe des LGBT bon ils embouteillent pas trop la Conférence, alors ils peuvent intervenir ils ont déjà fait une petite soirée, c'était tranquille, ils peuvent nous demander aussi qu'on signe quelque chose lorsqu'ils font une déclaration et là c'est à chaque ONG de décider ce qu'elle fait. Et alors droits humains, pourquoi on appelle ça droits humains évidemment c'était leur combat...** donc on fait maintenant comme on fait partout, sauf dans les textes officiels dans la déclaration des droits de l'homme on peut pas l'appeler autrement hein, tous les textes officiels on peut pas y toucher et puis la Convention européenne des droits de l'homme on va pas y toucher mais par contre dans l'organisation on s'appelle maintenant la Commission des droits humains et on se met parler en droits humains.

CL : Et donc ça c'est le fruit des ONG féministes ?

EM : Oui et elles ont oeuvré je peux vous le dire ! Bon puis bon elles ont quand même des grands lobbies elles sont très actives à l'UNESCO à Paris, à Bruxelles, au Conseil de l'Europe...

CL : ...Oui après le Caritas aussi est présent à Bruxelles...

EM : ... Oui, oui bien sûr...

CL : ... Comme Amnesty de ce que j'ai compris ils ne sont pas très présents à la Conférence...

EM : ...Amnesty ça a toujours été un peu comme ça, bon nous on regrette et ça c'est le choix politique d'Amnesty voilà hein... Alors ça je vous ai apporté aussi c'est un texte intéressant sur les recommandations de Caritas pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles, euh ça c'est ce qu'on a fait en janvier 2017 euh quand l'Union européenne a fait le socle des droits sociaux donc là on s'est félicité...

CL : ... Oui ils ont repris des choses de la Charte, c'est ça qui est intéressant de voir que le Conseil de l'Europe est précurseur de plein de choses, qui se répercutent dans 5, 10 ans...

EM : ... Oui et alors - à voix basse- Jacques Lang, l'ancien Secrétaire général qui est pas folichon enfin il était bien gentil, il avait parlé de la Constitution sociale de l'Europe, nous on se disait si vraiment il y avait une Constitution sociale de l'Europe hein... si la Charte sociale était la Constitution de l'Europe ça serait mieux ! Et autrement, ça c'est encore **le message qu'on avait fait à Turin à la Conférence à Haut Niveau, c'est quand même ce qui a relancé la Charte sociale, ça c'était une mesure politique au bon sens du terme, re secouer les gouvernements...** Alors ça c'est un document sur le pacte pour la migration, ça c'est intéressant parce que les **questions sur la migration c'est quand même des questions très suivies au Conseil de l'Europe, il y a beaucoup d'engagements, là il y quelque chose d'assez fort.**

CL : Et après au niveau du Caritas vous faites remonter ce que vous faites au Conseil de l'Europe ?

EM : Oui, oui !! Et vous regardez sur le Site du Conseil de l'Europe sur la Conférence des OING il y a tous les documents, et pratiquement à chaque session on a sortie des choses intéressantes. **Et le coup de maître ça été la déclaration conjointe sur la lutte, un engagement à lutter contre la pauvreté en Europe signer par le Comité des ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et la Conférence des OING. Alors nous je peux vous dire on essaye de renforcer le clou, on la rappelle souvent cette déclaration conjointe hein !**

CL : Et alors il y a eu 2012 puis 2017 il y a eu un petit bilan ce que je trouvais intéressant mais c'était le seul retour sur quelque chose de voté, de ce qui a été fait après, et c'est ça qui manque sur le site du Conseil c'est le "et après", qu'est ce qui a changé dans le concret.

EM : Oui tout à fait bah ça c'est le travail de toutes les ONG...

CL : ... Et même des fonctionnaires du Conseil de l'Europe, d'avoir ce suivi post choix...

EM : ... bien sûr bah c'est comme toutes nos lois, hein elles sont parfaites et la mise en application elle est comment ? C'est le problème de tout le monde à tout niveau, on peut faire des organigrammes magnifiques, des lois magnifiques et après ? Je veux dire les blocages ils sont partout.

CL : Et aujourd'hui vous pensez que c'est plus intéressant d'investir le Parlement européen, l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe ?

EM : Alors c'est vrai que l'**Assemblée parlementaire sort des textes très intéressants, ils prennent des sujets pointus, enfin risqués au sens des vrais sujets mais l'influence ça dans les pays... -m'ont découragé- bon c'est un peu le même drame que tout ce qu'on fait au Conseil !** Mais regardez un peu toutes les recommandations qu'on a pu faire, **les recommandations en général c'est toujours le travail d'un groupe d'OING à l'origine et ensuite c'est voté à la**

Conférence ! Donc c'est, c'est la Conférence qui propose cette recommandation et donc là aussi, le suivi des recommandations, a**lors on a essayé de faire un**
suivi mais on a fait un peu flop, justement après l'engagement conjoint des quatre piliers, le 17 octobre 2012, on a voulu faire en 2017, 5 ans après où on en est....on aurait voulu beaucoup plus de personnes présentes, bon il y avait des gens des OING mais on a pas réussi à avoir les personnes qu'on aurait voulu avoir hein, je dis pas un ministre parce qu'il ne faut pas rêver mais au moins quelques politiques, ça ça n'a pas bien fonctionné, ça a été difficile, on savait pas très bien comment jouer, on a pas été très soutenus non plus... On voulait pas non plus se mettre à dos des personnes hein, donc bon ils nous ont pas franchement encouragé, je sais plus comment on a tourné l'affaire mais on restait un peu entre nous au sein des OING, on a pas eu vraiment...

CL : ... Oui d'ouverture... En tout cas ça laisse beaucoup de travail pour l'avenir tout ça !

EM : Oui bon il faut voir comment les choses vont évoluer, la **nouvelle secrétaire générale est assez favorable aux OING, c'est une femme qui entend la société civile, bon après l'idée de « nous sommes la voix de la société civile » bon.**

CL : En partie et peut être un peu plus ou différemment qu'à l'Union européenne...

EM : Ah oui, oui c'est vrai **qu'on est officiellement la voix de la société civile !**

CL : Oui et je pense quand on parle de société civile, au Conseil de l'Europe on y est au plus proche

EM: Alors oui, oui, bon je peux vous dire que c'est une grosse bataille, par ce qu'il y a le **CDDH, le Comité des droits de l'homme et à l'intérieur de ce comité il y a deux trois personnes de la Conférence des OING qui suivent les travaux du Comité, bon en tant qu'observateurs mais quand même il y a une place, il y a quelqu'un qui a beaucoup suivi les question de migrations, quelqu'un qui a beaucoup suivi les questions des droits sociaux...** Bon après les droits sociaux c'est toujours on se débrouille tout seul, ça coûte cher, voilà et c'est vrai que l'Europe quand même elle tombe dans le panneau d'un libéralisme capitaliste, faut pas se leurrer...

CL : Oui c'est sûr que l'Europe politique et sociale on y est pas encore...

EM : ... Regardez les lobbies économiques...

CL : ... Après il y a aussi des lobbies des OING, comme le Caritas...

EM : ... Oui mais je veux dire les gros lobbies c'est quand même les multinationales, ils sont plus fort que nous ! Regardez là le lobbying sur les gels hydro alcooliques, je trouve que l'être humain est quelque fois décourageant...
-Divergence sur d'autres sujets : mondialisation, changement climatique, convictions écologiques et mise en pratique lobbies pharmaceutiques et les conséquences et l'après COVID 19, l'élection municipale de Strasbourg-

CL : En tout cas merci à vous pour cet entretien !

EM : Bon écoutez si vous avez encore quelque chose qui vous vient en tête téléphonez moi, et regardez les recommandations qu'on a pu faire au sein de la Conférence, voir un peu sur les domaines, tout est sur le site. Et comme je vous ai expliqué les recommandations c'est toujours un groupe de travail, puis c'est ratifié par la Conférence et ensuite nous on disparait... Et après il y a toujours quelques personnes qui votent non mais c'est assez rare, bon ça peut arriver sur des questions de conviction personnelle... mais voilà mais c'est vrai qu'il y a une liberté de parole au sein de la Conférence !

CL : Et est ce qu'il y a de nouvelles OING qui viennent rejoindre ?

EM : Bah alors c'est vrai qu'à chaque session il y a de nouvelles personnes, après il y a des nouveaux qui arrivent et des jeunes quelques fois qui arrivent, comme le Centre européen de la jeunesse et un renouvellement par la force des choses et faudra voir un peu avec les futures réformes

CL : D'accord je vois, en tout merci beaucoup encore une fois pour ce temps et pour le café aussi !

ANNEXE 5 :

Entretien 5 : Peter Verhaeghe, Représentant du Caritas à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe

11 mars 2020 via skype

CL : Hello !

PV : Hello ! I can not hear you...

CL : Can you hear me now, it’s better ?

PV : Yeah... but it's still very silent I have the maximum here...

CL : Okay I have also the maximum on my computer but maybe if I change something... because I can here you very well...

PV : ....Oh yes if you sit a little bit closer it's better, now I can here you well

CL: It's better now ?

PV: Yeah much better -laughs-

CL : Ok cool, so first thank you for the time you devote to me, euh as I explain you in my emails. I'm doing this master research about INGO and how they do the advocacy work within the European Institutions. I started to focus at the Council of Europe as it is the home of the human rights, so it sounds quite logical at this time to look what is going on there. And then I started also to be interested with the European Union and to see how INGOS are implied there and as I see it is completely different, the both levels are not at all the same and in that sense I think it will be quite interesting to have the point of view of someone working within the European Union, to have the point of view of someone who is inside that all. And so you are an employee from Caritas as I understand and yeah to know your experience will be very precious for my work.

PV : Euh yes, so **our main secretariat is based at Brussels and that because we interact most with the European Union institutions.** So we have a representative at the Council of Europe, Elisabeth Marie who you met I believe last week and **I also make the connection between the Council of Europe and European Union.** And **the main reasons for that is that I work for European Union on social policies and there is no legal competence at the EU level on social policies which means that the European Commission can recommend things to members States but its up to members States to decide.** For example, the European Commission can say well France, your minimum pension, for example, your minimum retirement pension are to low it would be better to increase them to certain minimum. So they can recommend things but France can say well that's a nice recommendation but we will not do it. Or they can do it but they will certainly not do it because the Commission ask them. And **they we have, that's why we work with the Council of Europe because there we have a number of legal instruments like for example the European Social Charter which is the main focus of our work.** And euh euh, of course they are challenges there because not all members States have ratified the revisited European Social Charter yet or have accepted provision and so on but France is of course the good pupil in the class, they have accepted everything so there is a possibility to work with thought the instruments of the European Social Charter, you probably aware of it and the **collective complain mechanism and**

the reporting mechanism. The **advantage we have is that, since we are involved in social policies hum, influenced the work of social policies in the European institutions, in the European Union institutions, we do that on basis of reports that we draft. So for example we have now recently issue the reports of access to services for the most deprived people and the challenges they are facing**. And so, these informations go to the European Union institutions, the European Commission who can them include in what is called the **European Semester process,** which is the, like the monitoring annual process on social and economic progress and convergence in the European Union. Bu**t the same informations also go to the office of the European Social Charter** because the European Committee for social rights can included the commons with each the countries reports that we, that we put together, together with our member States organizations, provided informations about the functioning or not functioning of social protection system in European countries, so they can use it in their reporting. So, **the idea behind it is also were can have the maximum impact, combine the work with. Well sometimes when I try to convince member organisations to participate I told them look you do the work once but we used it at least twice the results and that help to convince them to participate to the process.**

CL : And at the European Union do you work with the Commission mainly and general directions or its more a work directly with the different countries, the members of the European Union ?

PV : Yeah ! Uhm, well maybe it's good to explain a bit how our organisation is structured and works. So Caritas Europa is the network of 49 Caritas organizations of 46 European Countries, so that is the European members States but also the Council of Europe members States, so some who are not yet European Union members or no longer European Union members in the case of the United Kingdom - laughs-. So yeah euh yeah now I forget what I wanted to say...

CL : ... The general structure of Caritas Europa and how it works...

PV : Ah yes yes ! So we have this structure and the members States organisation. It also means that **Caritas Europa is also a secretariat which is in Brussels. I am part of and euh which supports the member organisations in their work and which implements the work that the member organisations decided together that we should do,** we secretariat. And that as to do
with, of course, the competences at the European level. It doesn't make sense for example, to uh, lobby the European Commission on let say on uh rules regarding the detention of people because they have no competence on that.

CL : Yes you must follow their competence and see what you can do.

PV : **Yeah exactly so that's more something for the Council of Europe, so we look at that. When member organisations work together on something specifically then they can decide we need the support of the Secretariat of Caritas Europa, hum we look at what can be done at the European Union, can something be done at the European level or at the European Union**

or at the Council of Europe. The **national advocacy, so the contact with the, the president Macron for example, that's done manly by the national member organisations**. But **when uhm for example, Germany is now going to have the presidency of the Council of the European Union, and we as Caritas Europa interact with them** because of their function of their presidence at the European Union. So not as members States, but as presidency of the European Union and that is linked to our competence to say so. So, I don't know if I explain well this subsidiarity between the national level of Caritas organisation and the European level.

CL : It was clear and it's completely different, and as I understand the countries come to you and ask your help and then you work together of the specific subject.

PV : Yeah

CL : Okay

PV : And **we are of course, supposed to follow and to know the European hum, policy making...**

CL: ...Yes of course...

PV: ... And **we inform the member organisations the initiatives that are taken, and they can decide, this is something we, we, we should get involved in it because we have something to say about that and we would like to say some changes and then, they feed us,** with, uhm... -cough- sorry, its not Corona don't worry -laughs- I hope, I hope !

CL : I hope so for you !

PV : Yeah... and uhm... again I forgot what I was saying uhm...We inform the member States organisations and then they, they feed us we input but we don't invent anything behind our computer, everything we do comes from the member States organisations, which means that if there is for example the European Commission consultation on uhm on well as there is going on now, now the Commission as started a consultation process, anybody can contribute to it online,
on a action plan to implement **European federal social rights and of course this is a issue of interest for us and for our member States organisations because we want this to work and to function,** and we have uhm informations and examples, proposals to share with them. The **proposals we make are based on what our member organisations here from there beneficiaries, so people experienced poverty and coming to their offices, explain what their problems are, of course the first thing is to try to find a solution for the person sitting in front of you but maybe you can also analyze why is this person in this situation. And that is very often because of structural challenges like a legislation which is not correct or discriminatory**

or a, which is not correctly implemented and insufficient know by regional or even national authorities or they say they don't that's also probably sometimes the case, or they say they are not aware of it and then we say what the European Union competence is in this area, for example if the European Union can euh euh... make a legal initiative like a directive for example then we will go for a directive because that is the best action that can be taken because when it's adopted it must be transposed to national legislation, it's not a recommendation but it's law, it's European community law.

CL : That's it, the whole problem is that the European Union is more economic based and not social yet and that's why they can not really do directives and so on, on that level. But if we compare with the Council of Europe, the Council of Europe is maybe the house of the human, social rights and so on but the impact of what they decided is also quite low, I mean the countries are more invited to put the recommendation in their own legislation but that's all so...

PV : Yeah !

CL : I don't know what will be the future of the Council of Europe but, it's quite sad that they don't have more impact that they should have according to me.

PV : Yeah, well uhm, yeah it has advantage and disadvantages, **the advantages of course are as you said after long negotiations they can adopt a treaty but then it is up to member to sign and ratify depending on what these treaty... almost on a step by step process, you can not expect that, well from some country you could except but from many others countries you can not expect that they are completely, they completely adopt the new rules and new standards that are developed** hum there. So they need some time to implemented of course, if I give the example of the European Social Charter, the revised was adopted in 1996 and since I think since 2014... no, no, no, expect for Greece euh recently, none of the member States have uhm, have uhm, additional member States have ratified the European Social Charter, but there is a long work to be done there...

CL : ...Yeah it’s more a long process...

PV : ... **Yes it's even a longer process than at the European Union,** because, you know what I always say to my colleges uhm, if you do something today, no, i**f at the end of the day you leave the office and you meet a homeless person in the street and you explain to him that what you did today has contributed to improve his living conditions and if you can't explain that your day has been useless**.

CL : That's true !

PV : But of course, we are always very creative in explaining how or what we did today contributed to uhm, improving his conditions. He could, for example, this chat I have with you, uhm, this would help him because I hope that with the informations you had from me you will become a brilliant professional... -laughs-...

CL : ...I hope so too !

PV : ...Defending the rights and the interests of people experimenting poverty, so in the end but who knows when, but you can explain well we have contributed to improve the living condition of people experimenting poverty. I am exaggerating a little bit...

CL : ...yeah but I understand your meaning....

PV : ... yeah but it's the idea behind it a little bit, but the, **the advantage of, of, of the existence and the functioning of the Council of Europe is that we can always refer to it when we do lobbying at the EU levels as let say as the moral instrument for human rights and for protection of human and social rights in Europe.**

CL : Yeah they remain, as this institution for human rights and maybe with Brexit they will become stronger too, because United Kingdom will maybe be more active there as they are no longer in the European Union, hopefully, that would, that will help maybe the Council of Europe

PV : Yeah let's hope so, we will see what it brings!

CL : Yeah and uhm, is the **lobbying different between the both institutions,** in the way you do it or not at all ?

PV: It's different, it's different, but first place I have to say, **we spend much more time lobbying the European Union than the Council of Europe. I could say about 10% of our, work uhm and resources go to advocacy within the Council of Europe and 90% to the European Union, because as I said before, the decisions at the European Union level have a more direct impact on member States and on citizens than decisions and euh let's say... the work done at the Council of Europe. And it also simply an issue of viability of resources of course, if we would have more resources, we would invest more in it but yeah it's not possible.**

CL: Yeah you need to make a choice!

PV : Yes exactly and we try to take the right choice. Of course we have a responsibility to ours member organisations who are not members of the European Union, so yeah we do work on both, on both institutions that's clear but different for the reasons I mentionned before.

CL: Okay and the fact that at the European Union you have other interest groups, I mean there is no specific status for INGO, does that... uhm how can I say that... does that have consequences in the way you do the lobbying, is it more hard for you to just do your work as you are put on the same level with other interest group by the Commission ?

PV : Uh yeah of course, civil dialogue is not the same as social dialogue. **The social dialogue between the social partners is, is established at the European level. There is a formal process of social dialogue between the European institutions, employee organisations and trade organisations. That is established and they have an annual Summit and so on. But for civil dialogue, so that is civil society organisations, that's different. There is one thing, I think that made euh... a bit of a difference and that is the existence of transparency register. So were lobbying organisations, lobbying for their own interests or the interests of other people like us have to register or are invited to register which help a bit I must say. I must also say that, with our context with the European Commission hum, especially the administrative level so the DGs, goes very well, we have very, easy contacts with them and we have good contact with them and we can meet them,** but not now as they are closed - laughs- but before and after Corona we have uhm easy access to them. **The political level which is cabinet of the Commissioners that's a bit more complicated, of course they have also limited time and I understand, we can not as ordinary NGO meet them on a regular basis. But that's why we are members of European network...**

CL : ... Like the **Social Platform** ?....

PV : Yeah exactly yes and **that's interesting for the Commissioners because they meet a whole official representation of, uh, of NGOs in one meeting represented by two or three people so that's convenient for them**. That's **requiers coordination from our side of course because with 50 platform members, uh 50 network members of the Social platform all with different or not necessarily identical uh priorities yeah that's an internal coordination that we have to invest in, uh in the social platform and in the other networks we are members of. But okay it helps to raise the visibility of the organisation and for example it helps also to have access to the meetings of the uh... ministers of employment and social affairs, for the Council meeting. There we can have, the Council uhm not the Council of Europe -laughs- a Social Platform delegation. Caritas for example or Save the children would not have the opportunity to be at such meetings but the Social Platform has, that's why we are involved in it.**
PV : Yeah so we work not only on social policies issues that's why we are members of the **Social Platform, but also of Social services Europe which is a network of services providers because Caritas also, not in all countries but in a number of countries offers services like in Germany, I don't know if you are aware, there are Caritas hospitals, childcare, facilities and so on, and it's part of the system of the Germany welfare system. Uhm so social services Europe. But then we also work on international cooperation and humanitarian and that's why we are member of CONCORD which is the umbrella organisation and European networks on international development cooperation. And what else there is another one uhm... yeah on migration, we**

work on migration as well and they were member of the EPAM platform, that is a less structure, it's more an informal structure but still it's uh... a network of NGOs working on migration. But you won't find a website because it doesn't exist.

CL : Yeah because it's more informal.

PV : Yes that's it, so you see, **we, we do our work individually as, as Caritas organisation network but we also, allied we others to reach objectives and target people that we would not be able to reach on our own task, single organisation.**

CL : Yes and you have more power if you are allied we other people, the impact is bigger.

PV : So **I mention that we have good contact with the European Commission, of course also with the Parliament, uhm, they're always very eager to, to get our input together,** to get our, for example if there is a European Commissioner initiative and of course the Parliament will make a initiative with a report or a reaction to it, or will if it's a proposition for directive they will of course produce amendments and try to create better instruments then one the Commission proposes or a different one and, they are always asking for our inputs uhm... so **we recently received, for example, a request to comment on their report on euh, on the...annual sustainable growth strategy**. This is an example and this functions very well. We uhm there were elections last year and we looked at that the new composition of the Parliament, before it was quite simple we had the two big groups the **Social Democrats** and the **Christian Democrats** that had together the majority, the, the big coalition but now with these elections it's not enough anymore so we also develop more contacts with ALDE, which is now the **Renew Group** which becomes more important and also with the **Green** of course. Yeah, the others are let's say not so European friendly -laughs- and we, we prefer not too work to much with them or not at all because it's not productive.

CL : Yes that's understandable.

PV : Yeah because what they want it's the opposite of what we want.
CL : Yes they want to stop EU integration, and get out of it so it make no sense for you to work with them. And how many members are you at Caritas in Brussel because it's a lot of work as you explain yeah you are in different Commissions, Parliament, with all these networks and so on it's quite huge....

PV : You mean staff in the Secretariat ?

CL : Yes !

PV : Yeah, I don't know exactly but it's about 20 people, something like that.

CL : And then you have to decide your guidelines in what do you want to invest and so on, if you don't do that you can work all day long because there is always something to do, with someone to talk and so on.

PV : Yes of course, that's it, yeah, that's the thing you can decide to follow many different fields but not be very effective in your work o**r you can decide to focus one or two specific fields that you think are particularly interesting, well not interesting but important uhm then try to have a bigger impact there by following it through the whole procedure**. So I mention the initiative report by the European Parliament for example, **we can contribute to that but they're not the only player so it's also important to, to, to keep interacting with the European Commission. And then we have the Council of course,** the, the Council of Ministers or European Council and that's yeah that' not so accessible I must say -laughs- I never been in the building to start with, so that's, that's the first challenge but what we want to try to do there, as Caritas, we setup meetings with the rotating presidency, so I mention Germany before so we had a meeting with representatives of the future German EU presidency in October last year to discuss with them what would be their priorities during their presidency and what we would like to see in their presidency, during the presidency. So that's **a way to influence, the, the discussions and the agenda of the Council but not through the member States but through the presidency only**. And the second way **we try to influence the Council is, that euh, we, we inform our members organisation about the topics that are going to be discussed in the Council meetings**, and say we like this, we don't like euh, if you want please contact your governments or the permanent representation of your country at... the European institutions, European Council to influence or try to influence their positions.

CL : I see yes, huge part of lobbying it's just to make contacts with people, to have these relationships and then you can say what you want and influence them.

PV : Yes, yes and **you have to invest a lot in your credibility which means that's something... well we have but we want to develop more and better with data collection...**

CL :...So you need to be an expert of your subject...
PV :.... Yeah and also, because, i**n the reports we recently published we have euh... figures because we asked the member organisations to ask** uhm... **their services users or beneficiaries** uhm... **about their challenges they are facing regarding accessing services** as I mentionned it in the beginning. **So we want to develop it systematically and uhm, also that the data we complete are comparable across countries** cause every member organisation has it's own system and they are very interesting but you can not compare them between countries and that's why **we want to promote, in our policy work, because when we say something to the Commission it's always but were are the figures, the statistics proving what you are saying.** So that's, that's... if you have that and we have it partly and we would like to have it for all our member organisations of course,

but as I said it's something we have to develop further, it's uhm to **have that data collection system, of course we can't compete with Eurostat** that's clear and we don't have to do that, because what we do is complementary to what Eurostat is doing; or highlighting specific euh... things that are in by the figures. For example that are not detected by the indicators, that EU stat is using now euh... to give more, how do say that... well **to put** uhm... **a face to the figures, we are not talking about numbers, we are talking about people and that's part of the way we approach the advocacy at the EU euh... Council of Europe but mainly at the EU level.**

CL : At the EU level, there are more economists who want statistics and numbers, but when it comes to real people to communicate right it's yeah a huge work that you have to do, to as you explained put face son figures.

PV : Yes, yes and that's the big challenge because unemployment figures for example are available every month at the third or the fifth of the month we have in detail the exact figures of unemployed people even with the age and everything in all member States, but you don't have that for example for poverty. Cause there is, the, the SILC survey which its done every couple of years so if you have statistics about poverty in Europe they are always, older, not as recent as the figure of employment, unemployment, trade and so on, so **the economical indicators are available, social indicators always lack behind.** And yeah, **that's a weakness in euhm, to get the bounds between the social and economic considerations when, planning policies at the EU level of** course.

CL : Yeah and they try to make Europe more social, at least the Commission they started, I mean they want to implement governance and include more the civil society in the way they rule, and so they use in part NGOs for that, but still it's not yet...they have yet work to do in that way to come to a social EU. And do you see some competition between the Commission and the Parliament in the way they work with you or not at all ?

PV: Oh ! Euhm...
CL : I don't know if my question was clear, but I know that when the Commission started to promote inclusion of civil society in their work, the Parliament was like oh no it's our work to talk with civil society, because we were elected and you are not elected so you are using NGOs and so on to gain legitimacy towards European citizens.

PV : Yeah, euh, I think from the outside the European Commission is very often seen, or portrayed as the European government yeah, because they have the right of initiative but at the end, it is the Council and the Parliament and not always even at equal level who take the decisions. Uhm for example on the budget, at the end the member States decided what would be the budget of European Union for the next years, the Parliament can only give their blessing, we accept this proposal or we don't accept this proposal. They can not say we want to shift more from that to that and so on, they can not do that. Uhm, so, **the Commission for us is more an ally than the enemy I must say, uhm... as everything also started with the Commission it's very important to be in contact with**

them, as soon as possible before they make their proposal or initiative because then we can already influence what the Commission will propose but the big challenge is, sorry to say it again, with the member States... because every member State or government of the member States looks at the national interests and not necessary at the common European interests because that's not my business I am here to defend interests of my citizens not the interests of the citizens of other countries which is a bit of pity of course because that's exactly the idea of the European cooperation that we move forward together.

CL : Yeah but the countries want to keep their sovereignty, it's always the same problem since the beginning, we are stuck with the same problems. We will see maybe in fifty years if something will have changed or not...

PV : ... Yes we will see and now that the UK left maybe they will be some momentum there, because they work very much against further integration and I think, I hope and I think that many citizens in other member States that have been a bit of a shock therapy, oh my God we want to leave European Union but if we really leave the EU what happens next then, what happen after cause it doesn't look for the moment, now the rules still apply for trade and everything, there should be another trade agreement at the end of the year but I think with what the UK propose now, it will not be acceptable so the European Union will not be, in the possibility to accept a trade agreement with the UK on the conditions of the UK, so that means that there is a big change there won't be an agreement at all between the two, with all the possible consequences for the movement of people, for the movement of good and services so I hope in other member States people have started to realize that well it's easy to say we want to leave the European Union but it has a lot of consequences uhm yeah....

CL : Yeah because for a lot of people the European Union doesn't make really sense in their reality, but there are a lot of impacts because the Union decided for a lot of laws that we have in each of our countries but yeah transparency, and understanding of what they do is not yet the case
even if they try to explain more and that was aim of the Commission with all this idea of better governance they put in place, and encourage more the civil society but if you are not really interested or involved in with your studies or job, you have a clear split between people and what is going on in the international level.

PV : Yeah, yeah, yeah... and it's, **the European Union is perhaps difficult to explain in the first place and secondly the people who have the authority to explain like the member States or governments, used the European Union also as scapegoat of course.** For example they will not necessarily mention European funds, that the money comes from the EU but it's the government that decide to be so generous with the population towards young people for example or whatever specific group of people and not mention it's money they receive for the European Union. But that's the reality !

CL : Yes... And on which specific mission or program are you working on today ?

PV : Today yeah uhm... **now well the main thing I'm working on is the, the European semester of course, which is an annual cycle** and uhm, so because now we are, no last month, the European Commission presented its countries report, where the Commission make the analysis of the current economical and social situation in the member States. And now **we are asking our member organisations to react to them, to see if this is the reality, if there is anything wrong in there, is there anything missing in there uhm because the countries report will be the basis for what the European Commission will issue later and what is called the countries specific recommendation,** where they will for example recommend to France, uhm I don't know, that the minimum retirement pension are too low and they should be increased. But if those elements or challenges are not in the countries reports than they would certainly not in the country specific recommendations. Now we are asking our members to read and to react to the countries reports that we can feed the Commission, based on our result and tell them for example an increase of minimum income in Bulgaria is the absolute priority and should be a country specific recommendation to Bulgaria for 2020. Yeah so that is the most important things I am involved in, of course we, uhm... **still have the discussion on the multi annual financial frame work on our agenda because there is still no agreement** in the Council, so it means what is going to be the level and the contain of the... the budget in the European Union for the next seven years, so **we hope they will reach an agreement and that will include sufficient resources for the fight against poverty and social exclusion, because that is also a fight because when it's about money -laughs- you don't have friends !**

CL : Yeah, it's always the same thing money is the problem of this world !

PV : Yeah and each country wants to have the biggest part of it of course but yeah ok. But that's a discussion that will have big influence on the development of the European Union and the fight against poverty and social exclusion for the next seven years that's why it's also an important item on our **advocacy agenda.** And then there are a numbers of other things, well the DG of social rights, so now **we are feeding the European Commission in the terms of preparation of the action plan for the implement of the federal social rights which have to present early next year and we would be like to have this plan as precise and as concrete as possible for the implementation of the 20 principles of the European federal social rights but that's, that's something we're working on now, we still have a bit time because the consultations end in November only so we have a bit of time there to consult and prepare our responses but that's also something that takes a lot of time and then at the same time, starting in May, we start the next poverty report.** I mentioned in the beginning to one that will be published on access to services euh... in 2021, next year we will produce another series of countries reports and **European reports on employment and employment access to the labor market for different categories of people and this will start now by the invitation, seduction of member State organisations to participate and so on.**

CL : Okay I see, and if I came back to the networks of NGO, uhm, do you work with them, how many time do you work with them in the year it's like each week, month you make meetings, or its

one organisation that lead the thing, to have equality ?

PV : With all of our members of with the networks we are in ?

CL : With the networks you are in, do you have like an equality between you all, I think some are more powerful, if I can say that than others, how do those organisation just work and come to a consensus together ?

PV : In our network ?

CL : Yes !

PV: Well, we have small and very big member organisations that's clear, in Germany that's the biggest, that's a big machine and we have other organisations who mainly rely on volunteers but still big organisations like Secours Catholique is also a big one. But in other countries like in Finland or in Greece they are very small, because we are a Catholic organisation so they are not majority Catholics in their countries so that's had an impact on the size and on the, the resources our member organisations in these countries have. So, but there is an internal solidarity in the network which helps us to support organisation which have less resources to also contribute to, their objectives.

CL : And with the networks of the European Union like the Social Platform and all the others you gave me as example?

PV : Yes so well, there is **first, there is, the members of these networks decided on the annual work plan, for the Social Platform for example and then when it's adopted, then we decided in which aspect we want to get involved. For example now there are new working groups on minimum income, on minimum wage and euh... there is another one, so 3 working groups and we decided to get involved in because we have something to offer there, something to contribute and we get involved in those working groups. The Social platform has about 50 members and the working group have let's say about between 15 to 25 maximum members. It means that probably all members are involved somewhere but not all members are involved in every working group of the Social Platforms. And in terms of time, or working time and resources, these working groups meet 3 or 4 time a year but then there is the work between it that needs to be done.**

CL : That each one does on itself and then you come prepared. And what I see also, at the European Union you have specific European NGOs or interest groups whereas at the Council of Europe it's not really the case, NGOs that are involved can also be found at the national level. At the European Union you have groups of NGO that are European NGO.

- ndlr : ces "ONG européennes" concerne davantage la défense des droits civiques comme le ECAS / CEDAG -

PV : Well, **for the members of the Social Platform, one of the condition to be a member is that they are representative in at least I think 7 or 8 member States, so they have to have member organisations or if it's not a member organisations, a delegation or representation in those countries. The advantage we have as Caritas is that we have member organisations in all the European countries and they are local people as well I mean, it's local people who euh... which gives us an advantage of course as a network if we can say that we are representative in a lot of countries. And even if they are not active in everything, it gives a strength to the network.**

CL : Uhm that's it and at the end at the European Union, you have only the big NGOs that are involved and that can be involved. **If you are a small NGO you can not really be part of it whereas at the Council of Europe, you maybe have more easy access in this kind of representation** as part of the civil society.

PV : Yes well of course it's not the same, t**he Council of Europe is much smaller organisation than, an administration than the European Union of course that means yeah it's a bit different. I think one of the... risks I see for the representation of NGOs, INGOs at the Council of Europe but it's changing now**. When I started to work there it was a very French euh representation and even local representation, because and you saw it ...whenever we had a discussion on a topic or a topic became a topic on the agenda because something happened in Strasbourg or in France, euh.... Or the examples that people were giving always referring to France.

CL : Yeah, that's the problem but maybe because it's also more volunteers that are representatives, maybe it's also for that I mean they as the Conference of INGO to be professional but people who are doing the job it are not professional. In a sense it's good because it's really the civil society, the people I met and with who I discussed are really involved, like Elisabeth Marie so it's great to have people so much involved and who believe in things but on the same time I guess or believe that you can not ask someone to be professional if it's not his job.

PV : Yeah but as I said **we see changes now, because there are new organisation joining the Conference of INGO and, and uhm very often it's not people, it's people from different origins and countries who also travelled there to uhm... to represent there organisation who don't live in Strasbourg, so it makes it more European and that's good for the debate because it brings the debate where it has to be, at the European level**.

CL : Yeah and not at the French level !

PV : Yeah exactly! And that's a very **important uhm... element also for the credibility of the**

Conference of INGO and especially with the challenges we are facing now. I mean the big argument until recently was, that the financial constraints Turkey was not paying its contributions, Russia was not paying its contribution so we had to cut down all kind of financing...

CL : ... yes it was the huge problem last year ! And not only the Conference of INGO but also other organisation of the Council of Europe were freaked out because they didn't know what would happen.

PV : Yeah of course and you had, you had, to reduce staff and so on and resources of course also because then, **before we had people in the administration who supported us with information which is no longer the case because the one who are still there have too much work and they can't have the same level of availability anymore**. So but, what I wanted to say, it's that **there is this challenge of the credibility of civil society where I think even openly some mainly in the Committee of Ministers are asking but why do we have this Conference of INGO, what this add value in the functioning of the Council of Europe**, so we have to be very much aware of that and **it's not a game** you know, it's not a game where we can play **we have to be very serious in the work we are doing there.** But yeah with new, fresh, young people like you maybe they will be new opportunities.

CL : Yeah I will see in my future, but it's something I would be delighted and happy to work in European institutions of NGOs so and not for economic interests groups, it doesn't make sense for me, so yeah I will see in the future but maybe -laughs-

PV : But **you might earn more if you work for a lobbying organisation**...

CL : ... I know, I know...
PV : ... or a private company of course...

CL : ... Yeah I know but on the same time what do you want in your life, earn a lot of money or maybe have more sense in what you are doing, in your job, that's a choice but you need to be clear with yourself what do you want and not ten years complain because you feel that you don't earn enough money...

PV : Yeah, yeah exact !

CL : And to end, because I have asked all my questions, euhm... when do you started to become representative for Caritas at the EU, so since how long are you doing that job ?

PV : **So I started in 2004, well no, no, I stood in 2004 as member of the secretariat of Caritas Europa... but before that, I worked for Caritas Belgium and represented Caritas Belgium in working structures of Caritas Europe so that contributes things to the European dimension work and that's started previous year before in 2000 I think.**

CL : And what did you study ?

PV : Yeah, well the first was very ordinary I would say euh... how do you call it now, bachelor in social work. So social worker and then I went back to the University to get a master's degree in sociology, in social sciences.

CL : Okay, I believe it's good to know the study background of people to understand what job they are doing.

PV : Yeah but it's also a challenge, if I look I mean this 20 years now uhm... to give an example, the European Commission is now taking about a new strategy for the integration of migrants but we discuss it 20 years ago and there was uhm...a European strategy decided in 1999 on the integration, no on a common European resilient and migration policy with directives and everything that had to be developed so we did all that process and now the Commission is coming back with this idea of imbrication so okay things can change of course and there is, there is, hopefully a positive process inside and maybe we should adapt our policies and so on but then when you see in the discussion that the same things come back like it's all about language learning in the first place and then once people learned the language they can learn skills and go to the labor market but this, euh... **same discussions of 20 years come back and that makes me sometimes a bit nervous.**

CL : Yeah that nothing really changes...

PV : ... Yeah...
CL : ... But on the same time countries are very selfish coming on with migration issues especially during the crisis in 2015 so....maybe we step backwards... but how migration is handle by the European Union it's very sad, just how they deal with that it's just...

PV : ... Yes you can just see what happen at the borders between Turkey and Greece it's an excellent negative example of the lack of coordination in European response but we will see...

CL : ... Yes we need to be optimistic...

PV : .... I always see, never give up...

CL : Yeah that's a good motto ! So thank you for this exchange that we had together and for answers it will be very precious and helpful for me to understand more, because when you read books you have a point of view but to speak with someone it's always better and complementary so thanks you for that !

PV : Yes and if you have additional questions you have my email address, so you can always contact me I can not promise I will reply immediately but I would try to response as soon as possible or if it's something that concerns more one of my colleague ask my colleague to reply then to you, depending on the content of the question.

CL : Ok cool thanks a lot ! Thanks you very much and I wish you a good afternoon !

PV : Thank you, you too and a lot of success in your studies and with you first job -laughs-

CL : Yeah I will see, I'm almost at the end of my studies so it's start to become more serious, but yeah it's a lot of choices now to decide for my master degree too which is next year and after I'm in the real work life.

PV : Yeah yeah well I already know later this year we are going to have job opening but it will be to early for you if you have still a year to go but I would say keep an eye on our website if you are interested...

CL :... I don't know if you provided internship too because that's also something that we had to do ...

PV : Yeah okay I see.

CL : But cool, I keep a mind on that.

PV : Yeah good, excellent, thank you !

CL : Thanks, bye !

ANNEXE 6 :

Entretien 6 : Joanne Hunting
Responsable de programme
Service de la jeunesse
Direction de la participation démocratique
Conseil de l'Europe

13 mars 2020 via téléphone

Malheureusement suite à un problème technique, l'enregistrement de l'entretien n'a pas fonctionné et a été perdu. Face à ce problème, la retranscription des échanges et explications donnés par Joanne Hunting m'est impossible. Pour autant, j'ai tenté au mieux de restituer, à chaud, les informations les plus importantes qui ont pu m'être données et que j'ai retenue au travers des lignes qui suivent. Ces éléments ont également été complété par les informations données au travers des différents documents transmis par Joanne Hunting.

Les buts du service de la jeunesse de la direction de la participation démocratique du Conseil de l'Europe :

- Construire une citoyenneté européenne
- Rendre responsable la jeunesse européenne
- Aider les États membres avec des questions spécifiques concernant la jeunesse
- Éduquer la jeunesse européenne
- Promouvoir les objectifs du Conseil de l'Europe au sein de la jeunesse : bonne gouvernance, démocratie, participation citoyenne

Les moyens utilisés par le service de la jeunesse de la direction de la participation démocratique du Conseil de l'Europe :

- "Youth for Democracy program" (Programme de la jeunesse) : les trois priorités stratégiques du biennium 2018-2019 :
  - Promotion de l'accès aux droits : éducation aux droits humains
  - Promotion de la participation de la jeunesse et du travail de la jeunesse
  - Promotion de la consolidation de la paix : lutter contre l'exclusion, en promouvant des sociétés inclusives et pacifiques
- "Youth delegate for a year" (Délégué jeunesse pour 1 ans)
- Activités d'éducation et de formation : stages et sessions de formation au "Youth Research Center" (Centre de recherche pour la jeunesse) de Strasbourg. Dans ces sessions regroupant des participants de toute l'Europe, les OING nationales, centrés sur la jeunesse, sont accueillies. Ces OING viennent se former auprès du Centre de recherche pour la jeunesse.
  —> Ce centre de formation de la jeunesse européenne est la plus grande organisation existante à ce jour

Ainsi, dans les programmes mis en place par le service de la jeunesse, les OING sont impliquées et peuvent s'impliquer. Il existe ainsi une collaboration active entre les OING et les structures du Conseil de l'Europe : ces OING de la jeunesse sont représentées au sein du Conseil Consultatif pour la jeunesse. Ainsi, pour Joanne Hunting, lorsqu'on étudie la question de la place et de l'implication des OING il est tout à fait pertinent de regarder ce qui ce passe au sein du service jeunesse de la direction de la participation démocratique et notamment l'"Advisor Youth Council". Si le service dispose de la liberté du choix des programmes ; ces programmes mis en place doivent toutefois suivre les lignes de conduites définies par le Secrétariat du Conseil de l'Europe, lignes de conduites définies en coopération avec les objectifs établies par le Comité des ministres.

Au niveau du fonctionnement du service jeunesse, l'"Advisor Youth Council" développe les stratégies dans le secteur de la jeunesse avec l'"European Steering Commitee of youth" regroupant les représentants des gouvernements des États membres travaillant sur les questions nationales de la jeunesse. Les priorités de chaque programme du secteur de la jeunesse sont définies par le "Joint Council Youth" ou Conseil mixte pour la jeunesse, qui est l'organe central de cogestion politique du secteur jeunesse regroupant le Conseil consultatif sur la jeunesse et le Comité directeur européen pour la jeunesse. Enfin, le Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ) est l'organe de cogestion qui prend les décisions relatives au programme décidé par le secteur jeunesse. En tout ce sont 70 personnes qui travaillent au sein du département. Ces derniers sont actuellement en étroite collaboration avec le Géorgie qui a la présidence actuelle du Conseil de l'Europe. Il travaille également étroitement avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Joanne Hunting explique cependant qu'il est parfois difficile de travailler avec certains États où la démocratie est remise en question. Le travail du service de la jeunesse a été salué au travers d'un prix.

À l'image de l'ensemble des activités du Conseil de l'Europe, le service de la jeunesse a connu une phase difficile l'année passée : leurs activités et programme ont été remises en question étant donné que leurs ressources financières ont connu une diminution de 100%. De manière similaire, le

service de la jeunesse du Conseil de l'Europe éprouve également des difficultés à faire connaître ses activités au sein de la société civile européenne. Enfin, le département manque de moyens financiers et de ressources humaines pour développer ses activités.

Fond européen pour la jeunesse :

- Établissement du Conseil de l'Europe créé en 1972
- Division du Service Jeunesse de la Direction de la participation démocratique qui dépend de la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe
- Apporte un soutien financier et pédagogique aux activités européennes de jeunesse des ONG de jeunesse des États membres du Conseil de l'Europe et les pays signataires de la Convention culturelle européenne

Source : https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/home

Stratégie pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030 :

- Stratégie pour le secteur jeunesse a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 22 janvier 2020 et figure dans la Résolution CM/Res(2020)2 du Comité des ministres.
- 23 janvier 2020 : Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et l'Ambassadeur Irakli Giviashvili, Président des Délegués des ministres, ont lancé la Stratégie pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030
- Contiendra les 5 cinq programmes biennaux jeunesse pour la démocratie

Source : https://www.coe.int/fr/web/youth/youth-strategy-2030

Comité directeur européen pour la jeunesse (CDJE) :

- Rassemble les représentants des ministères ou départements responsables des questions de jeunesse dans les 50 états membres de la Convention culturelle européenne.
- But : Promouvoir la coopération entre les gouvernements du secteur jeunesse, comparaison des politiques nationales relatives à la jeunesse
- Activité : Échange de bonnes pratiques, rédaction de textes normatifs.
- Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Source : https://www.coe.int/fr/web/youth/cdej

Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) :

- Partenaire non gouvernemental dans le Conseil mixte sur jeunesse
- Fixe les normes et les priorités de travail du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe : propositions de priorités, de programmes et de budgets pour l'avenir.
- Mission principale : Conseiller le Comité des ministres sur les questions relatives à la jeunesse et veiller à ce que les questions relatives à la jeunesse et les jeunes soient prise en compte par ce dernier ainsi que par l'ensemble des activités du Conseil de l'Europe
- 30 représentants d'organisations et de réseaux de jeunesse non gouvernementaux en Europe
- Fonctionnement : système de cogestion dans les processus décisionnels « *en tant que bonne pratique pour la participation des jeunes, la démocratie et l'inclusion, tout en préparant et en encourageant les jeunes générations à assumer la responsabilité de la construction de la société dans laquelle elles souhaitent vivre* »

Source : https://www.coe.int/fr/web/youth/advisory-council-on-youth

Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) :

- Organe de co-décision suprême de décision qui regroupe les partenaires gouvernementaux regroupés dans le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et les partenariats non gouvernementaux regroupés dans le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ).
- Rôle : établir les priorités, les objectifs et les enveloppes budgétaires du secteur jeunesse.

Source : https://www.coe.int/fr/web/youth/joint-council-on-youth

ANNEXE 7 :

Entretien 7 :
Anna Rurka Présidente actuelle de la Conférence des OING
30 avril 2020 via Skype

CL : Bonjour, est ce que vous m'entendez bien ?

AR : Bonjour, oui très bien et vous ?

CL : Oui super ! Alors déjà merci beaucoup pour le temps que vous m'accordez pour cet entretien.

AR : Avec plaisir !

CL : Que je vous réexplique mon sujet, je fais actuellement un mémoire sur l'intégration et l'action possible des ONG en tant qu'acteurs de la société civile sur les décisions qui sont prises au niveau des institutions européennes et dans une perspective de comparaison de ce qui est fait à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe. Et dans ce sens-là, euh j'ai pris connaissance de la Conférence des OING dès le départ et c'est quelque chose que je trouve formidable et qui est unique dans ces organisations internationales et qui est vraiment intéressant et c'est sur quoi je me suis pas mal penchée puisqu'au final, le fil directeur de ma pensée est de montrer quel est l'intérêt pour ces ONGs de continuer à s'investir dans ce Conseil de l'Europe qui est, des fois un peu oublié dans tous ces mécanismes d'organisation des relations internationales donc c'est comme ça que j'en suis venue à ce sujet. Et j'ai déjà pu m'entretenir avec plusieurs ONG actives au Conseil de l'Europe dont Médecins du Monde avec Martine Schmelck, j'ai pu parler avec, Daniel Guéry du MIAMSI, euh j'ai pu aussi parler avec Elisabeth Marie du Caritas, Hélène Rozet d'ATD et aussi Annelise Oeschger euh qui m'a déjà très bien expliqué toute l'organisation de la Conférence et son expérience. Et du coup-là il me reste quelques questions, peut-être un peu plus actuelles je dirais, et que j'aimerais vous poser et puis aussi d'entendre votre point de vue à vous en tant que présidente actuelle de cette Conférence des OING. Du coup une première question ça serait ?...

AR : Et vous faites votre mémoire, juste une question…

CL : ...Oui pas de soucis !....

AR : Pour que je me souviens bien, dans c'est un mémoire de master c'est ça ?

CL : Oui un mémoire de master 1 !

AR : De l'Université de Strasbourg ?

CL : Oui, je suis en fait en études à Sciences Po, en études européennes et internationales et en quatrième année on a cette possibilité euh de faire un mémoire ou pas, c'est pas une obligation et du coup je me suis lancée dans cette aventure par curiosité personnelle au départ car les ONG c'est quelque chose qui m'attire et dans lesquelles je suis aussi engagée bénévolement donc voilà et les institutions européennes c'est aussi un sujet qui m'intéresse pas mal donc j'ai eu envie de croiser les deux et de voir ce qui ce passe. Et je dois dire aussi pour des raisons de construction de mon avenir professionnel je me suis demandée quelles peuvent être les perspectives dans ce domaine et c'est comme cela que j'en suis venue à cette réflexion ! Alors c'est un travail pas évident mais très intéressant

AR : Mais c'est bien, c'est chouette, **bah félicitations et surtout merci de, de choisir un tel sujet parce que, il y a vraiment un vrai intérêt à s'intéresser à la société civile euh sur tous les plans aujourd'hui et je pense que la société civile a besoin aussi d'être analysée, documentée, mise en valeur mais aussi recevoir de la pensée critique pour que le secteur s'améliore et voilà quoi et que ça marche !**

CL : Oui tout à fait, alors c'est vrai que la perspective critique, je sais pas si j'en ai la légitimité à mais en tout cas j'essaye et je pourrais vous faire un retour de mon travail une fois qu'il sera terminé et validé, contrôlé par ma directrice et mes professeurs...

AR : Avec plaisir oui !

CL : Du coup, une première question que je pourrais vous penser, c'est est ce que vous trouvez qu'aujourd'hui la Conférence des OING, elle est suffisament associée et reconnue dans cette structure générale du Conseil de l'Europe ?

AR : Euh… Bah c'est une question importante euhm bon personnellement je pense, enfin ça dépend qu'est-ce qu'on considère comme reconnaissance et comment on la mesure et comment on l'apprécie et l'évalue, alors euhm je pense qu'Annelise vous a expliqué qu'i**l y a tout un processus historique qui a mené à aujourd'hui donc à travers ce processus on voit bien que cette reconnaissance elle a été acquise au fur et à mesure dans un processus par des étapes quoi et bien sûr que ce n'est pas venu tout seul, c'était quand même la détermination des**

OING, de la société civile et aller dans cette direction mais aussi et ça il faut vraiment le reconnaitre, la bonne volonté et un regard euh, un regard positif à le fois des différents secrétaires généraux euh du Conseil de l'Europe que de l'administration; parce qu'il est aujourd'hui très clair qu'euh bon… Justement, le fait que, s**i on part de la reconnaissance statuaire, juridique là il y a vraiment encore des choses à faire pour qu'euh vraiment ancrer la Conférence statutairement dans les codes du Conseil de l'Europe; euh par contre politiquement je pense qu'elle est reconnue, en tout cas elle est reconnue par eux ces accomplissements et elle reconnue protocolairement au niveau du protocole diplomatique**… euh qui fait qu'euh la présidente de la Conférence est considérée par le protocole du Conseil de l'Europe aussi bien comme les présidents du Comité des ministres, de l'Assemblée, du Congrès, des Commissaires euh… et, et, etc. Donc, donc a**u niveau du protocole du Conseil je crois que là c'est vraiment quelque chose qui est dans la masse euh et qui est une belle opportunité aux membres de la Conférence et de la Conférence de porter la voix de ses membres dans les, à, à très haut niveau** ! Je sais pas, le niveau le plus haut c'est juste les chefs d'États donc euh…

CL : …Oui on y est presque…

-rires-

AR : Donc on est quand même dans ces sessions ministérielles qui regroupent les ministres des affaires étrangères où chacun est traité de manière égale avec 3 minutes de paroles, peu importe si on est ministre, si on est commissaire ou si on est président de la Conférence des OING. Euhm, donc, **donc je pense qu'en termes de la reconnaissance politique elle est là. Après il ne faut pas se dire qu'elle est acquise pour toujours…**

CL : …Non il faut toujours se battre entre guillemet pour la maintenir…

AR : … C'est ça et vous savez, je vais vous donner un exemple euh, c'était au début de mon premier mandat… donc euh chaque année comme un pays à une présidence du Comité des ministres il y a donc une session ministérielle et donc à chaque fois il y a un peu une bataille concernant l'autre jour. Alors le Conseil, bien sûr le protocole du Conseil de l'Europe peut suggérer, mais comme l'événement est organisé par l'État donc en fait l'ordre de la prise de parole euh est, est souvent fait par le ministère des affaires étrangères de l'État. Et donc à chaque fois il y a une bataille pour savoir quel est l'ordre de la parole. Bon nous on est toujours derrière, dernier, denier quoi… en fait par dernier, dernier, mais on est après le ministre euh et les personnalités du Conseil de l'Europe, donc euh… il y avait le président de la Cour, euhm le président de l'Assemblée, président du Congrès, président de la Cour, la commissaire et après c'était moi….

CL : …Oui ce que j'ai pu voir à la Conférence sur la protection de l'environnement et des droits de l'homme organisé par la présidence Géorgienne en février dernier…

AR : … Voilà ! Donc c'est un peu ce type de protocole mais par contre si un État n'est pas représenté par un ministre c'est les ambassadeurs qui ont droit à la parole mais les ambassadeurs ils sont après moi. Et donc en Bulgarie ils ont super mal géré le temps et euh donc euh moi je pouvais pas prendre la parole, un moment donné on nous a dit euh à moi et à une dizaine d'ambassadeurs finalement, envoyez-nous les contributions écrites… euh…. Ce qui est, bon j'étais furax j'étais vraiment très fâché surtout que **nous, on prend à chaque fois le temps avant de venir dans un pays de consulter la société civile nationale, moi je leur demande explicitement c'est quoi votre message pour ce thème et donc moi j'ai pris le temps et dans la nuit car il faut écrire le discours entre ces réunions et la réunion du Comité des ministres**, donc la nuit euhm et après on me dit que je peux pas le dire donc j'étais furax et j'ai écrit à tous les ambassadeurs euhm en disant que moi je m'en fous parce que c'est vraiment c**e n'est pas moi, Anna Rurka, c'est, c'est finalement tous les qui sont derrière moi et finalement s'ils n'arrivent pas à respecter cela moi je sais pas ce qu'ils respectent parce que ça veut dire qu'ils ne respectent pas les citoyens quoi.** Donc ils étaient tous très confus, ils ont présenté des excuses et depuis ça ne se reproduit plus ! Donc vous voyez euh… i**l faut se battre, il faut à chaque fois être vigilant car on est très éjectable.**

CL : Et vous disiez au niveau juridique, il y a encore des choses à faire, euhm vous pensez à quoi particulièrement, car on peut se dire il y a ce statut participatif et c'est le statut le plus poussé par rapport à n'importe quelle autre organisation, ce qui est déjà très bien mais du coup qu'est ce qui pourrait être encore, ou qu'est ce qui manque… ?

AR : **Alors le statut participatif, donc c'est la résolution 2007 (14) actuelle du Comité des ministres mais il est donné aux OING, euhm en fait la Conférence elle émane de ce statut participatif mais la Conférence en tant qu'entité elle n'est pas, bien sûr qu'elle figure dans les différentes résolutions, sur différents sujets, elle est mentionnée, elle est même mentionnée dans cette résolution comme un corps euh représentatif de ces OING euhm mais euh chaque, chaque, chaque instance du Conseil de l'Europe, aussi bien les jeunes, les Youth management, euh la Commissaire, la Commission de Venise ont un mandat qui est défini par le Comité des ministres donc ce qu'on appelle une résolution statutaire. Et nous on l'a pas, donc clairement on l'a pas donc je, je sais pas pourquoi finalement, parce qu'on 2005 moi j'aurais vraiment poussé si c'était moi à ça, à ce moment-là pour que le Comité des ministres décide mais c'est quoi le mandat et c'est quoi les moyens qui sont apportés à la Conférence des OING, parce que c'est qui le mandat définit ça, en disant la Conférence dispose d'un secrétariat, elle dispose d'un budget, elle dispose de ça et ça, donc quelque chose de très clair. Aujourd'hui on n'a pas ça, on pas de mandat donc c'est nous, nous même qui nous nous donnons le mandat démocratique. Et euh les moyens euh, aussi bien le staff sont décidés par la direction générale 2, donc ils sont planifiés dans le budget mais ils sont pas accordés spécifiquement à la Conférence, mais à la direction générale qui alloue ensuite le budget.** Vous voyez donc vraiment la **résolution statutaire** ça serait vraiment un pas en avant euh, euh bon c'est clair qu'euh moi j'ai essayé… de savoir qu'est-ce qu'il faudrait faire pour arriver à ça et euhm bon, c'était aussi le moment où la Turquie a diminué le budget, la Russie qui était en retard avec ses cotisations donc c'était clair qu'à ce moment-là, euh ça pourra

pas se faire. On m'a clairement dit on ne va pas maintenant, on est en train de réduire la voilure, on pas accorder un autre statut à, à, en plus parce que ça veut dire qu'ils sont obligés…

CL : … D'augmenter les moyens…

AR : … Oui à donner après ! Donc voilà, donc ça c'est quelque chose qu'il faut vraiment que la Conférence, bon ça sera vraiment après moi, moi je finis dans un an mais il faut vraiment que les équipes qui vont prendre les rênes aillent dans cette direction-là. Car c'est aussi une sécurité pour la Conférence des OING…

CL : …Oui pour perdurer dans le temps…

AR : … C'est ça mais c'est aussi, voilà, mais c'est aussi une importante reconnaissance.

CL : D'accord, mais c'est vrai qu'on, de ce que j'ai pu parler avec euh certains, on parle de réforme, que parfois la Conférence est un peu sur la sellette, qu'il y a plus trop le budget… Et c'est quelque chose qui doit pas être évident, de toujours continuer à prouver qu'on a de l'importance, qu'on peut faire les choses et cette question un peu d'être professionnel aussi dans votre travail alors que c'est beaucoup de **bénévoles** au final qui sont, qui sont engagés c'est **compliqué je pense et je trouve d'un œil extérieur d'arriver à cette expertise technique,** et à cette association avec le reste des piliers en tant, enfin en faisant ça de manière bénévole pour la majorité…

AR : … Euhm c'est ça et là il y a aussi une difficulté mais ça je sais pas comment on pourrait, euhm c**'est aussi quelque chose qu'il faudrait vraiment régler c'est qu'il faut que les OING comprennent que le Conseil de l'Europe ce n'est pas une petite soeur de l'Union européenne…**

CL : … Non c'est deux choses différentes…

AR : Voilà, parce qu'en fait **ils envoient leurs représentants très performants à Bruxelles, et ils diminuent l'importance de Strasbourg.**

CL : Oui c'est ce que j'ai pu voir en discutant avec différents représentants à Bruxelles et au Conseil de l'Europe et c'est vraiment un choix qui est fait par les ONG. Et même certaines ne savent pas exactement ce que c'est le Conseil de l'Europe, je prends Médecins du Monde France par exemple, la directrice de la direction santé plaidoyer du siège de Paris, qui était venue sur Strasbourg par rapport à la mission de l'ONG au Conseil de l'Europe, ne savait pas vraiment, exactement ce qui se passait au Conseil de l'Europe alors que Martine Schmelck est là depuis des années…

AR: C'est ça mais **c'était très, très intéressant, d'observer notamment chez Caritas, chez Elisabeth Marie parce qu'elle s'est battue beaucoup au sein du Caritas, pour que cette**

dimension du Conseil de l'Europe soit prise en compte dans les réunions du Caritas et, et finalement elle a fait venir Peter qui est maintenant permanent de Caritas à Bruxelles mais on voit bien que ces personnes qui sont là-bas pensent totalement différemment et c'est ça, elles pensent obligation de résultat, ce qui nous intéresse c'est d'influencer les processus décisionnel et c'est un vrai plaisir de travailler avec ces personnes euh parce qu'on sait où on va, on a une vision stratégique. Mais les personnes retraitées que j'aime bien, mis à part ça, euh, qui viennent parfois et qui sont parfois très théorico théorique bon euh c'est un peu compliqué… Donc moi en fait je n'émets aucune obligation, je n'ai aucun pouvoir si vous voulez d'obliger les présidents des OING d'envoyer des représentants mais tout de même c'est dans le projet maintenant de pouvoir travailler sur une sorte de euh, de ligne d'orientation sans imposer mais de conseiller aux présidents notamment des OING nouvelles de dire voilà ce qui est attendu d'un représentant, voilà ce que nous attendons en tant que Conférence euh et, et essayez si vous pouvez remplir ça quoi ou répondre à ça quoi… Voilà.

CL : Et au niveau du budget propre de la Conférence, vous trouvez qu'il est suffisant actuellement, j'ai compris que c'est l'organisation OING-service qui se charge en partie de cela avec le Conseil, est ce que les moyens sont oui suffisants ou pas, ou est ce qu'il faudrait plus pour faire mieux ?

AR : Alors euh je crois que ça dépend, on a le budget de l'OING-service euhm mais on a aussi le budget du Conseil de l'Europe…

CL : …Oui la subvention qui est donnée…

AR : …Oui donc on a finalement deux fils-là qui se complètent et **ces deux fils alors est ce que c'est suffisant, moi je pense que ça dépend vraiment, ça dépend des activités qu'on fait. Parce que pour le moment il y a encore des domaines où le budget atteint n'est pas du tout dépensé** et qu'euh et que, que en fait ça dépend aussi des personnes élus en charge des commissions, euh est ce qu'elles dépensent ou pas l'argent ; parce qu'on peut pas vraiment donner plus si on a pas dépensé ce qu'on avait.

CL : Oui tout à fait.

AR : Donc moi je crois, c'est donc en lien avec nos capacités d'actions. Donc euh, euh je sais pas si… **moi on m'a jamais refusé euh, bon le budget de l'OING-service est quand même beaucoup plus limité que celui du Conseil mais au niveau du Conseil, moi on m'a jamais dit non pour cela tu n'auras pas d'argent.** Euh, euh parce que **si l'action se tient et si l'action est pertinente on va trouver de l'argent et surtout que la chef de la division, elle vraiment, elle fait tout pour qu'euh ça puisse se faire.** L'exemple là aussi euh, en 2015, **ces visites dans les États membres moi je les ai inventées, enfin je les ai inventées, je les ai proposées mais je l'ai inventé comme action en me donnant moi-même un mandat,** euh mais ça allait de mon

besoin personnel en disant mais écoutez **si je dois représenter la société civile il faut quand même que je sache ce qui se passe dans les États**. Donc c'est allé de ça et **je l'ai présenté au Comité des ministres, ils m'ont dit ok et ils jouent le jeu jusque-là, euh et là aussi c'est attaché à aucun mécanisme de monitoring, c'est, c'est, il n'y pas de base juridique pour ça ok.** On m'a pas donné une mission pour faire quelque chose c'est moi qui me suis inventé un truc. Et donc le **Secrétariat général était, je sais pas comment dire… était un peu inquiet à l'époque** donc j'en ai discuté je me souviens avec Thorbjørn Jagland, euh bon lui il m'a dit il y a pas de problème va là où tu veux, voilà donc euh, euh, donc voilà quoi ils étaient un peu inquiets car ils savaient comment on voulait faire et, et ça s'est construit au fur et à mesure. **Et on a trouvé de l'argent, il n'y avait pas d'argent, cette action n'existait pas mais on a quand même trouvé de l'argent. Même si bien sûr l'argent qu'on a eu, bien sûr qu'on a besoin de l'argent, si on parle de l'argent c'est vraiment beaucoup d'argent dont on a besoin.** Parce que maintenant on a un **projet sur la liberté d'association**, que je peux vous envoyer, il est en ligne, pour faire vraiment un **mécanisme** euh, euh d'**évaluation de, de, de ces restrictions sur l'espace civique euhm dans les États en utilisant notre conseil d'expert.** Mais **pour développer ça, le secrétariat a besoin d'un poste**, donc on est quand même sur un budget d'un million dans l'année. Donc si vous voulez on a besoin de plus d'argent mais si vraiment, on veut développer des choses c'est pas 10 000, 50 000 en plus, on a reçu une contribution volontaire de la Géorgie notamment, une première pour ce projet, de 50 000 euros, bon ça permettra sûrement de faire des choses, de planifier un peu mais ça ne permet pas vraiment de construire des projets. Donc **si maintenant on devrait vraiment développer plus on a besoin d'un montant assez conséquent pour euh donner au Secrétariat un intérêt à travailler.**

CL : Oui et c'est aussi, euh, c'est aussi d'avoir des permanents dans ce bureau élus, puisque que là vous travaillez encore à côté, vous enseignez à l'Université si j'ai bien compris…

AR : …C'est ça…

CL : … Donc vous avez encore cette activité avec laquelle vous jonglez à côté entre les deux…

AR : … C'est ça, après permanent, euh ça dépend ce qu'on appelle permanent. **Les permanents à la Conférence c'est le Secrétariat, c'est le personnel du Conseil de l'Europe qui travaille pour la Conférence, qui soutient la Conférence…**

CL : …et c**'est la division de la société civile qui est en lien avec vous** ?…

AR : …Voilà c'est ça tout à fait, euh maintenant ça s'appelle **la division de l'innovation démocratique ils ont changé.**

CL : D'accord ok -rires-

AR : Euh donc voilà quoi, après les permanents dans le sens, moi **je crois au fait que les gens contribuent euh à la vie de la Conférence ne soient pas salariés du Conseil de l'Europe, euh**

parce que c'est une question d'indépendance. Comme salarié on est dans un autre rapport. Mais surtout le Conseil de l'Europe, a besoin en tout cas, la division a besoin d'un poste, ils sont trois personnes actuellement hein, euhm 2,5 même, donc elles vraiment besoin de plus de ressources humaines pour pouvoir développer les activités.

CL : Et euhm quel impact vous diriez que la Conférence des OING elle a dans cet objectif de faire participer la société civile européenne, est ce que c'est une réussite pour vous, **est ce qu'on arrive à construire cette société civile européenne et à porter sa voix dans ce Conseil de l'Europe ?**

AR : **Je pense que oui**, après, après **c'est toujours cette question de, de moyens, notamment pour être de plus en plus représentatif, pour amener cette société civile à Strasbourg.** On a **besoin aussi de plus d'argent ça c'est clair, euh notamment pour les OING nationales** qui elles me disent mais Anna pourquoi on devrait venir et pour faire quoi et on n'a pas de sous ! Et ils ont raison euhm, donc, donc euh il y avait… **j'ai, j'ai proposé cela il y a bien longtemps au Comité des ministres de faire une sorte de fond qui nous permettra d'amener la société civile nationale au Conseil** notamment, euh…bon il faut que ce soit structuré, thématique, organisé quoi en tout cas en terme de planification. Euh bon pour le moment c'est resté sans, bon la Norvège, la Pologne, plusieurs pays ont appuyé cela mais c'est resté sans suite. Euhm, ensuite, **c'est une question d'impact parce que nous on peut pas, moi je suis pas du tout apte à mesurer l'impact de nos actions, euh ou des actions des OING en lien avec la Conférence ou le Conseil, ce qu'on peut dire c'est que la Conférence a de l'impact lorsqu'elle s'associe à la société civile et nationale c'est clair pour amplifier la voix, appuyer euh pour proposer, pour avoir une vision politique euh notamment là la dernière action, c'était cette déclaration sur les transgenres euh en Hongrie ; qui a finalement été relayée mais nous on a appuyé déjà les déclarations de nos membres, donc euh, donc ça, ça eu un impact dans le sens où ça a été vraiment utile aux OING. Après est ce que va changer la loi, je suis pas sûre… mais en tout cas on a eu cette utilité là et euh on a eu une utilité lorsque je me suis engagée, notre Conseil d'experts s'est engagé pour libérer un prisonnier politique qui est devenu membre du Conseil d'expert** et moi j'ai écrit au président d'Azerbaïdjian, au premier ministre. **On a réussi à le faire venir à Strasbourg même s'il avait une interdiction de quitter le territoire,** j'ai écrit au ministre de la justice et au procureur en demandant une autorisation de séjour, il est venu, il a fait son speech. En plus c'est une belle personne cet homme, c'est la bonté que j'ai jamais vu ailleurs mais voilà donc euh v**oilà il y a impact lorsqu'on s'engage pour les personnes, prisonnier politique, euh défenseur des droits de l'homme et tout ça, euh, il y a des impacts lorsqu'on contribue clairement au processus législatif.** Un exemple d'aujourd'hui, c'est pour ça que j'ai été obligée de rapporter la réunion d'une heure, e**uh, en 2017 euh, nous avons été et j'ai été personnellement très impliquée dans le suivi des amendements euh en Moldavie qui ont été proposée par le Parlement en 2017 et par le ministre de la justice qui à l'époque voulait vraiment restreindre l'activité politique des OING. Donc euh je suis allée là-bas, j'ai rencontré, on a discuté, on a échangé des mails etc. Euh… finalement ils sont arrivés à un projet de loi qui tenait la route, euh qui était vraiment, bon avec consultation et euh avis des différents experts internationaux mais ils**

ont abandonné le projet et n'ont pas finalisé. Euh et aujourd'hui les OING, parce qu'eux ils ont pas de cadre légal, ils appellent le Parlement à aller jusqu'à la première lecture, donc finaliser le processus d'adoption et on se rend compte, que, enfin elles me disent hier qu'euh la Commission des affaires juridiques du Parlement a commencé à consulter quelques OING mais sans aucune procédure de transparence, ils ont envoyé des mails aux OING qui sont finalement très conservateurs et très voilà donc qui sont contre ces 42 qui ont signé… donc ils sont en train de faire leur propre bidouillage sans aucune transparence. Et donc voilà quoi, je viens d'écrire à l'ambassadeur et au chef de la délégation de l'Assemblée Parlementaire en leur demandant mais qu'est-ce que vous faites là, donc vous voyez c'est une constante vigilance mais donc, on va probablement faire une déclaration ou notre Conseil d'experts va faire une guidance sur comment adopter les processus de consultation dans le contexte de la pandémie, **euh bon est ce que aura des impacts j'en sais rien mais pour moi ce qui est important est que la société civile donc les États sachent qu'elle peut compter sur nous et ça c'est déjà un impact !**

CL : Oui tout à fait et c'est vrai que les, les OING ont ce moyen de la Conférence mais elles peuvent aussi directement aller toquer à l'Assemblée parlementaire etc., et ça, c'est aussi **compliqué en tant que Conférence d'avoir peut être ces deux côtés avec des OING qui vont faire des actions de plaidoyer par différentes portes d'entrée.**

AR : **C'est très complémentaire parce que quand la Conférence elle parle, elle parle en tant qu'organe du Conseil, voilà et donc c'est complémentaire par rapport aux actions individuelles ou même collectives des associations aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'Assemblée parlementaire. Et très souvent, bon euh c'est clair, maintenant vous avez aussi suivi que l'Assemblée a vécu quelques problèmes dans le passé, donc euh ils sont en fait actuellement plus à fermer les portes et ils ont changé le règlement qui rend l'accessibilité aux OING beaucoup plus restrictif et même pour nous c'est plus difficile et même pour moi même hein, même si je connais les personnes et je pense pas que c'est un problème personnel, c'est un problème de ce règlement. Et donc, et donc en fait, on est pris plus au sérieux, plus institutionnel, c'est un aspect plus institutionnel qu'une OING qui fait à droite à gauche.**

CL : D'accord oui, et ce Conseil d'experts il est composé de combien de personne au sein du bureau ?

AR : **Alors nous avons, il y a 15 places possibles, dans les statuts hein, sur le Conseil d'experts du droit en matière d'OING ça s'appelle comme cela, euhm il y a 15 experts dans les statuts actuellement ils sont 14 donc on les sélectionne tous les 3 ans, ont fait un appel à candidatures**. Et euhm c'est un grand succès parce quand j'ai commencé on a reçu après peur près 50 candidatures, mais là en 2016, en fait vraiment, ça m'a récompensé tous mes efforts et toute ma fatigue -rires- on a reçu 300, non au alentour de 200 candidatures et de très, très haut niveau même des conseilleurs du Président de Lituanie euh, vraiment des CV de très, très haut

niveau et donc c'est le bureau de la Conférence qui les a nommés, qui nomme en fait donc a procédé à une sélection.

CL : Ok et après ils ont ce mandat pour 3 ans. Et dans le bureau vous êtes combien de personnes ? - ndlr : tout est disponible sur le site de la Conférence question qui n'était pas utile-

AR : **Alors actuellement nous avons euh… j'ai trois vice-présidents, plus une vice-présidente en charge d'égalité des sexes, euh… et trois rapporteurs et donc on est 8.**

CL : Et tout ça s'est bien fait de manière bénévole ?

AR : Oui !

CL : D'accord ce qui montre aussi l'engagement et l'intérêt qu'il faut avoir pour ce genre de choses, de le faire bah pour le faire quoi…

AR : Après, **cette question de bénévolat c'est aussi une question euh si voulez regarder un peu ce qui est comparable euhm, bon l'Union européenne c'est pas du tout comparable car eux ils n'ont pas du tout de statut participatif, c'est consultatif euh c'est beaucoup, eux ils ont beaucoup d'argent donc euh ils payent les OING en leur disant vous travaillez sur ça, ça, ça et ça ce qui est pour moi inacceptable enfin c'est aussi important de savoir quelles sont les priorités de l'organisation mais en même temps il faut que les OING aient une liberté de proposer leurs propres sujets**. Euh mais par contre vous pouvez comparer ça au niveau des Nations Unies et ils ont un système un peu semblable qui est ce **système des rapporteurs spéciaux qui sont nommés ceux sont aussi des bénévoles.** Ce sont souvent des gens qui ont d'autres postes, souvent académiques mais pas seulement. Donc ils ont un budget pour ces rapporteurs spéciaux, l'ONU a un budget mais soit le rapporteur peut choisir soit de faire payer mais je pense pas qu'il peut se faire payer car il n'y a pas de contrat, mais il, il a budget donc soit il le consacre pour avoir un bureau, pour avoir de la com' c'est lui qui décide. Moi je me souviens quand avant le précédent rapporteur spécial sur la liberté d'association, lui tout l'argent qu'il l'avait, il le consacrait à la com'. Donc il a engagé une assistante qui faisait de la com' mais lui n'était pas du tout payé.

CL : Après c'est vrai que ça permet de garder son indépendance, tout à fait, d'être libre de sa parole car il n'y a pas de pression financière derrière. En tout cas je trouve ça remarquable de, de voir dans le monde associatif comme une multitude de personnes s'engagent pour des valeurs et c'est chouette dans notre société, de voir que ça continue encore et c'est stimulant ! Euhm et du coup je me demande aussi, comment est-ce qu'on peut accroître la reconnaissance et la visibilité de cette Conférence de manière générale ? Même si Strasbourg, le Conseil de l'Europe, des fois c'est assez inconnu je le vois même dans mes études européennes, si je demande un peu à mes camarades de promotions, j'ai un peu fait le test « Est ce que vous connaissez la Conférence des OING ? » Et souvent c'était ah non mais qu'est-ce que c'est etc. Et du coup je pense que c'est une

vraie question qui se pose de savoir comment, on augmente, où on arrive à toucher plus de personnes ?

AR : C'est ça euh… **alors comment, alors je pense que d'abord par les travaux que vous faites euh c'est important -rires- ! Euh c'est important, ça contribue beaucoup parce qu'on a aussi besoin de travaux académiques qui, qui réfléchissent sur la place, le rôle démocratique de la société civile euh après, on a un gros problème j'ai pas encore résolu cette affaire-là, je pense qu'on a du mal en fait, enfin moi j'ai du mal depuis que je suis en poste à intéresser les grands médias à la société civile. Et que les journalistes s'enfoutent. Euh non mais c'est vrai dans des systèmes maintenant, on voit bien avec la pandémie euh donc finalement on va faire une émission sur le Conseil de l'Europe bon c'est super mais parce que c'est le contexte qui est comme ça. Dans le temps pour faire venir les journalistes et intéresser euh, euh les médias par la vie démocratique de la société civile ils me disent c'est quoi le sujet, c'est quoi les news Anna, qu'est ce qui fait l'information dans cette affaire. Et, et donc on a du mal, on a du mal mais c'est ça qui m'aurait beaucoup aidé euhm mais bon moi je suis pas de formation journaliste. Même on a quand même c'est ça qui est paradoxal, l'association européenne de journalistes est membre de la Conférence, et est très impliquée dans la plateforme de protection des journalistes mais là aussi il n'y a pas d'intérêt à la Conférence des OING comme organe, comme euhm comme collectif.** Donc voilà je pense que ça serait beaucoup aidant mais même pour ça il faut encore trouver les clés et là aussi si on avait aussi quelqu'un, si on avait les moyens d'embaucher quelqu'un pour euh, professionnel pour faire de la communication.

CL : Même d'explication, c'est le rôle de chaque OING après d'expliquer à ses militants ce qui est fait et là aussi en parlant avec plusieurs ils expliquaient bah que c'est aussi tout un travail et des fois ils savent pas et on a besoin d'informer aussi. Et souvent les gens savent pas et demandent mais quels sont les résultats concrets, qu'est ce qui a été fait et dans ces organisations, encore plus au Conseil de l'Europe c'est du temps très long et du coup c'est compliqué de donner des résultats. C'est peut-être un peu le problème de notre société aujourd'hui où l'on est très dans cette culture du résultat à vouloir avoir de suite un retour sur investissement assez rapidement qui sont pas forcément possibles où d'une autre manière dans une organisation telle que le Conseil de l'Europe.

AR : C'est ça et après o**n peut toujours se poser, nous on vote beaucoup là, les résolutions, recommandations, on peut aussi se poser la question mais à quoi ça sert. En tout cas, ça sert au moins et il me fallait du temps pour le comprendre, à influencer les processus aussi dans les domaines du Conseil de l'Europe. Bien sûr que moi j'ai toujours été sensible à des situations particulières comme euh par exemple on a voté une résolution il y a quelques années parce qu'il y avait une OING Promo-LEX, en Moldavie toujours euh… qui qui agit beaucoup en Transnistrie et le directeur est très menacé par le gouvernement en Transnistrie donc on a voté une résolution pour le protéger et protéger les défenseurs là-bas et donc ensuite il a utilisé notre résolution pour euh… parler à l'assemblée**

parlementaire et ils ont voté, travailler sur une mention d'une résolution de l'Assemblée parlementaire. Donc, au Conseil ça a du sens quoi.

CL : D'accord oui je vois, et comment dans cette conférence il faudrait peut-être plus impliquer la jeunesse, euh plus diversifier aussi les, enfin le public parce qu'au final c'est principalement des retraités qui sont actifs à cette Conférence. Alors j'avais vu la campagne pour le Youth Delegate que vous avez mise en place sur le site de la Conférence, qui est une bonne initiative à mon sens pour vivifier cette conférence. Alors je me demande ce que ça a donné et quelles sont les perspectives futures par rapport à ce sujet ?

AR : Donc là euh o**n voudrait euh renouveler ça mais bon les activités sont un peu suspendues en tout cas… bon on verra à partir du mois de juin s'il ne faut pas revenir sur cette affaire là mais oui, oui, donc c'est clair et, et le programme des jeunes délégués montre bien qu'on est quand même sur une question de moyens, d'éducation. Parce qu'avant de décider, parce qu'avant que mes collèges du Conseil qui managent ça, décident de faire ça avec l'OING-service, on a procédé à plusieurs appels aux ONG en leur demandant d'amener leur jeunes membres avec eux** mais bon ça rentrait là et sortait là, et donc euh, donc finalement on a fait ce programme pour cadrer le truc et là il y avait vraiment beaucoup de candidats, euhm, euhm donc ça, ça on voit bien que comme l'arrivée de ces jeunes, le coût est remboursé par l'OING-service et aussi finalement il savent pourquoi ils viennent donc ça peut aider les jeunes à venir. Euhm donc voilà, après au niveau de la jeunesse aussi c'est clair que grâce à, à, ces deux collèges, Anne Kraus et Katarzyna Sokolowska donc d'abord c'est la première fois qu'on a des jeunes, jeunes au bureau de la Conférence, Katarzyna, a une vingtaine d'année euh donc ça c'est aussi bien. Engagée quand même aussi bénévolement pendant 3 années, parce que moi je leur ai dit c'est vraiment un apprentissage pour vous. **Et de notre côté il y a une très très bonne collaboration maintenant avec le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe avec les Youth Council avec euh avec les comités mixtes euh ou finalement, plusieurs sessions ont été organisé avec les jeunes. Donc voilà je trouve que, que c'est compliqué car la Conférence c'est un peu comme un grand éléphant hein, c'est comme le Conseil de l'Europe c'est un peu un grand éléphant donc pour le changer, pour changer les méthodes de travail, changer d'activité, le rendre plus dynamique et attractif on a besoin de gens qui font ça. Et on a aussi besoins de locaux et les locaux du Conseil de l'Europe c'est pas du tout adapté à un travail dynamique, vous voyez les salles comment vous voulez travailler en groupe, c'est pas possible. Donc voilà les murs font aussi qu'on est sur un format quoi.**

CL : Et c'est vrai qu'une fois que quelque chose est institutionnalisé, est dans les têtes de changer la chose c'est compliqué…

AR : C'est ça, voilà donc euh donc voilà. Mais bon on va y arriver !

CL : Oui, oui bien sûr il faut pas perdre espoir où quoique ce soit, les choses changent toujours et évoluent toujours plus ou moins rapidement mais on arrive à des changements, car la société évolue aussi et donc en fonction des gens engagés ça évolue aussi. Et maintenant dans les 1 ou 2 ans de la Conférence, quelles sont les perspectives futures, ou les autres plans d'actions, est ce que vous arrivez à dire, au niveau de l'agenda de la Conférene même si je sais que vous allez bientôt terminer votre mandat, je sais pas si vous allez en refaire un…

AR : … J**e peux plus, je peux plus c'est fini, ça fait 6 ans aussi déjà ça fait beaucoup, je suis fatiguée par ça aussi…Mais euh les perspectives c'est vraiment travailler sur la représentativité, sur, sur euh des nouveaux membres, sur le travail avec les OING nationales ça c'est clair, c'est un impératif donc mes visites dans les pays c'est la goutte d'eau de ce qu'il faut faire euhm donc, donc il faut vraiment développer ça, donc la Conférence est en train de changer sa structure aussi, d'un côté euh on considère et bon il y a un projet de règlement qui va changer la structure enfin si c'est adopté, donc normalement planifié en octobre pour justement être beaucoup réactif, être plus focus orienter, plus result oriented et, et aussi plus bottom up**, plus partir des initiatives des OING, donc ça c'est la première chose et ça c'est vraiment si on accomplit ça moi je suis la plus heureuse parce qu'euh **on est trop aussi institutionnalisé, c'est trop permanent et voilà on a besoin de la flexibilité.** Euh donc ça c'est la première chose la deuxième chose euh c'est qu'euh, donc **l'objectif c'est que ce soit voté en octobre pour que la nouvelle équipe qui va être élue en avril soit élue sur la base de nouvelles structures** et qu'ils n'aient pas à réfléchir à cela, parce que c'est un travail de 2 ans qui prend beaucoup d'énergie, qu'on a travaillé sur les codes de conduites on a adopté ça mais c'était aussi 1 an et demi de travail. Nous on a deux sessions dans l'année donc on peut pas non plus aller plus vite et voilà. Donc **pour moi c'est vraiment le changement de la structure pour la rendre plus légère tout en, tout en étant permanent c'est là toute la complexité parce qu'il faut pas non plus fragiliser moi je suis vraiment contre l'approche de la Commission européenne qui va faire sa grande conférence sur l'avenir de l'Europe en faisant une consultation ad hoc, en choisissant les OING qu'ils veulent sans avoir une structure permanente qui soit une instance politique. Parce qu'il faut avoir une permanence pour être acteur politique tout le long, donc dans la permanence.** Mais il faut aussi que cette permanence soit dotée de la flexibilité et de la rapidité d'action. Euhm donc voilà ça c'est un grand accomplissement de notre côté…

CL : …Et du coup cette flexibilité ça se manifesterait au niveau des groupes de travail, des commissions…de décentraliser les réunions ?

AR : **C'est ça, là ce qu'on veut, on veut remplacer les commissions par les comités qui seraient une structure euh jointe, entre les groupes de travail et la Commission. Ça veut dire c'est un comité ou bien c'est les OING elles même qui peuvent proposer un Comité à partir du moment où ils sont 10 ou 11 sur des sujets précis. Et c'est l'Assemblée, c'est la plénière qui adoptent ça. Donc c'est l'Assemblée, c'est pas la présidence ni les bureaux mais c'est adopté par l'Assemblée et l'Assemblée aussi à la capacité de mettre en place des comités. Donc il y a quelque chose des deux côtés, quelque chose d'en haut et quelque chose**

d'en bas. Donc ça c'est quelque chose, et on doit maintenant et c'est la pandémie **qui nous oblige à réfléchir au numérique, à faire des sessions online, faire des webinar et finalement doit nous permettre à, à être connecté avec nos membres d'une autre manière.** Donc d'avoir cette composante numérique dans nos liens courants…

CL : … Oui et d'avoir des liens entres les sessions, il y a des OING qui ont des liens mais chacun le fait un peu de manière informelle suivant les sujets sur lesquels ils travaillent, mais si le numérique est inclus ça peut renforcer ces activités de groupe…

AR : …Oui c'est ça…

CL : …. Et de voir aussi les avancements entres les sessions et de venir aux sessions avec déjà des sujets construits et près quelque part…

AR : C'est ça et il y **aussi la possibilité de voter en ligne, pour les gens qui peuvent pas se déplacer, proposer des webinar** entre les sessions ou des choses comme ça mais c'est vrai que ce qui est un peu handicapant c'est cette histoire de langue…mais bon il faut dire que le Conseil de l'Europe lui-même n'a pas forcément de solution. C'est le moment de développer des outils pour avoir un outil permettant la traduction tout en étant en ligne donc, donc voilà on est quand même là-dessus et c'est quelque chose d'important à développer qui nous permettra vraiment d'être plus mobile et plus connecté au moment euhm et moi quand je disais cette histoire de résolution ça va avec, **je veux dire si le Comité des ministres va voir que la Conférence sert à quelque chose et que finalement ils ont besoin de la Conférence et pas d'une autre chose ils vont donner les moyens… donc c'est là où on est toujours dans cette quête de la reconnaissance pour prouver qu'il y a besoin, parce que le Conseil peut s'en passer, c'est une institution intergouvernementale,** donc euh elle peut se passer aussi bien de l'Assemblée même si ça serait un scandale mais bon l'Assemblée ils sont dans les statuts du Conseil de l'Europe, il y en a deux hein l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres. Mais ils peuvent aussi se passer du Congrès comme de la Conférence euh, et continuer d'exister.

CL : Oui, oui et c'est un peu les menaces qui sont données aussi, de…

AR : …Tout à fait, tout à fait…

CL : … c'est un moyen de pression quelque part de, d'utiliser cela, de dire de toute façon si vous êtes pas là on fait sans vous…mais il aurait des intérêts à perdre au final, car cette idée d'utiliser la **société civile c'est aussi quelque chose qui est pas utilisée par le Conseil mais qui est apprécié de, de pouvoir dire qu'on a cette société civile qu'on écoute, qu'on entend qu'on implique etc.** Et il y a un intérêt des deux côtés.

AR : Ça **légitimise leur travail voilà. Mais voilà bien sûr qu'ils peuvent nous remplacer et ils nous remplaceront par quelques grandes ONG qui ont les moyens de l'expertise, qui ont**

les moyens de, de euhm de venir à Strasbourg quand elle veut, qui ont un accès direct aux cabinets, il y en a euh c'est clair ! Après moi je dis c'est normal aussi il faut pas toujours passer par moi et la Conférence mais c'est complémentaire, une OING c'est une OING même si Human Right Watch par exemple. Quand j'étais élue et ça fait aussi partie de mon expérience je me souviens de cette réunion en 2015, moi je connaissais rien du tout -rires- et on m'a mis face à Human House Right Foundation, Human Right Watch, Amnesty International, Open Society et on était devant le Comité des ministres ok. Et eux ! Ils ont commencé à critiquer la Conférence des OING pour dire que la Conférence était un empêcheur de contacts n'en mais vous imaginez et maintenant on est de supers bons amis hein donc on bien compris quand j'ai besoin d'eux ils viennent ! Je peux leur dire là y'a une affaire par exemple… vous enregistrez ou pas ?

CL : Euh oui mais je peux couper si vous voulez !

AR : Non, non c'est juste, on va, on va proposer bon c'est pas un secret non plus on va proposer de la candidature **d'Adam Bodnar au prix de Václac Havel** euhm ils sont tous là pour soutenir l'affaire donc c'est chouette. Si **la Conférence a des initiatives pertinentes et intéressantes les grandes OING des droits de l'homme, ils seront là, il n'y a pas et c'est pas une concurrence. Et je crois que aussi, nos amis président, présidente de la Conférence ont quand même une certaine expérience que ces OING sont en concurrence avec mais non ils ne le sont pas.**

CL : C'est bien le mot complémentarité que vous utilisez, c'est deux choses différentes et…

AR : **C'est ça et ceux qui les placent en concurrence se sont parfois les dirigeants du Conseil de l'Europe qui, qui dans leurs discours opposent la Conférence des OING avec Human Right Watch en disant « moi j'apprends beaucoup plus »,** et j'avais une discussion avec Jagland qui me disait mais tu représentes quoi ? Il me pose la question comme cela ! Et moi j'étais là pardon et vous vous représentez quoi ? Vous êtes élus d'accord et moi aussi je suis élue, on n'est pas élus par les mêmes instances mais ce qui me donne **ma légitimé c'est pas mon cerveau, c'est pas mes yeux, ma personne mais c'est parce que on est élue démocratiquement, et ma puissance elle est là. Les gens ils ont peur et le Comité des ministres a eu peur au mois de juin, euh quand ils ont voté cette histoire de plan de contingence car je peux mobiliser 300 OING qui vont leur rentrer sur la tête. Vous voyez donc, notre force ne vient pas des comités du Conseil de l'Europe, elle vient surtout de nos membres.**

CL : Et ce qui est bien avec la Conférence c'est que une ONG qui n'est peut-être pas Human Right Watch ou Amnesty International peut aussi parler et être impliquée et avoir son mot à dire et c'est tout l'intérêt de cette conférence, d'avoir ces deux modes de participation.

AR : **C'est ça et de faire coexister, euh moi je dis toujours parce que certains dirigeants du Conseil de l'Europe ont une tendance, de hauts fonctionnaires de privilégier l'expertise au lieu de privilégier la démocratie.** Et moi je dis écoutez **pour moi c'est pas du tout**

contradictoire mais il faut que l'expertise passe par un processus démocratique. Donc si vous avez un policy paper ou une opinion ou je sais pas quoi, elle reste une opinion d'expert. Mais si vous débattez, vous avez un débat autour de ça, si vous la traduisez pour que Monsieur architecture, Monsieur enseignent, Madame je sais pas pompier la comprenne vous avez gagné la, la légitimé démocratique. Et c'est ça pour moi le travail de la Conférence des OING, c'est la traduction constante à la fois de ce qui se passe sur le terrain et là on a un peu du mal et les représentants des OING eux même ils ont pas forcément cet ancrage au terrain. Mais **la traduction et la traduction du Conseil, et les gens du Conseil ils privilégient l'expertise au processus démocratique ! Bon ils arrêtent à force parce que moi je leur dis,** -rires- donc euh ils osent plus me dire ça. Mais c'est une tendance, attention la Commission européenne elle fait la même chose !

CL : Oui et je pense que c'est le problème de la politique de manière générale, des fois de privilégier ce côté très technique, expertise et ça, ça dépend au final de nos formations, d'avoir cette habitude de privilégier l'expertise sur le côté démocratique qui est au final l'important puisqu'il légitime tout le mandat et l'action qu'on fait, puisque que c'est qui nous donne comme vous dites la puissance. Et si on voudrait rendre la politique plus transparente il y aurait des choses à creuser dans ce sens là.

AR : C'est ça et, à partir du moment où ces institutions, parce que le Conseil, les ambassadeurs, toutes ces institutions intergouvernementales, c'est une bulle hein**. Moi je passe deux jours et je suis fatiguée et j'ai besoin de sentir la vraie vie, parce qu'ils sont dans une boule et ils ont tendance à avoir une attitude très ascendante bah désolée j'ai envie de dire merde.**

CL : Et je le vois même dans mes études, et c'est dommage et je me de dis si certains seront nos futurs dirigeants bon -rires- après tout le monde n'est pas comme cela mais de là où on a grandi, de nos études, de nos milieux de sociabilité, on est aussi parfois dans des manières d'êtres bonnes ou des manières de faire qui sont là et en déconnexion par rapport à la vie réelle.

AR : C'est ça et donc il faut vraiment, et je disais une fois à ATD Quart Monde, écoutez il faudrait qu'on fasse un stage pauvreté à tous ces parlementaires ou je sais pas il y a une grande pelouse devant le Conseil est ce qu'on pourrait pas faire un pique-nique une fois non euh avec des personnes, des SDF, moi j'ai envie de faire venir ces personnes-là, non mais c'est vrai pour faire des connexions là parce que **sinon après on se plaint que le populisme nous tape sur le visage mais oui parce que vous êtes pas connectés au peuple.**

CL : Avec la réalité oui, c'est vrai que je disais pareil dans mes études, je dis souvent ça serait bien que chacun puisse une fois travailler en été en tant qu'ouvrier ou autre et de voir la réalité d'en bas, bon certains le font bien sûr mais pour d'autres de voir autre chose et d'ouvrir un peu ces yeux aussi et d'avoir une autre perspective.

AR : C'est ça

CL : Et c'est vrai que les OING peuvent apporter ça, d'alerter les décideurs.

AR : C'est ça et on a différentes OING ! Est-ce que vous avez regardé euhm, moi je l'ai partagé sur Facebook euhm donc vous pouvez regarder aussi sur le Facebook de la Conférence mais o**n a fait cette journée internationale des OING en février euh je vais vous envoyer là maintenant les vidéos et les rapports parce que là on a questionné aussi le monde des OING.** C'est pour ça que je disais, on a besoin aussi de regard critique, je vais vous envoyer cela, voilà. On a besoin de regards critiques car justement il y a des OING qui sont des corporations, il y a des OING qui sont beaucoup plus euh aussi un peu je peux pas dire sectaires mais très fermés, idéologiques, il y a des OING qui sont très connectées au terrain et il y a un maintenant ces mouvements sociaux et civiques, et euh on a invité les gilets jaunes et je m'attendais à un discours anti Macron mais pas du tout mais le discours c'était vraiment si on avait plus de moyens démocratiques, de s'exprimer on serait pas dans la rue, et si notre point serait entendu**. Donc on est quand même dans la question de la gouvernance démocratique et finalement de la question de la connexion des OING avec le terrain et pour moi c'est un impératif démocratique.**

CL : Oui tout à fait, je suis complètement d'accord avec ce vous dites.

AR : C'est vrai que c'est pas facile, enfin c'est facile de le dire mais c'est pas toujours facile de le mettre en oeuvre et je le sais moi et je fais mea culpa. Parfois il est plus facile de faire moi-même que de demander aux autres de la faire ok parce que d'abord, je le fais plus vite vous voyez et je prends pas le temps et le Parlement ou le gouvernement fait la même chose, il ne prend pas le temps de consulter parce que ça prend plus de temps, c'est des prises de tête, on a 50 000 versions donc qu'est-ce qu'on fait don c'est du « time consuming » total c'est clair euh mais il faut qu'on apprenne à faire ça c'est clair.

CL : Peut-être que ce temps de pandémie va nous apprendre à faire société autrement, je ne sais pas, je ne suis pas certaine mais ça serait une bonne occasion de construire un nouveau vivre ensemble, mais bon on va voir comment ça va se passer dans les prochains mois…

AR : … On espère, on espère que le monde sera différent…

CL : … Très bien bah écoutez j'ai plus d'autres questions, et je vous remercie beaucoup cette heure que vous m'avez accordée et pour cet échange qu'on a pu avoir ensemble.

AR : Mais au plaisir et bon faites nous savoir le résultat de votre travail, je le lirai en tout cas avec beaucoup de plaisir et on peut rester toujours en contact avec les médias sociaux.

CL : Très bien merci à vous, bonne fin de journée à vous !

AR : Merci, bonne continuation et beaucoup de courage pour la fin du confinement.

CL : Merci à vous aussi !

AR : Merci !

Annexe 8:

Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart Monde - Conseil de l'Europe

Représentante actuelle : Hélène Rozet

Représentante mandatée par son ONG : Permanente de l'ONG, représentation au Conseil de l'Europe constitue une des missions de son travail pour l'ONG

OBJECTIFS :

- Éradiquer l'extrême pauvreté , la misère et l'exclusion en Europe, bâtir une autre Europe dans laquelle chacun peut vivre dignement, respect des droits sociaux et de la dignité humaine
- Promouvoir un changement sociétale fondé sur la dignité humaine et l'accès aux droits humains pour tous
- Ratification des États membres de la Charte sociale européenne

—> Agir auprès des institutions pour faire évoluer les lois et les pratiques, en associant les personnes qui vivent en situation de pauvreté

ACTIONS :

- Implication au sein de la Conférence des OING : Groupe pauvreté de la Commission des droits de l'Homme (avec d'autres ONG)
- Organisation et célébration de la journée internationale de la pauvreté : 17 octobre (avec d'autres ONG)
  - 2019 : Thème : Le droit au logement décent
  - 2020 : Thème : Le travail social

PLAIDOYER NOTABLE :

- Implication dans la promotion et l'application de la Charte sociale européenne : article 30 «*toute personne doit être protégée de la pauvreté* », article 31 « t*oute personne a droit à un logement décent* »
- Implication dans le Processus de Turin visant au renforcement normatif de la Charte sociale européenne

—> Coopération aujourd'hui plus limitée avec les représentants présents à Bruxelles

Source : Entretien du 13 janvier 2020 avec Hélène Rozet

Stratégie et Action de plaidoyer d'ATD Quart Monde - Union européenne

Personne chargée des relations avec l'UE : Bert Luyts

Représentant mandaté par son ONG : Permanent de l'ONG, représentant salarié

OBJECTIFS :

- Éradiquer l'extrême pauvreté , la misère et l'exclusion en Europe, bâtir une autre Europe dans laquelle chacun peut vivre dignement, respect des droits sociaux et de la dignité humaine
- Promouvoir un changement sociétale fondé sur la dignité humaine et l'accès aux droits humains pour tous
- Réussir les objectifs du développement durable : au niveau du climat et de la lutte contre la pauvreté en laissant personne de côté
- Ratification des États membres de la Charte sociale européenne
- Instauration d'un dialogue entre l'Union européenne et les personnes vivant dans la grande pauvreté

ACTIONS :

- Plaidoyer auprès de l'Agence des droits fondamentaux : assurer la protection des droits fondamentaux
- Intergroupe (Parlement européen) : Lutte contre la pauvreté en défense des droits de l'homme
  —> «*Donner la possibilité aux représentants européens de reconnaître la contribution des populations les plus pauvres dans la construction de l'Europe* »
- Intergroupe (Parlement européen) : Lutte contre la pauvreté en défense des droits de l'homme
- Association Solidarité Quart Monde au sein de la Commission
- Groupe d'action politique en Europe (depuis 2015)
  —> «*Donner la possibilité aux représentants et fonctionnaires européens de partager leur engagement et de réfléchir à la place des populations les plus pauvres dans le processus d'intégration européenne*»
- Travail avec les DG de la Commission, le Comité économique et social européen, le Comité des Régions
- Travail en partenariat avec d'autres ONG au sein des réseaux EAPN et de la Plate-forme Sociale
  —> «*Favoriser des actions politiques ayant pour but de faire avancer l'Union européenne dans la lutte contre la pauvreté en partenariat avec les populations les plus pauvres*»
- Préparation d'une Université populaire Quart Monde européenne en 2021 ou 2022

MOYENS :

1,5 temps plein

1 personne accréditée pour accéder aux bâtiments du Parlement européen

Implication d'une dizaine de bénévoles

PLAIDOYER NOTABLE :

- L'extrême pauvreté : une violation des droits : Propositions adressées à l'UE en 2014 dans le cadre des objectifs de lutte contre la pauvreté de la Stratégie 2020 de l'UE
- Suivi de la Conférence de haut niveau à Turin en 2014 sur la Charte sociale européenne
- Mise en place d'un socle européen des droits sociaux
- Suivi de la recommandation «Investir dans l'enfance» (2013)
- Suivi de la recommandation «Garantie pour la jeunesse» (2013)
- Suivi du Pacte vert pour l'Europe (2019): principalement de ses aspects sociaux
- Suivi de l'intégration des Objectifs du développement durable dans les politiques de l'UE

—> S'appuie sur la législation européenne pour pousser ses recommendations :

- L'article 9 du Traité de Lisbonne : «*Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine* »

Sources : Registre de la Transparence de l'Union européenne, Propositions du mouvement ATD Quart Monde "Penser et bâtir ensemble une Europe sans pauvreté ni exclusion", publié en avril 2014, Disponible sur: https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2014/04/2014_Propositions_Europe_ATDQM_integrale.pdf

*

Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa - Conseil de l'Europe

Représentante actuelle : Elisabeth Marie

Représentante mandatée par son ONG : Bénévole de son ONG, retraité

OBJECTIFS :

- Lutte contre la pauvreté, respect des droits sociaux : en particulier enfants et familles
- Migration : Migration et droits de l'homme, Migration du travail, Migration irrégulière, Intégration des migrants
- Réussir les objectifs du développement durable
- Ratification des États membres de la Charte sociale européenne
- Alerter le siège de Caritas Europa à Bruxelles de l'importance du Conseil de l'Europe : vraie travail d'information et de plaidoyer de la représentation actuelle
  —> Réussite : Peter Verhaeghe permanent de l'UE est aujourd'hui impliqué au Conseil de l'Europe

ACTIONS :

- Implication au sein de la Conférence des OING : Groupe pauvreté de la Commission des droits de l'homme, Commission démocratie, Groupe Éducation tout au long de la vie dans la Commission éducation
- Présent dans des groupes de travail mixte : fonctionnaires du Conseil de l'Europe et OING sur des thèmes particulier. Exemple : pauvreté des enfants, travail avec la Division des enfants du Conseil de l'Europe (programme quadriennal pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe)
- Organisation et célébration de la journée internationale de la pauvreté : 17 octobre (avec d'autres ONG)
  - 2019 : Thème : Le droit au logement décent
  - 2020 : Thème : Le travail social
- Plaidoyer auprès du Bureau de la Charte sociale européenne du Comité européen des droits sociaux : action du siège à Bruxelles

MOYENS:

10 % du budget global de Caritas Europa

PLAIDOYER NOTABLE :

- Implication dans la promotion et l'application de la Charte sociale européenne
- Implication dans le Processus de Turin visant au renforcement normatif de la Charte sociale européenne
- Implication dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et dans le plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019)

—> Très forte Coopération Conseil de l'Europe et le Secrétariat international à Bruxelles

—> Elisabeth Marie fait le lien entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Stratégie et Action de plaidoyer du Caritas Europa - Union européenne

Personne chargée des relations avec l'UE : Shannon Pfhoman

Représentante mandatée par son ONG : Salarié de son ONG

OBJECTIFS :

- Lutte contre la pauvreté, respect des droits sociaux : en particulier enfants et familles
- Migration : Migration et droits de l'homme, Migration du travail, Migration irrégulière, Intégration des migrants, Liens entre migration et développement, Dimension externe des politiques de migrations et d'asile de l'UE
- Réussir les objectifs du développement durable
- Ratification des États membres de la Charte sociale européenne
- Respect du droit international humanitaire, y compris la protection des civils parmi lesquels les travailleurs humanitaires
- Politique de développement : pour des politiques cohérentes, pour la réduction des risques de catastrophes

ACTIONS :

- Plaidoyer auprès de la Commission
  —> Participation au processus annuel de suivi des progrès sociaux et économiques du Semestre européen : Rapports de la Commission européenne sur la situation économique et sociale des pays membres
- Travail avec la DG droits sociaux de la Commission : contacts très faciles
  —> Préparation du plan d'action pour la mise en œuvre des droits sociaux pour 2021
- Plaidoyer auprès des parlementaires : très accessible
  —> Intergroupes :
  - Vieillissement actif, solidarité inter générationnellle et politiques familiales
  - Droits des enfants
  - Pauvreté extrême et droits de l'Homme
  - Économie sociale
  - Jeunesse
- Plaidoyer auprès de la présidence du Conseil de l'Union européenne : peu accessible
- Travail en partenariat avec d'autres ONG au sein des réseaux CONCORD (European NGO Confederation for Relief and Development), Plate-forme Sociale (Platform of European Social NGOs), NGO Voice (Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies), SSE (Social Services Europe), EPC (European Policy Center), ERSO (European Reintegration Support Organisation) et un réseau d'ONG informel sur la migration

MOYENS :

90 % du budget global de Caritas Europa

7 personnes accréditées pour accéder aux bâtiments du Parlement européen

19 temps plein

PLAIDOYER NOTABLE :

- Rapports sur l'accès aux services pour les personnes les plus démunies : fonctionnement du système de protection sociale dans les pays européens, sur la pauvreté et sur la justice sociale et l'égalité en Europe
- Suivi de la Conférence de haut niveau à Turin en 2014 sur la Charte sociale européenne
- Mise en place d'un socle européen des droits sociaux
- Participation et suivi de la Stratégie Europe 2020
- Suivi du régime d'asile européen commun (RAEC)
- Suivi de l'intégration des Objectifs du développement durable dans les politiques de l'UE
- Suivi de la Stratégie de l'UE pour la réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement

—> Secrétariat du Caritas Europa à Bruxelles : raison de la plus forte interaction avec l'Union européenne

Sources : Registre de la Transparence de l'Union européenne, Entretien du 11 mars avec Paul Verhaeghe